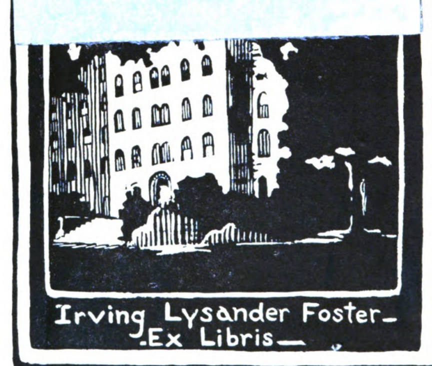

THE PENNSYLVANIA STATE UNIVERSITY
1855


Irving Lysander Foster
Ex Libris




Digitized by Google

LES CLASSIQUES FRANÇAIS DU MOYEN AGE
publiés sous la direction de MARIO ROQUES
2e série : Manuels

Petite Syntaxe
DE
L'Ancien Français

PAR

LUCIEN FOULET

DEUXIÈME ÉDITION REVUE



PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION
ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS (VIe)

1923

PRÉFACE

(1919)

Ce petit livre, on s'en apercevra de reste, est un manuel très élémentaire. Il ne vise pas à présenter un tableau complet de la syntaxe médiévale. Son but, plus modeste, est d'indiquer les principaux points par où le français ancien se distingue du français moderne. Mais il n'y faut même pas chercher des indications de ce genre sur toutes les périodes du « vieux français ». Cette *Syntaxe* est destinée à accompagner les volumes de la collection des *Classiques français du Moyen Âge*, et, avec une exception que nous allons signaler, nous avons choisi nos exemples exclusivement dans les volumes déjà parus de cette collection : la *Chastelaine de Vergi*, *Courtois d'Arras*, le *Jeu de la Feuillée*, le *Garçon et l'Aveugle*, les *Chansons* de Colin Muset, le *Vair Palefroi*, les deux versions de la *Male Honte* (nous avons laissé de côté la *Vie de Saint Alexis* comme trop archaïque, Villon comme trop moderne). Ce sont, comme on voit, toutes des œuvres du XIIIe siècle ; pour la plupart d'entre elles il est difficile de préciser davantage, mais on peut affirmer que dans l'ensemble elles appartiennent plutôt à la première moitié du siècle qu'à la seconde. Elles nous offrent la langue qui, avec quelques modifications, restera dans l'usage jusqu'à la fin du XIIIe siècle ; d'autre part c'est encore celle qui, avec certaines différences, était employée dans le dernier quart du XIIe siècle : en somme, la langue de Chrétien de Troyes et du *Roman de la Rose*. Mais pour être tout à fait sûr de ne pas sacrifier le premier au second, à nos huit textes « fondamentaux » nous en avons ajouté un neuvième, *Perceval le Galois*, le roman peut-être le moins connu et probablement le plus intéressant de Chrétien de Troyes. C'en est aussi le plus long, et nous avons pensé que dans ses 9.000 vers nous avions chance de retrouver tous les faits essentiels de la syntaxe contemporaine. Mais nous n'avons eu recours à *Perceval* que là où les autres textes nous laissaient dans

l'embarras, ou quand il y avait intérêt à établir que telle tournure était déjà connue au XIIe siècle : toutes les fois qu'il peut y avoir doute, c'est plutôt encore la langue du XIIIe siècle que celle du XIIe dont nous rendons témoignage.

On nous dira que ce n'est même pas la langue du XIIIe siècle, mais simplement celle de sept ou huit auteurs de cette époque. C'est vrai. Mais ces auteurs appartenaient à des milieux sociaux certainement assez différents ; les uns ont vécu dans la Picardie ou sur les frontières de l'Est, d'autres n'ont pas habité bien loin de Paris. Et quelle variété dans leurs œuvres ! Des jeux dramatiques tout près de la vie populaire ou bourgeoise, des fabliaux sans prétention et sans beaucoup de sel, une amusante et gracieuse aventure contée avec bonhomie, de petites pièces lyriques vivement enlevées, une fine et tragique histoire d'amour : il est impossible que les sept trouvères à qui nous devons des compositions si diverses se soient donné le mot pour écrire dans un langage de convention très distinct de celui qu'ont employé leurs contemporains. Là où ils sont d'accord il y a des chances pour qu'ils le soient avec bien d'autres, et ils sont presque toujours d'accord. Mais, à titre de vérification, nous avons voulu comparer leur langue à celle que nous offrent quatre ouvrages qui devaient paraître incessamment — et dont deux sont dès maintenant parus — dans la collection des *Classiques français* : *Pyrame et Thisbé*, *Tristan* de Béroul (XIIe siècle), *Aucassin et Nicolette*, les *Mémoires* de Philippe de Novare (XIIIe siècle). Or de ces différents côtés nous sont venues de très nettes confirmations. Et nous avons plus d'une fois emprunté à ces textes complémentaires des exemples significatifs. Il est à noter toutefois que si, dans l'ensemble, la langue de Philippe de Novare se rattache bien à celle que nous décrivons dans ce livre, plus d'un détail ici ou là semble appartenir à une époque plus récente. Mais on sait dans quelles conditions peu favorables nous sont parvenus les *Mémoires*, et nous ne sommes pas toujours sûrs d'avoir une reproduction fidèle du manuscrit original. En tout cas, on voit qu'à suivre très fidèlement « nos textes » on n'a pas à craindre de s'écarter beaucoup du grand chemin de la langue, mais on risque certainement de laisser de côté des faits intéressants qui, pour une raison ou pour l'autre,

n'apparaissent pas dans leurs œuvres. Nous ne prétendons même pas, loin de là, avoir épuisé la matière qu'elles nous fournissaient, et nous reconnaissons volontiers que notre petit volume restera plus incomplet qu'il ne serait peut-être désirable. Mais nous avons fait effort pour ne rien omettre d'essentiel.

Comme nous nous en tenons à un moment très déterminé de l'évolution de la langue, nous nous sommes borné à décrire les faits que nos textes nous mettaient sous les yeux. Nous n'avons donc en général pas cherché à pénétrer sous les phénomènes de syntaxe l'activité de la pensée qui les façonne et les modifie. Nous n'avons pas davantage, et pour la même raison, recherché l'origine de quelques-uns de ces phénomènes dans l'état antérieur de la langue. Ou plutôt, nous ne l'avons fait que là où des variations nous ont semblé s'être produites dans les limites mêmes de la période que nous nous étions assignée. Nous avons poussé très loin notre détachement à l'égard des secours que pouvait nous apporter l'histoire de la langue. Nous n'avons même pas laissé entrevoir que le français vînt du latin, et nous avons soigneusement évité, autant que cela était possible, les termes qui rappelaient par trop la grammaire latine. Cette attitude, qu'il serait peut-être difficile de maintenir jusqu'au bout dans un traité de morphologie, a ses désavantages qui sautent aux yeux et que nous ne nions pas. Elle a aussi, croyons-nous, ses avantages. Au lieu de voir dans le vieux français un idiome instable et provisoire dont la fonction propre est de relier deux langues complètes et définitives, le latin et le français moderne, on en vient ainsi à s'arrêter avec complaisance devant des phénomènes linguistiques dont les contemporains n'ont nullement soupçonné le caractère transitoire ; on regarde avec plus de curiosité et de sympathie des formes et des tournures qui ont suffi à exprimer les idées de tout un peuple à une époque de son histoire qui n'a pas manqué de grandeur ; on se prend à reconstruire par la pensée tout l'édifice écroulé de la langue qu'ont parlée nos ancêtres et qui est à la fois si près et si loin de la nôtre. Peut-être est-ce le moyen le plus sûr de pénétrer dans l'intimité de ces Français d'autrefois qui ont été aussi vivants que nous et qui ont encore des choses si intéressantes à nous dire, quand nous voulons bien nous mettre en état de les entendre.

Si nous avons écarté toute considération historique, nous avons du moins rapproché fréquemment la langue du XIIIe siècle de celle du XXe. Il est bien vrai que nous avons à l'ordinaire accueilli uniquement les faits qui sont particuliers à l'ancienne langue, mais même ici, dans ce naufrage de tant de règles et de tant d'emplois, que de débris bizarrement sauvés, que de survivances souvent incomprises ! Sautant par-dessus sept siècles d'histoire nous avons noté les points de contact, les ressemblances, les différences. Nous voudrions avoir ainsi facilité aux Français d'aujourd'hui qui s'intéressent au passé de leur pays l'accès de cette langue du XIIIe siècle qui fut bien vraiment un instant la langue de l'Europe civilisée. Nous serions heureux aussi si les étrangers qui abordent l'étude soit de notre ancienne langue, soit du français contemporain trouvaient à l'occasion, dans ce petit livre, un secours efficace.

Nous avons eu constamment sous les yeux le deuxième volume (*Morphologie*) de la *Grammaire historique* de M. Nyrop (1903) et la quatrième partie du *Cours de Grammaire historique* de Darmesteter, publiée par les soins de M. Léopold Sudre (1897). La dissertation de M. P. B. Fay sur l'usage, dans la prose française des XIVe, XVe et XVIe siècles, du partitif elliptique dans les phrases affirmatives (Paris, 1912) nous a fourni quelques indications utiles pour le chapitre de l'article partitif.

AVERTISSEMENT DE LA DEUXIÈME ÉDITION

(1923)

Dans cette deuxième édition nous avons remanié et corrigé plusieurs paragraphes concernant le pronom personnel, le pronom relatif, le subjonctif, le parfait et l'ordre des mots, et introduit ailleurs nombre de modifications de détail. Nous avons ajouté un chapitre nouveau sur le pronom interrogatif. Pour ce travail de révision et de correction nous avons utilisé quelques remarques qu'on a bien voulu nous adresser directement et nous avons trouvé grand profit à lire les comptes rendus qu'on a faits de notre petit livre : *Neophilologus*, V, p. 274 (Sneyders de Vogel), *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, XXII, 1920, p. 74 (O. Bloch), *Modern Language Notes*, XXXV, 1920, p. 482 (Armstrong), *Revue Celtique*, XXXVIII, 1920-21, p. 354 (J. Vendryes). Nous avons adopté en plus d'un cas les corrections qu'on nous proposait. Là où nous ne l'avons pas fait, c'est que nous croyions avoir raison ou que nous jugions l'hypothèse soutenue par nous aussi vraisemblable que l'hypothèse adverse. Nous discutons en appendice quelques-unes des observations de nos critiques.



ABRÉVIATIONS

P. — *Percevaus li galois*, reproduction du ms. Bibl. Nat., fr. 794, édition Baist, sans lieu ni date.

Ch. — *La Chastelaine de Vergi*, éd. par Gaston Raynaud, 3e éd. revue par Lucien Foulet ; Paris, 1921.

C. — *Courtois d'Arras*, éd. par Edmond Faral, 2e éd. ; Paris, 1922.

F. — Adam le Bossu, *Le Jeu de la Feuillée*, éd. par Ernest Langlois ; Paris, 1911.

Av. — *Le Garçon et l'Aveugle*, éd. par Mario Roques, 2e éd. ; Paris, 1921.

C. M. — *Les Chansons* de Colin Muset, éd. par Joseph Bédier, avec la transcription des mélodies par Jean Beck ; Paris, 1912.

V. P. — Huon Le Roi, *Le Vair Palefroi*, éd. par Arthur Långfors, 2e éd. ; Paris, 1921.

M. H. 1, *M. H.* 2. *La Male Honte*, 1re version (Huon de Cambrai), 2e version (Guillaume), éd. par Arthur Långfors (à la suite de l'édition du *Vair Palefroi*).

Bér. — Béroul, *Le Roman de Tristan*, éd. par Ernest Muret, 2e éd. ; Paris, 1922.

Phil. — Philippe de Novare, *Mémoires*, éd. par Charles Kohler ; Paris, 1913.

Auc. — *Aucassin et Nicolette*, éd. par Hermann Suchier, 7e éd., trad. française par Albert Counson ; Paderborn, 1909.

Pir. — *Piramus et Tisbé*, éd. par C. de Boer ; Paris, 1921.



Petite Syntaxe de l'Ancien Français

---

1. En français moderne nous plaçons très généralement le sujet avant et le complément après le verbe : *le père aime le fils*. C'est uniquement la place des mots *père* et *fils* qui nous fait reconnaître le rôle que ces mots jouent dans la phrase. Changeons l'ordre, et nous changeons le sens : *le fils aime le père*. Les rapports plus compliqués se marquent à l'aide de prépositions : *le clocher* de *l'église*, *cette route vous conduira* à *la ville*, *il est venu* avec *moi*, *cela est arrivé* par *sa faute*. L'ancien français se sert également des prépositions, mais en outre il indique certains rapports au moyen de terminaisons qu'il donne à diverses classes de mots et qui varient suivant les circonstances. Ces terminaisons ou désinences sont au nombre de deux pour le singulier et deux pour le pluriel. C'est ce qu'on exprime en disant qu'il y a deux *cas* en ancien français : l'un indique qu'un mot fait fonction de sujet, c'est le *cas-sujet*, l'autre qu'un mot fait fonction de complément ou de régime, c'est le *cas-régime*. Énumérer les différents cas d'un mot, au singulier et au pluriel, c'est *décliner* ce mot : le vieux français est une langue à déclinaisons. Il n'y a pas de différence plus profonde entre l'ancienne langue et le français de nos jours.



2. Les *mots déclinables* sont le *substantif* ou nom, l'*article*, l'*adjectif* et le *participe*, le *pronom*. Nous les examinerons successivement dans cet ordre. Puis nous verrons les *verbes*, et enfin les mots qui ne se déclinent ni ne se conjuguent : *conjonctions*, *adverbes*, *prépositions*. Nous terminerons par un chapitre sur l'*ordre des mots* dans la vieille langue.

LES MOTS DÉCLINABLES

LE SUBSTANTIF

3. Le *substantif* désigne des personnes ou des choses. Les noms propres et les noms communs se déclinent également.

LA DÉCLINAISON

4. Au point de vue de la déclinaison, il faut distinguer entre les mots *féminins* et les mots *masculins*. Notons que les genres n'ont guère varié depuis le XIIe et le XIIIe siècle ; les exceptions sont peu nombreuses : signalons *affaire* et *dent* qui étaient masculins, *amour*, *honneur*, *doute* qui étaient féminins.

5. Les mots *féminins* ont le *cas-régime semblable au cas-sujet*, au singulier comme au pluriel. Cela revient à dire qu'ils n'ont pas de cas. On peut les considérer comme indéclinables. Le pluriel se marque en ajoutant une *s* à la forme du singulier. On voit qu'ici nous avons affaire à un groupe de mots qui présentent une physionomie toute moderne :

Le jor de *Pentecouste*,
quant les *tables* furent ostees,
en a la *duchoise* menees
les *dames* en sa *chambre*. *Ch.*, 698-701.

6. Ceci ne s'applique strictement qu'aux mots féminins terminés par l'*e* que nous appelons aujourd'hui *muet* et qui, sans avoir le son plein de l'*é* fermé ou de l'*è* ouvert, était



néanmoins prononcé au moyen âge. Ces mots constituent du reste la grande majorité des mots féminins. Les autres se comportent au pluriel exactement comme le reste des féminins, mais au singulier ils peuvent ou bien suivre la règle ordinaire des féminins, ou bien emprunter aux masculins l'*s* qui, comme nous allons le voir, est le signe distinctif du cas-sujet masculin ; le cas-régime conserve la forme sans *s*.

A l'eure et au jor
que par lui seroit descouverte
lor *amor*... *Ch.*, 24-6.

Il n'est *resons* que... *Ch.*, 436.

Vous estiiez ma richece
et ma *santez* et ma leece. *Ch.*, 779-80.

7. Sauf quelques exceptions que nous verrons, les mots *masculins* présentent au *singulier* une forme *avec s* pour le *cas-sujet*, une forme *sans s* pour le *cas-régime*, au *pluriel*, d'une façon précisément inverse, une forme *sans s* pour le *cas-sujet*, une forme *avec s* pour le *cas-régime*. Ainsi l'*s* est la flexion unique, mais il reçoit une valeur opposée suivant qu'il s'agit du singulier ou du pluriel. Dans le premier cas il indique un sujet, dans le second un complément. Dès qu'on a compris ce jeu de balancement, on a la clef du mécanisme de la déclinaison en ancien français.

CAS-SUJET SINGULIER : li *chevaliers* en tel maniere
s'an part. *Ch.*, 472-3.

CAS-RÉGIME SINGULIER : [il] s'en vint au bout du vergier
ou il trova le *chevalier*. *Ch.*, 381-2.

CAS-SUJET PLURIEL : tant com l'amor est plus grant,
sont plus mari li fin *amant*
quant li uns d'aus de l'autre croit
qu'il ait dit ce que celer doit. *Ch.*, 11-4.

CAS-RÉGIME PLURIEL : li dus enterrer l'endemain
fist les *amanz*. *Ch.*, 936-7.

8. On a noté la désinence *z* du cas-régime pluriel de *amant*. Dans certains cas en effet, et particulièrement après un radical terminé par *d* ou *t*, c'est *z* au lieu de *s* qui est le signe de la flexion : simple question de graphie, car *z* a la valeur de *ts*. Parfois, sous l'influence de l'*s* de flexion, le radical du mot se modifie quelque peu : on obtient alors des mots dont le radical est légèrement différent dans les cas avec *s* de ce qu'il est dans les cas sans *s* : *li dus* est un cas-sujet ainsi altéré, le cas-régime *le duc* montre le radical véritable.

9. Exceptions. — Voici les principales exceptions.

1° Certains mots masculins terminés par un *e* sourd ne prennent pas d'*s* au cas-sujet singulier. Ces mots sont peu nombreux ; les plus connus sont *pere*, *frere*, *maistre*.

> Foi ke doi vous, ki mes *peres* estes. *C.*, 23.
>
> Bien en porra faire lardés
> a part main mesire mes *maistre*. *C.*, 494-5.

2° Une cinquantaine de mots masculins ont au cas-sujet une forme spéciale qui se distingue nettement du cas-régime, sans toutefois présenter une *s*. Le cas-sujet pluriel est, comme dans tous les noms masculins, identique au cas-régime singulier ; le cas-régime pluriel ajoute naturellement une *s*. Voici quelques-uns de ces mots :

sire,	seignor ;	seignor,	seignors.
ancestre,	ancessor ;	ancessor,	ancessors.
mentere,	menteor ;	menteor,	menteors.
traïtre,	traïtor ;	traïtor,	traïtors.
trichiere,	tricheor ;	tricheor,	tricheors.
lerre,	larron ;	larron,	larrons.
enfes,	enfant ;	enfant,	enfanz.

Il faut y ajouter le mot féminin *suer* « sœur » qui, comme tous les féminins, n'a qu'une forme au pluriel :

suer, seror ; serors.

Et je me porpenssai, biaus *sire*,
tantost que je vous diroie. *Ch.*, 122-3.

mon boen *seignor* prieroie
de Waignonrut, le vaillant,
que por Deu ne se recroie. *C.M.*, VII, 41-3.

10. Rôle de l'analogie. — Les exceptions que nous venons d'énumérer étaient trop contraires aux tendances générales de la déclinaison pour que la langue n'ait pas cherché à les supprimer.

De bonne heure, à côté de *pere*, *frere* au cas-sujet singulier, on voit apparaître les formes analogiques *peres*, *freres*. La forme avec *s* finira par l'emporter, mais pendant longtemps on hésitera entre les deux. Les mêmes textes nous offrent *pere* et *peres* à quelques vers d'intervalle :

Mieus vous amaisse a mains de pris,
quar vostre *pere* eüst bien pris
en gré ce que je puis avoir,
s'il ne fust si riches d'avoir. *V. P.*, 371-4.

La pucele sot l'escondit
et ce que ses *peres* ot dit. *V. P.*, 349-50.

11. De même on tend à ramener à la règle ordinaire le cas des mots dont la déclinaison présente des radicaux différents. On y arrive par deux voies parallèles. D'une part on pourvoit d'une *s* le cas-sujet du singulier, et comme tout à l'heure nous avions *peres* au lieu de *pere* nous aurons ici *sires* au lieu de *sire* :

Et d'autre part li fet mout mal
ce qu'a trahitor desloial
le tient ses *sires* et a tort. *Ch.*, 185-7.

On a ainsi au singulier la déclinaison *sires*, *sire*. Cf. les

formes *trahitres*, *Ch.*, 201 ; *trichierres*, *Ch.*, 888 ; *leres*, *F.*, 393, 1084.

12. D'autre part on attribue à la forme du cas-régime singulier la valeur du cas-sujet. Par souvenir de l'ancien cas-sujet on ne donne, à l'ordinaire, pas d'*s* à cette nouvelle forme. On a ainsi au singulier la déclinaison *seignor*, *seignor*, ce qui nous ramène au moins au type des féminins.

D'un seul mot irrégulier on a fait deux mots réguliers, et on a ainsi augmenté le nombre des mots déclinables et réduit celui des déclinaisons anormales.

13. Tout se passe donc comme si la langue travaillait obscurément à créer un type unique de déclinaison où une *s* ajoutée à la forme commune indiquerait au *singulier* un *sujet*, au *pluriel* un *complément*, avec cette seule exception que les mots féminins n'auraient, souvent au singulier, toujours au pluriel, qu'une forme, celle du cas-régime. On peut s'étonner que cette exception, elle aussi, n'ait pas fini par disparaître. En fait, comme on le sait, c'est le contraire qui a eu lieu. Les substantifs modernes se comportent comme les féminins de la vieille langue : ce sont les masculins qui ont cédé. Nous verrons tout à l'heure la raison très simple de ce phénomène en apparence singulier. Pour le moment il nous suffit d'avoir signalé la tendance indéniable de la vieille langue au XIIe et au XIIIe siècle.

EMPLOI DES CAS

14. CAS-SUJET. — Le *cas-sujet* sert à indiquer le rapport du *sujet* au verbe ou de l'*attribut* au sujet. Nous avons déjà donné des exemples ; en voici d'autres :

Ha ! Dieus, com cist *pains* me dehaite !	*C.*, 508.
Ce est granz *deus*.	*Ch.*, 156.
Je sui ses *fieus*, il est mes *pere*.	*C.*, 588.
Çaiens sont tuit li grant *delit*.	*C.*, 133.
Chaiens boivent et *fol* et *sage*.	*C.*, 107.

15. On met aussi au cas-sujet les mots par lesquels on interpelle un interlocuteur ou adresse la parole à quelqu'un.

Ha ! biaus dous *fius*, seés vous cois.	*F.*, 396.
Ha ! sire *damoisiaus*, bevés !	*C.*, 148.
Diva, *varlés*, que te dolouses ?	*C.*, 451.
Ha ! biaus dous *peres*, ves moi chi.	*C.*, 610.

16. Cas-régime. — Le *cas-régime* est d'un emploi beaucoup plus étendu. Tout d'abord il sert à marquer le *complément direct* des verbes transitifs.

Por moi... ne tueriés pas un *poulet*.	*C.*, 652.
Molt est hardis qui me requiert mon *palefroi*.	*V. P.*, 854-5.
De ci qu'en Navarrois n'a si bon *chastelain*.	*C. M.*, XIII, 7-8.
Esté faisoit bel et seri.	*F.*, 63.
Vous devés doze *saus* a mi.	*F.*, 972.
Sire, volés oïr bons *mos* ?	*C.*, 341.

17. En outre le cas-régime est requis *après toutes les prépositions*. C'est donc le cas où l'on devra mettre le complément déterminatif des substantifs, le complément indirect des verbes et les compléments circonstanciels de toute

nature. Voici les diverses prépositions qui se présentent en ancien français ; nous donnons pour chacune d'elles quelques exemples.

A. — Droit *a mon oncle* le dirai. *V.P.*, 446.

Un sorcotiel molt viés
a chaiens,.......
c'on soloit prester *as pierdans*. *C.*, 414-6.

Une pucelete...
...*aus piez* du lit se gisoit. *Ch.*, 727-8.

Cele part tienent lor chemin
tant qu'il sont venu *au jardin*. *Ch.*, 377-8.

J'en vendrai bien *a chief*. *Ch.*, 142.

Ce que me metez *a tort* seure
je ne penssai ne jor ne eure. *Ch.*, 192-3.

Quar je voi bien *a cel samblant*
qu'en moi ne vous fïez pas..... *Ch.*, 621-2.

...Le leu — ou assambleront tout *a pié*. *Ch.*, 373.

A deus serjans le fait aerdre
qui le traient fors de la court. *M. H.*[1], 88-9.

Itels estoit la pucele,
la fille *au roi* de Tudele. *C. M.*, III, 7-8.

Ainz. — *Ainz jor* aler l'en covint. *Ch.*, 463.
Ainz le tiers an...
morut li ancïens, sans faille. *V. P.*, 1328-9.

Ancontre. — *Ancontre le tens novel*
ai le cuer gai et inel. *C. M.*, IX, 1-2.

Après. — N'ai cure de roncin lasser
après mauvais seignor troter. — *C. M.*, IV, 41-2.

Avoec. — Biaus sire, *avoec men pere* iert chi. — *F.*, 36.
...Quant j'oi le flaütel
soner *avuec le tabor*... — *C. M.*, IX, 14-5.

De. — Talent n'ai d'ami avoir
qui ne soit del tout a l'onor
et de moi et *de mon seignor*. — *Ch.*, 712-4.

S'en estoit auques achoisie
l'envoiseüre *de son cuer*. — *V. P.*, 70-1.

Une fame desconseillie,
jone *de samblant* et d'aage. — *V. P.*, 1165-6.

Uns chevaliers preus,...
riches *de cuer*, povres *d'avoir*. — *V. P.*, 35-7.

Li chevaliers ancïens..
de son ostel pou se mouvoit. — *V. P.*, 141-4

Il l'a *du palefroi* jus mise. — *V. P.*, 1213.

Puis li conte
de sa niece trestout le conte,
comme apris l'ot *du chevalier*. — *Ch.*, 649-51.

Au chevalier trest fors *du ventre*
l'espee dont s'estoit ocis. — *Ch.*, 912-3.

Molt pres li couvenoit garder
que perceüs ne fust *du pere*. — *V. P.*, 194-5.

Du jor ne se loe point. — *Ch.*, 487.

Bien voi que il ne m'aime mie,
quant il me faut *de couvenant*. — *Ch.*, 744-5.

Ne m'avez *de mot* mentu. *Ch.*, 496.

Poi s'en faut que il n'est cheüs
de duel a la terre. *V. P.*, 814-5.

Plus *de bien* et *d'onor* font
a ceus qui lor trahitor sont. *Ch.*, 117-8.

Cascuns *dou pain* nous donra. *Av.*, 56.

Dou roy de Sesile diray. *Av.*, 83.

Le chemin lest sanz demoree
et la grant route *des chevaus*. *V. P.*, 1046-7.

De toz les anciens fais
fu mains biaus moz iluec retrais. *V. P.*, 531-2.

Qui si le fet, ne crient assaut
des faus felons enquereors. *Ch.*, 956-7.

De ses biaus braz l'acola. *Ch.*, 401.

Dedenz. — *Dedenz sa cort* est sa chapele. *V. P.*, 1243.

Si la maine *dedenz son estre*. *V. P.*, 1212.

Dedens trois jors le vos covient avoir prisse. *Auc.*, 22, 39.

Dessous. — Entour avoit blankes maisselles,...
un peu nuees de vermeil,
parans *dessous le cuevrekief*. *F.*, 111-4.

Dessus. — Et la guete qui la cornoit
oï *desus le pont* l'esfroi
et la noise du palefroi. *V. P.*, 1127-9.

Desus les cols de lors chevaus...
aloient le plus sommeillant. *V. P.*, 995-7.

Desus le palefroi requerre
aloit sovent la damoisele. *V. P.*, 186-7.

En. — ...Comment il fu el vergier
en l'anglet ou il n'ot qu'eus deus. *Ch.*, 651-2.

Si est *en si grant desconfort*
qu'a mort se tient et a trahi. *Ch.*, 188-9.

Vous querrés ja *en cest celier*. *Av.*, 20.

Ainc *en point n'en lieu* n'en vint
tant que la Pentecouste vint. *Ch.*, 681-2.

Molt est entrez *en grant esfroi*,
mes molt est liez *en son corage*
de cest conseil honest et sage. *V. P.*, 452-4.

Vïeler fet un menestrel
en la vïele un son novel. *V. P.*, 758-9.

[Je] vous sierf et descauce,
nuit et jor, *en liu* de varlet. *C.*, 650.

Onques mais ne me vit
en teus dras ne *en tel habit*. *C.*, 591-2.

Entor. — S'il se peussent estraindre...
et l'uns l'autre ses braz lacier
entor les cols,...
nus hom ne les peüst irier. *V. P.*, 206-12.

Entre. — Voeil..............
..k'il s'ouvlit *entre les bras*
se feme. *F.*, 686-9.

Trop cruel deveement
avoit *entre ces deus amanz*. *V. P.*, 220-1.

Fors. — Vous ne me faites *fors damage*. *F.*, 1032.

N'arons hui mais *fors os et sotes*? *F.*, 558.

Jouste. — La nuit, quand ele fu couchie
jouste le duc, a souspirer
commença et puis a plorer. *Ch.*, 108-10.

Lez. — *Lez un rosier* s'est assise
la tres bele et la sennee. *C. M.*, III, 37-8.

O (od). — Estoilette, je te voi...
Nicolete est aveuc toi,
m'amïete *o le blont poil*. *Auc.*, 25, 1-4.

Par. — Chantant aloit *par son ostel*. *V. P.*, 757.

Li chevaliers sanz trestorner
se fet maintenant espouser
et *par bon mariage* adjoindre. *V. P.*, 1247-9.

Moines, vous n'estes mie sos,
par men kief. *F.*, 1001-2.

Boines gens, ensi fui jou pris
par Amours. *F.*, 165-6.

Je voudroie vostre amor
avoir *par bien* et *par honor*. *Ch.*, 89-90.

Por. — Molt est en cest païs amee
por les granz biens qui en li sont, *V. P.*, 294-5.

Je ferai de moi justise
por la trahison que j'ai fete. *Ch.*, 894-5.

Ja ne lerai *por les cuivers*...
...qui sont envieus sor ceus
qui les cuers ont vaillanz et preus,
que ne parfornisse mon poindre. *V. P.*, 23-7.

Sire, *por Dieu*, ne vous anuit. *V. P.*, 1196.

Nous le lairons chi en no liu
por no dete et *por nos escos*. *C.*, 266-7.

Sanz. — *Sanz estormie* et *sanz desroi*. *V. P.*, 920.

Sor. — La meson ert *sor un rochier.* *V. P.*, 138.
Tuit clinoient *sor les arçons*
li plusor. *V. P.*, 1012-3.

Qui chevauche si durement
a iceste eure *sor cest pont?* *V. P.*, 1134-5.

Et vous, bevés *sor le gaaing.* *C.*, 312.

Soz. — *Soz chiel* n'a si fort larronchiel. *C.*, 206.

Vers. — Alons *vers le Pré* erraument. *F.*, 843.

A nul fuer ne a nule guise
n'enprendroie tel mesprison
comme de fere trahison
si vilaine et si desloial
vers mon droit seignor natural. *Ch.*, 94-8.

18. Dans tous les exemples que nous venons d'énumérer au § 17, le cas-régime est précédé d'une préposition qui, au besoin, suffirait à elle seule à marquer la nature du rapport qui unit le mot qu'elle précède au reste de la phrase. Mais le cas-régime, employé seul, ne marque pas seulement le rapport de verbe à complément direct : il y a des constructions où, sans le secours d'aucune préposition, il exprime la relation : I. du complément déterminatif au substantif déterminé, II. du verbe au complément indirect, III. du verbe aux compléments circonstanciels.

19. I. *Cas-régime exprimant le complément déterminatif.*

Le complément déterminatif d'un substantif, quand il désigne une personne, peut se mettre en ancien français au cas-régime sans qu'il y ait besoin de le faire précéder d'aucune préposition :

Assez pres d'iluec estoit
ou la niece le *duc* manoit. *Ch.*, 375-6.

« C'était assez près de l'endroit où demeurait la nièce du duc ».

Pour que cette construction soit possible, il faut que le rapport exprimé aille du substantif déterminant au substantif déterminé, et non inversement. En d'autres termes, il faut que, si avec ces deux mots on construit une phrase, le déterminant en devienne le sujet : « le duc a une nièce. » C'est pourquoi on ne saurait mettre le cas-régime, employé absolument, dans les exemples suivants :

Autre rien
ne demanda puis que vint ci,
por le corouz *de son ami.* *Ch.*, 876-8.

« Elle ne demanda rien autre [que la mort], à cause du courroux *qu'elle avait contre son ami.* »

Por le corouz son ami signifierait : « à cause du courroux que son ami avait contre elle. » De même :

Sospris sui d'une amorette
d'une jone pucelete. *C. M.*, III, 1-2.

« Je me suis pris d'amour *pour une jeune fillette.* »

Les deux exemples suivants du mot *mestre* mettent bien en relief le contraste entre les deux tournures :

A ce mot est avant venuz
uns chevaliers auques chenus
qui estoit *mestres Clamadeu.* *P.*, 2355-7.

Le chevalier est « gouverneur » de Clamadeu, fait partie de « sa maison » (cf. § 20, 1°). Au contraire :

E *li mestres des chevaliers*
le voit e dit... *P.*, 157-8.

C'est-à-dire : le chef de la troupe des chevaliers.

20. La construction avec le cas-régime absolu sert à exprimer :

1° les relations de parenté, d'alliance, ou le rapport de maître à serviteur :

Mere *Dieu*, Sainte Marie. *Av.*, 9.

S'oï ke ces gens apeloient
l'un de ches deus Rikeche Auri,
l'autre Adan, fil *maistre Henri*. *F.*, 652-4.

S'en sai je bien d'aussi tenchans :
li feme *Henri des Arjans*,...
et li feme *maistre Tomas*
de Darnestal. *F.*, 313-6.

J'oi le maisnie *Hellekin*. *F.*, 578.

2° Un rapport de possession plus directe, qu'il s'agisse d'un objet matériel quelconque, en particulier d'une maison d'habitation :

Cist soissante sols feront plus
que teus cent mars en a repus
ens el tresor *Gerart Lenoir*. *C.*, 79-81.

Volés oïr la muse *Muset* ? *C. M.*, I, 1.

Anvis le mangasse si fave
a l'ostel *mon signeur men pere*. *C.*, 500-1.

[Ele] a choisi...
une sentele, qui vers l'estre
mon seignor Guillaume aloit droit. *V. P.*, 1041-3.

ou bien d'une des parties du corps ou d'un des éléments de la personnalité morale :

De le main *Diu*
soie jou sainnie et benite. *F.*, 754.

Par la panche *saint Gillain*. *Av.*, 33.

Cil. . . . .
le charja a un sien compere
sor Dieu et sor l'ame *son pere*
que presenter l'alast au roi. *M. H.*[1], 18-21.

Il ne veut mie deçoivre
l'ame *son compere.* *M. H.*[1], 60-1.

ou bien enfin d'une manifestation quelconque de la volonté, de l'intelligence ou des sentiments de la personne en question :

Fors de l'ecrit *mon pere* sui a tos jors gratés. *C.*, 440.
En ce lay du Vair Palefroi
orrez le sens *Huon Le Roi*
auques regnablement descendre. *V. P.*, 29-31.

Sachiez ne l'oseroie fere
ne nului metre en cest repere
fors par le congié *mon seignor.* *V. P.*, 1143-5.

Mes de cele amor Dieu me gart
qu'a moi n'a vous tort cele part
ou la honte *mon seignor* gise. *Ch.*, 91-3.

Tu as le mal *Saint Lienart.* *F.*, 234.

Par le mort *Diu.* *F.*, 1087.

21. On remarquera que dans cette construction *le déterminant vient toujours après le déterminé* et le suit immédiatement. C'est tout au plus si parfois on intercale un mot (rarement une courte phrase) entre les deux termes, sans toutefois changer l'ordre de succession :

Li feme aussi *Mahiu l'Anstier*
ki fu feme Ernoul de le Porte
fait ke on le crient et deporte. *F.*, 296-8.

Caÿn, qui *freres* fu *Abel*. *V. P.*, 882.

[Il] cuidoient qu'ele plorast
por ce que *la meson* vuidast
son pere por aler aillors. *V. P.*, 966-71.

On voit que le terme intercalé ne désagrège nullement l'unité compacte de cette construction. — Notons que le mot *Dieu* entre dans des locutions toutes faites où, quoique complément déterminatif, il précède le mot déterminé :

Sire, vous estes biaus et preus,
ce dïent tuit, *la Dieu merci*. *Ch.*, 60-2.

Il y a là un reste d'une construction archaïque, qu'on retrouve encore assez souvent au XIIe et au XIIIe siècle dans la langue un peu artificielle des chansons de geste.

22. C'est cet ordre invariable, cette juxtaposition constante des deux termes de notre construction qui la font immédiatement reconnaître. Voilà pourquoi elle s'applique *même aux féminins*, qui n'ont pourtant pas de forme distincte pour le cas-régime :

Que Dieus li fius *Marie*
vous meche tous en sa maison ! *Av.*, 2-4.

Quant il vit le cheniet *sa niece*... *Ch.*, 380.

Ains irons anchois...
baisier le fiertre *Nostre Dame*. *F.*, 1078.

Voeil..........
...k' il s'ouvlit entre les bras
se feme. *F.*, 686-9.

Biaus preudon, par l'ame *te mere*,

fai bien, maine l'ent en maison. *F.*, 544-5.

23. Dans tous les exemples cités jusqu'ici le complément déterminatif est un *nom*. Plus rarement on trouve, jouant le même rôle, un *pronom démonstratif*.

Cil...........
en est alez sanz demorance
a l'ostel *celui* qui vaillance
avoit en son cuer. *V. P.*, 734-7.

[Je] sui faillis et forsenez,
quant a la joie et au deport
celui qui m'a trahi et mort
vueil mon palefroi envoier. *V. P.*, 846-9.

24. Si l'on joint ces quelques exemples à ceux que nous avons énumérés plus haut, on verra que le mot qui est au cas-régime absolu est ou un nom propre, — ce qui est le cas le plus fréquent, — ou le pronom *celui*, — ce qui est le cas le plus rare, — ou encore un nom commun précédé soit de l'article défini, soit d'un adjectif possessif. C'est dire que le déterminant représente toujours un *individu* spécifiquement désigné, distinct de tous les autres individus. Mais supposé qu'on introduise dans le récit quelqu'un qui n'a pas encore été mentionné, qu'on ait par conséquent un nom de personne *précédé de l'article indéfini*, qu'adviendra-t-il? L'exemple suivant montre comment procédait la vieille langue :

Fille ert *a* un prince vaillant. *V. P.*, 83.

C'est la préposition *a* qui remplace ici le cas-régime absolu. Cet *a* qui marque possession est celui que nous trouvons encore dans la tournure *cette maison est à moi*, *à toi*.

25. A plus forte raison emploiera-t-on cette seconde cons-

truction quand le déterminant *n'est précédé d'aucun article*, ou est *précédé d'un adjectif indéfini* :

Fius *a* putain. *Av.*, 393, 1084.

Et c'or fusse j'or
amis *a* tel damoisele. *C. M.*, III, 17-8.

« Tel damoisele » signifie : cette demoiselle dont je parle, ou telle autre qui lui ressemblerait. On sent l'indétermination.

Quand Colin Muset écrit :

Itels estoit la pucele,
la fille *au* roi de Tudele, II, 1-2.

il veut dire un roi de Tudèle quelconque, « le roi » des contes de fées. S'il eût dit : « itels estoit la pucele, *fille le roi* de Tudele », le roi devenait un personnage historique précis, un Pierre ou un Henri précédemment mentionnés.

26. Il est tel cas enfin où la phrase est construite de telle façon qu'on n'a pas le choix entre les deux constructions et que la seconde s'impose :

Uns ans ne dure mie adiés ;
uns ans est pere, autres parastre ;
se chieus chi vous tient por fillastre,
soiés si preus et si gentis
que *a l'autre an* soiés *ses fis*. *C.*, 460-4.

Ajoutons qu'ici il ne s'agit pas d'un véritable nom propre, mais d'une personnification.

27. En dehors des cas que nous venons d'énumérer, on



trouve assez souvent la préposition *a* là où, semble-t-il, on devrait attendre le cas-régime absolu :

La damoisele.....
qui fille *au chevalier* estoit. *V. P.*, 98-9.

Li oncles *au buen chevalier*
ne se volt par trop oublier. *V. P.*, 533-4.

Et ceci nous amène à une dernière restriction. Le cas-régime absolu ne s'emploie pas, à l'ordinaire, avec tous les noms de personne sans exception. On le met de prédilection avec les noms propres (précédés ou non d'un titre de politesse, *sire*, *maistre*), puis avec les termes qui indiquent un lien de parenté ou d'alliance, enfin avec les mots qui désignent les grands de ce monde et de l'autre. Il y a donc à la fois quelque chose de *sentimental* et d'*aristocratique* dans le cas-régime absolu. On l'emploie d'une part pour père, mère, fils, femme, amie, d'autre part pour Dieu, le roi et le comte. On ne descend en général pas plus bas : le chevalier, l'écuyer, le valet et la tourbe des inférieurs doivent se contenter de l'autre tournure. Chrétien écrit tour à tour :

En la prison *le roi Artu*
se metra, se covent me tient. *P.*, 2314-5.

E ses amis comant a non
qui an est alez, vuelle ou non,
an la prison *au notonier* ? *P.*, 8605-7.

Comparez encore : *le pavellon le roi P.*, 4181 et *le roncin a cel escuier P.*, 6496 ; *au los et au conseil lor pere* — alerent a deus cors reàx *P.*, 440-1, et *au los au notonier* le fet *P.*, 7433 ; la fresche color... qui est *en la face s'amie P.*, 4163 et *jusqu'a la main au vaslet* — coloit cele gote vermoille *P.*, 3162-3 ; *l'ostel monseignor Gauvain P.*, 5441 et pres de l'eve *fu li ostex — au notonier P.*, 1436-7 ; *la terre le roi P.*, 7095 et *la chambre a la pucele P.*, 5753.

28. Si le cas-régime absolu ne s'emploie dans cette construction qu'avec un petit groupe de noms de personne parfaitement déterminés, il s'ensuit qu'on n'aura pas souvent l'occasion de le mettre au *pluriel*. Et en effet les exemples en sont rares : il n'y en a pas un dans nos textes ; on en trouve un seul dans les 9000 vers de *Perceval* :

(Il ya deux reines, Ygerne et sa fille, la femme du roi Loth.)

Se vos voient eles molt bien,
parmi les fenestres verrines,
les dameiseles *les reïnes*[1]
et les dames. *P.*, 7746-9.

En tout cas, voici la tournure ordinaire avec un pluriel :

Li reaumes de Logres,
qui jadis fu *la terre as ogres*. *P.*, 6132.

De joie bruit tote la sale
e li ostel *as chevaliers*. *P.*, 2700-1.

Et molt grant noise demenoient
les armes *a ces* qui venoient. *P.*, 104-5.

Comparez : donez moi *les armes — celui* que j'ancontrai. *P.*, 796-7.

29. La construction avec le cas-régime absolu a survécu dans quelques locutions toutes faites qui sont des *archaïsmes* et dont on ne comprend plus la signification originelle : *l'Hôtel-Dieu* (cf. l'Hôtel *de* Sully), *l'Église Notre-Dame* (cf. l'Église *de la* Madeleine). A la campagne on dit : les fils Michaud (forme « citadine » et polie : messieurs Michaud fils, les fils de M. Michaud; cf. la raison sociale « les fils *de* Peugeot »). Nous disons encore *Dieu merci*.

1. Il est douteux qu'on puisse voir dans « les reïnes » un sujet, à mettre sur le même pied que « les dameiseles » et « les dames ».

30. Pour la construction avec *a*, en dehors des phrases du type « cette maison est à moi », elle a aujourd'hui disparu du français cultivé. Elle est toujours vivante, et bien vivante, dans la langue populaire ou très familière : la fille *au* père Mathurin, la maison *à* M. Grandet, la voiture *au* notaire. Dans tous ces cas la langue ordinaire emploie *de* au lieu de *à*.

31. Il est à noter que le *de* s'emploie ainsi dès les origines quand le nom déterminatif désigne, non une personne, mais un *animal* ou une *chose* :

Desus les cols *de lor chevaus*...
aloient le plus sommeillant. *V. P.*, 995-7.

Il met ses ieus et son viaire
a un pertuis *de la posterne*. *V.P.*, 1150-1.

Il y a plus. Le *de* s'emploie même avec des noms de personne dans deux cas au moins :

1° Quand le substantif déterminant désigne non un individu, connu ou inconnu, mais *toute une classe* d'individus : tels sont les mots *home*, *fame*, *gent*, etc. :

Por embler *san et cuer de gent*
fist Dex de li passe mervoille. *P.*, 1802-3.

Onques si riches forteresse
ne virent *oel d'ome qui vive*. *P.*, 7202-3.

L'*anemi de l'ome* encache
par le saint miracle devin. *F.*, 328-9.

Ou fu cele espee prise...
qui onques *d'ome* ne trest *sanc* ? *P.*, 3616-8.

Il fu nez de la virge dame
e si prist d'*ome e forme e ame*
avoec la sainte deité. *P.*, 6245-7.

Se je onques fis devise
en biauté que Diex eüst mise
en cors de fame ne an face,
or me plest... *P.*, 1781-4.

Son messaige
Fornira il *a loi de sage.* *P.*, 1183-4.

Einz mes tex dameisele nule
ne fu *a cort de roi* venue. *P.*, 4602-3.

Cf. : vos irez *a la cort le roi.* *P.*, 492.

Si le menerent a palais a grant honeur si come *fille de roi*. *Auc.*, 38, 9.

Clamadex qui vis anrage
anvoie au chastel un message
sanz los d'autrui et sanz conseil. *P.*, 2555-7.

Cf. : « A ton consoil me voel tenir — que que il m'an doie avenir ». — *Au los au notonier* le fet. *P.*, 7431-3.

2° Quant le déterminant est un pronom personnel :

Ha ! Kex, molt m'an est grief
quant il n'est ceanz avoec moi
par *la fole lengue de toi*. *P.*, 2840-2.

De tot l'avoir du monde n'ai je plus vaillant, que vos veés sor *le cors de mi*. *Auc.*, 24, 53-4.

Por *le douçour de li* et por s'amor. *Auc.*, 24, 77 et cf. 40, 16-17.

Je vous creant
seur *le cors et l'ame de moi...* *Ch.*, 332-3.

Talent n'ai d'ami avoir
qui ne soit del tout *a l'onor*
et de moi et de mon seignor. *Ch.*, 712-4.

32. Ce dernier exemple montre comment du pronom personnel notre construction avait chance de s'étendre au subs-

tantif. Il est de fait que peu à peu la langue *a cessé de faire une distinction entre les noms d'animaux et les noms d'hommes* ; le *de* qu'on employait déjà avec des noms de personne dans certains cas a fini par conquérir tout le terrain et, au moins dans la littérature et la conversation polie, par supplanter complètement l'ancienne tournure. Mais il faut remarquer que cette influence analogique s'est exercée de très bonne heure. Dès le XIIe siècle au moins on trouve des exemples de *de* là où selon la règle alors en vigueur on pourrait attendre *a* :

Di moi por coi tu as ce fait
e prie Deu que merci ait
de l'*ame de son pecheor*. *P.*, 6331-3.

Peut-être pourrait-on dire qu'en dépit de l'adjectif possessif *pecheor* est un terme très général derrière lequel disparaît l'individualité de Perceval. L'exemple suivant n'est pas non plus très probant.

Li ancïens...
manda les ancïens chenuz
por estre *au riche mariage*
de sa fille. *V. P.*, 688-94.

On peut soutenir ici que le rapport va du déterminé au déterminant, non du déterminant au déterminé (cf. § 19), car l'ancien marie sa fille plus encore qu'elle ne se marie. Mais on comprend que ces incertitudes mêmes et ces légères équivoques aient pu, dans les phrases de ce genre, favoriser le développement de la préposition *de*. Voici certainement un exemple incontestable :

He ! fait Nicolete, l'*ame de ten pere et de te mere* soit en benooit repos ! *Auc.*, 16, 1-2.

Si l'on passe à Philippe de Novare, on n'a plus que l'embarras du choix. On trouve encore chez lui l'ancienne construction par le cas-régime absolu dans des phrases stéréotypées (presque exclusivement avec *Deu* et *le roy*), mais il n'y a pas plus d'une demi-douzaine d'emplois de *a* et c'est la construction avec *de* qui est courante d'un bout à l'autre du livre :

Celuy fu d'autre lignage, et apartenoit as *enfans de monseignor de Baruth* par lor mere, II, v; — Et estoit de *la maihnee de messire Phelippe*, II, VII ; — La reÿne Alis de Chipre... espousa Bemont, *fys dou prince d'Antioche*, II, VIII ; — Maintenant firent assembler tous les gens dou païs a *la court dou roy*, II, XLVII ; — Je suis *home de la reÿne Aalis* del baillage, II, L ; etc., etc.

C'est déjà l'usage moderne.

33. II. *Cas-régime exprimant le complément indirect.*

Le cas-régime peut à l'occasion exprimer le *complément indirect* du verbe sans que la préposition *a* soit employée :

Mes, se il vous voloit promettre
trois cenz livres de sa terre,
et *mon pere* venist requerre
icest afere, qui molt l'aime... *V. P.*, 419-23.

Entendez : « et qu'il vînt demander cela *à mon père* ».

34. Cette construction se trouve surtout, sinon exclusivement, avec les verbes qui signifient *dire*, *conter*, *demander*, *envoyer*, *porter*. On comprend donc que le substantif régime indirect soit la plupart du temps un nom de personne :

Mon neveu erent delivrees
de ma terre trois cent livrees. *V. P.*, 433-4.

« Il sera délivré *à mon neveu* pour la valeur de trois cent livres de ma terre. »

Son oncle conta bonement
son couvenant et son afere. *V. P.*, 462-3.

« Il raconta bonnement *à son oncle* son arrangement et son affaire. »

Mais il peut arriver que ce soit un nom d'animal, ou même un nom de chose plus ou moins personnifiée :

Et tantost k'il s'en prist a courre
me sire se mucha en pourre
et fist *sen keval* le gambet
si ke caïr fist le varlet. *F.*, 737-40.

« Et aussitôt qu'il eut prit son élan, mon maître se cacha dans la poussière et donna *à son cheval* un croc en jambe qui fit tomber le jeune cavalier. »

Ne dites point no vin laidure,
Gillot, si ferés courtoisie. *F.*, 945-6.

« Ne dites pas d'injures *à notre vin*, Gillot, ce sera plus poli. »

35. Cette construction offre de grandes analogies avec celle qui, dans le cas du pronom personnel, exprime le complément indirect à l'aide d'une forme faible (*li*, plus tard *lui*) placée devant le verbe sans qu'une préposition ait à intervenir ; j'envoie un livre *à mon frère*, je *lui* envoie un livre. Aussi remarque-t-on que le plus souvent le substantif régime indirect est, dans les phrases que nous étudions, placé *avant le verbe*. Il ne faut pas citer comme exceptions les passages suivants :

Prestez *vostre oncle et mon seignor*
vostre palefroi. *V. P.*, 795-6.

Se ge muir, portés la *lou roi*. *M. H.*[2], 19.

Hane, demandés *Ravelet*
s'il a chaiens nul rehaignet. *F.*, 928-9.

Amistés
porte *ten signour* de par mi. *F.*, 762-3.

Faites *un povre aveule* bien. *Av.*, 70.

Nous avons affaire ici à des impératifs affirmatifs et nous verrons qu'en pareil cas la vieille langue (comme le français moderne du reste) met après le verbe le pronom régime indirect : « Porte le lui », à côté de « Je le lui porte. » (§ 152).

Dans le vers *ne dites point no vin laidure* le régime est placé après le verbe, alors que le pronom correspondant viendrait avant ; *ne li dites point laidure*. Mais ici il serait absolument impossible d'intercaler un substantif quelconque entre la particule négative et le verbe. Et c'est le régime direct *laidure* qui suivant immédiatement fait ressortir l'emploi de *no vin* comme régime indirect. Pour la même raison le rôle de *sen keval* est très clair dans la phase *fist sen keval le gambet*, où rien n'empêchait l'auteur d'écrire *sen keval fist le gambet*.

36. On voit que, quand il y a dans la phrase régime direct et régime indirect, il faut, pour que notre construction soit possible, qu'il ne puisse y avoir d'hésitation sur la valeur à attribuer à chacun. Mais cela suffit aussi. C'est pourquoi si le sujet, le verbe et le régime direct sont déjà nettement posés et l'allure générale de la phrase clairement indiquée, le régime indirect sans préposition pourra au besoin venir, à une place insolite, en dernier lieu :

Li vaslez vit les armes beles...
si li plorent et dist : par foi
cez demanderai je *le roi*. *P.*, 851-4.

Je prierai Dieus griés tourment
envoit *tous chiaus* k'au povre aveule
feront nes une bone seule. *Av.*, 47-9.

Bon jor doint Deus demain
le seignor que tant ain ! C. M., XIII, 4-5.

On remarquera que nous avons surtout affaire ici à des antécédents de relatifs. Mais dans le dernier exemple la phrase est déjà bien contournée.

37. Ici encore, le *féminin* n'est pas exclu de cette construction, bien que n'ayant pas de forme distincte pour le cas-régime :

Je veul bien *ma dame* noncier
ke je sui tous siens sens trichier. C. M., V, 17-8.

Ma dame s'affirme immédiatement comme régime indirect par l'impossibilité même qu'il y a de lui attribuer aucune autre valeur. De même dans :

Mon descort *ma dame* aport
la bone duchesse. C. M., VIII, 61-2.

Dans ces deux exemples, le régime indirect sans préposition est à sa place normale. Dans le vers *ch' est trop boin a dire vo feme*, *F.*, 286, « Voilà qui sera bien bon à dire à votre femme », il n'y est plus, mais on ne saurait l'insérer ailleurs, et le verbe *dire* de par la tournure adoptée ne pouvant avoir ici de régime direct, il n'y a nulle incertitude sur le sens et la fonction de *vo feme*.

On ne rencontre que rarement, au féminin, des phrases du type « *son oncle* conta bonement son couvenant. » Elles sont franchement équivoques.

38. Citons, pour terminer, deux locutions stéréotypées : foi que je doi *m'amie Morgue*, *F.*, 258, foi ke dois *saint Acaire*, *F.*, 349, foi ke doi *vous* que je molt ain, *C.*, 76, etc. (cf. vous devés doze saus *a* mi, *F.*, 972) ; — de ci atant que *Dieu* plera, *V. P.*, 751, se *Diu* plaist, *F.*, 389, etc. (cf. car pleüst or *a* Saint Remi, *C.*, 165).

39. En somme la construction par le régime indirect sans préposition est une tournure gauche, qui peut prêter à l'équivoque et qui ne semble pas dans le génie de la langue. Aussi elle n'a pas fait fortune : sans être rare en aucune façon, elle n'est du moins pas fréquente et elle a complètement disparu de la langue moderne.

40. III. *Cas-régime exprimant des compléments circonstanciels*.

Finalement on met au cas-régime sans préposition certaines locutions qui, par rapport au verbe de la phrase principale, ont valeur de *compléments circonstanciels* :

En arés grant piece entiere
cascun jor en vo pannetiere. — *C.*, 477-8.

Sachiez que j'ai eü grant faim
d'estre o vous, si comme ore i sui,
trestoz jors puis que je n'i fui. — *Ch.*, 410.

Un an tot plain se il volsist
le retenist il volantiers. — *P.*, 1550-1.

Sec argent nes priseroit nus. — *C.*, 46.

Cil qui furent arriere
s'an vindrent tote la charriere
vers lor seignor *trestot le pas*. — *P.*, 229-31.

Le roncin a cel escuier
me donez qui la vient *le trot*. — *P.*, 6946-7.

Li chevaliers s'an part
les granz galoz. — *P.*, 342.

Percevax la santele va
toz un escloz que il trova
d'un palefroi e megre e las. — *P.*, 3653-4.

Morz eüsse esté *mon vueil*. — *P.*, 6344.

Mesires Guillaume l'entent,
il sailli sus, plus n'i atent ;

un sorcot en son dos sanz plus,
droit a la porte en est venus. *V. P.*, 1187-90.

Nous disons maintenant : aller *au* pas, *au* trot, *au* galop. Mais on dit toujours : il y va *chaque jour*, il y est resté *un an*, il se promène *le chapeau sur l'oreille*. On voit qu'historiquement toutes ces locutions sont des régimes qui, d'une façon ou de l'autre, dépendent du verbe.

DISPARITION DE LA DÉCLINAISON

41. On se rend compte maintenant de l'importance du *cas-régime* en ancien français. Dès qu'un mot dépend d'un autre mot ou d'une phrase, et même dès qu'il y a le moindre soupçon qu'il en dépende, c'est le cas-régime qui tout de suite s'impose pour exprimer ce rapport de dépendance. En dehors des quelques vocables par lesquels on attire l'attention d'un interlocuteur, le mot sujet est donc le seul qui échappe à cette quasi universelle main-mise. Or une phrase ordinaire ne comprend, en général, qu'un sujet, tandis que les compléments de toute nature peuvent y être relativement très nombreux. Ainsi nous sommes assurés de trouver dans les textes du XIIe et du XIIIe siècle *bien plus d'exemples du cas-régime que du cas-sujet* : et n'oublions pas que c'est précisément le cas-régime qui nous présente par avance, au singulier comme au pluriel, la forme moderne. Rappelons-nous d'autre part que la majorité des féminins n'a au singulier qu'une forme, qui est également la forme moderne, et que c'est le cas, au pluriel, de tous les féminins sans exception. Peut-être comprendra-t-on pourquoi *le cas-sujet a fini par céder peu à peu devant le cas-régime* : les petits bataillons ont reculé devant les gros. Donnons une idée de l'infé-

riorité numérique de ce futur vaincu de la syntaxe. Nous avons pris dans nos textes, auquel nous adjoignons *Perceval*, deux pages au hasard, les pages 4 et 5 ; dans ces deux pages[1] nous avons compté d'une part tous les exemples de noms, d'adjectifs et de participes qui se présentent sous la forme moderne, que nous ayons affaire à des régimes masculins ou à des mots féminins, et d'autre part tous les cas qui sont caractéristiques de la vieille langue, singuliers avec *s*, pluriels sans *s*, puis entre ces deux séries de formes nous avons calculé le pourcentage. Nous avons laissé de côté les mots indéclinables : ce sont ceux dont le radical se termine par une *s* ou un *z* (*mois*, *cors*, *voiz*, *braz*). Il est évident que ces mots devaient s'accommoder également bien du triomphe de l'un ou de l'autre des deux cas.

Voici les résultats : sur 100 sujets ou régimes de toute nature

68,97	dans	le *Vair Palefroi*	ont la forme moderne
69,70	»	*Courtois*	»
76,41	»	la *Male Honte* [1]	»
79,13	»	la *Male Honte* [2]	»
83,23	»	le *Jeu de la Feuillée.*	»
83,72	»	Colin Muset	»
84	»	*Perceval*	»
84	»	la *Chastelaine de Vergi*	»
89,24	»	le *Garçon et l'Aveugle*	»

Ainsi même dans l'ouvrage qui présente le plus de formes « anciennes », leur nombre est inférieur au 1/3 du nombre total ; celui qui renferme le moins de ces formes n'en a guère plus du 1/10 du nombre total. La moyenne est de 20, 16, un peu plus du 1/5. Ces chiffres sont significatifs.

1. Pour la *Male Honte* [1] nous avons pris les pp. 46-47, pour la *Male Honte* [2] les pp. 54-55. Pour *Perceval*, qui est imprimé sur deux colonnes, nous n'avons retenu que la page 4.

42. C'est au XIVe siècle seulement que la force irrésistible de l'analogie a fini par balayer des formes qui, très inférieures en nombre, apparaissaient de plus en plus comme de gênantes exceptions. Au XIIe et au XIIIe siècle le système de la déclinaison à deux cas est encore très solide, au moins sur le continent; car dans l'Angleterre normande, qui parle français depuis la conquête, il est déjà bien compromis sinon ruiné. Mais on conçoit que cet écroulement ne s'est pas produit tout d'un coup. Il y a eu de bonne heure des fissures et des craquements dans l'édifice. Les écrivains du XIIIe siècle ont à leur actif plus d'une faute contre la déclinaison ; chez quelques-uns même elles sont étrangement nombreuses. Ce ne sont pas assurément de simples lapsus ou des défaillances d'auteurs distraits ; on écrivait comme on entendait parler, comme on parlait soi-même, probablement avec un peu plus de soin et d'attention. Il est évident que le sentiment de la déclinaison va se perdant au cours du XIIIe siècle, peut-être plus vite qu'on ne le croirait à en juger seulement par les textes ; les œuvres écrites devaient déjà retarder quelque peu sur l'évolution de la langue parlée. Assurément toutes les fautes qu'on relève dans nos manuscrits ne sont pas imputables aux gens du XIIe et du XIIIe siècle. Elles sont souvent du fait de scribes tardifs qui au XIVe et au XVe siècle, recopiant des textes vieux parfois de plusieurs siècles, sont bien excusables d'introduire dans cet antique langage les habitudes de leur temps. Mais quand nous avons affaire à des copistes du XIIIe siècle, il n'en va pas de même. Ces copistes étaient contemporains, ou presque, des auteurs qu'ils recopiaient. Ils parlaient la même langue. Ils pouvaient avoir moins d'imagination, et moins d'aisance dans le style, mais ce serait une erreur de les croire dans tous les cas moins instruits. Bien des fautes contre la déclinaison que les éditeurs

attribuent sans hésiter aux copistes — et corrigent en conséquence — pourraient provenir des auteurs eux-mêmes. Quand un écrivain décline correctement à la rime — ce qu'on peut presque toujours vérifier — il y a des chances pour que la même correction se retrouve à l'intérieur du vers. Mais quand il y a dans une œuvre une faute de déclinaison nettement constatée à la rime, il n'y a pas de raison pour admettre qu'ailleurs l'auteur ait été impeccable.

43. Le lecteur attentif trouvera dans nos textes pas mal de *fautes contre la déclinaison*, quoique leur nombre ne soit pas tel, à beaucoup près, qu'on ne doive y voir encore de simples exceptions. Les unes pourraient se corriger à peu de frais, le plus souvent par l'addition ou la suppression d'une *s*. D'autres tiennent à la forme d'une rime et doivent subsister de toute façon. Au point de vue de l'histoire de la langue elles ont la même signification. Qu'elles proviennent des auteurs ou des copistes du XIIIe siècle, elles témoignent d'un même fait : la langue commence à trouver pesant le joug de la déclinaison et ici ou là elle s'essaye à l'alléger, en attendant de s'en débarrasser tout à fait. Ces fautes de déclinaison du XIIIe siècle sont les premiers balbutiements du français moderne.

44. On notera en effet qu'elles se font presque toujours dans le même sens : *c'est un cas-régime qu'on a substitué à un cas-sujet :*

Li dus errant li demande
comment cist maus li est *venu*
et que ce est qu'ele a eü. *Ch.*, 526-8.

Sachiez, et itant vous en di,
que, se je sui par vous *trahi*,
vous en receverez la mort. *Ch.*, 641-3.

Et li dus dist qu'il i ira,
que ja ne li anuiera,

ainz li sera solaz et *geu*.
Entr'aus ont devisé le leu
ou assembleront. *Ch.*, 369-73.

Je ne sui ne *duc* ne *conte*
qui si hautement amer doie. *Ch.*, 76-7.

Le cas-sujet régulier serait *dus*, *cuens*.

Ne *torment* ne le lest pensser
ce que li dus veut demander. *Ch.*, 235-6.

La vostre fille a espousee
tres hui matin a l'ajornee ;
forment en est liez et *joiant*.
Venez i, sire, maintenant. *V. P.*, 1291-4.

Il est très rare au contraire qu'on remplace un cas-régime par un cas-sujet [1]. En d'autres termes il n'y a pas confusion ou anarchie, mais seulement simplification dans un sens déterminé. On sent déjà quelle est la force du courant qui entraîne la vieille langue.

INFLUENCE DE LA DÉCLINAISON SUR LA CONSTRUCTION DES PHRASES

45. On pourrait être tenté de résumer paradoxalement tout ce qui précède. Après tout, dirait-on, il n'y a pas du français moderne à la vieille langue une telle différence. Les noms féminins terminés par un *e* sourd sont déjà au XIII[e] siècle ce qu'ils sont aujourd'hui ; les autres féminins, parfois au singulier, toujours au pluriel, sont dans le même cas ; les mots indéclinables aussi. Quant aux masculins, il y a bien le cas-sujet singulier qui a une *s* et le cas-sujet pluriel qui

1. M. Långfors en cite un exemple dans le *Vair Palefroi*, v. 180.

n'en a pas ; mais le cas-sujet fait en somme assez mince figure à côté du cas-régime si envahissant et où nous reconnaissons déjà la forme moderne. Quand il y a des manquements aux règles de la déclinaison, on sait que la balance penche toujours du même côté : c'est le cas-régime qui usurpe les fonctions de l'autre. Le vieux français, c'est au fond déjà une manière de français moderne, plus simple naturellement et plus grêle ; seulement on a eu la bizarre idée de mettre des *s* à pas mal de mots singuliers et en revanche de supprimer assez souvent l'*s* à des mots pluriels.

46. La vérité est tout autre. Quand on dit que le vieux français est une langue à déclinaison, on n'entend pas seulement qu'il avait des idées particulières sur la valeur de l'*s* de flexion, mais que *la distinction qu'il fait, dans la forme, entre le sujet et le régime est fondamentale*, qu'elle est la base sur laquelle repose toute l'économie de la langue. Il n'est pas difficile de montrer qu'il en est ainsi. Écoutons nos contemporains ou lisons leurs livres : sous la nonchalance et le laisser-aller de la conversation ou sous les broderies savantes de la prose apprêtée, on retrouve sans peine le même canevas monotone : *sujet*, *verbe*, *complément*. Et tout l'art de l'écrivain consiste précisément à inventer des variations sur cette formule unique que lui impose la langue. Il n'en est pas de même au moyen âge. Les variations sont bien moins ingénieuses, mais aussi la formule n'est pas du tout immuable ; les trois termes sont encore les mêmes, bien entendu, mais leur enchaînement n'est pas fixé une fois pour toutes. Entre trois éléments donnés, il y a six combinaisons possibles, et ces six combinaisons nous les retrouvons toutes en ancien français. Elles n'y sont pas également privilégiées, mais *quatre* au moins sont parfaitement courantes. De là une variété dont nous n'avons plus l'idée. De

chacune de ces combinaisons nous allons donner quelques exemples ; et nous montrerons que c'est, en grande partie, la distinction des formes déclinables qui rend la plupart d'entre elles possibles. Plus tard (§§ 370-400) nous nous demanderons si ces combinaisons sont interchangeables ou si on réserve à chacune un emploi spécial.

47. I. *Sujet — verbe — complément.*

Vous waiterés chaiens le coc,
ou vous me lairés cha che froc. *F.*, 992-3.

Li jones chevaliers ot non
messire Guillaume a droit non. *V. P.*, 103-4.

Li chevaliers adonc penssoit
a une amor vaillant et bele. *V. P.*, 80-1.

Cette combinaison est devenue la construction normale en français moderne, au point qu'elle nous semble la seule logique. Il est donc inutile que nous nous y arrêtions.

48. II. *Sujet — complément — verbe.*

Chertes, li meffais fu trop grans
et cascuns le pape encosa. *F.*, 434 5.

Et li dus la carole esgarde. *Ch.*, 851.

Li palefrois la sente voit. *V. P.*, 1044.

Cette combinaison a pour effet de rapprocher sujet et complément et de les placer tous deux avant le verbe. Comment serait-ce possible si, comme aujourd'hui, le complément était par définition ce qui se met après le verbe ? Sans doute, en nombre de cas, le vrai sens ressortira nettement de l'absurdité même de toute autre signification possible. Le

« sentier » ne pouvait voir le « palefroi », pas plus que la « carole » regarder le « duc ». Mais le « pape » peut très bien tancer « un chacun ». Plus d'équivoque si un signe indépendant de la position des mots nous permet de distinguer à première vue le sujet du régime. C'est donc l'existence de ce signe qui rend cette construction toujours possible. La langue s'engage avec confiance dans une voie qu'elle sait jalonnée. Pour nous, lecteurs modernes, qui mentalement transformons *li palefrois la sente voit* en *le palefroi la sente voit*, la phrase est claire encore, mais gauche et forcée. Nous sentons que cette clarté n'est obtenue qu'au prix d'un raisonnement, rapide si l'on veut, mais qu'il ne semble pas légitime de nous demander. Pour le lecteur du XIII[e] siècle, qui distingue *li* et *le* et n'a garde d'omettre dans sa prononciation même mentale l'*s* de *palefroi*, la phrase est claire d'intuition immédiate et la construction semble toute naturelle.

49. III. *Complément — sujet — verbe.*

Voici les deux seuls exemples de cette construction que nous ayons relevés dans nos textes :

Sire, fet il, amistié grande
mesire Guillaume vous mande. *V.P.*, 1289-90.

Nule riens je n'i donroie. *C.M.*, VII, 14.

Cette combinaison est de fait extrêmement rare. Elle viole, comme nous le verrons, une des règles les plus solidement établies de la syntaxe du vieux français (§ 374).

50. IV. *Verbe — sujet — complément.*

Cette combinaison est familière au français moderne, car c'est celle dont nous nous servons pour interroger quand le sujet est un pronom : *finira-t-il bientôt son travail ?* Mais

justement cette construction est devenue pour nous le type même de la phrase interrogative. Il n'en est pas ainsi en vieux français. Sans doute elle sert déjà à exprimer l'interrogation :

Avés vous dont borse trovee ? *C.*, 262.

Mais son emploi déborde beaucoup ce cas particulier :

Et cel jor...
moustra li dus au chevalier
plus biau semblant qu'ainz n'avoit fait. *Ch.*, 509-11.

Par foi, or ai jou malvais gage
de chou que jou lor ai creü. *C.*, 352-3.

Trop li est la voie estroite. *V. P.*, 244.

E fu lor amor si celee
que fors aus ne le sot riens nee. *Ch.*, 41-2.

Si estoit pris si granz sommaus
au chevalier. *V. P.*, 1048-9.

Quand le sujet est un pronom personnel (*or ai jou malvais gage*), ce pronom est au cas-sujet, et il ne peut y avoir d'hésitation sur le rôle qu'il joue ; d'autant moins que, par sa forme même, le verbe qui précède indique déjà nettement la personne dont il s'agit. Aussi omet-on souvent ici le pronom qui n'ajoute pas beaucoup au sens et à la clarté (cf. §§ 378-9). Notre construction se réduit alors à la forme *verbe — complément :*

Qui le meillor chastel de Frise
me donast, n'eüsse tel joie. *V. P.*, 578-9.

Le verbe porte en lui le sujet et il va de soi que tout ce qui vient après est complément. Quand le sujet est un nom, pour peu qu'il y ait d'autres substantifs dans la phrase,

on risquerait facilement de s'y perdre, si la distinction des cas ne nous maintenait sur la bonne voie.

51. V. *Verbe — complément — sujet.*

Cette tournure, légitime en principe, est en fait, sinon rare, du moins peu fréquente. Le vieux français accepte très bien d'éloigner le sujet du verbe, mais à condition que le sujet vienne le premier. Si c'est le verbe qui précède, la tendance est de le faire suivre immédiatement de son sujet. Ce n'est que de loin en loin qu'on disjoint ce couple en y insérant le complément. Voici quelques exemples de cette tournure :

> Lors ne pot garder ses paroles
> la duchoise qui vit son leu. *Ch.*, 704-5.
>
> Lors a commencié à plorer
> la duchoise. *Ch.*, 609-10.
>
> Assamblé ont grant compaignie
> li dui chevalier ancïen. *V. P.*, 700-1.

52. VI. *Complément — verbe — sujet.*

Nous en venons à une construction qui est particulièrement chère à l'ancien français : c'est celle qui unit les trois termes de la proposition dans un ordre inverse de celui auquel la langue moderne nous a habitués :

> La pucele aloit menant
> li plus sages c'on ot eslit. *V. P.*, 998-9.
>
> La damoiselle ne convoie
> nus, se Dieus non. *V. P.*, 1052-3.
>
> Un usage a borjoise tous jors. *C. M.*, XI, 26.
>
> Tantost a la voie se met
> li chevaliers. *Ch.*, 384-5.

Usee estoit auques sa vie.
En un bois estoit ses recés ;
environ fu granz la forés. *V. P.*, 94-6.

On voit de reste que sans l'*s* de *sages,* de *nus*, et de *Dieus*, nous ne saurions si la *pucelle* menait ou était menée, et pas davantage si la *demoiselle* accompagnait ou était accompagnée. Il est clair que quand les deux substantifs — sujet et régime — sont masculins, la langue prend deux précautions pour une, car chacun apparaît alors sous une forme caractéristique de son rôle dans la phrase.

53. Comme dans la combinaison IV, le sujet, quand c'est un pronom personnel, est fréquemment sous-entendu, ce qui ne nous laisse que la suite *complément — verbe :*

Le cuer n'avés mie en le cauche,
dame. *F.*, 748-9.

Si le verbe est à la première ou à la deuxième personne, il n'y a pas à se tromper sur la fonction du substantif qui le précède, quand bien même la forme du cas-régime ne serait pas là pour nous renseigner. Quand le verbe est à la troisième personne et que le régime est un féminin, il peut au contraire y avoir équivoque :

Et la pucele qui le tient
par la resne a molt esgardee. *V.P.*, 1159-60.

Cette phrase ne s'éclaire vraiment qu'au dernier mot, quand nous nous rendons compte que *esgardee* est un féminin. Mais la gêne qui résulte de cette hésitation est surtout sentie par les modernes. Pour nous, lecteurs d'aujourd'hui, tout substantif qui commence une phrase est tenu pour un sujet jusqu'à preuve du contraire : de là un petit sursaut désagréable quand, dans un vieux texte, cette preuve nous est fournie un peu tard. Dans la vieille langue, il n'y a pas

de place réservée : la phrase peut s'ouvrir aussi bien par un complément que par un sujet. Avait-on affaire à un nom déclinable, on savait tout de suite à quoi s'en tenir. S'agissait-il d'un indéclinable, d'un féminin en *e* sourd par exemple, l'esprit du lecteur se tenait sur une réserve agissante, prêt à adopter l'une ou l'autre de deux attitudes également familières. Il va de soi que le sens de la phrase, le mouvement général d'un développement, le parallélisme de clauses semblablement construites fournissaient dans les cas douteux une aide le plus souvent efficace :

> Mesires Guillaume l'oï,
> molt durement s'en esjoï ;
> son palefroi a conneü,
> qu'il avoit longuement eü,
> *la pucele voit et avise*. *V.P.*, 1205-9.

Le dernier vers, éclairé par tout ce qui précède, ne peut faire un instant difficulté.

54. Nous avons dans ce chapitre choisi des phrases courtes où en dehors du verbe et du sujet n'entraient en général qu'un attribut ou un régime direct ou indirect. Mais à l'ordinaire les propositions sont plus complexes et on y fait voisiner des compléments de toute nature qui déterminent dans un sens ou dans l'autre les trois termes fondamentaux. Ces compléments sont enchaînés eux aussi suivant des lois qui s'écartent souvent beaucoup des habitudes modernes et avec une liberté que nous ne connaissons plus. Nous y reviendrons (§§ 370 ss.). Mais notons dès maintenant que, si cette liberté ne dépend pas toujours de la distinction des cas dans les substantifs, elle est conditionnée par l'existence de combinaisons qui, nous venons de le voir, ne sont rendues possibles que par cette distinction.

L'ARTICLE

55. En ancien français, comme dans la langue moderne, il y a un *article défini* et un *article indéfini*, qui existent depuis les origines. Quant à l'*article partitif* qui par sa forme se rapproche du premier et par son sens est parent du second, il commence précisément à apparaître au XIII[e] siècle. Nous en joindrons l'étude à celle de l'article indéfini et nous commencerons par l'article défini.

I. ARTICLE DÉFINI

56. Déclinaison de l'article défini. — Au *masculin* il n'y a qu'une forme pour le *cas-sujet singulier et pluriel : li*. Le *cas-régime* au contraire fait *le* au *singulier* et *les* au *pluriel*. On voit qu'ici aussi la langue moderne n'a conservé que le cas-régime. Quant au *féminin*, comme on peut s'y attendre, il n'a qu'une forme pour le *singulier : la*, et une pour le *pluriel : les* ; ce sont déjà les formes modernes :

Li cuers li trouble d'ire. — *Ch.*, 724.

S'il n'eüst *le* cuer aillors,
bien se peüst apercevoir... — *Ch.*, 50-1.

Li os
de la joe forment me duellent. — *Av.*, 163-4.

Tu me fais aachier *les* dens. — *Av.*, 133.

La dame li otria... s'amor. — *Ch.*, 22-3.

Li ancïens ot *la* merveille. — *V.P.*, 1299.

Venront dont *les* fees après ? *F.*, 582.

Il envoia par tout querre
toutes *les* dames de la terre. *Ch.*, 685-6.

57. Les formes *le* et *la* s'élident régulièrement devant une voyelle, comme c'est encore le cas : *l'argent*, *F.*, 186 ; *l'erbe*, *C.*, 4. *Li* au singulier s'élide ou non, à volonté, mais la forme non élidée est de beaucoup la plus commune :

La ou *li anciens* manoit. *V. P.*, 509.

Li uns croit l'autre durement. *V. P.*, 427

S'il se peüssent...
..*l'uns* l'autre ses braz lacier... *V. P.*, 206-8.

L'autre chevaliers dont je di. *V. P.*, 97.

Je croi qu'ainsi soit *l'afere*. *Ch.*, 260.

58. Nous trouvons déjà en ancien français les contractions de l'article avec les prépositions *a* et *de* qui s'observent dans la langue moderne :

a le donne *au* : *au* samblant, *Ch.*, 869, *au* duc, *Ch.*, 904.

a les » *as* ou *aus* : *as* cors, *F.*, 119, *as* espaules, *F.*, 124, *aus* piez, *Ch.*, 728, *aus* caroles, *Ch.*, 703.

de le » *del*, *du*, *dou* : *del* sien, *C.*, 567, *du* païs, *Ch.*, 281, *dou* conte, *F.*, 790.

de les » *des* : *des* felons, *F.*, 957, *des* dés, *F.*, 416.

Mais la vieille langue contractait aussi l'article précédé de la préposition *en :*

en le donne *el*, *ou :*

El chief li a embatue
l'espee que il tenoit nue. *Ch.*, 919-20.

Chestes ont chent diavles *ou* cors. *F.*, 318.

en les donne *es* :

Encore s'en deut il ou pis,
es espaules et en *es* bras. *F.*, 728-9.

Nous retrouvons cette dernière forme dans les locutions archaïques du type *licencié ès lettres* : cf. la forme moderne *agrégé* des *lettres*.

59. Il arrive parfois que par suite d'une inversion qui n'est plus possible maintenant, mais qui était fréquente en ancien français, l'inversion de l'infinitif et de son régime, les propositions *a* et *de* se trouvent placées directement devant un article qui, en droit, ne dépend en aucune façon de ces prépositions : en fait, la vieille langue, retrouvant là une suite de deux mots qu'elle remplace à l'ordinaire par une contraction, ne s'avise pas de subtiliser et, ici aussi, unit en une seule forme contractée deux termes parfaitement étrangers l'un à l'autre :

a : La vit li dus *au congié prendre*
besier doner et besier rendre. *Ch.*, 465-6.

As dras vestir plus ne repose. *P.*, 1598.

de : Mais vous estes bone mestresse
qui avez apris le mestier
du petit chienet afetier. *Ch.*, 716-8.

Ki s'entremet
dou vin sakier ? *F.*, 905-6.

Et cil.....
a bien devisé son afere,
et pris terme *des noces fere*. *V. P.*, 675-8.

Des seles metre sont engrés
li escuier. *V. P.*, 949-50.

On voit ce qui s'est passé : la préposition au lieu d'aller retomber sur l'infinitif qu'elle gouverne attire à elle l'article et se fond avec lui : c'est un cas curieux d'attraction. Nous verrons qu'il n'est pas isolé (cf. §§ 137-8).

60. Les formes de l'article que nous avons données jusqu'ici sont les formes normales de la langue commune. Certains dialectes, ceux de l'Est par exemple, au lieu de *le* ont conservé une ancienne forme *lo :*

Je n'en prendroie mie
lo roialme de Surie. *C.M.*, III, 57-8.

Le dialecte picard ne fait pas de distinction, pour l'article, entre masculin et féminin[1]. Il dit donc : *li* cose a chou point ne tient, *F.*, 46, et : sachiez je n'ai mie si kier — le sejour d'Arras ne *le* joie, *F.*, 28-9. Mais le genre des substantifs n'en était pas oublié pour cela, car les contractions de *a le*, *de le*, *en la* ne se font pas quand *le* est accolé à un nom féminin :

Pris fui *ou* premier boullon
tout droit *en le verde saison.* *F.*, 57-8.

Il n'ira mie ainsi
s'ele se puet metre *a le voie.* *F.*, 38.

(Cf. : or revois *au cliergiet*. *F.*, 2).

Chil doi.....
... sont *de le vile* signour. *F.*, 790-1.

(Cf. : les escris *dou plait*. *F.*, 485.)

61. Emploi de l'article défini. — L'article défini joue en ancien français un rôle analogue à celui qu'il a encore

1. En principe tout au moins. Dans la pratique, les textes picards offrent souvent *la* à côté de *li* et de *le*. Il y a là une influence de la langue commune.

aujourd'hui, plus restreint toutefois. C'est qu'alors il mérite beaucoup mieux son nom. Dans la langue moderne on peut dire qu'en règle générale tout substantif est accompagné d'un article; les exceptions se trouvent ordinairement dans des locutions toutes faites qui remontent à plusieurs siècles dans le passé. L'article tend ainsi à devenir une sorte de simple signe grammatical qui annonce un substantif à peu près comme la terminaison *-er* indique un infinitif. Au moyen âge sa fonction est bien vraiment de marquer la détermination. Dès qu'un substantif est pris dans un sens vague ou indéfini, dès que les limites de son extension s'effacent un peu, l'article disparaît.

62. Voilà pourquoi les noms abstraits ou les mots pris dans un sens général s'emploient ordinairement sans article :

Et com plus fiere se tenoit,
plus et plus croistre en mi faisoit
amour et *desir* et *talent*.
Avoec se mesla *jalousie*,
desesperanche et *derverie*. *F.*, 156-60.

Pensee ot molt obscure et morne. *V. P.*, 448.

Nus clers par droit ne dessert,
pour mariage, estre asservis,
ou *mariages* vaut trop pis
ke demourer en soignantage. *F.*, 412-5.

Il va de soi que telle circonstance, expressément mentionnée ou sous-entendue, peut donner à un nom abstrait une valeur concrète ; l'article apparaît immédiatement :

Issi ne li puet a nul fuer
la grant pesance *de son cuer*,
ne *la* dolor ne *la* grant paine. *V. P.*, 900-3.

Ne vous doie mie forconter
le termine *du* mariage. *V. P.*, 684-5.

Il s'agit du mariage de la « fille à l'ancien chevalier ».

63. De même les noms pluriels, s'ils désignent un groupe d'individus déterminés, dont on pourrait au besoin faire le dénombrement, prennent l'article, sinon s'en passent :

Li palefroi enselé furent,
et tuit *li ancien* qui durent
adestrer cele damoisele...
furent monté. *V. P.*, 955-60.

Il s'agit là des palefrois qu'on a fait venir pour la noce, des vieux chevaliers qu'on y a invités ; bêtes et hommes sont connus individuellement. Au contraire :

Mesdisant ont tout le mont en mal point mis,
ke li siecles n'est mais cortois ne jolis. *C.M.*, II, 16-7.

On peut ainsi rendre des nuances que le français moderne laisse échapper :

J'ai servi lonc tans *eskevins*,
si ne voeil point estre contre aus. *F.*, 505-6.

dit maître Henri, et il entend par là les échevins d'Arras dont il a vu passer probablement un assez grand nombre depuis qu'il occupe son poste. Qu'il s'agisse des échevins en charge ou de tous ceux qui se sont succédé en ces fonctions depuis un temps indéfini, le français moderne dit *les échevins*.

64. Il n'y a plus à noter maintenant entre l'usage ancien et l'usage moderne que des différences secondaires :

1° On peut omettre l'article en ancien français avec des mots d'un usage fréquent, tels que *maison*, *cour*, *messe* :

Bien me dist mes peres sovent
que je fuisse cois *en maison* ;
mais oncques n'ot en moi raison. *C.*, 398-400.

Il nous faut dire « à *la* maison » qui, au moins dans l'usage le plus ordinaire, n'a pas cette nuance de familiarité et d'intimité qu'avait la vieille locution médiévale. C'est *chez nous* qui rend le mieux le sens de *en maison*.

D'aler *a court* ne se repent,
des barons ert la sale plaine. *M.H.*[1], 110-1.

« Il se rend bel et bien *à la cour*. La salle était pleine de barons. »

[Il] aloient communaument
messe escouter a un moustier. *M.H.*[1], 116-7.

« Ils allaient tous ensemble entendre *la messe* dans une église. »

2° Les noms qui représentent des abstractions personnifiées ne prennent pas l'article, étant assimilés à des noms propres :

Nus ne savroit a nul fuer
combien vaut a tel joie avoir,
s'*Amors* ne li fesoit savoir. *Ch.*, 444-6.

Mis les a *Fortune* en honnour. *F.*, 792.

3° Les noms de peuples au pluriel s'emploient le plus souvent sans article (cf. § 63) :

Galois sont tuit par nature
plus fol que bestes an pasture. *P.*, 241-2.

4° Les noms propres désignant des provinces ou des royaumes ne prennent pas l'article. De même qu'on dit : Si comme il avint *en Borgoigne*, *Ch.*, 18, on écrit :

Li chevaliers... fu acointes
du duc qui *Borgoigne* tenoit. *Ch.*, 43-5.

Nous disons encore : aller en Bourgogne, mais : tenir *la* Bourgogne.

De même, parallèlement à : Uns chevaliers preus... mest en la terre *de Champaigne*, *V. P.*, 35-9, nous trouvons :

Adonc estoient li boschaige
dedenz Champaingne plus sauvage,
et li païs, que or ne soit. *V. P.*, 77-9.

Nous disons encore : la terre de Champagne, mais : dans *la* Champagne. Comparez encore : *En Engleterre* ert us et drois... *M. H.*[2], 6 et :

Tant a erré *par Inguelande*
qu'il a trové le roi à Londre. *M. H.*[2], 30-1.

Nous disons : en Angleterre, mais : aller par *l'*Angleterre. Sur tous ces points le vieux français était certes plus conséquent et plus logique que le français moderne.

5° Pour les noms de fleuves l'usage est hésitant :

En l'eve n'entra il mie
qu'il la vit molt parfonde et noire
et assez plus corant que *Loire*. *P.*, 1292-4.

Entre *le Lis* voir et *le Somme*
n'a plus faus ne plus buhotas. *F.*, 750-1.

65. Signalons pour terminer que l'article défini suivi du cas-régime absolu a parfois la valeur d'un pronom démonstratif : la locution a le sens de « celui, celle, ceux de ». Cet emploi n'est pas fréquent :

A ce que li uns l'autre ancontre
Sagremors sa lance pecoie,
la Percevax ne fraint ne ploie. *P.*, 42268.

Entendez : la lance de Perceval, celle de Perceval.

As dras vestir plus ne repose :
si a *les sa mere* lessiez. *P.*, 1598-9.

Entendez : ceux de sa mère (les vêtements que sa mère lui avait donnés).

II. ARTICLE INDÉFINI ET ARTICLE PARTITIF

66. L'article indéfini est en français moderne *un*, *une* au singulier et *des* au pluriel : un cheval, une charrue, des chevaux, des charrues. On voit qu'au pluriel une signification nettement indéfinie est exprimée par un mot nettement défini (*des* = de *les*). La vieille langue nous donnera tout à l'heure la clef de cette anomalie. La forme *des* dans *des chevaux* est fréquemment appelée article partitif : le terme n'est pas très juste, car on pourrait l'appliquer à *un* avec tout autant de droit, mais il est commode et nous le conserverons. *Des* n'est pas seulement le pluriel de l'article indéfini : il s'emploie aussi dans des cas où il correspond à un singulier *du*, *de la* : nous avons mangé *du* pain, *de la* viande et *des* légumes (cf. un pain, des pains ; le pluriel de « un légume », style de restaurant, est « deux légumes »). En d'autres termes le partitif exprime deux nuances assez différentes : multiplicité ou quantité. Dans le premier cas, il est le pluriel de l'article indéfini (*un*, *une*, *des*) ; dans le second cas, il a lui-même un singulier et un pluriel (*du*, *de la*, *des*). Mais toutes ces formes restent proches parentes. Ce qui le montre, c'est que dans les phrases négatives elles disparaissent toutes pour faire place à un unique substitut, la préposition *de*, qui devient ainsi une sorte d'article indéfini-partitif.

Il a *un* livre ; il n'a pas *de* livre.
Il a *une* montre ; il n'a pas *de* montre.
Il a *des* livres ; il n'a pas *de* livres.
Il a *du* travail ; il n'a pas *de* travail.
Il a *de la* peine ; il n'a pas *de* peine.
Il mange *des* haricots[1], il ne mange pas *de* haricots.

67. Nous retrouvons en vieux français l'article indéfini et l'article partitif dans son double sens, mais ces deux articles sont loin d'avoir alors la place qu'ils tiennent aujourd'hui. Le partitif est un parvenu dont la fortune singulière ne date guère que du XVIe siècle ; l'article indéfini lui-même a très notablement étendu son rôle depuis le moyen âge.

68. Déclinaison de l'article indéfini. — Comme l'article défini, l'article indéfini a sa déclinaison ; *uns* pour le cas-sujet, *un* pour le cas-régime, féminin *une* :

Uns chevaliers de Cornuaille
le roi apele isnelement. *M. H.*[1], 138-9

Seignor, oiez et escoutez
un fablel. *M. H.*[1], 1-2.

En ceste note dirai
d'*une* amorete que j'ai. *C. M.*, X, 1.

69. L'article indéfini a aussi un pluriel ; *un* pour le cas-sujet, *uns* pour le cas-régime, féminin *unes*. Ces formes apparaissent fréquemment dans les pronoms *li un*, *les uns*, *les unes* :

Li un sor les autres sommeillent,
li autre parolent et veillent. *V. P.*, 1033-4

Mais nous verrons (§ 82) qu'en dehors de cet emploi (qui s'est conservé en français moderne), les exemples de ces pluriels sont plutôt rares.

1, Cet emploi est rare.

70. EMPLOI DE L'ARTICLE INDÉFINI. — L'article indéfini s'emploie comme aujourd'hui pour désigner une personne ou une chose dont on n'a pas encore parlé, ou qu'on n'a pas encore présentée sous tel ou tel jour ;

> Si t'aporc, si con je croi,
> biaus niés, *un* boin froumage cras. *F.*, 346-7.
>
> Si vés chi *un* crespet, tien. *F.*, 895.
>
> Cortois, *un* sorcotiel molt viés
> a chaiens. *C.*, 414-5.
>
> Je sui *uns* vius hom plains de tous. *F.*, 198.
>
> Ki est chius clers a chele cape ?
> — Biaus fius, ch'est *uns* clers parisiens. *F.*, 422-3.

71. Mais, à la différence du français moderne, la vieille langue n'emploie en général l'article indéfini que si la personne ou la chose dont on n'a pas encore parlé est parfaitement distincte des autres individus de la même classe. Le « fol » offre son fromage au moine, le moine tend son beignet à « Hane le merchier » ; l'hôte connaît bien le surcot qui lui a souvent servi déjà; maître Henri est devant les yeux de ses interlocuteurs, son fils Adam aussi. Dans tous les cas il ne saurait y avoir erreur sur la personne ou la chose ; les contours sont nettement délimités. Il en va tout autrement si l'individualité ne ressort pas nettement, si nous avons affaire à un type plutôt qu'à un individu ou si l'individu nous est présenté comme devant satisfaire à telles ou telles conditions qui pourront être ou ne pas être remplies. Dans ces cas, le vieux français ne met pas d'article :

> Uns clers si pert se frankise
> par espouser en sainte eglise
> *feme* ki ot autre *baron*. *F.*, 449-51.

« Un clerc perd ses privilèges quand il contracte mariage légitime avec *une femme* qui a déjà eu *un autre mari*. »

Le sens est évidemment : une femme qui *soit telle qu'elle* ait déjà eu un autre mari ; *baron* dépendant d'un substantif indéterminé est naturellement encore bien plus indéterminé. Aussi pas d'article ni dans un cas ni dans l'autre. On remarquera au contraire l'article devant *clercs*. Celui qui parle est un clerc, et son fils qui est là est également un clerc : le sujet est d'un vif intérêt pour tous deux et pour leurs amis et connaissances qui les écoutent. Prenons un clerc, dit maître Henri, vous ou moi, et mettons-le devant nous : voilà le point de départ, la donnée initiale. Puis voici l'hypothèse : supposons qu'il épouse une femme qui... Mais ici nous passons du déterminé à l'indéterminé. Le français moderne ne fait pas de différence : le vieux français distingue nettement les deux cas. Si maître Henri au lieu de trembler d'indignation eût, d'une voix indifférente, énoncé une coutume reconnue, il eût très bien pu dire : *clers* si pert se frankise par espouser feme... Le « clerc », au lieu de se détacher nettement et de représenter maître Henri ou maître Adam ou tel voisin très connu de tous deux, devenait un clerc quelconque, s'effaçait dans la pénombre d'une maxime générale.

72. Dès qu'il y a généralisation, en effet, qu'on énonce une sentence, une coutume, une maxime, en d'autres termes dès que l'individu est moins considéré en lui-même que par les caractéristiques qui le rattachent aux autres individus de la même classe, l'article indéfini est évité :

Se n'irés mie deffublés,
car laide cose est a *varlet*. *C.*, 418-9.

Cuers qui gist en la viellece
ne pense pas a la jonece
ne au voloir de jone eage. *V. P.*, 391-3.

73. Il arrive souvent que l'indétermination d'un nom au lieu de se laisser induire du sens de la phrase est expressément notée par le moyen d'un mot qui accompagne le substantif. *Tel*, *si* avec un adjectif sont les plus fréquents de ces mots. D'après ce que nous avons dit, on devine que leur emploi entraîne l'exclusion de l'article indéfini :

Le cuer n'avés mie en le cauche,
dame, ki pensés a *tel homme*. *F.*, 748-9.

c'est-à-dire : à lui ou *à un homme qui lui ressemble*. L'individu devient type d'une certaine catégorie d'êtres. De même :

Bien fait ki *tel valet* essauce. *C.*, 649.

S'est drois ke chius ki s'entremet
de nous appareillier *tel liu*
ait biau don de nous. *F.*, 644-6.

74. Un simple adjectif qualificatif ajouté au substantif suffit bien des fois à entraîner l'indétermination :

Sire, querés *autre vallet*. *Av.*, 245.

Or li face l'en *reube nueve*. *C.*, 645.

Crokesot, di lui k'il s'envoise
et k'il fache adès *bele kiere*. *F.*, 828-9.

Vous le perderés demain,
quant vous venrés en *liu estrange*. *C.*, 424-6.

75. L'indétermination résulte souvent du tour dubitatif ou interrogatif de la phrase : pas d'article dans les phrases conditionnelles ou interrogatives :

Se t'as *letre*
ne rien de ten signour a dire,
si vien avant. *F.*, 704-6.

S'anmie volés avoir... *C.*, 188.

Avés vous dont *borse* trovée ? *C.*, 262.

76. A plus forte raison se passera-t-on d'article dans les phrases négatives, où la plupart du temps la personne ou la chose en question n'est énoncée que comme un simple possible qui en passant à l'être se déterminerait dans un sens qu'on ne saurait prévoir d'avance en ses détails caractéristiques :

Offrande hui mais n'i prenderai. *F.*, 570.

Ne m'avez de *mot* mentit. *Ch.*, 496.

A chacun de ces substantifs *offrande*, *mot*, on peut, sans changer le sens de la phrase, ajouter *quelle qu'elle soit*, *quel qu'il soit* : l'article n'a donc rien à voir ici.

77. Mais que dans ces phrases négatives on introduise un mot qui délimite nettement le champ du possible, qui restreigne la part de l'indéterminé, tout de suite l'article paraît :

Trop me tieng vill
que je n'ai *au mains un* garchon. *Av.*, 12.

Je cuidoie.....
qu'il deüssent avoir *au mains*
cascuns de vous *un* bel jouel. *F.*, 699-701.

Parfois cette restriction se sent sans qu'il soit nécessaire d'insérer un mot spécial :

Por moi.....
ne tueriés pas *un* poulet. *C.*, 650-2.

S'en dirai je le voir du tot :
ja n'i avra menti d'*un* mot *Bér.*, 397-8.

On voit que dans tous ces exemples il s'agit non pas comme précédemment d'un individu choisi comme type plus ou moins représentatif de la classe, mais d'une classe

bien distincte qu'on oppose à une autre classe. « Entre autres formes de luxe que mes deniers me permettent, je n'ai même pas un garçon. » « Entre tant de joyaux que vous auriez pu leur donner, vous ne leur en avez pas donné un. » « Entre autres sacrifices qu'un père pourrait faire à son fils, vous ne tueriez même pas un poulet. » On voit qu'ici nous avons remplacé le *quel qu'il soit* de tout à l'heure par *entre autres choses*.

Ce qui est vrai de la phrase négative l'est également de la phrase dubitative :

> Se j'eüsse *un seul* mot groucié,
> il m'eüst lues tel cop lancié
> qu'il i parust toute ma vie. *Av.*, 158-60.

78. De tout ce qui précède, il résulte que du point de vue de la vieille langue, l'article indéfini ne mérite guère son nom. Au fond l'ancien français n'éprouve pas le besoin d'accoler un article aux noms indéterminés. Il n'emploie l'article que devant des mots de sens nettement délimité et circonscrit, et alors, suivant les cas, il se sert de *le*, *la*, *les* ou de *un*, *une*. Et la grande différence qu'il y a entre le défini et l'indéfini n'est en somme pas autre que celle que nous indiquions au début de ce chapitre : l'article indéfini s'emploie devant les noms qui représentent des personnes ou des choses dont on n'a pas encore parlé, l'article défini, sauf les cas où il désigne des individus seuls de leur classe ou de leur espèce (le soleil, le roi de France), ne s'emploie, en général, qu'avec des substantifs qui représentent des personnes ou des choses dont on a déjà parlé ou dont on a fait prévoir l'apparition. Il en résulte que si l'article défini est déjà extrêmement fréquent en vieux français, l'article indéfini y est au contraire réduit à la portion congrue. La *Chastelaine*

de Vergi, qui compte 958 vers, n'offre que 19 exemples de l'article indéfini, soit un cas tous les 50 vers. Il y en a 47 dans les 1099 vers du *Jeu de la Feuillée*, soit un tous les 28 vers ; si on fait abstraction de formes comme *l'un*, *li un*, etc., il en reste 37, soit un tous les 36 vers. Depuis le XIIIe siècle l'article indéfini a étendu peu à peu son domaine ; il a perdu son ancienne horreur pour l'indéterminé, il a fini par mériter tout à fait le nom qu'il porte aujourd'hui. C'est à peine si quelques archaïsmes (phrases proverbiales, certaines tournures négatives où l'article indéfini n'apparaît pas) nous permettent d'entrevoir un état de la langue très différent de l'état actuel.

79. Ainsi au XIIe et au XIIIe siècle l'article indéfini est très proche voisin de l'article défini. Il ne s'en éloignera que peu à peu, à mesure que grandit un nouveau venu dont il va subir de plus en plus nettement l'influence (cf. § 317). Chose curieuse, ce nouveau venu, l'article partitif, qui finira par tenir dans la langue une place si considérable, a débuté lui aussi par une alliance très étroite avec l'article défini. Il faut même aller plus loin : l'article partitif est sorti de l'article défini avec lequel il s'est longtemps confondu. Et c'est dans cet effort vers la différenciation qu'il a entraîné avec lui l'article indéfini. Le début de cette évolution se place précisément au commencement du XIIIe siècle. Il convient donc que nous nous y arrêtions quelque peu.

80. L'ARTICLE PARTITIF. — Établissons tout d'abord que, dans la période qui nous occupe, l'article partitif n'apparaît guère qu'à l'état d'exception. Dans tous les cas où nous mettrions aujourd'hui le partitif, et qu'il s'agisse du singulier ou du pluriel, la règle générale, en vieux français, c'est de ne mettre aucun article. Nous allons le montrer par quelques exemples.

81. *Singulier*.

S'acate bone vïande, *Av.*, 226, « achète *de* bonnes provisions de bouche, achète *de* bonnes choses ».

Il acate mort pisson, *F.*, 226, « il achète *du* poisson mort ».

Or a ci duel et grant anguisse, *V. P.*, 610, « voici *du* chagrin et *de* l'anxiété ».

On voit que le point de vue de la vieille langue est ici encore celui que nous signalions à propos de l'article indéfini. Tous ces partitifs représentent une quantité indéterminée : il va de soi qu'ils n'ont nul besoin d'un appendice dont la fonction est au contraire de déterminer dans une mesure plus ou moins large. On remarquera les mots abstraits *duel* et *anguisse*. Les abstractions, par définition même, sont difficilement mesurables, elles n'ont pas de contour précis, elles se prêtent mal à être individualisées : aussi la vieille langue n'employait avec les mots abstraits ni l'article indéfini, ni l'article partitif (cf. § 62).

82. *Pluriel*. — On trouve parfois le pluriel de l'article un : *un*, *uns*, *unes*, surtout quand le substantif n'a pas de singulier ou est pris au pluriel dans un sens différent de celui qu'il a au singulier, ou encore désigne des choses qui vont ordinairement par paires :

> Est che nient uns a *uns vers dras*,
> roiiés d'une vermeille roie ? *F.*, 730-1.

« N'est-ce pas un individu avec *des* vêtements verts rayés d'une raie rouge ? »

Et avoit *unes grandes joes* et un grandisme nes plat et *unes grans narines* lees *et unes grosses levres* plus rouges d'une carbounee et *uns grans dens* gaunes et lais, et estoit cauciés d'*uns housiax* et d'*uns sollers* de buef. *Auc.*, 24, 17-21.

Cet emploi est rare.

83. Comment s'y prenait donc ordinairement la vieille langue ? Au pluriel, notons-le, c'est en général l'idée de multiplicité qui est exprimée par notre partitif moderne [1]. Or le vieux français considère que, comme tout à l'heure la quantité, maintenant le nombre est indéterminé, et en règle générale il ne met pas d'article :

Jehannet, en me bourse grande
a il *deniers* a grant planté. *Av.*, 203-4.

N'arons hui mais fors *sos* et *sotes* ? *F.*, 558.

Amistés
porte ten seignour de par mi. *F.*, 762-3.

Quant les tables furent ostees,
dont furent *paroles* contees. *V. P.*, 527-8.

S'avïons *palefrois* et *seles*... *V. P.*, 724.

84. Il est un cas pourtant où la règle générale que nous venons d'énoncer ne pouvait pas s'appliquer. Dans tous les exemples précédents, on le notera, il s'agit d'une fraction indéterminée d'une grandeur également indéterminée. Quelques provisions prises sur toutes les provisions qui sont dans la ville, un peu de poisson sur la masse qui est exposée au marché, une poignée de deniers sur l'amas de la fortune citadine : combien y a-t-il de provisions, de poisson et de deniers dans la ville, on n'en sait rien, et cela importe peu, car il n'y a pas risque qu'on s'y trompe une seconde : l'écart est tellement énorme entre les deux séries parallèles qu'on ne peut prendre l'une pour l'autre. *Acate bone vïande* ne saurait vouloir dire : achète toutes les provisions, ni même toutes les bonnes choses qui sont dans la ville. A plus forte raison, si nous remplaçons la notion de ville par celle d'uni-

1. Cf. note au § 66.

vers. Mais supposé qu'il s'agisse maintenant d'une fraction indéterminée d'une quantité parfaitement *déterminée*. Un seigneur, répondant à l'appel du roi, mène une cinquantaine d'hommes au combat ; il en perd quelques-uns ; comment énoncera-t-il le fait ? Sans doute il pourra dire *barons i ai perduz*, mais alors il exprime un fait très général, les vassaux qu'il a perdus se fondent dans la masse de l'armée royale, il ne fait pas allusion au contingent particulier qu'il menait : nous rentrons dans le cas de notre règle générale. Supposé qu'il tienne à mentionner expressément *ses* barons, sans toutefois spécifier le nombre des tués ; dira-t-il *mes barons i ai* perduz ? Dans ce cas on pourra comprendre qu'il les a tous perdus. Voilà un homme embarrassé. De même un « valet » boit un demi-flacon de vin sous la tente d'un chevalier : il pourra dire *vin i bui* et exprimera correctement une vérité très générale, mais s'il veut mentionner que c'était le vin du chevalier, sans indiquer exactement quelle quantité il en a bu, dira-t-il : *le vin au chevalier i bui* ? On comprendra, ou on pourra comprendre, qu'il a bu tout le vin. Nouvel embarras.

85. La vieille langue, comme on le pense bien, a su se tirer d'affaire. Tout d'abord, et très naturellement, elle a eu recours aux adverbes de quantité, dont les plus fréquents sont *molt*, *poi*, *tant*, *plus*, *moins* et *assez*. Depuis les origines elle les employait, comme le fait encore la langue moderne, devant des noms partitifs sans article précédés de la préposition *de* :

Mil tanz *plus d'enor* i avra
li vainquerres. *P.*, 8832-3.

Quant li chevalier sont lassez
e il ont fet *d'armes assez*... *P.*, 4839-40.

86. Ce fut une extension très légitime, peut-être même une habitude aussi ancienne que l'autre, bien qu'elle soit beaucoup moins fréquente, d'employer ces mêmes adverbes devant des noms partitifs, également précédés de *de*, mais cette fois déterminés par un adjectif possessif ou l'article défini. *Assez* surtout rendit de grands services dans cet emploi. C'était un mot commode qui disait plus que *poi* et pas autant que *molt*[1]; il indiquait une moyenne convenable en une circonstance donnée. De tous les adverbes de quantité, c'est lui qui se rapproche le plus du sens de notre partitif :

Assez avra chascuns *del suen*,
si en remandra un antier. P., 734-5.

Il y a trois pâtés et deux convives.

E an cele orison si ot
asez des nons nostre seignor,
tuit li meillor ę li greignor
que nomer ost ja boche d'ome. P., 6446-9.

[Il] but e manja *asez*
d'un fort vin e *de trois pastez*. P., 3843-4.

On voit que nous nous rapprochons tout à fait des deux cas que nous supposions tout à l'heure, et nous sommes en mesure de faire maintenant parler le seigneur et le valet suivant l'usage de leur temps : *de mes barons asez i ai perduz*, dira le premier, et le second : *del vin au chevalier asez i bui.*

87. Mais la langue du XII[e] siècle ne s'en est pas tenue là. Elle fit un pas décisif le jour où elle considéra que, dans des phrases semblables, *assez* ou tel autre adverbe de quantité de signification analogue pouvait être à volonté gardé

1. Il est vrai qu'en bien des cas *assez* semble se rapprocher de *molt* au point de se confondre avec lui. Mais la nuance intensive est alors beaucoup plus dans l'intention et le ton de voix que dans le sens même du mot. *Pas mal* qui, dans la langue courante ou familière d'aujourd'hui, est l'équivalent exact du *assez* d'autrefois connaît les mêmes fluctuations d'emploi.

ou supprimé. Il n'y eut du reste aucun brusque bouleversement : la syntaxe poussait déjà dans ce sens. Il est à noter, en effet, que tous les adverbes de quantité que nous avons énumérés s'employaient aussi adjectivement ; on peut même se demander si cet emploi n'était pas plus courant que le premier. Ces mots s'accolaient alors directement au substantif et quelques-uns d'entre eux variaient suivant le cas, le nombre et le genre. Citons quelques exemples :

Par moi sont *tant prodome* mort. *P.*, 1987.

Icist chevaliers
A *tant hernois* et *tant destriers*. *P.*, 4933-4.

Cele qui *tant* a *bonté*... *V. P.*, 870.

Je pri deu que il vos ait
appareillié meillor ostel
ou *plus* ait *vin e pain e sel*
que n'avez eü en cestui. *P.*, 2068-71.

E voit *asez* gent amassee
qui a grant merveille l'esgardent. *P.*, 6714-6.

Pors et bues avons *asez*. *P.*, 2502.

Asez i ot *contes et rois*. *P.*, 2750.

Einz est bien droiz que il i ait
dames e chevaliers assez. *P.*, 8828-9.

Il est évident qu'en modifiant légèrement le sens on peut dans tous ces exemples supprimer l'adjectif sans détruire en aucune façon l'économie de la phrase :

ostel ou ait vin e pain e sel.

Dans le cas de *assez* on peut même aller plus loin : il est douteux que la suppression de ce mot entraîne une modification sensible du sens :

et voit gent amassee
qui a grant merveille l'esgardent

ne dit guère moins que « et voit *assez* gent amassee qui... ». « *Asez* i ot contes et rois » ne dit guère plus que « contes et rois i ot ». La preuve c'est que Chrétien a ajouté tout de suite après :

si ot reïnes et contesses.

Il a supprimé *asez* et n'a pas entendu dire qu'il y eût là moins de reines et de comtesses que de rois et de comtes.

Ainsi une phrase où entrait *assez* adjectif était souvent l'équivalent exact d'une phrase en tout point semblable mais dont ce mot était exclu. *Assez* était un appendice, un ornement qui pouvait se détacher à volonté. Le cœur de la phrase restait, à savoir le substantif indéterminé, par conséquent sans article, et nous rentrions dans la règle générale énoncée aux §§ 80-83. *Pors et bues avons asez*, dit un personnage de Chrétien. Il eût pu s'arrêter après le verbe : sa phrase était parfaitement complète, correcte et claire. Elle eût été l'équivalent de la phrase moderne : nous avons des porcs et des bœufs.

88. Habitué ainsi, dans le cas du substantif indéterminé, à supprimer ou à maintenir l'adjectif à volonté sans qu'il en résultât de risques pour le sens ou la construction, il est à croire que dans le cas du substantif déterminé on a été amené peu à peu à traiter l'adverbe, de sens exactement pareil, de la même façon cavalière. Mais ici l'adverbe laissait des traces derrière lui, la préposition *de* qu'il avait introduite dans la phrase, qui s'était souvent soudée avec l'article et qui ne pouvait, elle, sortir sans bouleverser le sens. Des grammairiens épris d'analyse ne se fussent pas permis de séparer ainsi la préposition de l'adverbe qui en avait été longtemps l'unique justification. Mais le moyen âge s'est peu soucié de l'analyse appliquée aux faits linguistiques et nous verrons que plus d'une fois il a fondé sur des illogismes déconcertants des constructions très durables.

Reprenons les exemples cités plus haut de *assez* avec un nom partitif déterminé. On verra avec quelle facilité on peut en faire disparaître l'adjectif : chascun avra del suen ; — e an cele orison si ot des noms nostre seignor ; — [il] but et manja d'un fort vin e de trois pastez.

Nous avons là les débuts du partitif moderne.

89. Du reste qu'on ne croie pas que ce progrès capital soit dû uniquement à l'influence de *assez*. Il en a été seulement, croyons-nous, le facteur le plus important. Mais bien d'autres mots ont pu contribuer à cette victoire. Nous nous bornerons à quelques indications :

E si mangié, ce vos afi,
un des pastez et un demi
e bui del vin *tant con ge vos*. *P.*, 3869-71.

Remarquez comme la forme partitive est mise en vedette : elle a déjà produit tout son effet quand survient l'adverbe de quantité qui seul pourtant la justifie. De là à la regarder comme indépendante, il n'y a qu'un pas : « e si mangié un des pastez, e bui del vin. » Nous allons retrouver cette même particularité de construction dans tous les exemples qui nous restent à citer :

Del sanc ai perdu *un setier*. *P.*, 7406.

Et ses chevaux ot de l'estrain
e de l'orge *un bacin tot plain*. *P.*, 6467-8.

Supposez un conteur un peu plus pressé, moins curieux du détail pittoresque, il dira simplement : « del sanc ai perdu », « e ses chevaux ot de l'estrain e de l'orge. »

Si li lesse de ses puceles
bien *cent cincuante* des plus beles. *P.*, 8195-6.

On n'est pas toujours pour ces dénombrements si précis,

et il y a des moments où on se contentera de dire : « si li lesse de ses puceles. »

> Et il meïsmes de ses mains
> ocist de mes cosins germains
> *un chevalier* vaillant e preu. *P.*, 8745-7.

Supposé que le nombre des tués augmente dans la famille, il viendra un point où il sera commode de dire : « e il meïsmes de ses mains ocist de mes cosins germains. » De même pour l'exemple suivant :

> Ge ai mien esciant veü
> des conpaignons le roi Artu
> *deus chevaliers* qui ici vienent. *P.*, 4895-7.

90. Notre « seigneur » et notre « valet » de tout à l'heure avaient donc à leur disposition une seconde tournure; de mes barons i ai perdus, del vin au chevalier i bui. Et de fait ces constructions, sans être fréquentes, apparaissent de temps à autre dans les textes du XIIe siècle :

> [Il] verse en la cope d'argent
> *del vin* qui n'estoit pas troblez;
> s'*an* boit sovent et a grant trez. *P.*, 728-30.

> Un vaslet galois i ot...
> qui a *de vostre vin* beü
> tant con lui plot et bon li fu
> e manja *de vos trois pastez*. *P.*, 769-73.

> Perduz i avez *de vos homes*. *P.*, 2458.

> Apres ce burent *d'un buen boivre*
> pimant ou n'ot ne miel ne poivre. *P.*, 3293-4.

91. Voilà, sans conteste, dans un roman de la fin du XIIe siècle, des articles partitifs. Les derniers exemples ont déjà une tournure toute moderne et ils pourraient passer,

tels quels, dans un texte contemporain. Quant au premier, l'apparence en est quelque peu trompeuse : verse *du vin* dans la coupe d'argent, voilà qui semble écrit d'hier ou d'aujourd'hui, mais ce n'est pas tout à fait ce qu'a dit Chrétien de Troyes : verse... del vin *qui n'estoit pas troblez*. Il ne s'agit pas d'un vin quelconque, mais d'un vin dont on nous a parlé, qu'on nous a montré contenu dans un « bocel » plein. Et c'est bien ce qu'indique l'article défini. *Verse del vin* signifie littéralement : verse de *ce* vin [qui]. On sait que la langue moderne, au contraire, dans les locutions partitives emploie l'article dans un sens absolument indéfini. Or cet exemple de Chrétien n'est pas une exception. Le partitif au XIIe siècle indique toujours une fraction indéterminée *d'une quantité parfaitement déterminée*. La détermination est marquée soit par un adjectif possessif — et de cela nous ne nous étonnons pas, car cet emploi est encore courant, — soit par l'article défini, et cela nous surprend davantage, car pour nous l'article défini, dans ces constructions, a abandonné son sens propre pour en prendre un tout opposé. Le XIIe siècle ignore les locutions *verser du vin*, *manger du pain*, au sens qu'elles ont pour nous ; « verser du vin », c'est toujours, pour les contemporains de Chrétien, verser de ce vin que nous avons sous les yeux, comme « manger du pain », c'est manger de ce pain qui est là sur la table. Et voyez par les exemples suivants ce que signifiait « lancer des javelots » et « cueillir des fleurs » :

Cil qui bien lancier savoit
des javeloz *que il avoit*
aloit anviron lui lançant
une hore arriere e altre avant. *P.*, 95-9.

Si m'aloit
coillir des flors *que vos veez*
an ces arbres e an ces prez. *P.*, 8446-8.

Il n'y a rien là que de très naturel, si l'on se rappelle l'origine de la construction et à quel besoin elle répond. Pour tous les cas où il s'agissait d'une fraction d'une quantité *indéterminée*, la vieille langue avait, nous le savons, un procédé parfaitement adéquat : elle employait le substantif partitif sans article ou appendice d'aucune sorte. C'est seulement dans les cas où la fraction devait être prise sur une quantité *déterminée* que la langue devait de toute nécessité recourir à un procédé différent; très logiquement, elle a mis devant un partitif déterminé un article déterminé : seulement à mesure que la détermination entrait dans le mot, l'idée partitive s'en allait (puisque seule l'absence d'article l'avait indiquée). On retint cette nuance dans le mot en le faisant précéder de la préposition *de* qui ne tenait elle-même son sens partitif que de sa longue association avec les adverbes de quantité. On chassa l'adverbe et l'on garda le *de* : procédé très illogique, commode pourtant et justifié par le succès. Mais il n'est donc pas étonnant que tous les partitifs du XIIe siècle soient déterminés : ils le sont par définition même.

92. Jusqu'ici nous n'avons parlé que des phrases affirmatives. Comment se comportaient les phrases négatives? Rappelons qu'ici le français moderne ne fait plus de distinction entre l'indéfini et le partitif ; c'est la préposition *de* qui fait fonction d'unique article : je n'ai pas *de* livre, je ne bois pas *de* vin. Quant à la vieille langue, nous savons déjà qu'elle n'emploie pas l'article indéfini dans les phrases négatives (§ 76); nous savons de plus que devant les mots de sens partitif elle ne met aucun article dans les phrases affirmatives (§§ 81, 83). On devinera sans peine qu'elle n'agit pas autrement dans les phrases négatives. Ainsi en regard de la construction moderne avec *de* nous avons la construction ancienne où le substantif, indéfini ou partitif, reste sans article :

A nul fuer je ne norriroie
trahitor, se je le savoie. *Ch.*, 123-4.

N'esmouvés mie *noise*. *F.*, 289.

Chi ne fait *preut*, puis c'argens faut. *C.*, 429.

93. Trouverons-nous ici comme tout à l'heure des cas où la règle générale cessera de s'appliquer ? Ce sera beaucoup plus difficile, car la question est maintenant tout autre. Il importe beaucoup moins de faire une séparation tranchée entre la fraction indéterminée et la quantité déterminée sur laquelle elle est prise, quand tout ce qu'on entend affirmer c'est qu'une certaine action qui pouvait se produire à l'égard de cette fraction *n'a pas eu lieu*. Si le valet n'a pas touché au flacon du chevalier, il n'y a en général aucun intérêt à savoir quelle est la quantité qu'il aurait bue s'il y avait touché, ni surtout à l'exprimer dans la même phrase. Le substantif avec l'article défini suffira pleinement à faire connaître tout l'essentiel de la pensée : Onques n'i bui *le* vin au chevalier. Si l'on tient à être plus précis on pourra diviser la quantité déterminée en parties plus petites et appliquer la négation à chacune de ces parties. Les mots *rien* (= chose) et surtout *nul* sont très employés dans ce cas :

Il n'en porterent *rien del suen*. *P.*, 362.

Mes ne li plot
qu'il an portast *rien de l'autrui*. *P.*, 4765-6.

Il n'i trueve *nul des sergenz*. *P.*, 3346.

Vos n'an verroiz *nule des puceles*
don vos parlez. *P.*, 7741.

Mais si nous avons là des constructions partitives, il n'y a pas d'article partitif.

94. Pourtant la langue du XIIe siècle n'a pas totalement ignoré l'article partitif dans les phrases négatives. Ces deux passages de *Perceval* suffiraient à le prouver :

Ja ne mangera *d'avaine*
vostre chevax ne n'iert seniez
tant que je me serai vangiez. *P.*, 800-2.

Quant ge le vi e ge le soi
aïrié m'an, que droit en oi;
dis *d'avainne* ne mangeroit
ses palefroiz ne ne seroit
ferrez ne seniez de novel. *P.*, 3851-5.

D'où vient ce *de* dont la valeur partitive (et d'article partitif) n'est pas douteuse ? Il n'a rien à voir avec les exemples précédents, où *nul*, *rien* sont suivis de l'article défini. On peut proposer deux hypothèses. Ou bien la construction propre aux phrases affirmatives a déteint sur les phrases négatives ; on leur a emprunté leur *de* sans leur prendre l'article défini qui ne pouvait être introduit dans la plupart des phrases négatives sans faire contre-sens. Ici par exemple, qu'eût pu signifier *de l'avaine*, alors que le chevalier qui fait la menace ne pensait certes à aucune écurie précise ou à aucun tas d'avoine déterminé ? Peut-être, au contraire, y a-t-il eu influence des phrases négatives qui renfermaient un *point* ou un *mie* suivi de *de* sans l'article défini : ce sont là aussi des constructions partitives, d'une tout autre nature en général que celles que nous venons d'étudier, mais qui ont pu fournir un patron, un modèle (cf. § 319). L'important, c'est que les exemples de *de* partitif dans des phrases négatives sont extrêmement rares au XIIe siècle. Cette tournure ne répondait réellement à aucun besoin. Le chevalier irrité eût pu dire : *ja ne mangera* avaine *vostre chevax*, sans sacrifier aucune nuance de sa pensée.

95. Quand du XIIe siècle on passe au XIIIe siècle, il semble au premier abord que rien ne soit changé. C'est toujours, en règle générale, le substantif sans article qui, lié étroitement au verbe, exprime l'idée partitive. Nous avons déjà donné des exemples (§§ 81, 83). L'article partitif apparaît à l'occasion, mais il ne semble ni moins ni plus fréquent que dans la période précédente. Si l'on entre dans le détail des cas individuels, on retrouve sans surprise les emplois que nous avons étudiés au XIIe siècle. D'abord des exemples de substantifs déterminés par un adjectif possessif, ou de pronoms possessifs précédés de l'article :

Prendés *de men argent.* *F.*, 247.

Il veut *de ses dis* desploier. *V. P.*, 33.

Offre *dou tien* se tu l'as. *F.*, 547.

Puis des phrases où le substantif est précédé de l'article défini :

Versés *dou vin* a leke doit. *C.*, 234.

Mancevaire, verse *del vin.* *C.*, 292.

La bouteille est sur la table, comme nous nous y attendions. Toute une série d'autres cas enfin où, quoique l'aspect extérieur reste le même — substantif précédé de l'article défini — nous commençons à nous sentir dépaysés. Ne vous en allez pas courir le monde, dit un père à son fils, restez chez nous, mon garçon :

Si mangiés *del pain* et *des pois.* *C.*, 50.

Et ce n'est nullement un avis que le dîner est servi, mais un simple allusion au menu journalier. *Si me donnés de l'ar-*

gent, dit le garçon à l'aveugle (*Av.*, 201). Mais l'aveugle n'a pas encore tiré sa bourse : il a simplement mentionné 97 vers plus haut — étant encore en route — qu'il a des deniers à la maison. *Cantés*, *je vous aiderai voir*, dit le même garçon :

> et cascuns *dou pain* nous donra. *Av.*, 56-7.

Pas de maison qui n'ait sa miche évidemment, mais ce n'est pourtant qu'une simple induction. Courtois veut bien devenir porcher aux gages de quatre sols et une paire de souliers,

> mais que j'aie *del pain* avuec. *C.*, 475.

Et nous faisons la même réflexion que précédemment. Maître Henri blâme son fils de tant s'attarder avant de prendre le chemin de la capitale : là-dessus un de ses voisins :

> Or li donnés dont *de l'argent* ;
> pour nient n'est on mie a Paris. *F.*, 186-7.

Maître Henri est un bourgeois à l'aise et il a sûrement la bourse bien garnie, mais enfin il n'a pas encore été question de son argent.

Il est possible que dans tous ces cas l'article défini conserve encore une partie de son ancienne valeur : mangez *le* pain et *les* pois *de la maison*, mettez la main *au* portemonnaie, chacun ira couper une tranche à *la* miche. Pourtant à force d'analyser ainsi nombre d'autres exemples aussi douteux, on finit par se dire que la langue n'a pu se complaire longtemps à ces subtilités ; on se demande si décidément, dans ces constructions, l'article défini n'a pas déjà pris la valeur indéterminée qu'il a dans le partitif moderne et on n'a plus de doute quand on arrive à des exemples, comme celui-ci :

Ha ! biaus dous fius, sées vous cois,
ou vous arés *des envïaus*. *F.*, 396-7.

« Ah ! beau doux fils, tenez-vous tranquille ou vous aurez des coups. »

Voilà qui est net. Le partitif moderne existe non plus seulement dans sa forme mais aussi dans sa signification la plus habituelle. L'exemple suivant montre avec quelle aisance on passe de l'ancienne tournure (substantif sans article) à la nouvelle :

Maistres Gilles.........
.. dit k'il livrera *savoir*
se Jehans Crespins livre *argent*.
Et Jehans lour a en couvent
k'il livrera *de l'aubenaille*. *F.*, 473-9.

96. Animée ainsi d'une nouvelle vie, cette ancienne forme parut commode. Sans scrupule on la fit servir à des usages pour lesquels elle n'avait pas été destinée. Après avoir désigné des quantités très déterminées, elle en vint à s'appliquer à des quantités à moitié déterminées, comme dans quelques-uns des exemples qui précèdent, finalement elle devint le signe même de l'indétermination. Nous indiquons plus loin (§ 319) comment la construction partitive avec *point* négatif a aidé efficacement à cette transformation. Mais il n'en fallut pas moins à l'article partitif plusieurs siècles pour chasser l'ancienne tournure et s'installer définitivement à sa place : le XIIIe siècle n'a vu que les débuts très pacifiques de cette lutte pour la vie. L'article partitif est encore peu fréquent, il ne se montre guère qu'au cas-régime, gouverné par le verbe, il apparaît rarement comme sujet ou attribut, jamais, semble-t-il, après une préposition, enfin il ne s'emploie pas avec les noms abstraits. On voit quel chemin il lui reste à parcourir.

97. Dans les phrases négatives le partitif *de* ne semble pas plus fréquent qu'au XIIe siècle. Voici l'unique exemple que nous fournissent nos textes :

Je ne bui hui *de vin*. *F.*, 191.

98. Il est à noter que le *de* sans article s'emploie aussi — et dès le XIIe siècle — dans des constructions partitives où l'adjectif précède le substantif. On sait que cette habitude a fini par devenir une règle de la syntaxe moderne (souvent violée du reste dans la pratique). Les exemples en sont encore rares dans la période qui nous occupe, mais ils sont nets :

Tuit et tuites l'orront
e la reïne e ses puceles
dont il a o li *de bien beles*. *P.*, 3930-2.

Maint bon morsel li a doné
et departi
et *de bon vin fort* a son gré. *C.M.*, I, 62-4.

Il est probable que dans ces constructions l'article eût semblé faire double emploi avec l'adjectif : il dut s'effacer devant un déterminant plus fort, comme dans d'autres cas il avait été déplacé par l'adjectif possessif (perduz i avez de *vos* hommes).

99. Les exemples les plus nombreux et les plus probants du nouvel article partitif se trouvent dans le *Garçon et l'Aveugle*, *Courtois d'Arras* et surtout le *Jeu de la Feuillée*, c'est-à-dire dans des œuvres dramatiques. En revanche, il n'y en a pas un seul exemple dans la *Chastelaine de Vergi*. Peut-être pourrait-on en tirer une conclusion qui de soi est assez vraisemblable : c'est que l'article partitif au sens mo-

derne a pris naissance dans la langue de la conversation, s'y est développé tout d'abord et n'a pénétré qu'ensuite et graduellement dans la langue littéraire.

L'ADJECTIF ET LE PARTICIPE

100. On fait aujourd'hui une distinction très nette entre l'adjectif et les participes. Le participe présent est considéré le plus souvent comme un véritable mode du verbe et la langue n'accepte que rarement d'y voir un adjectif. Quant au participe passé, il fait corps avec l'auxiliaire et sert ainsi à former des temps composés où il perd son individualité propre. En vieux français, le participe présent est surtout un adjectif, et il ne prend qu'exceptionnellement une valeur modale. Le participe passé se joint comme aujourd'hui aux auxiliaires, mais c'est pour une alliance où chaque partie contractante réserve ses droits. Aussi le participe, au lieu d'être rivé à l'auxiliaire ou de n'en être séparé que par des compléments très déterminés, évolue-t-il dans la phrase avec une singulière liberté :

Usee estoit auques sa vie. — *V. P.*, 94.

Il [li] samble
que *failli* ait a son deduit. — *Ch.*, 485-6.

Je voudroie mieus morir
que perdre ce que je perdroie
se le voir *dit* vous en avoie. — *Ch.*, 324-8.

Cele meïsme *conté* m'a
en quel maniere et en quel guise
vous l'avez proïe. — *Ch.*, 198-200.

Estre cuide mal *assenee*. — *V. P.*, 654.

Avoir en doi bien *deservi*
que la tres grant souvraine honor
en eüsse bien le greignor. — *V. P.*, 862-4.

Au cours de ces zig-zags capricieux, le participe passé s'écarte fréquemment de l'auxiliaire pour se rapprocher du substantif sujet ou régime :

Et fu lor amor si *celee*
que fors aus ne le sot riens nee. *Ch.*, 40-1.

J'ai vers vous amor *eüe*. *Ch.*, 164.

Je n'ai mie
encore a ce *mise* m'entente. *Ch.*, 66-7.

Dans ces cas, qui sont fréquents, le participe passé est bien près de se confondre avec un simple adjectif. On voit donc qu'il est très légitime d'étudier l'adjectif et les participes dans un même chapitre.

101. DÉCLINAISON DE L'ADJECTIF ET DES PARTICIPES. — Les adjectifs masculins se déclinent comme les substantifs masculins, les adjectifs féminins comme les substantifs féminins. Il en est de même des participes présents ou passés. Il est à noter qu'à côté du masculin et du féminin on trouve au cas-sujet une forme semblable à celle du masculin, sauf qu'elle n'a pas d'*s*. On peut dire que c'est un neutre : nous verrons tout à l'heure dans quel cas on l'emploie (§ 116).

102. Comme en français moderne, les adjectifs forment leur féminin en *e*, et ceux qui ont déjà un *e* au masculin n'ont qu'une forme pour les deux genres : dans ce second groupe il n'y a plus que la distinction des cas qui soit observée.

103. Par exception, les participes présents et un certain nombre d'adjectifs terminés par une consonne n'ont pourtant qu'une forme pour le masculin et le féminin, et il n'y a plus que la flexion casuelle qui les distingue. Les plus fréquents de ces adjectifs sont *grant*, *fort* et ceux qui sont terminés

par *-al* (*leal*) ou *-el* (*cruel*). En français moderne tous ces adjectifs ont la double forme. On trouve encore des traces de l'ancien usage dans *grand'mère, grand'rue, grand' messe, grand'faim, pas grand'chose*. D'autre part, les formes analogiques ont apparu de bonne heure dans la langue :

Jehannet, en me bourse *grande*
a il deniers a *grant* planté. *Av.*, 203-4.

Et il y a des exemples bien plus anciens.

I. L'ADJECTIF

104. Accord de l'adjectif. — L'adjectif s'accorde en genre, en nombre et en cas avec le substantif auquel il se rapporte :

Li chevaliers fu *biaus* et *cointes*. *Ch.*, 43.

Si comme il avint en Borgoingne
d'un chevalier *preu* et *hardi*... *Ch.*, 18-19.

Tant com l'amor est plus *grant*
sont plus *mari* li *fin* amant
quant..... *Ch.*, 11-12.

S'il n'atent a avoir tel joie
que Amors aus *fins* amanz done... *Ch.*, 438-9.

Ha! *fine* amor! et qui penssast... *Ch.*, 784

Faitures n'ot pas si *beles*
comme Amour les me fist sanler. *F.*, 167-8.

Ce est *granz* deus. *Ch.*, 156.

Ele en ot *grant* anui. *Ch.*, 57.

Si savoit il dou pain rouver
et moi mener as *grans* osteus. *Av.*, 15-6.

Ha ! las !... ma douce amor,
la plus *cortoise*.....
c'onques fust et la plus *loial*... *Ch.*, 885-7.

Sachiez que j'ai eü *grant* faim
d'estre o vous. *Ch.*, 408-9.

105. Les adjectifs terminés par une consonne et qui n'ont qu'une forme pour le masculin et le féminin devraient, semble-t-il, prendre régulièrement une *s* au cas-sujet quand ils sont au masculin, s'en passer quand ils sont au féminin, et nous venons de donner des exemples où la règle est ainsi appliquée. Mais on trouve assez fréquemment des cas où le cas-sujet féminin prend une *s* tout comme s'il était masculin ; et cela, chose curieuse, non seulement quand le substantif féminin auquel il se rapporte est un de ces noms qui ont au cas-sujet l'*s* de flexion, mais même quand ce substantif est terminé par *e* sourd et par conséquent n'a qu'une forme commune (sans *s*) pour le singulier :

Après grant maladie ensiut bien *grans* santés. *F.*, 8.
Che seroit *grans* abusions. *F.*, 15.
Ch' est *grans* merveille. *F.*, 74.

Le cas est particulièrement fréquent avec *grant*, comme on voit, et, ajoutons-le, avec les participes présents :

Adont estoit blanke et vermeille,
rians, amoureuse et deugie,
or sanle crasse et mautaillie,
triste et *tenchans*. *F.*, 71-4.

106. Comparatif et superlatif. — Le comparatif se forme en ancien français, comme dans la langue moderne,

par l'adjonction des adverbes *plus* ou *moins*. Le complément peut s'exprimer de deux façons :

1° Si ce complément est une phrase avec un verbe à un mode personnel on le relie au comparatif par la conjonction *que* :

> Bele est et blonde et blanchette
> *plus que* n'*est* une erminette. — *C. M.*, III, 3-4.

C'est encore ce que nous faisons aujourd'hui.

2° Si au contraire le complément est un pronom ou un substantif, le vieux français préfère joindre ce complément au comparatif à l'aide de la préposition *de* :

> Chascuns *plus de vint foiz* se saine. — *V. P.*, 1225.

> Un oncle avez qui molt est riches...
> n'est pas *mains riches de mon pere.* — *V. P.*, 405-7.

> De Chaalons dusqu'a Biauvais
> n'avoit chevalier en toz sens
> *plus vieil de lui.* — *V. P.*, 658-60.

> Ne pourquant ne poés amer,
> dame, nul *plus vaillant de lui.* — *F.*, 714-5.

Il nous reste une trace de cette construction dans les phrases où le complément du comparatif est un nom de nombre : il l'a appelé *plus de dix fois.*

107. Le superlatif se forme aujourd'hui par l'adjonction de *le plus*, *le moins*, et dans ces locutions l'article nous semble absolument nécessaire, sauf quand *plus* et *moins* sont précédés de l'adjectif possessif : *mon plus fidèle* ami (cf. mon ami *le* plus fidèle), ou d'un *de* partitif ; ce qu'il y a *de plus curieux*, c'est que... En ancien français, si la forme moderne n'est pas rare, il est pourtant beaucoup plus fréquent que *plus* et *moins* expriment à eux seuls le superlatif :

Li anciens.....
manda les anciens chenuz,
cels que il savoit *plus senez*
de la terre. *V. P.*, 688-92.

Pris fui ou premier boullon
tout droit en le verde saison
et en l'aspreche de jouvent,
ou li cose a *plus grant* savour,
ne nus ne cache son meillour,
fors chou ki li vient a talent. *V. P.*, 57-62.

108. Quelques adjectifs ont des comparatifs et superlatifs spéciaux qui n'ont pas besoin d'être précédés de *plus* et qui, semblables à certains substantifs (§ 9, 2°), ont deux formes distinctes, l'une pour le cas-sujet, l'autre pour le cas-régime. Les comparatifs admettent après eux l'une ou l'autre des constructions indiquées au § 106.

Bon	mieldre	meillor
mauvés	pire	peior
grant	graindre	graignor
petit	mendre	menor

Voici quelques exemples :

Bien sai que vos *mieudres* cateus
est en biestes et en aumeus. *C.*, 43-44.

C'est por *la meillor* ki soit jusc' a Paris *C. M.*, II, 24.

Sui je *li pire ?* *F.*, 632.

Puis li deffublés le mantiel :
et le cote, tout sans dangier,
li faites a *piour* cangier. *C.*, 272-4.

De la grant route des barons
estoit devant *li graindres* frons. *V. P.*, 1031-2.

Onques mes hom n'ot duel *greignor*
qu'il a. *V. P.*, 1146-7.

Mes freres en a bon marciet,
qui bien est de vous por nient faire.
Mainnés est et *menres* [1] de moi. *C.*, 19.

De toutes ces formes nous n'avons vraiment conservé, avec sa valeur d'autrefois, que *meilleur*. *Moindre* est confiné à quelques phrases toutes faites. *Pire* a résisté davantage, mais est très menacé.

II. LES PARTICIPES

109. Participe présent. — Nous avons vu que le participe présent se décline comme un véritable adjectif; et sa syntaxe d'accord est aussi la même que celle des adjectifs :

Elle estoit son pere *cremanz*. *V. P.*, 222.

Et cil, qui ert et preus et genz
et emparlez comme vaillanz
en qui nus bien n'estoit *faillanz*,
li a dit..... *V. P.*, 252-5.

110. Il y a cependant des cas où, au lieu d'être un adjectif verbal, comme nous dirions aujourd'hui, le participe présent redevient un mode du verbe : il est alors invariable. Cela se produit surtout quand il accompagne le verbe *aler*.

Et la pucele aloit *menant*
li plus sages c'on ot eslit. *V. P.*, 998-9.

« Aloit menant » équivaut à *menoit*, avec une nuance descriptive plus accentuée.

1. Sur l'*s* de *mieudres*, *graindres*, *menres*, voir § 11.

111. Participe passé. — Le participe passé se construit soit avec l'auxiliaire *être*, soit avec l'auxiliaire *avoir*. Entre les deux cas on fait en général la même distinction qu'aujourd'hui. L'usage n'a guère varié que pour quelques verbes. Signalons particulièrement qu'on trouve *aler* tantôt avec *être*, tantôt avec *avoir*, et cela dans les mêmes œuvres, parfois à quelques vers d'intervalle :

> Li palefrois qui engrés
> fu d'aler la ou il devoit...
> *a* tant *alee* s'ambleüre
> que venuz est grant aleüre
> au chief de cele forest grant. *V. P.*, 1098-1103.

> Li vairs palefrois a droiture
> i *est alez*, qui le gué sot. *V. P.*, 1106-7.

Le participe passé se trouve dans un rapport direct soit avec le sujet de *être*, soit avec le régime de *avoir*. Nous allons voir en quoi consistaient les règles d'accord dans la vieille langue. Comme la question de l'accord en cas ne se pose pas au féminin, nous scinderons notre exposé en deux : nous commencerons par le participe féminin, puis nous passerons au cas plus complexe du participe masculin.

112. *Féminin.* — Le participe passé construit avec *être* se comporte exactement comme dans la langue moderne :

> Une espee....................
> qui est *pendue* a un espuer. *Ch.*, 896-7.

> La pucele est hors *saillie*. *Ch.*, 901.

> Les tables furent *ostees*. *Ch.*, 699.

113. Pour le participe passé construit avec *avoir*, les exemples suivants nous montrent que là encore nous sommes en pays de connaissance :

Je ferai de moi justise
por la trahison que j'ai *fete*. *Ch.*, 894-5.

O la duchoise s'en revont
aus caroles que *fetes* ont. *Ch.*, 721-2.

Seulement, grâce à la liberté de construction dont jouit le vieux français, ce n'est pas seulement le pronom relatif que nous pourrons avoir devant le verbe, mais toute espèce de complément :

Une espee du fuerre a *trete*. *Ch.*, 896.

Grant joie *menee* avoient. *Ch.*, 926.

D'autre part, même quand le complément est placé après le verbe, on fait l'accord par anticipation :

El chief li a *embatue*
l'espee. *Ch.*, 919-20.

Ce ne set ele par nului,
ce sai je bien, fors par celui
cui j'amoie et *trahie* m'a. *Ch.*, 737-9.

Proïe avez la duchesse. *Ch.*, 166.

Por ce, le jor de Pentecouste...
en a la duchoise *menees*
les dames en sa chambre o soi. *Ch.*, 698-701.

114. Ainsi, on serait tenté de dire que, soit qu'il s'agisse d'un sujet féminin avec *être*, soit d'un régime féminin avec *avoir*, le participe passé s'accorde invariablement et prend la forme féminine. Mais il y aurait là une exagération. La vérité est que dans le cas du dernier groupe, quand le régime d'*avoir* suit le verbe, on trouve d'assez nombreux exemples de non-accord du participe :

Si li a *rendu* sa promesse. *Ch.*, 918.

J'ai *creü* vostre parole. *Ch.*, 582.

On en trouve même, quoique plus rarement, quand le régime précède le verbe :

Li chevaliers li a conté
la novele qu'il a *trové*
a son pere. *V. P.*, 359-61.

Or l'ai lonc tens en vain *servi*. *V. P.*, 861.

(Le chevalier parle de « sa damoisele »).

115. *Masculin*. — Le participe passé construit avec *être* est un attribut et comme tel se met au cas-sujet ; il prendra donc une *s* au singulier et n'aura pas d'*s* au pluriel, ce qui nous met bien loin de l'usage moderne :

Cil qui mout estoit *mariz*... *Ch.*, 204.

Si n'en puis estre *desvoiez*. *Ch.*, 258.

Il sont *venu* au jardin. *Ch.*, 378.

Il voient
les deus amanz qui *mort* estoient. *Ch.*, 931-2.

Parfois des fautes contre la déclinaison (cf. § 43) nous présentent la forme moderne :

Riens ne m'i vaut que j'en deïsse,
si n'est riens que je n'en feïsse
par si que j'en fusse *creü*,
car de ce n'i a riens eü. *Ch.*, 207-10.

116. Quand le sujet du verbe *être* est *ce* ou *il* (= cela), exprimé ou sous-entendu, le participe passé est considéré comme étant au neutre et ne prend pas l'*s* du cas-sujet masculin :

Ha ! amis, dont est ce *venu* ? *Ch.*, 755.

Or n'en parlez ja, fet li dus ;
sachiez qu'il ert si bien *celé*
que ja par moi n'en ert *parlé*. *Ch.*, 504-6.

Venu li est en son corage...
qu'a l'ancïen parler ira. *V. P.*, 235-7.

Ce neutre médiéval est, comme on voit, semblable à un masculin moderne. Notons que cette règle s'applique aussi aux adjectifs.

117. Le participe passé construit avec *avoir* est au fond un complément qui forme apposition au régime direct du verbe. Il prend donc la forme du cas-régime. Si le verbe n'a pas de complément direct ou si ce complément est au singulier, le participe est au cas-régime singulier, qui est déjà, comme nous le savons, la forme moderne :

Au duc qu'ele encontra a *dit*
ce qu'ele a *oï* et *veü*. *Ch.*, 904-5.

Si le complément direct est au pluriel, le participe s'accorde ou ne s'accorde pas avec ce complément. S'il s'accorde, il prend la forme du cas-régime pluriel, qui est celle du pluriel moderne, sinon il garde la forme du singulier. Il s'accorde en général quand le régime est placé avant le verbe :

Mais j'avoie soissante sols
humain a mon braier *loiés*,
ains Porre ne mes a *laissiés*. *C.*, 384-6.

Tant ai je deniers *assamblés*. *Av.*, 106.

Mais il y a des exceptions : c'est surtout le cas quand le régime direct se rapporte non à un substantif pluriel mais à deux substantifs singuliers (cf. § 216) :

Il i avroit perte
et de l'amor e de l'otroi
qu'ele li avoit *fet* de soi. *Ch.*, 26-8.

Adés li sovient
de la grant joie et du solaz
qu'il a *eü* entre ses braz. *Ch.*, 284-6.

Il n'y a pas accord en général quand le régime est placé après le verbe :

Li losegnos et li chalendre
ont piech' a *conmencié* lor chans. *C.*, 5-6.

Là aussi il y a des exceptions :

Traveilliez les ot et lassez
ce qu'il orent petit dormi. *V. P.*, 988-9.

Il est vrai qu'ici le régime, s'il est après le participe, est du moins avant l'auxiliaire.

118. En résumé les règles d'accord du participe passé annoncent déjà, sur plus d'un point, l'usage moderne. S'il y a malgré tout des différences profondes, cela tient d'une part à l'existence de la déclinaison, d'autre part à la grande liberté de construction de la phrase médiévale : on attribue moins d'importance à la pré-position du régime quand elle peut être réalisée presque dans chaque phrase. Mais le contraste le plus marqué entre les deux syntaxes vient surtout de ce que l'ancien français n'apporte nulle rigueur à l'application des règles d'accord du participe. En lisant les textes on constate sans doute, en matière de participes, des habitudes plus constantes que d'autres ; mais ce ne sont que des habitudes qu'au premier besoin on abandonnera pour d'autres, si la clarté, la commodité ou le rythme de la phrase doivent y gagner[1]. On n'a aucune idée de la minutieuse et tyrannique réglementation d'aujourd'hui, qui du reste n'est pleinement acceptée que dans les livres.

1. Voici un exemple typique de Chrétien :

Puis n'avroit garde de morir,
ma dameiselle, vostre amis,
qui ceste *herbe* li avroit *mis*
sor ses plaies e bien *liee*. *P.*, 6908-11,

LE PRONOM

119. Le pronom est au fond un véritable substantif. Pourtant il lui arrive, à l'occasion, de se transformer en adjectif; et une partie importante de la syntaxe des pronoms consiste précisément à établir dans quel cas ils accompagnent et dans quel cas ils remplacent le substantif. Suivant leur sens, on les distingue en personnels, possessifs, démonstratifs, relatifs, interrogatifs et indéfinis. Tous se déclinent, mais, sauf dans le cas des indéfinis, leur déclinaison est assez différente de celle des substantifs.

I. PRONOMS PERSONNELS

120. Suivant qu'ils se rapportent à celui qui parle, à celui à qui on parle ou à celui dont on parle, les pronoms personnels sont de la première, de la deuxième ou de la troisième personne. Chaque personne a, au singulier et au pluriel, des formes qui lui sont propres. De plus la troisième personne, comme il est naturel, distingue entre les genres. Au singulier chaque personne possède une forme pour le cas-sujet et plusieurs pour le cas-régime. Il en est de même pour le pluriel de la troisième personne. Mais la première et la deuxième personne du pluriel n'ont qu'une forme qui sert pour tous les cas. Les différentes formes du cas-régime, bien qu'elles aient le même sens, n'ont pas la même valeur, et on ne peut pas les employer indistinctement.

121. Voici un tableau qui rassemble toutes ces formes :

		SINGULIER			PLURIEL		
1re p.		je	me	moi	nos		
2me p.		tu	te	toi	vos		
3me p.	m.	il	li, le	lui	il	lor, les	eus
	f.	ele	li, la	li	eles		eles

Je, *tu*, *il*, *ele*, *il*, *eles* sont des sujets. Toutes les autres formes (abstraction faite d'un cas particulier que nous verrons plus loin, § 144) sont des régimes, sauf *nos* et *vos* qui sont à la fois sujet et régime.

Il faut ajouter les formes réfléchies *soi* et *se*.

122. Notons les formes picardes *mi*, *ti*, au lieu de *moi*, *toi*, à la 1re et à la 2e personne, et *le* au lieu de *la* (cf. § 60) à la 3e personne.

123. Nous appellerons *me*, *te*, *li*, *le*, *la*, *lor*, *les*, *se* des formes faibles, *moi*, *toi*, *lui*, *li*, *eus*, *eles*, *soi* des formes pleines ou fortes : ces désignations ne sont pas très exactes, mais elles sont commodes. On remarquera qu'au féminin singulier de la troisième personne la forme pleine coïncide avec une des deux formes faibles.

Chacune de ces deux séries a sa fonction propre. Les formes faibles s'appuient sur un mot précédent ou un mot suivant avec lequel elles font corps, et en général elles précèdent immédiatement le verbe. Les formes pleines ont une accentuation indépendante : elles s'emploient tout particulièrement après les prépositions. Cette distinction a été conservée par la langue moderne, comme on va le voir plus nettement par les exemples qui suivent.

124. 1° *Exemples de « me, te »*.

Bien en couvenant li mis
que a cele eure *me* perdroit
que nostre amor descovreroit. *Ch.*, 812-4.

Ne ma vie ne *me* plest point,
ainz pri Dieu que la mort *me* doinst. *Ch.*, 819-20.

Va t'ent, je *te* tieng a ami. *Av.*, 231.

On voit que, comme aujourd'hui encore, *me* et *te* représentent tantôt un régime direct, tantôt un régime indirect.

2° *Exemples de « moi, toi ».*

Ore de riens ne me dueil
quant j'ai o *moi* ce que je vueil. *Ch.*, 415-6.

Bien sai, quant ele le verra,
que il li souvendra de *moi*. *V. P.*, 872-3.

Je cuit plus sot de *ti* n'i a. *F.*, 341.

3° *Pluriel* : « *nos, vos* ».

C'est ici la même forme qui sert avant le verbe et après les prépositions, comme c'est encore le cas dans la langue moderne.

125. *Troisième personne.* — La troisième personne, qui distingue entre masculin et féminin, se sépare encore de la première et de la deuxième en ce qu'elle possède pour le cas-régime trois formes au lieu de deux. A *moi*, *toi* correspondent *lui* et *li* pour le singulier, *eus* et *eles* pour le pluriel. Mais à *me*, *te* correspondent deux formes : *li le* — *li la* — *lor les*. On voit qu'ici le pluriel confond les genres et qu'au singulier ils ne sont séparés que dans un cas sur deux : *li* est en effet une forme commune au masculin et au féminin ; elle représente un régime indirect, *le*, *la* représentent un régime direct. Au pluriel, *lor* correspond à *li*, *les* à *le*, *la*. La troisième personne marque donc ici une nuance que laissent échapper la première et la deuxième personne. Notons qu'à la forme réfléchie *se* sert également pour le régime direct et pour le régime indirect.

126. Le français moderne a conservé la plupart de ces formes, mais il a transmis les fonctions du féminin fort *li* au cas-sujet *ele*; d'autre part la forme du régime indirect au singulier faible *li* a été remplacée par *lui* : on peut donc dire que *lui* et *elle* se sont partagé tout le domaine qu'occupait autrefois *li*. *Li* régime indirect faible s'est pourtant conservé dans la langue populaire : je *li* ai dit.

127. Voici des exemples des différentes formes de la troisième personne en vieux français :

1° *Formes faibles*. — a) *li*, *lor*, *se*.

Li ancïens *li* sot bien dire :
« Bien soiez vous venuz, biaus sire ». *V. P.*, 521-2.

Prendre la vueil par mariage,...
je *li* serai de bone foi. *V. P.*, 558-64.

Par foi, or ai jou malvais gage
de chou que jou *lor* ai creü. *C.*, 352-3.

L'eve du cuer li vient aus ieus
por l'angoisse qu'il *se* porchace. *Ch.*, 308-9.

b) *le*, *la*, *les*, *se*.

Un vallet... en la cort entre.
Quant il *le* vit, le cuer du ventre
li fremist de joie. *V. P.*, 771-3.

Il est seürs qu'il *la* perdra
s'ele s'en puet apercevoir. *Ch.*, 276-7.

Metés chi devens ches billons
et puis *les* amenés demain. *F.*, 370-1.

Cheoir *se* lest sor l'autre cors;
tant a sainié que il est mors. *Ch.*, 899-900.

2° *Formes fortes* : *lui*, *li*, *eus*, *eles*, *soi*.

Bien connois a mon corage,
s'avant morust que tant l'amaisse
que *après lui* petit duraisse. *Ch.*, 802-4.

De celi qu'il ot amenee
ront molt grant joie demenee,
que tuit et totes la servirent
por *lui*, que por *li* rien n'an firent. *P.*, 8963-6.

Si se pensse, s'il la messert
et s'il par son mesfet la pert..
comment porra sanz *li* durer. *Ch.*, 287-9.

[Il] li conte..
comment il fu el vergier
en l'anglet ou il n'ot qu'eus deus,
quant li chienés s'en vint a *eus*. *Ch.*, 649-53.

Il est chi pour *eles* remés. *C.*, 344.

A *soi* meïsme se plaint. *Ch.*, 480.

128. EMPLOIS PARTICULIERS DES FORMES FORTES. — *Pronoms en postposition.*

Jusqu'ici, tout en notant la disparition de certaines formes, nous devons constater qu'il y a concordance absolue entre la syntaxe moderne et la syntaxe médiévale. Mais c'est que nous avons volontairement simplifié notre énoncé et choisi nos exemples. Il est temps de noter les discordances.

Sauf dans le cas où le pronom est régime d'une préposition, la langue moderne n'aime guère le déloger de sa place accoutumée qui est immédiatement *avant le verbe.* Si pourtant il faut le faire et passer ainsi à la forme forte, nous tenons, en général, à garder la forme faible où elle était, quitte à exprimer deux fois le pronom, avant et après le verbe : je *l'*ai vu, *lui*; je *te* l'ai dit, *à toi*; je *les* ai vus, son père et *lui.* Le vieux français a moins de scrupules à tirer le pronom-régime de sa place favorite. Plusieurs cas se présentent :

129. 1° Il s'agit de marquer une *forte opposition* entre

deux pronoms personnels, régimes directs de verbes différents dans deux phrases symétriques : le second régime passe après son verbe et prend la forme pleine. (Le premier régime peut être un substantif.)

Li chevaliers *le* feri
de sa lance e fist grant anui,
e li vaslez referi *lui*
d'un javelot. *P.*, 1210-3.

« Et de son côté le valet *le* frappa, *lui*, d'un javelot. »

Plus vous amoie la moitié...
que ne fesoie *moi* meïsmes, *Ch.*, 761-3.

« que je ne *m*'aimais, *moi*. »

Il m'ama e ge haï *lui*. *P.*, 8899.

Dans ce cas, l'ellipse du second verbe est fréquente :

Ge te connuiz mialz que tu *moi*. *P.*, 3558.

Si la salue e ele *lui*. *P.*, 1807.

Onques ne me vit ne ge *lui*. *P.*, 8982.

J'aim vostre niece de Vergi
et ele *moi*. *Ch.*, 342-3.

Ces ellipses ne seraient pas impossibles en français moderne, mais on préférerait certainement dire : « il la salue et elle le salue ; j'aime votre nièce et elle m'aime [aussi] ».

130. 2° Le verbe a pour régime direct deux pronoms personnels ou un pronom personnel et un substantif. Ici encore le pronom passera après le verbe, à la forme pleine :

Dieu beneïe vous et *lui*. *F.*, 618.

« Dieu *vous* bénisse, vous et *lui*. »

Je connois *li* tant et ses mours. *C.*, 185.

« Je *la* connais si bien, elle et sa façon de faire » ou mieux « Je la connais si bien, et je connais si bien sa façon de faire. »

Je haz *li* et sa compaignie. *C. M.*, XI, 21.

« Je *les* déteste, elle et ceux dont elle fait sa compagnie. »

Dex beneïe
tote ansanble la conpaignie
des dameiseles e plus *toi* ! *P.*, 1435-7.

Le pronom est parfois maintenu à sa place, mais apparaît alors sous la forme pleine (cf. § 134) :

E *lui* e trestoz ses amis
porroit honir par sa demore
s'il ne pooit venir a hore
de la bataille qu'anprise a. *P.*, 5158-61.

Se deniers avoie,
moi et vous en aaisseroie. *Av.*, 108-9.

131. 3° On a recours au même procédé quand on veut accentuer fortement le pronom personnel :

Dieu beneïe *toi*, biau frere. *P.*, 1340.

Et quant j'ai avant perdu *lui*,
ne puis, aprés itel anui,
vivre sanz lui por cui me dueil. *Ch.*, 815-7.

132. 4° Il peut arriver que, par suite de l'*ellipse* ou de l'*inversion* du sujet, la forme faible du pronom, qui vient normalement après un pronom personnel sujet, un démonstratif, un relatif, un interrogatif, un indéfini, un substantif sujet ou régime, ou un adverbe, doive se trouver en tête de la phrase, ou à une reprise importante de la phrase. Or la langue a longtemps répugné à accepter cette conséquence. Pour éviter de faire tomber sur le pronom un accent trop marqué, on préférait le transposer après le verbe. Il peut s'agir ici de régimes indirects *me*, *te*, *se*, *li*, *lor*, tout aussi bien que de régimes directs *me*, *te*, *se*, *le*, *la*, *les*. Les pronoms de la troisième personne conservent la forme faible ; ceux de la première et de la deuxième personne, ainsi que

le réfléchi, apparaissent soit à la forme forte, soit à la forme faible, et il semble que la règle soit la suivante : si le pronom n'est accompagné d'aucun autre pronom personnel, il passe à la forme forte, s'il est précédé ou suivi d'un autre pronom personnel, il reste à la forme faible :

a) *Ellipse.*

Se vostre anemi defors truis,
pesera *moi* se plus i siet. — *Pyr.*, 2076-7.

Mais, qant je regart ceste crouste,
merveille *moi* que nus en gouste. — *C.*, 523-4.

Cf. « Sachiez que *mout me merveil.* » — *Ch.*, 624.

Puis c'ai trové son samblant tricheor,
porchacerai *moi* d'amie. — *C. M.*, XI, 18.

De la parole entent l'effroi,
trait *soi* plus pres de la paroi. — *Pyr.*, 360-1.

Taint sa color et si li mue,
porpense *soi* qu'ele li die. — *Pyr.*, 369-70.

Cf. « *Ains se pourpensent* d'autre chose. » — *Pyr.*, 609.

Qui boen escu, qui bone lance,
qui bon hiaume e bone espee ot,
presenta *li*, mes ne li plot
qu'il anportast rien de l'autrui. — *P.*, 4762-5.

Voit les herbes et les flors
s'oit canter les oisellons,
menbre *li* de ses amors.... — *Auc.*, 39, 5-7.

Trueve la guimple en une sente,
defoule *la* et ensanglente. — *Pyr.*, 678-9.

Li dessevrers lor est maulz.
Plaist *lor* a faire mainte chose
dont on les menace et chose. — *Pyr.*, 60-2.

b) *Inversion.*

La pucele besse la teste,
quant voit venir la fiere beste.
Fuit *li* li sans et la colour. — *Pyr.*, 664-6

Demanderoiz *me vos* plus rien ? *P.*, 8788.

Avés *le me* vos tolue ne enblee ? *Auc.*, 6, 10.

A *toi* nus hon veé son gage
ou chacié vus de ma forest ? *Bér.*, 1880-1.

Aime *le* tant ou prise cil
qu'il li ait de son gré randue? *P.*, 1204-5.

Si dist : sire, ai *le* je bien fait ? *P.*, 1471.

Molt est hardis qui me requiert
mon palefroi, ne rien que j'aie.
Envoierai *li* dont ge ? Naie. *V. P.*, 854-6.

Avés *les* vos obliés ? *Auc.*, 10, 46.

Plairoit *vos* oïr un son
d'Aucassin un franc baron ? *Auc.*, 39, 16-7.

On voit que l'usage de cette transposition s'est prolongé jusqu'en plein XIIIe siècle. Mais déjà apparaissent des habitudes nouvelles. Quand il y a *ellipse* du sujet en tête de la phrase ou à une reprise importante de la phrase, on aime à débuter par un court adverbe, *si* le plus souvent (cf. §§ 363-66), ce qui donne un point d'appui à la voix et permet de laisser le pronom à sa place devant le verbe. Les exemples abondent. En voici trois tirés d'*Aucassin et Nicolete* :

Quant Aucassins le percut, *si s'*aresta tot a un fais. 24, 74-5.

Si fu ausi bele qu'ele avoit onques esté a nul jor. *Se se* vesti de rices dras de soie. 40, 34-6.

Quant il virent Nicolete si bele, *se li* porterent mout grant honor. 36, 3-4.

L'auteur de *Pyrame et Thisbé* eût sans doute écrit : *Aresta soi*, *vesti soi*, *porterent li*.

Parfois, sans insérer au début aucun adverbe, on laisse le pronom à sa place, en le faisant toutefois passer à la forme pleine (cf. § 134). Cette construction est rare :

Si saroit il dou pain rouver
et *moi* mener as grans osteus. *Av.*, 15-6.

Moi ne caut u nous aillons. *Auc.*, 27, 12.

Tous jours a mon pooir vous serf,
moi prendés com le vostre sierf. *C.*, 13-4.

L'auteur a peut-être ici voulu éviter l'équivoque avec l'impératif *prendés moi*.

Quand il y a *inversion*, et particulièrement dans le cas de l'*interrogation*, on a moins de scrupules. On s'habitue de plus en plus à laisser en tête de la phrase le pronom à forme faible : c'est déjà la tournure moderne :

Me volés vous tuer ? *F.*, 392.

Me volés mener pendre ? *F.*, 1083.

Ba ! *me* conissiés vos ? fait Aucassins. *Auc.*, 24, 33.

(Peut-être l'interjection a-t-elle facilité la construction.)

Quar anchois que je muire chi,
li vaurai jou crier merci. *C.*, 563-4.

Ha ! Diés, se mes peres savoit
que je vesquisse a si vil fuer,
li prendroit grant pitiés au cuer [1]. *C.*, 556-8.

Ch'est trop boin a dire vo feme,
Rikier, *li* volés plus mander ? *F.*, 286-7.

133. 5° Les constructions suivantes semblent offrir une disposition insolite :

Si s'an revient lance levee
au vaslet e demanda *li* :
Amis, savriez vos ausi
la lance e l'escu demener. *P.*, 1430-3.

E se en tel point le trovoie
que son panser eüst guerpi

1. Deux manuscrits sur quatre, au lieu de *li prendroit*, donnent *avroit il*.

diroie e prieroie *li*
qu'il venist a vos jusque ça. *P.*, 4328-31.

Cil qui ne set que fere puisse
ne an quel leu passage truisse
les salue e demande *lor* :
Anseigniez moi, fet il, seignor... *P.*, 2973-6.

Les nécessités de la rime, qui ont sans doute causé ce rejet de la forme faible après le verbe, ne suffisent pourtant pas à l'expliquer complètement. Si ce rejet est encore possible à l'époque de Chrétien, c'est qu'il a été à un moment la règle, et l'est encore vers le 3e quart du XIIe siècle, et sans doute plus tard, dans certaines régions. *Et* est une conjonction qui, comme telle, reste à l'origine *sans influence sur la construction*. Elle est en dehors de la seconde coordonnée comme de la première. C'est pourquoi la langue a longtemps évité de la faire suivre d'une forme faible de pronom personnel, qui se serait trouvée ainsi en tête de la phrase (§ 132 et cf. § 142). Aussi Béroul, chez qui abondent les constructions archaïques, écarte le plus souvent cet arrangement. Comme il dit « Pesera *moi* se je l'oci «(1599), il écrit aussi :

Et poise *moi* de la roïne
qui je doins loge por cortine. 2179-80.

Il construit pareillement *ne* (= ni) qui n'est qu'un *et* négatif (§ 346) :

Je ne pensai faire tel perte
ne foïr *m*'en a tel poverte ! 239-40.

Mais de bonne heure *et* a subi l'influence de l'adverbe *si*, dont la signification était fort voisine. Déjà Béroul lui-même n'hésite pas à dire :

Dinas encor le convoiout,
sovent le besse *et li* proiot
seürement reviengе a lui. 2935-7.

Chrétien de Troyes connaît lui aussi cet usage (voir l'exemple de *Perceval* cité p. 112) qui bientôt va devenir très général. La langue fera même un pas de plus et en viendra un jour à assimiler franchement *et* à un adverbe capable de déterminer l'inversion (§§ 344, 365, 376). Plusieurs autres conjonctions ont connu au moins les débuts d'une évolution analogue (§§ 396-397).

6° Enfin signalons qu'on trouve souvent, dans le cas du verbe *peser*, des constructions comme *ce poise moi* (ou *mi*) *V. P.*, 563, 838, *C.*, 40, *ce poise lui P.*, 24, *ce poise li V. P.*, 149.

Sire, fait li visquens, *ce poise moi* qu'il y va. *Auc.*, 4, 10 ; cf. 6, 46.

Nous ne savons sous quelle influence, probablement analogique, s'est formée cette locution qui présente un arrangement inattendu.

En dehors de cette formule nous retrouvons la construction normale :

Si gist a pur l'estrain, si *m*'en poise assés plus que de mi. *Auc.*, 24, 56-7.

Jure Diu de maïsté
qu'il *li* poise plus assés
de Nicholete au vis cler
que de tot sen parenté. *Auc.*, 35, 5-8.

134. *Formes fortes avant le verbe.* — Dans tous les exemples que nous venons d'examiner, il y a au fond un phénomène identique : le pronom au lieu d'être normalement placé avant le verbe est en postposition, ce qui entraîne le plus souvent un changement de la forme faible à la forme pleine. Il nous reste à noter des cas où le pronom complément, tout en étant à sa place normale, devant le verbe, apparaît à la forme pleine au lieu d'être à la forme faible[1] :

1. Nous avons déjà vu un cas de ce genre au § 130 et un autre au § 132, pp. 96-97.

1° Les pronoms régimes directs *le* et *la* étant soumis tous deux à l'élision, il peut se trouver tel cas où la distinction des genres sera complètement effacée, au grand détriment de la clarté. La forme forte, qui ne s'élide pas, permettra d'éviter cet inconvénient :

Car ge l'amoie, maugré suen,
qu'a un suen ami la toli
qu'ele soloit mener o li :
si *l'*ocis et *li* an menai. *P.*, 8532-5.

Il nous faudrait dire : je *le* tuai, lui, et elle, je *l'*emmenai. Le vieux français a certainement ici l'avantage de la netteté et de la briėveté.

135. 2° Il va de soi qu'on pourra ainsi, à l'occasion, remplacer la forme faible par la forme forte dans l'intérêt non plus de la clarté mais de l'effet à produire. Le plus souvent il y aura encore une opposition entre deux pronoms ou un pronom et un substantif :

S'il n'aloit an la bataille
si com il ot an covenant
il avroit *lui* honi avant
et apres son linage tot. *P.*, 5060-3.

Je ne sui pas de ces foletes
don cil chevalier se deportent,
qui desor lor chevax les portent
quant il vont an chevalerie :
mes *moi* n'an porteras tu mie. *P.*, 6670-4.

Li fel Giu par lor anvie...
se firent maus et a nos biens
quant il an la croiz le leverent :
aus perdirent e *nos* salverent. *P.*, 6254-8.

« Ils *se* perdirent, eux, et *nous* sauvèrent, nous. » Bien que *nos* serve pour tous les cas, on sent pourtant très bien

ici qu'en intention c'est une forme forte. Sur *aus* = soi, cf. § 141.

Je desir tant *li* embracier
et *li* veoir et *li* oïr. *C. M.*, VI, 41.

Ici il n'y a pas d'opposition exprimée, mais il est clair que le poète entend distinguer la dame aimée de toutes les autres femmes.

De même :

Sire, bien soiés vous venus !
Vous voeil je fester, par saint Gille. *F.*, 906-7.

« Des gens comme vous, je veux leur faire fête. »

Comme dans l'exemple précédent de *Perceval*, *vous* est ici une forme forte.

136. Parfois, dans des cas analogues aux précédents, le pronom est mis en relief au moyen d'un adverbe : la forme forte est alors doublement requise :

De contredit n'i avra point
des que il avra atornee
sa dameisele e sejornee
e fet ce que li ert mestiers :
lui meïsmes molt volantiers
an manroit il por sejorner
por deduire et por atorner
ses bleceüres e ses plaies. *P.*, 3946-53.

« Il emmènera sa damoisele, suivant l'ordre de Perceval. Quant à Perceval lui-même, il *l'*emmènerait bien volontiers aussi... »

137. 3° Ces deux cas sont en somme assez rares. Mais en voici un troisième qui offre au contraire une des constructions favorites du vieux français, bien qu'elle repose sur un curieux illogisme. Quand un *infinitif régime d'une préposition* a lui-même un pronom complément, ce pronom se place d'ordinaire entre la préposition et le verbe, ce qui est encore le cas en français moderne : je suis allé pour *le* voir.

Dans cette construction le pronom n'a aucune relation syntaxique avec la préposition et ne dépend d'elle à aucun degré. Mais il n'en vient pas moins immédiatement après elle, et c'en est assez pour que le vieux français, qui ne s'arrête pas à analyser les cas, mette le pronom à la forme forte, comme c'est la règle après les prépositions. Ainsi au lieu de *me*, *te*, *le*, *la*, *les*, on aura *moi*, *toi*, *lui*, *li*, *eus*, *eles* [1]. Cette construction n'a pas passé au français moderne qui dans tous les cas a rétabli la forme faible :

Hé ! las, las, com par puis estre dolans et engramis
quant vous *a moi aidier* estes si endormis ! *C.*, 431-2.

Or me covient par estavoir
engien querre *de moi garir*. *C.*, 402-3.

[Il] ne fina hui
de moi proier au lonc du jor. *Ch.*, 126-7.

Ja ne lerai por les cuivers...
que ne parfornisse mon poindre
por moi aloser et espoindre. *V. P.*, 23-8.

Je n'ai mie verge cuellie
por moi castoier et donter,
mais machue por effronter. *C.*, 532-4.

Il m'estuet d'amors flajoler
et chapelet de flor porter
por moi deduire et deporter,
qu'adès ne doit on pas muser. *C. M.*, IV, 5-8.

Sire, a quoi seroi che faire ?
— *Pour mi pourmener* sans meffaire
aval la cité de Tournai. *Av.*, 28-30.

1. Philippe de Novare, qui la plupart du temps suit l'usage que nous venons d'indiquer, préfère en quelques cas rejeter le pronom après le verbe en lui conservant la forme faible : Et gens de religion et autres bones gens s'entremistrent de concorder *les*. II, xxx.

Ne fis ne poi ne grant mesfet
par qoi me deüssiez haïr
ne si vilainement trahir
comme a noz amors depecier
por autre amer et *moi* lessier. *Ch.*, 766-70.

A lui amer estoit si buen
qu'a mon cuer prenoie le suen. *Ch.*, 797-8.

Et li vieus qui la damoisele
devoit prendre fu plus dolenz ;
de li querre ne fu pas lenz. *V. P.*, 1280-2.

138. On voit que dans ces exemples le pronom est surtout complément direct de l'infinitif. Plus rarement on trouve des phrases où le pronom est nettement régime indirect :

Se tu as nul autre ami
n'amie nule envoie m'i,
qui n'ait *de moi mal faire* envie. *P.*, 2249-51.

De toi tort faire n'ai ge cure. *P.*, 7350.

139. Les exemples suivants offrent un cas particulier :

Se ge un mien consoil te di,
del bien celer molt te chasti
por ce que tu i aies preu. *P.*, 9051-3.

Ja rien ne savroiz comander
que ge ne soie prest *del* fere. *P.*, 3909-10.

Et estoyent tel atorné qu'il estoit grant pitié *dou* veïr. *Phil.*, II, XXXVIII.

On pourrait croire ici que si *le*, complément de l'infinitif, représente, non un nom de personne, mais un neutre ou un nom de chose, le pronom, au lieu de passer à la forme forte *lui*, reste tel quel, ou, après les prépositions *a*, *de*, *en* se contracte pour donner *au*, *del*, *el*. Mais dans tous les exemples de ce genre nous avons réellement affaire, non au pronom personnel, mais à l'article défini, et l'infinitif est pris substantivement.

140. Quand le pronom complément est le *réfléchi*, il arrive souvent qu'au lieu de changer *se* en *soi* on emploie une des formes non réfléchies de la troisième personne. Ce fait est dû encore à l'influence de la préposition, et cette *tendance à éviter le réfléchi après la préposition* est devenue en français moderne une habitude constante. Cf. : il *se* traîne par terre, et : il traîne une planche derrière *lui*.

D'un arbre mout grant et mout large
s'estoit couvers com d'une targe
et mout entent *a lui celer*. *Ch.*, 389-91.

(= a soi celer, a se celer).

Molt bien aaisier
se sorent *d'aus entrebesier*. *V.P.*, 1229-30.

(= de soi entrebesier, de s'entrebesier).

Quant les tables furent ostees
en a la duchoise menees
les dames en sa chambre o soi
por eles parer en reqoi. *Ch.*, 699-702.

(= por soi parer, por se parer).

141. Ces tournures, assez fréquentes, amènent à voir dans *lui*, *li*, *aus*, *eles* des formes fortes de *se* qui font concurrence à la forme normale *soi*, même dans des cas où le pronom ne suit pas la préposition. Témoin ce vers de Chrétien cité au § 135 :

Aus perdirent et nos salverent.

« Ils se perdirent, eux ». De même :

Et qui le voir dire en voroit,
lui meïsme gabe et deçoit
qui fet promesse et ne la solt,
car le cuer son ami se tolt. *P.*, 1007-10.

142. 4° Enfin on rencontre encore la forme pleine devant le verbe quand le pronom suit immédiatement une *conjonc-*

tion, le sujet du verbe n'étant pas exprimé. Il faut voir là une tendance parallèle à celle que nous avons constatée au § 132. La conjonction fait l'effet de ne pas appartenir à la phrase et, dans ces conditions, on ne croit pas pouvoir laisser en tête une forme faible de pronom personnel. La locution « *si con* moi *semble* » est courante (*P.*, 1119; *V. P.*, 976) ; mais : ce *me* semble, *V. P.*, 1036 ; si con il *li* sanble, *P.*, 6739. De même : tant con *lui* plot e bon *li* fu, *P.*, 772 ; se *toi* siet, *P.*, 3721 ; Dex se *lui* plest vos donra mielz, *P.*, 2028. Dans *se ne* lui *di*, *Av.*, 244, nous avons probablement déjà la forme moderne du pronom (cf. § 152, fin).

Sans doute par l'intermédiaire de *que*, qui est à la fois conjonction et pronom, le relatif *qui* a parfois été assimilé, non pas à *il* ou à *elle*, comme on s'y attendrait, mais à une conjonction : d'où des phrases comme la suivante :

Mout estes faus
et trichierres et desloiaux
qui *moi* moustrez samblant d'amor. *Ch.*, 577-9.

143. Pronoms régimes employés comme sujets. — A la différence des pronoms régimes, les pronoms sujets, comme on l'a vu, n'ont qu'une série de formes, mais il est à remarquer que chacune de ces formes est accentuée (cf. § 403). Elles peuvent donc, en principe, occuper dans la phrase telle position qu'on voudra leur donner. En particulier, il n'y a aucune difficulté à les éloigner du verbe :

Demain, se Dex ne le fait,
li sera cist chastiax renduz,
que ne puet estre deffenduz,
e *je* avoec come cheitive. *P.*, 1099-2001.

Nos en avromes le gaaing
et *il* la perte et le maaing. *P.*, 4909-10.

Bien armé si doterent mains
et *ele* e mesire Gauvains. *P.*, 5851-2.

144. Pourtant, ici et là, on voit poindre des traces de l'usage moderne qui en pareil cas remplace la forme du sujet par celle du complément : « Ce château lui sera remis, et *moi* avec. » « Nous en aurons le gain, et *lui* la perte. »

Peut-être ce changement a-t-il pris place tout d'abord dans certains cas où il pouvait y avoir matière à doute. *Nus ne m'ot fors que* tu *seulment*, lit-on dans le *Garçon et l'Aveugle* (v. 143), et c'est bien là la construction normale qui voit dans *fors que* une conjonction (nul ne m'entend, excepté que tu [m'entends]) ; pourtant il n'est pas absurde d'y voir au contraire une préposition : le pronom devra se mettre alors au cas-régime :

> Le sentier...
> que nus el monde ne savoit
> fors que *lui* et son palefroi. *V. P.*, 189-91.

Mais on conçoit que ces hésitations aient pu conduire à admettre, en certains cas, comme une équivalence du cas-régime et du cas-sujet. De même dans une phrase comme *Monta ses oncles* lui *septime* (*V. P.*, 507) on peut se demander si *lui* est apposition à *oncles* ou si l'expression *lui septime* ne fait pas fonction de complément circonstanciel.

145. Quoi qu'il en soit, on trouve, dès le XIIe siècle, des phrases où le pronom personnel, tout en étant incontestablement un *sujet*, apparaît sous la *forme du cas-régime* :

> Alons an *moi* e vos ansanble. *P.*, 3593.
>
> Si conterons tout de commun
> *moi* et Mancevaire et Porrain. *C.*, 198-9.

Dans ces deux exemples, on le voit, le pronom est placé après le verbe et accompagné d'un substantif ou d'un pronom à forme unique avec lequel il fait corps. Mais voici un cas où ne se présente aucune de ces circonstances atténuantes :

Bien se doit la blonde gaitier,
k'adès vuelent d'anui servir,
ne *moi* ne *li* nen ont mestier
por nostre joie departir. *C.M.*,VI,29-32.

On notera que le verbe est à la troisième personne, comme si la liaison avec le sujet n'était plus aussi immédiate et que, sous cette forme insolite du cas-régime, les pronoms apparussent comme de véritables substantifs. Nous dirions aujourd'hui : ni moi ni elle *nous* n'en *avons* besoin.

Dans Philippe de Novare on trouve non seulement : Ils estoient herbergié hors de la ville as tentes, *luy et ses amis*, II, XXXII, mais des passages comme le suivant, qui ont déjà une allure toute moderne : Et lor fist jurer que il ne soufriroient que le seignor de Baruth et les suens entrassent en Chipre... Et *eaus* l'otroyerent volontiers a l'empereor, II, XLV.

146. ORDRE DES PRONOMS PERSONNELS. — Il arrive fréquemment que le verbe soit précédé de deux pronoms appartenant à des personnes différentes, ou de deux pronoms de la troisième personne dont l'un est régime direct et l'autre régime indirect. Dans quel ordre ces pronoms se succèdent-ils ?

Troisième personne. — Si les deux pronoms appartiennent à la troisième personne, *le régime direct précède le régime indirect :*

Il la vangera
se damedex *le li* consant. *P.*, 2824-5.

Li ponz de l'espee fu d'or...
la li a li sires bailliee. *P.*, 3124-7.

Celui qui ses armes gardoit
quenut et si li comanda
l'espee et cil *la li* garda. *P.*, 3143-6.

147. C'est encore là l'ordre que suit le français moderne. Mais il convient d'ajouter que dans la vieille langue il est très exceptionnel d'exprimer ainsi les deux pronoms ; le plus souvent on supprime le premier, le régime direct, qui demeure ainsi sous-entendu :

Mais certes ja ne m'avenra
que le sien en jour de ma vie
en porte que je ne *li* die. *Av.*, 241-3. (= *le* li).

Un riche palefroi avez...
mesire vous proie et semont
que vous par amors *li* prestez,
si que anuit *li* trametez. *V. P.*, 778-82. (=*le* li).

Prenez
mon avoir, que vos la veez,
en cele male qui la pent...
Se ge muir portés la lou roi,
si dites que ge *li* envoi. *M. H.*[2], 15-20.(=*la* li).

Ses armes vermoilles sont,
e si *li* donastes, ce dist. *P.*, 2910-11. (= *les* li).

Dans *Perceval* il n'y a, sauf erreur, que les trois passages ci-dessus rapportés où les deux pronoms soient exprimés. Nous n'en avons pas trouvé un seul exemple dans nos textes du xiii[e] siècle. Aucun exemple non plus dans *Aucassin et Nicolete* ou Philippe de Novare.

Cette ellipse a disparu de la langue littéraire, mais elle est encore courante dans le langage familier : « Tu *lui* diras s'il te le demande », « Je *lui* donnerai s'il le réclame. »

148. *Première ou deuxième personne avec la troisième.* — Si des deux pronoms l'un est de la troisième personne, l'autre de la première ou de la deuxième, c'est, contrairement à l'usage moderne, *celui de la troisième personne qui vient en tête* :

Onques mes ne *le m'*osa dire.	*Ch.*, 131.
Del tout *le me* claime quite.	*C.*, 60.
Or *le m'*estuet aprendre.	*C.*, 436.
Tels *le me* requist avant ier.	*V. P.*, 329.
Je *le te* comande.	*Av.*, 227.
Demander *la vous* osai.	*V. P.*, 301.
S'a mal fet qui *le vous* a dit.	*Ch.*, 195.

La contraction *mes* dans le v. 386 de *Courtois d'Arras* : « ains Porre ne *mes* a laissiés » renvoie non à *me les*, mais à *les me* par l'intermédiaire de *le mes*. C'est un trait propre au dialecte picard.

149. On peut résumer les deux règles qui précèdent en disant que l'ancien français place toujours en tête le régime direct. Le français moderne, moins conséquent, dit : je *le lui* donnerai, mais : je *vous le* donnerai.

150. Pronom personnel avec l'impératif. — Comme il n'y a en général pas de sujet à l'impératif, le pronom complément se trouverait ainsi commencer la phrase. Par suite d'une répugnance plusieurs fois signalée déjà, on évite de laisser ainsi la forme faible en vedette et *on fait passer le pronom après le verbe*. Il faut distinguer deux cas :

1° Le pronom est de la *première* ou de la *deuxième* personne : le pronom postposé prend la forme pleine :

Lai *moi* leanz entrer.	*V. P.*, 1139.
Lessiez *moi* en vostre manoir.	*V. P.*, 1197.
Va *moi*, s'aporte li, Lequet.	*C.*, 420.
Ves *moi* chi.	*C.*, 610.
Afuble *toi*.	*C.*, 616.
Sié *ti*, ribaudiaus.	*F.*, 589.
Alez *vos* en.	*C.*, 394.

151. Pourtant on trouve parfois dans le même cas la forme faible, surtout, semble-t-il, dans les textes picards :

Leissiez *me* tost le palefroi : je monterai bien par ma foi.	*P.*, 6817-8.
Atendé *me* en ceste plache.	*Av.*, 145.
Veuillié *me* aidier.	*Av.*, 21.
Fai *me* escouter.	*M. H.*[1], 77.
Ves *me* chi.	*Av.*, 27; *F.*, 518.

152. 2° Le pronom est de la *troisième* personne. Si c'est un régime direct (*le*, *la*, *les*), le pronom postposé conserve la forme faible, ce qui nous rapproche de la règle formulée au § 132, dont nous n'avons ici qu'un cas particulier, et nous écarte de la règle donnée aux §§ 129-31.

Faites *le* dont avant venir.	*F.*, 519.
Maine *l*'ent en maison.	*F.*, 545.
Vés *le* chi.	*F.*, 940.
Se chaiens a riens ki vous haite, conmendé *le*, si sera faite.	*C.*, 131-2.
Prenez *la*, qu'il la vos envoie.	*M. H.*[2], 38.
Vés *les* chi.	*F.*, 284, 612.

Si le pronom est un régime *indirect*, il semble qu'en général la forme faible soit également conservée :

Voire, di *li* hardiement et si li porte che present.	*F.*, 833-4.
Leket, trai *li* a plain toniel.	*C.*, 146.

Mais, ici et là, on trouve *lui* au masculin :

Dites *lui* bien que vous avez
tel parole a mon pere prise,

que ja ne sera a chief mise
se il ne s'en veut entremetre. *V. P.*, 416-9.

Crokesot, di *lui* k'il s'envoise. *F.*, 828.

Il est possible qu'il y ait là confusion avec le cas discuté aux §§ 129-30. Mais rappelons-nous aussi que *li*, forme faible du pronom régime indirect, a fini par disparaître de la langue qui l'a remplacé par *lui* (§ 126). Peut-être avons-nous, dans les constructions que nous venons de citer, quelques-uns des premiers exemples de cette substitution. Philippe de Novare n'écrit pas seulement : Mais requerons *luy*... et disons li... II, LII (remarquez l'inconséquence) mais : Ce *luy* eüst esté bon conseil. II, XX.

153. Tout cela s'applique aux phrases affirmatives. Si la phrase est négative, l'impératif est précédé de la particule *ne* et il redevient dès lors loisible d'intercaler la forme faible *entre la négation et le verbe* :

Biaus dous amis, car ne *me* chose. *Av.*, 39.

Ne *t*'en caut, Rainelet, biaus fius. *F.*, 272.

Hé par Dieu, ne *nous* falés mie
que vous dou pain ne nous donnés. *Av.*, 65-6.

Sire, fet il, ne *vous* poist mie. *V. P.*, 1165.

Si ne *le* blasmés point. *F.*, 948.

154. Le français moderne traite encore le pronom complément de l'impératif comme le faisait la vieille langue : écoutez-*moi*, ne *m*'écoutez pas ; dites-*le*, ne *le* dites pas. Mais il est un point où l'usage moderne se sépare nettement de l'usage ancien. Ce n'est pas seulement la particule *ne* qui permet à la vieille langue de laisser le pronom complément à sa place normale : tout régime, toute locution adverbiale, tout adverbe *placé en tête de la phrase* a le même privilège, et particulièrement les adverbes qu'on y rencontre le

plus souvent : *car*, *or*, *puis*, *si* (= ainsi). Il y a là un moyen commode, et dont on use volontiers, pour faire rentrer dans la règle générale le cas de l'impératif affirmatif :

Et se ce fere ne volez,
comme parjurs *vous* en alez
hors de ma terre. — *Ch.*, 265-7.

Par Deu *li* dites
que, se il muert, qu'il en soit quites. — *Phil.*, II, LXXIII, 169-70.

Car *vous* seés donques. — *C.*, 158.

Or *vous* souffrés. — *Av.*, 195. (« Attendez. »)

Or *li* face l'en reube nueve. — *C.*, 645.

Puis *li* deffublés le mantiel. — *C.*, 272.

Si *me* donnés de l'argent. — *Av.*, 201.

Si *le* bouté la fors au large. — *C.*, 276.

Si toi, si *te* repose un peu. — *C.*, 479.

Ha ! biaus dous fius, seéz vous jus,
si *vous* metés a genoillons. — *F.*, 402-3.

Il n'est même pas besoin d'un adverbe : la conjonction *et*[1] suffit à maintenir le pronom avant le verbe. D'où une construction qui deviendra de plus en plus fréquente dans la langue : deux impératifs coordonnés dont le premier transpose le pronom et le second le laisse à sa place normale :

Teisiez *vos* et fuiez de ci
e *me* lessiez an pes ester. — *P.*, 3770-1.

1. Mais : Ne m'alés mie sermonant, *mais* tenés *moi* mes covens. *Auc.*, 10, 43-4. Ne me gabés mie, *mais* metés *moi* a raençon. *Auc.*, 10, 69-70 (cf. §§ 133 et 375).

155. PRONOM PERSONNEL COMPLÉMENT D'UN INFINITIF LUI-MÊME RÉGIME D'UN AUTRE VERBE. — Quand un pronom personnel est complément direct ou indirect d'un infinitif qui est lui-même régime d'un autre verbe, l'usage constant en ancien français est de placer le pronom non pas devant l'infinitif, mais devant le verbe qui le régit :

Par moi *m*'estuet aidier. *F.*, 27.

Consirer d'amors ne *me* puis mie. *C. M.*, XI, 45.

Se je des ore en avant
vous i pooie fere prendre,
sachiez, je *vous* feroie pendre. *Ch.*, 174-6.

Adiés atenc qu'il se recroie
ains ke jou le fiere ne bace,
si ne *l*'os de moi estrangier. *C.*, 34-7.

Si *la* commandent atorner — aus damoiseles. *V. P.*, 712.

Je *la* voudrai marier bien. *V. P.*, 324.

Bien *li* sariés sore se dete. *C.*, 172.

Sovent requerre
li venoit on sa fille gente. *V. P.*, 88-9.

Si le pronom, au lieu d'être le régime de l'infinitif, en est le *sujet logique*, la construction reste la même :

Torment ne *le* lest penser. *Ch.*, 735.

Vanter *les* en oï. *F.*, 412.

Les exceptions sont assez rares. Il est à noter pourtant que Béroul semble écarter souvent de dessein délibéré la construction courante :

Sor lor eulz a toz conmandé
que cil qui ainz te porra prendre,
s'il ne te prent, fera *le* pendre. 1032-4.

Il veut
repenre *la* tant bonement. 2660-1.

On remarquera que dans ce dernier cas le pronom est placé après l'infinitif : cette postposition amène fréquemment un passage à la forme forte :

Li rois destruire *eus* veut. 830.

Il n'est pas impossible du reste que dans quelques-uns de ces cas au moins il ne faille voir des archaïsmes : cf. § 132, Quand Béroul écrit

Rois, voudroies *le* faire issi 1179.

il est certain qu'il veut éviter de placer en tête de la phrase interrogative une forme faible. Cette répugnance est en voie de disparaître au XIIIe siècle : voir § 132.

156. Dans l'usage ordinaire le pronom ne se trouve devant l'infinitif qu'en un seul cas : c'est à l'impératif affirmatif, quand aucun adverbe ne se trouve en tête de la phrase et qu'il y a par conséquent postposition du pronom-régime :

Biaus niés, va *te* sir. *F.*, 363.

157. Les verbes que l'on rencontre ainsi le plus souvent en liaison directe avec l'infinitif sont : *aler*, *cuidier*, *devoir*, *estovoir*, *faire*, *laissier*, *oïr*, *oser*, *pooir*, *querir*, *savoir*, *souloir*. *venir*, *voir*, *vouloir*.

Cette construction a survécu en français dans le cas des verbes *écouter*, *entendre*, *faire*, *laisser*, *mener*, *regarder*, *sentir*, *voir*, où elle est obligatoire. On trouve les deux constructions avec *envoyer*. Partout ailleurs elle a disparu de la langue ordinaire. On en trouve, ici ou là dans la littérature, des restes qui sont des archaïsmes inconscients ou des affectations. La langue populaire semble en avoir conservé quelques traces aussi : je *te* vas allonger les oreilles.

158. L'ancien français ne limitait pas cette construction aux cas où l'infinitif dépend immédiatement du verbe : il l'appliquait même quand le verbe et l'infinitif étaient reliés

par une préposition. Et ici nous sommes loin de l'usage moderne :

Si *le* m'enseigna *a* savoir, *P.*, 1521.

S'anconterra aucun vasal
qui por son cheval gaaignier
nel dotera *a* mehaigner. *P.*, 1272-4 (= ne *le*).

E fet semblant que pas ne l'ot
e il *li* recomance *a* dire. *P.*, 4208-9.

Nous avons trové un foubiert,
si *l'*ai en covent *a* amer. *C.*, 258-9.

Si com il entroit el moustier,
li coumence en haut *a* huchier,
que tuit l'oïrent. *M. H.*[2], 69-71.

La paine que poür li trai
ne sai conment li dirai.
De ce sui en grant esmai
oncore *a* dire *li* ai. *C. M. X.*, 17-20.

Doivent eles par chi venir ?
— Oïl, et mangier a loisir,
ensi c'on *m'*a fait *a* entendre. *F.*, 597-601.

Li gaite... oï qu'il aloient de Nicolete parlant, et qu'il *le* manecoient *a* ocirre. *Auc.*, 14, 27-8.

Mais ele ne *lor* sot *a* dire qui ele estoit. *Auc.*, 36,7.

Enfin voici des cas où, dans la même construction, l'infinitif est séparé du verbe qui le régit par un interrogatif :

Douce amie o le vis cler, or ne *vous* sai *u* quester, *Auc.*, 35, 10 11.

Je ne *l'*ai *de quoi* saure, *Auc.*, 24, 53.

« Je n'ai pas de quoi le payer. »

159. Dans tous les exemples que nous avons cités aux §§ 155 et 158 le pronom *li* représente, comme il est naturel,

un régime indirect. On sait pourtant qu'aujourd'hui dans le cas d'au moins cinq des neuf infinitifs énumérés au § 157 (*entendre*, *envoyer*, *faire*, *laisser*, *voir*) un *lui* qui précède le verbe peut très bien, malgré les apparences, faire fonction de sujet de cet infinitif et de régime direct de l'autre verbe (au lieu de *le* qu'on attendrait et qui en effet apparaît souvent à cet endroit et dans ce rôle) : je *lui* ai entendu faire son discours, je *lui* laisse écrire cette lettre. Or cette construction est déjà connue à l'ancien français :

Vuidier *li* fet isnelement
le grant palais et la meson. *M. H.*[1], 46-7.

Lessiez *li* desrenier son dire. *M. H.*[1], 146.

Mais il est à noter que l'usage moderne n'admet cet emploi de *lui* que si l'infinitif a un complément, exprimé ou sous-entendu. On dira donc : je *l'*ai entendu parler, je *le* laisse écrire. La vieille langue ne fait pas de restriction de ce genre :

Lessiez *li*, s'il vous plest, entrer. *M. H.*[1], 150.

160. Nous n'avons pas jusqu'à présent cité d'exemples où entre *se*. Mais la règle énoncée aux §§ 155 et 158 s'applique tout aussi bien au réfléchi qu'aux autres pronoms personnels :

Qui eüst un cambon salé...
sor un petit de raverdie
se fesist ja trop bon mucier. *C.*, 98-101.

Si *s'*an comance *a* aler. *P.*, 8619.

Il suit de là une conséquence curieuse. L'infinitif ne peut être précédé du réfléchi que dans deux cas : 1° Quand l'infinitif dépend d'un autre verbe. C'est le cas que nous venons d'examiner à l'instant. Nous avons vu que *se* devra se placer, non devant l'infinitif, mais devant le verbe dont il

dépend. 2° Quand l'infinitif est régime d'une préposition. Mais nous savons (§§ 137 et 141) que dans ce cas le pronom passe automatiquement à la forme forte, *soi* ou *lui*. On ne saurait donc, en règle générale, trouver *se* devant un infinitif.

La même conséquence se produit à l'égard des pronoms de la 1re et de la 2e personne, qui devant un infinitif sont nécessairement (sauf dans le cas du § 156) *moi* et *toi*.

Dans les rares cas où, par suite d'une ellipse ou de toute autre raison, le réfléchi ou le pronom personnel de la 1re et de la 2e personne doivent apparaître devant l'infinitif sans être précédés d'une préposition, on emploie encore par analogie la forme forte :

> Et, oiant eus, te vuel requerre
> que me sueffres a esligier
> et en ta cort *moi* deraisnier. *Bér.*, 2854-6.

Les formes *le*, *la*, *les* peuvent apparaître devant un infinitif, mais dans ce cas elles sont elles-mêmes précédées du verbe à un mode personnel qui gouverne l'infinitif et avec lequel elles font corps. (Voir le premier et le quatrième exemple de Béroul cités à la fin du § 155, et cf. § 132, 1re partie.)

II. PRONOMS POSSESSIFS

161. On distingue aujourd'hui dans les possessifs deux séries de formes : les unes qui s'accolent à des substantifs avec lesquels elles s'accordent, ce sont des adjectifs possessifs, ex. : *mon*, *ma*, *mes* ; les autres qui s'emploient seules, ce sont des pronoms possessifs, ex. : *le mien*, *la mienne*, *les miennes*. Ces deux séries parallèles existent déjà en ancien

français, mais elles sont loin d'être séparées par une ligne de démarcation aussi rigoureuse. Voici un tableau des formes les plus courantes du possessif dans l'ancienne langue. On remarquera que pour la plupart d'entre elles, sauf au féminin, on distinguait entre le cas-sujet et le 1er cas-régime :

	1re P. SING.		2e P. SING.		3e P. SING.	
	I					
	Singulier					
	masc.	fém.	masc.	fém.	masc.	fém.
suj.	mes	ma	tes	ta	ses	sa
rég.	mon		ton		son	
	Pluriel					
suj.	mi	mes	ti	tes	si	ses
rég.	mes		tes		ses	
	II					
	Singulier					
suj.	miens	moie	tuens	toie	suens	soie
rég.	mien		tuen		suen	
	Pluriel					
suj.	mien		tuen		suen	
rég.	miens		tuens		suens	

162. Quand on passe aux personnes du pluriel, les deux séries coïncident à peu de chose près, et on ne se trompe guère à donner un paradigme unique :

	1re P. PLUR.		2e P. PLUR.		3e P. PLUR.
	Singulier				
	masc.	fém.	masc.	fém.	
suj.	nostre(s), nos	nostre, no	vostre(s), vos	vostre, vo	lor
rég.	nostre, no		vostre, vo		
	Pluriel				
suj.	nostre, no	nostres, nos	vostre, vo	vostres, vos	
rég.	nostres, nos		vostres, vos		

163. On remarquera que *lor* est indéclinable et invariable. On ne fait donc pas, entre *lor* pronom personnel et *lor* possessif, la différence qu'observe le français moderne :

> *Lor* cuer samblent cochet au vent,
> quar avenir voit on souvent
> qu'en poi d'eure sont *leur* corages
> muez plus tost que li orages. *V. P.*, 17-20.

164. Les formes *nos*, *no*, ailleurs qu'au cas-régime pluriel, sont surtout picardes. On les trouve parfois, dans les mêmes textes, concurremment avec les autres :

> S'il contrepesast *vo* richece
> encontre *vostre* grant proece... *V. P.*, 383-4.

> *Voz oncles* tient mon pere a sage. *V. P.*, 425.

> Je croi bien qu'il otrïeroit,
> quant si *vostre oncles* li diroit. *V. P.*, 437-8.

165. Nous avons laissé en dehors de notre tableau des formes qui sont purement picardes : *men*, *ten*, *sen* (= mon, ton, son), *me*, *te*, *se* (= ma, ta, sa).

166. Quand *ma*, *ta*, *sa* se trouvent devant un substantif commençant par une voyelle, leur *a* s'élide, tout comme dans le cas de l'article féminin *la* :

> Je vous en aiderai par foi,
> se, sauve *m'onor*, le puis fere. *V. P.*, 264-5.

> A mort se tient, s'il mesfet tant
> qu'il trespasse le couvenant
> que o sa dame et *s'amie* a. *Ch.*, 273-5.

> Quant de *s'amor* me sovient
> por lui morir ne m'est pas paine. *Ch.*, 830-1.

En pareil cas le français moderne remplace l'adjectif féminin par l'adjectif masculin *mon*, *ton*, *son*. Cette substitution

de la forme analogique a commencé dès la fin du XIIe siècle dans certains dialectes. Un souvenir de l'ancien usage s'est conservé dans l'expression vieillote *m'amie*, qui n'est du reste plus comprise et que nous écrivons *ma mie*.

167. Les formes de la première série sont de vrais adjectifs et ne s'emploient jamais qu'avec un substantif :

Molt ert *mes peres* fols naïs
qui si m'avoit espoenté. *C.*, 118-9.

Si noir œil me sanloient vair. *F.*, 100.

168. Les formes de la deuxième série sont d'abord des pronoms :

A lui amer estoit si buen
qu'a mon cuer prenoie *le suen*. *Ch.*, 797-8.

Riens grever ne me peüst
tant comme mes las cuers seüst
que *li vostres* de riens m'amast. *Ch.*, 781-3.

169. Comme on voit, ces formes sont en général précédées de l'article défini, ce qui est encore le cas aujourd'hui. Cependant il n'est pas rare de trouver des exemples où l'article n'apparaît pas : le français moderne remplace alors volontiers le possessif par le pronom personnel correspondant précédé de la préposition *à* :

Plus sui en joie
que je ne soloie,
quant cele est *moie*
que je tant desir. *C. M.*, I, 49-52.

Mais tote voie
tres bien revoudroie
vostre amors fust *moie*. *C. M.*, VIII, 21-3.

Je veul bien ma dame noncier
ke je sui tous *siens* sans trichier. *C. M.*, V, 17-8.

Vo part vous envoie par mi
en une male qui fu *siue*. *M. H.*[1], 184-5.

La male Honte est granz et lee...
toute soit *vostre*, biauz douz sire. *M. H.*[1], 171-3.

A vous me doig, a vous me rent,
et tout sui *vostres* sanz faillir. *C. M.*, X, 32-3.

Tout ert *vostre* aprés sa fin. *V. P.*, 411.

Se deniers avoie...
ne vous converroit pain rouver,
ains seroit *vos* sans contredit. *Av.*, 108-12.

Alez les prendre orandroit,
les armes, car elez sont *voz*. *P.*, 983.

170. Les formes de la deuxième série sont souvent employées de la même façon que celles de la première, c'est-à-dire qu'elles accompagnent le substantif à la façon d'un véritable adjectif. Dans ce cas, tantôt elles conservent l'article défini :

Tant me fi en vous et croi
que chose celer ne vous doi
que *li miens cuers* sache ne ot. *Ch.*, 637-9.

Ensus de mon païs et lonc de m'acointanche
me convenra soffrir *la moie mesestanche*. *C.*, 447-8.

La ou li ancïens mananz
avoit *la seue forterece*. *V. P.*, 106-7.

Desouz l'ente florie
la vostre compaignie
m'i fet mult grant aïe. *C. M.*, X, 39-41.

Or voi que vous me celez,
vostre merci, *les vos penssez*. *Ch.*, 603-4.

tantôt elles remplacent l'article défini par l'article indéfini :

Uns miens oncles molt glorieus,
molt sainz home e religieus... — *P.*, 1887-8.

De vitaille n'a plus ceans
fors un cheval c'*uns miens sergenz*
ocist hui main. — *P.*, 1891-3.

Un sien compere en apela. — *M. H.*[1], 14.

Ce que li rois en dut avoir
a mis en *une seue male.* — *M. H.*[1], 16-7.

En la terre de Cantorbile
mest *uns vos bons* a une vile. — *M. H.*[1], 185-6.

tantôt enfin elles s'emploient sans article d'aucune sorte :

Ce fut maleoit *gré mien.* — *P.*, 790.

Il la beisa *maugré suen.* — *P.*, 3817.

Mien escïent, c'est une fee. — *V.*, *P.*, 1181.

(Cf. *au* mien elsïent, *C.*, 489).

Elle m'a bien guerredoné,
soe merci. — *C. M.*, I, 41-2.

De tous ces emplois le français moderne n'a conservé que quelques faibles traces du second : on peut encore dire (le plus souvent par plaisanterie) *un mien parent*, *un mien cousin*, *un mien ami* ; mais la vraie tournure moderne dans ce cas est : un parent, un cousin, un ami *à moi* (cf. § 169).

III. PRONOMS DÉMONSTRATIFS

171. Les pronoms démonstratifs se distinguent aujourd'hui en adjectifs, qui accompagnent toujours un nom : *ce* — *cet* — *cette* — *ces*, et en pronoms qui s'emploient absolument : *ce* — *celui* — *celle* — *ceux* — *celles*. En ancien français, il règne à cet égard une assez grande confusion : il n'est pour ainsi dire pas de forme qui ne se soit à un moment ou l'autre

prêtée aux deux emplois. Nous nous bornerons à indiquer l'usage le plus courant au XIIIe siècle.

La vieille langue connaît trois démonstratifs : *ce* (picard, *chou*, *che*), — *cil* ou *icil* (*chius*) — *cist* ou *icist* (*chis*).

172. *Ce*, qui est un neutre, est de beaucoup le plus employé. Il survit dans les formes allongées *ceci*, *cela*. L'ancienne forme s'emploie encore avec le verbe *être* et devant les pronoms relatifs, mais en dehors de ces cas ne se rencontre plus guère que dans « par*ce* que » et quelques locutions archaïques (sur *ce*).

> Dieus ! tant escot de sols et maille !
> Quant avrai jou tout *ce* gasté ? *C.*, 96-7.

On voit que ce pronom était accentué dans l'ancienne langue (cf. §§ 406-408).

173. *Cil* et *cist* ont une déclinaison complète. Voici un tableau de leurs formes les plus usitées :

	Cil		**Cist**	
	SINGULIER			
	masc.	fém.	masc.	fém.
suj.	cil	cele	cist	ceste
rég.	cel		cest (cet, ce)	
rég.	celui	celi	[cestui]	[cesti]
	PLURIEL			
suj.	cil	celes	cist	cestes, ces
rég.	ceus (cels)	celes	ces	cestes, ces

174. Il y a entre ces deux démonstratifs une distinction de sens qui, sans être toujours observée à la rigueur, est pourtant présente dans un grand nombre de leurs emplois. *Cil* indique éloignement, *cist* marque rapprochement. Quand « li fisisciens » parlant de ses malades dit:

En *cheste* vile
en ai jou bien plus de deus mile, *F.*, 209-10.

il désigne expressément par là la ville où il habite et où se tient la conversation dans laquelle il est engagé. Pour rendre la même nuance, il nous faudrait dire : *dans notre ville*, ou mieux *à Arras*. Pareillement, quand le même médecin promet de guérir certains malades « de *chest* mal » (*F.*, 208), il s'agit d'une maladie dont il vient de faire le diagnostic sur un de ses clients. Au contraire le garçon, abandonnant l'aveugle pour quelques instants afin d'aller quêter du pain à une maison qui est à quelque distance, dira :

Sire, un petit chi m'atendés :
rouver voi a *cel* grant ostel. *Av.*, 67-8.

Colin Muset, se lamentant sur le sort de sa propre génération, se plaint que « *cist siecles* faut et desvoie » (VII, 33).

Au sortir de l'hiver il salue ainsi l'été qui ramène le rossignol et la verdure :

Si me covient ke je soie en *cest esté*
plus mignoz et envoisiez ke n'aie esté. II, 4-5.

Mais se remémorant le soir une gracieuse apparition hélas ! évanouie, il chante :

En un trop bel vergier
la vi *cele matinee*
juer et solacier. III, 31-3.

Un auteur, se référant à l'ouvrage qu'il présente au public, emploie toujours *cist* et *cest* :

Por remembrer et por retrere
les biens c'on puet de fame trere...
est *iceste oevre* en escrit mise. *V. P.*, 1-4.

En *ce lay* du Vair Palefroi
orrez le sens Huon le Roi. *V. P.*, 29-30.

Ceste aventure que j'ai dite
afine ici en itel guise. *V. P.*, 1340-1.

En *ceste note* dirai
d'une amorete que j'ai. *C. M.* X, 1-2.

Ceste note est fenie. *C. M.*, X, 52.
Hues de Cambrai conte et dist,
qui de *ceste oevre* rime fist... *M. H.*[1], 1-2.

Mais là où nos modernes romanciers écrivent « notre héros », « le bouillant jeune homme », « M. un tel », etc., le trouvère médiéval se borne en général à dire *cil*. C'est que tous les faits et gestes du personnage en question sont déjà dans le passé. Ainsi le « chevalier » de la *Chastelaine de Vergi* est toujours *cil*, sauf une fois : mais c'est alors la dame de Vergi, son amante désespérée, qui parle de lui, et non plus l'auteur :

Ha ! fine amor ! et qui penssast
que *cist* feïst vers moi desroi
qui disoit... *Ch.*, 784-6.

Il peut ainsi arriver que *cist*, *cest* finissent par prendre le sens de l'adjectif possessif de la première personne :

Bien sont vengié de mon orgueil,
s'il savoient *ceste souffraite*. *C.*, 506-7.

Entendez : la pauvreté *dont je souffre*, c'est-à-dire : *ma* pauvreté.

Rompre me convient et perchier
ceste grant honte et ceste anguisse. *C.*, 466-7.

Le sens est de même : *ma* honte et *mes* angoisses.

On verra que ces nuances de signification ont probablement exercé une influence appréciable sur le maintien ou la perte de certaines formes du démonstratif (§ 177).

175. *Cil* est adjectif et pronom. Au régime, les deux formes

semblent se partager la tâche : *cel* accompagne le nom, *celui* s'emploie absolument [1] :

Et *cil* respont isnel le pas :
Ma dame, je ne le sai pas. *Ch.*, 87-8.

Ki est *chius clers* a chele cape ? *F.*, 422.

Une fame desconseillie
jone de samblant et d'aage
est issue de *cel boscage*. *V. P.*, 1166-8.

Celui a soi par la main trait,
et droit en la chambre s'en vait. *Ch.*, 853-4.

176. *Cil* et *celui* s'emploient en particulier devant les pronoms relatifs :

Si avient que *cil* joie en pert
qui le conseil a descouvert. *Ch.*, 9-10.

Il n'est nus hom qui amer doie
celui qui trahison li quiert. *V. P.*, 852-3.

Cil qui peut avoir le sens de « un homme qui » ; il est alors le plus souvent précédé de *com* :

Espris de joie molt forment
s'en ala au tornoiement
con cil qui coustumiers en ert. *V. P.*, 503-5.

Il fu du tornoi reperiez
con cil qui n'estoit mie iriez. *V. P.*, 947-8.

Je li serai de bonne foi,
quar je sui *cil qui* molt vous prise. *V. P.*, 564-5.

1. Nous répétons que nous ne donnons que l'emploi le plus fréquent au XIII[e] siècle. Il y a d'autres courants : ainsi *celui* est assez fréquemment pris comme adjectif dans Philippe de Novare. D'autre part les effets de l'affaiblissement du sentiment de la déclinaison se font sentir dans le domaine des pronoms comme dans celui des substantifs : c'est ainsi qu'on trouve parfois *cil* employé comme régime, p. ex. *V. P.*, 1262.

C'est là une des expressions favorites de l'ancienne langue. Il en reste une trace dans les constructions du type : « il fait *celui qui* n'a pas peur ».

Celui qui après *il n'i a*, *il n'a* signifie « pas une seule personne » :

Lors *n'i a celui qui* n'en plort. *Ch.*, 930.

177. On remarquera qu'un grand nombre des phrases où *cil*, *celui*, *cele* entrent comme antécédents du relatif ont un tour sentencieux, et que c'est l'incidente relative qui détermine le sens particulier du démonstratif, resté jusque-là indécis. *Cist* et *cestui* ne conviennent donc pas pour ces emplois. Et en effet *cist* est beaucoup moins employé comme pronom que *cil*. Nous en avons cité un exemple tout à l'heure au § 174; mais il y avait là une nuance très particulière que nous avons signalée. Quant à *cestui* il est rare de toute façon. Nous n'en avons pas relevé un seul exemple dans tous nos textes[1]. Nous faisons la même remarque à propos de *cesti*.

178. *Cist* est au contraire très employé comme adjectif. Il sert, nous l'avons vu, à désigner les personnes ou les objets rapprochés, et devait être fréquent dans la conversation ; les exemples en sont particulièrement nombreux dans les œuvres dramatiques, *Courtois d'Arras* et *le Jeu de la Feuillée* :

Il me bat tant *chis grans ribaus*
ke devenus sui uns cholés. *F.*, 540-1.

Tenés *cest mantiel* en vos mains. *C.*, 371.

De temps en temps on rencontre, au cas régime, la forme qui va devenir la forme moderne :

Ains irons anchois, s'on m'en croit,
baisier le fiertre Nostre Dame
et *che chierge* offrir, k'ele flame. *F.*, 1077-9.

1. On le trouve quelquefois dans Philippe de Novare.

179. Au féminin *cele* correspond à *cil*, à *cel* et en grande partie aussi à *celui*. *Celi*, qui remplit les mêmes fonctions que *celui*, est en effet d'un usage beaucoup moins courant :

Ke dit *chele feme* ? Est ele ivre ? *F.*, 134.

Cele ne tint a lui plus plait. *Ch.*, 103.

Ne torment ne le lest pensser
ce que li dus veut demander
de riens fors de *cele proiere*. *Ch.*, 235-7.

Cele qui est de grant vaillance...
n'i a coupes, ce poise mi. *V. P.*, 836-8.

...Quant li chevalier venir
voloit a *cele qu'*il amoit. *Ch.*, 114-5.

La pucele est en grant destroit,
si *con cele qui* vousist estre
ou a Londres ou a Vincestre. *V.P.*, 1018-20.

Et si li est il ja mout tart
d'a *celi* parler qu'ele het,
des icele heure qu'ele set
que ele est amie a celui
qui li fet et honte et anui. *Ch.*, 668-72.

180. *Ceste* correspond à *cist* et à *cest*, mais semble s'employer surtout comme adjectif. Nous n'avons rencontré dans nos textes qu'un exemple de *ceste* pronom, et encore le mot est-il accompagné de la particule *ci* :

Enhenc ! maistre Adan, or sont deus.
Bien sai ke *cheste chi* est voe. *F.*, 428-9.

Ceste cars au mien elsïent
ne fu pas norie de glant. *C.*, 489-90.

Mengiés *cheste poire*. *F.*, 1011.

181. Au pluriel les deux démonstratifs semblent avoir combiné leurs forces et s'être partagé la tâche de manière

équitable. Au cas-sujet c'est surtout *cil* qu'on emploie ; au cas-régime *ceus* fait fonction de pronom et *ces* d'adjectifs ;

Dame, ki sont *chi doi* lassus ? — *F.*, 782.

Cil qui adestroient
la pucele par derriere erent. — *V. P.*, 980-1.

... Plus de bien et d'onor font
a *ceus qui* lor trahitor sont. — *Ch.*, 117-8.

... Trop cruel deveement
avoit entre *ces deuz amanz*. — *V. P.*, 220-1.

182. *Celes* correspond à *cil* et à *ceus*. *Ces* s'emploie au féminin comme au masculin. C'est ici une forme analogique. La forme normale est *cestes* qu'on trouve de temps en temps, surtout comme pronom :

Li anciens a demandé
a *celes qu'*il ot commandé
se sa fille est toute aprestée. — *V. P.*, 717-9.

Seignor, ainsi Damedieu plot
que *ces noces* furent estables,
qui a Dieu furent convenables. — *V. P.*, 1320-2.

Chestes ont chent diavles ou cors,
se je fui onques fius men pere. — *F.* 318-9.

IV. PRONOMS RELATIFS

183. Les formes les plus employées du pronom relatif sont, au moyen âge comme aujourd'hui, *qui* pour le sujet et *que* pour le régime :

D'un drap d'or *qui* reflambele
ot robe fresche et novele. — *C. M.*, III, 9-10.

Une novele amorette *que* j'ai
me fait chanter et renvoisier. *Ç. M.*, VI, 1-2.

On trouve parfois comme sujet une forme *que*, qui est due à une extension analogique de la forme du régime :

G'esgardai son cors gai
ke tant me plaist et agree. *C. M.*, III, 25-26, ms. *Ç*.

C'est sans doute à cette forme qu'on a affaire quand on se trouve en présence d'un relatif sujet *élidé* devant une voyelle :

Le boen conte prieroie,
k'adès a lo cuer joiant. *C. M.*, VII, 51-52.

C'est un cas assez rare. Au contraire l'élision de *que* régime est courante.

La langue populaire a conservé l'emploi de *que* comme sujet : c'est lui *que* me l'a dit. Elle l'élide devant une voyelle : c'est lui *qu'*est venu ce matin. La langue très familière connaît aussi ce dernier type de phrase, mais là *que* semble résulter d'un affaiblissement de *qui*.

184. Un emploi spécial de *qui* mérite d'être signalé : suivi du conditionnel, il a parfois le sens de *si on* :

Vez ci le plus debonere
chevalier qui onques fust nez,
car *qui* li avroit toz plumez
ses grenons, ne se movroit il. *P.*, 5094-7.

Nous disons encore : comme qui dirait.

185. A côté de *qui*, masculin et féminin, il existe une forme neutre *que*, qui peut servir de sujet ou surtout d'attribut quand l'antécédent est le pronom *ce* :

Ma dame a dit ce *que* li plest,
fet cil qui mout estoit mariz. *Ch.*, 204-5.

Ce *que* s'est conservé dans quelques expressions ou locutions proverbiales archaïques : coûte *que* coûte, faites ce *que* bon vous semblera, advienne *que* pourra.

186. *Que*, régime, est un complément direct qui est en liaison immédiate avec le verbe. Après les prépositions, le vieux français employait une troisième forme, qui servait surtout, sinon exclusivement, pour les personnes, c'est *cui* :

Li dus, *a cui* samble mout grief... *Ch.*, 141.

Cele.........................
a cui j'ai entresait failli... *V. P.*, 836-7.

En la contree n'a baron
a cui l'en n'ait le sien mandé. *V. P.*, 732-3.

Rose ne lis ne florette de glai
ne lo me fait recomencier,
fors la blondette *por cui* je morrai. *C. M.*, VI, 5-7.

Dame, par amours, ki est chius
de cui vous chel enfant avés ? *F.*, 274-5.

187. La forme *cui* se rencontre surtout après la préposition *a*, pour exprimer le complément indirect du verbe. Il est à remarquer que dans cet emploi la préposition n'est pas indispensable et que *cui* à lui tout seul peut avoir la valeur de *a cui* (cf. §§ 33 et suiv.) :

N'i a celui *cui* il n'anuit. *V. P.*, 1260.

Conseil a pris que il ira
et celui avoec lui menra
cui de sa fille avoit don fet. *V. P.*, 1303-5

Cf. : vostre oncles, *a cui* est donee. *V. P.*, 789.

188. Il est beaucoup plus rare de trouver *cui* tout seul au sens de « dont », « duquel ». Dans ce cas il est suivi immédiatement d'un substantif qui d'une part se rattache

par le moyen du relatif au substantif ou au pronom antécédent, de l'autre joue dans la phrase incidente le rôle de sujet ou de complément direct, ou encore de régime indirect ou circonstanciel. Dans ce dernier cas le relatif peut être précédé d'une préposition :

Fontaine,
qui ne m'avez rendue saine
cele *cui* sans gist en l'araine! *Pyr.*, 711-3.

« Celle dont le sang est répandu sur le sable. »

La bouche
la *cui* douceurs au cuer me touche. *Pyr.*, 491-2.

« La bouche dont la douceur... » On voit qu'il est possible d'insérer l'article devant *cui* employé dans ce sens.

C'erent li chien a un des trois
par qui[1] conseil estoit li rois
meslez ensemble la roïne. *Bér.*, 1681-3.

« par le conseil de qui.. »

Il peut être utile de noter qu'en dehors de *Pyrame et Thisbé* et de Béroul nous n'avons trouvé cet emploi de *cui* dans aucun des auteurs que nous citons dans ce petit livre.

189. Enfin *cui*, forme forte ou pleine, sert également à exprimer le complément direct quand on veut appuyer sur ce complément :

Bien ait *cui* on crient. *F.*, 292.

Moi *cui* il a trahie. *Ch.*, 743.

Garnier, *cui* je vi joliet,
celui donrai mon chapelet. *C.M.*, IV, 16-7.

1. Sur cette forme *qui* = *cui* voir § 190.

190. La prononciation de *cui* s'est de bonne heure confondue avec celle de *qui*, si bien qu'au XIIIe siècle on ne semble plus distinguer bien nettement entre les deux formes : les manuscrits offrent continuellement *qui* pour *cui* :

Dieus, fet il, m'a donques trahi
mes oncles, *en qui* me fioie,
a cui si bel proié avoie
que il m'aidast de ma besoingne ? *V. P.*, 800-3.

Cele *qui* Amors grieve et point. *V. P.*, 674.

C'est cil *qui* proesce enlumine. *V. P.*, 738.

Dans l'exemple de la *Chastelaine de Vergi* cité au § 189 *cui* est une correction de l'éditeur : le ms. *C*, base de l'édition, porte *qui*.

191. Après les prépositions nous mettons aujourd'hui régulièrement *qui*, où se perpétue sous une graphie différente la forme *cui*. Partout ailleurs *cui* a complètement disparu. Nous verrons qu'il n'en est pas de même dans le cas du pronom interrogatif (§ 197).

192. Quand l'antécédent se rapporte non plus à une personne, mais à une chose, on emploie, après les prépositions, la forme *qoi* (*coi*) :

Et che sera chi li rebas
sour coi nous meterons le pot. *F.*, 917-8.

Onques......................
ne fis ne poi ne grant mesfet
par qoi me deüssiez haïr. *Ch.*, 764-7.

Les granz biens...............
de qoi ele a grant renommee. *V. P.*, 292-3.

Comment celui envoierai
chose *de qoi* puist avoir aise...? *V. P.*, 866-7.

Il en est de même si l'antécédent est un nom d'animal : li cevaus *sor quoi* il sist... *Auc.*, 10,5.

Qoi devant une voyelle peut s'élider et se réduire à *c'* :

Li chevaliers ne volt fere
chose *par c'* on peüst desfere
l'amor qui entr'aus deus estoit. *V. P.*, 225-7.

La langue moderne a restreint considérablement le domaine de *quoi* qui, en dehors des phrases interrogatives, ne s'emploie plus guère qu'après *quelque chose*, *rien* et *ce* exprimé ou sous-entendu.

Notons pourtant que depuis quelque temps le mot semble être rentré en faveur dans la langue littéraire.

193. Au lieu de *de cui*, *de qoi*, on préfère très souvent employer *dont* :

De s'amie li remembre
dont il set qu'il ne puet joïr
se n'est par aler et venir
et par reperier ou païs
dont li dus veut qu'il soit eschis. *Ch.*, 180-4.

Mis est mes cuers en grant friçon
por celi *dont* je n'ai confort. *V. P.*, 884-5.

L'espee *dont* s'estoit ocis. *Ch.*, 913.

194. On trouve rarement encore *li quels*, *la quele* :

Li palefrois s'en va la voie
de la quele ne se desvoie,
quar maintes foiz i ot esté. *V. P.*, 1067-9.

V. PRONOMS INTERROGATIFS

195. Le pronom interrogatif est dans un étroit rapport avec le pronom relatif, et tous deux ont en commun la plupart de leurs formes. Pourtant la distinction entre formes *personnelles* et formes *non personnelles* se marque plus volontiers et plus rigoureusement dans le cas du pronom interrogatif.

196. Pour les personnes, on a *qui* au sujet, comme aujourd'hui :

> *Qui* chevauche si durement
> a iceste eure sor cest pont ? — *V.P.*, 1134-5.

Au régime, on emploie, comme il est naturel, la forme forte *cui* (cf. § 189), souvent orthographiée *qui* (cf. § 190) :

> Qui vos atorna donc ensi ?
> — Vaslez, ge te dirai bien *qui*.
> — Dites le donc. — *P.*, 283-5.

> Ne pourquant ne poés amer,
> Dame, nul plus vaillant de lui.
> — Si puis bien faire. — Dame, *cui* ?
> — Un demoisel de cheste vile. — *F.*, 714-7.

Après une préposition, c'est également *cui* dont on se sert :

> *A cui* ies tu, di, barbustin ?
> — Ki ? Jou ? — Voire. — Au roi Hellekin. — *F.*, 603-4.

197. Si *cui* relatif n'a survécu, sous la forme *qui*, qu'après les prépositions (cf. § 191), *cui* interrogatif, transformé également en *qui*, s'est conservé dans tous ses emplois : *qui* avez-vous vu ? il ne sait pas *qui* il a vu, choisissez *qui* vous voudrez, *à qui* est cette maison ?

198. Quand le pronom interrogatif se rapporte à des *êtres inanimés*, il est très rare qu'il soit sujet. Quand le cas se présente, la langue semble avoir hésité entre *que* et *qui*, mais tend toutefois à préférer *qui*. *Qui* apparaîtra donc tout naturellement dans les cas où il y a doute sur la nature du substantif sous-entendu auquel se réfère le pronom, c'est-à-dire quand la réponse attendue peut mettre en cause aussi bien une personne qu'une chose :

Diva, varlés, que te dolouses ?
Tu n'as pas qanque tu golouses ?
Qui t'a embatu en tel ire ? *C.*, 451-3.

Ce *qui* subsiste encore aujourd'hui dans la langue littéraire, mais il y est de moins en moins employé. *Qui est-ce qui* est la forme courante dans la langue parlée et a pénétré même dans les livres.

199. Quand l'interrogatif joue le rôle d'attribut, c'est-à-dire devant *estre*, *sembler*, *devenir* et tous les verbes impersonnels, c'est *que* qu'on emploie comme aujourd'hui. Les exemples abondent :

Qu' est ce ? *Ch.*, 847.

Que puet estre que j'ai oï ? *Ch.*, 734.

Ke devenra dont li pagousse ? *F.*, 34.

Que doit or qu'il ne me baise ? *C.*, 228.
« Que signifie-t-*il* qu'il ne m'embrasse ? »

200. Comme dans la langue moderne la forme du régime est *que*, en relation avec un verbe, *quoi*, après une préposition :

Ke dit chele feme ? Est ele ivre ? *F.*, 280.

De qoi, suer, savez vous, por Dé ?
— De ce que cil vous a conté. *Ch.*, 593-4.

Pour coi le ramenés vous chi ? F., 1048.

Dans *pour quoi* les deux mots se sont soudés aujourd'hui pour former un adverbe interrogatif, *pourquoi*. On retrouve encore l'ancienne conception dans *pour quoi faire* ?

201. On trouve assez souvent des formes allongées du pronom interrogatif, particulièrement quand ce pronom est employé comme régime direct d'un verbe ?

Ki es ce qui si bien m'avoie ? Av., 22.

Qu'est ce que vos avez vestu ? P., 259.

K'est che la ke je voi ? F., 766.

Ces constructions ont une apparence toute moderne. Mais c'est une illusion. Il ne faut pas faire de *qui est ce qui*, *qu'es ce que* des locutions indécomposables : le verbe *estre* y retient toute sa force, et le tour exprime toujours indignation, surprise, admiration, curiosité vive, etc. : « qui peut bien être celui qui...? », « qu'est-ce que peut bien être ce que... ? »

202. *Quel* est plus fréquent comme interrogatif que comme relatif :

Quel eure puet il estre ? C., 496.

Quel trahison a cil vieus fete ! V. P., 595.

En *quel* terre avez esté ? C. M., XII, 20

Et leur enfant sont bien venant,
qui regner vaurront après eus.
— *Li quel* ? — Vés en chi au mains deus. F., 798-800.

203. A l'inversion près, qui disparaît le plus souvent, tous les tours interrogatifs que nous venons d'énumérer entrent tels quels dans l'*interrogation indirecte*. On aura donc des phrases comme les suivantes :

Je ne sai *que* je doie dire
ne *que* je puisse devenir. *Ch.*, 324-5.

Et li dus errant li demande
que c'est qu'ele a. *Ch.*, 111-2.

La langue moderne n'admet plus *que* dans l'interrogation indirecte : elle l'a remplacé par *ce que*. Pour le subjonctif des v. 324-5 de la *Chastelaine de Vergi*, voir § 226.

VI. PRONOMS INDÉFINIS

204. Les principaux pronoms indéfinis de la vieille langue sont : *meïsme*, *el*, *un*, *autre*, *aucun*, *nul*, *nun*, *on* (*l'en*), *alquant*, *chascun*, *maint*, *quel... que*, *plusieur*, *poi*, *moult*, *tel*, *tant*, *quant*, *tout*. Pour les mots négatifs, ou qui nous semblent tels, *aucun*, *nul*, *nun*, *plus*, nous renvoyons au chapitre de la négation (§§ 275-85). Nous nous bornerons ici à présenter de brèves remarques sur quelques-uns des autres pronoms.

205. ***Un*, *autre***. — Précédé de l'article défini, l'article indéfini *un*, *une* devient pronom : *li uns*, *l'un* ; *li un*, *les uns* ; *l'une*, *les unes*. Il est alors volontiers opposé à : *li autre* (*s*), *l'autre* ; *li autre*, *les autres* :

Li uns l'autre preudomme claime. *V. P.*, 424.

Li uns, *li autre* peuvent accompagner un substantif et de pronoms deviennent alors adjectifs indéfinis. C'est encore le cas avec *l'autre*, mais nous ne dirons plus comme l'ancien français :

Deus liues ot de *l'un manoir*
jusqu'a l'autre. *V. P.*, 109-10.

Se *l'une bouche*
touchast a l'autre, molt fust douce
de l'accointance de ces deus. *V. P.*, 201-3.

Autre se rencontre souvent sans article, dans des cas où le français moderne emploierait l'article indéfini :

Je l'amoie tant
comme riens peüst *autre* amer. *Ch.*, 746-7.

« Je l'aimais autant qu'une créature puisse en aimer une autre. »

...por *autre* amer et moi lessier. *Ch.*, 770.

206. *Autre* employé ainsi absolument a une forme spéciale de régime, *autrui*, qui est à *autre* ce que *celui* est à *cil* et à *cel* :

Lors a fiancie et plevie
celi qui n'a de lui envie
et qui cuidoit *autrui* avoir. *V. P.*, 585-7.

On voit qu'ici *autrui* est simplement une forme plus accentuée de *autre*. Ailleurs, joint immédiatement à un substantif, ou à un mot qui en tient lieu, il fait fonction de complément déterminatif, sans le secours d'aucune préposition (cf. *celui* § 23). Il est à noter qu'en ce cas, contrairement à la règle générale (§ 21), *autrui* précède et ne suit pas le déterminé :

Maudite soit sa gole tote
qui changera n'avant n'apres
ses bons dras por *autrui* malves. *P.*, 1148-50.

« qui changera ses bons habits contre les habits mauvais d'un autre ».

Qui si le fet, ne crient assaut
des faus felons enquereors
qui enquierent *autrui* amors. *Ch.*, 956-8.

Autrui, comme régime direct du verbe ou complément

d'une préposition, se maintient péniblement dans la langue littéraire. Dans la langue usuelle il est depuis longtemps remplacé par *les autres*, *aux autres*, *des autres* (car le mot entraîne toujours pour nous l'idée du pluriel) : « Ne faites pas *aux autres* ce que vous ne voulez pas qu'on vous fasse » ; « Les affaires, c'est l'argent *des autres* ».

207. Chascun. — Il faut noter l'absence de *chaque*. *Chascun* est à la fois pronom et adjectif :

Chascuns dit bien que son cuer pert. *V. P.*, 166.
Chascun jor atendoit novele. *V. P.*, 753.
Mil livres valoit bien sa terre
chascun an. *V. P.*, 87-8.

Quelquefois on trouve l'article indéfini devant *chascun* :

Desormais gart *uns chascuns* son ostal ! *C. M.*, XIV, 11

C'est une forme qu'on emploie encore parfois, par plaisanterie.

208. Quel que. — *Quelque* apparaît surtout sous la forme qui sépare encore ses deux éléments constitutifs (quand *quel* est un pronom elle s'est conservée jusqu'à nos jours : *quel qu'il soit*) :

Mes *quel* samblant *qu*'el en feïst,
li chevaliers samblant n'en fist... *Ch.*, 53-4.

Dès le XIIe siècle toutefois certaines locutions où *quel* est adjectif mais qui ne comportent aucun verbe, rapprochent *que* de *quel*, sans cependant souder les deux mots. La plus ancienne et la plus fréquente de ces locutions est *a quel que paine*, avec quelque paine que ce soit, à force de peine :

Cil se lieve *a quel que paine*. *P.*, 7409.

A quelque peine soufri qu'en feïst une branche de Renart. *Phil.*, II, LXXII, « à force de peine [de la part de Philippe] le seigneur

de Baruth souffrit que Philippe en fit... à force de peine Philippe obtint la permission de faire... »

Dans l'expression moderne « avec quelque peine », *quelque* est devenu un adjectif indécomposable qui a pris le sens tout positif de « un certain », « un peu de ».

Les phrases du type « en quelque endroit qu'il soit », où *que* apparaît à la fois à côté de *quel* et devant le verbe, ont mieux retenu le sens indéterminé de la locution médiévale. Or cette construction, qui combine les deux tours *quel semblant qu'el en feïst* et *a quel que paine*, se présente déjà en quelques rares exemples du XIIe siècle :

> Biax fils, fet ele, dex vos doint
> joie plus qu'il ne me remoint
> an *quel que* leu *que* vos ailliez. *P.*, 599.
> (Cf. ibid., 666, 5610, 8178).

209. Quant. — *Quanz*, *quante* sont des adjectifs assez rares. La forme neutre *quant*, employé surtout au cas-régime comme pronom, est au contraire fréquente. Elle est suivie de *que*, qui s'est généralement soudé avec le pronom, pour donner une forme qui correspond à notre *tout ce que* : elle est quelquefois elle-même précédée de *tout :*

> *Quanc'* on vieut i trueve l'on. *C.*, 143.

> Or pues dire *quanque* tu vieus. *C.*, 302.

> Or ai jo *qant qu*'il m'a mestier. *C.*, 486.

> Qui bien vuet d'amors joïr
> si doit soffrir
> et endurer
> *quan k*'ele li vuet merir. *C.M.*, VIII, 29-32.

> *Quanke* mes pere dist, trestot tenoie a flable. *C.*, 443.

> Tout *quanques* j'aim. *Ch.*, 407.

II

LE VERBE

210. Nous supposerons ici les conjugaisons connues et nous nous bornerons à faire ressortir les principaux faits qui dans l'emploi des *personnes*, du *nombre*, des *modes* et des *temps* séparent la vieille langue de la langue moderne. A quoi nous ajouterons un chapitre sur l'*interrogation* et un autre sur la *négation*.

LES PERSONNES

211. En français moderne la personne est indiquée d'abord par le pronom personnel sujet, puis très accessoirement par la flexion. On comprend que les terminaisons ne jouent qu'un rôle secondaire puisque la plupart d'entre elles sont communes à plusieurs formes. Voici le présent de l'indicatif du verbe *aimer : j'aime*, *tu aimes*, *il aime*, *nous aimons*, *vous aimez*, *ils aiment*. Il y a seulement trois flexions distinctes pour six formes : au point de vue de la prononciation, en effet, il n'y a aucune différence entre les trois personnes du singulier et la troisième personne du pluriel. C'est donc le pronom sujet qui est la marque spécifique de la personne. Aussi est-il toujours présent. En ancien français, *le pronom sujet peut être ou ne pas être exprimé* ; nous verrons que l'emploi n'en était pas laissé absolument au hasard (§§ 378-80 et 389-99) : l'important pour nous ici, c'est qu'en fait il est très souvent absent. La personne est indiquée presque uniquement par la *flexion*. Mais c'est que précisément les

flexions étaient alors plus nombreuses et plus distinctes qu'elles ne le sont aujourd'hui. Voici le même temps dont nous venons de voir l'équivalent moderne : *aim*, *aimes*, *aime*, *amons*, *amez*, *aiment*. On voit que c'est assez différent, et les choses sont encore plus différentes qu'elles n'en ont l'air : l'*e* sourd était alors prononcé nettement, et *aim* est un monosyllabe tandis que *aimes*, *aime*, *aiment* sont des dissyllabes ; de plus les consonnes finales se faisaient sentir : *aimes* n'est pas *aiment*, et tous deux se distinguent de *aime*.

212. Il y a là entre le vieux français et le français moderne une différence profonde. Rien ne choque plus un lecteur d'aujourd'hui que ces enfilades de verbes privés de leurs sujets où, en dépit de ses efforts, il n'arrive pas toujours à voir et surtout à sentir des formes distinctes. Il lui semble lire une longue dépêche où, dans l'intérêt de l'économie, on aurait fait sauter quelques mots inutiles et pas mal de mots essentiels. La vérité est que nous avons de la peine à nous représenter une époque de la langue où l'on faisait sonner les *e* sourds et où les consonnes finales n'étaient pas encore muettes :

[Il] disoit..........
qu'il ert toz miens...
et le *disoit* si doucement
que le *creoie* vraiement. *Ch.*, 786-92.

Lus « à la moderne « ces deux derniers vers, à première audition, seront très désagréables. Qui disait ? Qui croyait ? En ancien français *creoie* a trois syllabes : l'*e* final est prononcé et compte dans la mesure du vers. La première personne est donc ici, même pour l'oreille, parfaitement distincte de la troisième : « Il disait qu'il était tout à moi, et il le disait si doucement que je le croyais vraiment. » Il nous faut être plus long pour être aussi clair.

213. Il faut reconnaiître du reste qu'il y a des cas où même un système très complet de flexions distinctes ne suffira pas à nous tirer d'affaire. Cela arrivera surtout à la troisième personne, où l'on peut se trouver en présence d'une série de terminaisons de même valeur alors que pourtant les sujets sont différents. Si l'on supprime les sujets ici, il peut en résulter des obscurités sérieuses. La vieille langue n'a pas toujours su éviter ce piège :

Cil ne *set* nul conseil de soi,
que le jeu *a parti* si fort
que l'un et l'autre *tient* a mort. *Ch.*, 268-70.

« Le chevalier ne sait comment se tirer de là, car on lui propose une alternative si rigoureuse que, dans les deux cas, il se considère comme perdu. »

Cette traduction, on le voit, escamote une difficulté, car quel est le sujet de *a parti* ? Il semblerait à première lecture que ce fût le même que pour les deux autres verbes qui encadrent le second. Mais c'est le duc qui a réellement « parti le jeu » et c'est bien « li dus » qu'il faut sous-entendre comme sujet. Le français moderne est devenu très difficile sur l'article de la clarté. La vieille langue est moins exigeante à cet endroit.

214. Le tutoiement. — Si l'on entre dans l'examen détaillé des personnes du verbe, on est surpris de l'aspect que présente le *tutoiement* en ancien français. Ce n'est pas que dans l'ensemble la valeur en soit très différente, semble-t-il, de celle qu'on lui donne aujourd'hui. Certaines singularités s'expliquent aisément. Le chevalier et la dame de Vergi, même dans l'intimité, n'emploient que le *vous*, mais il n'y a là sans doute chez l'auteur qu'un souci des convenances mondaines. Ce qui surprend vraiment, c'est la facilité avec laquelle on passe du *tu* au *vous* et du *vous* au *tu*. De nos jours

on dit *tu* à telle personne, *vous* à telle autre : dans chaque cas on a ses raisons qu'on pourrait facilement déduire, si on le voulait. Et il arrive parfois que tel de notre connaissance passe d'une catégorie à l'autre, toujours pour des motifs parfaitement sentis : mais à l'intérieur de chaque catégorie il n'y a pas de mélange, ou s'il y en a, c'est seulement dans des cas très définis et en général par suite de conventions sociales qui pourraient toujours se laisser formuler. Prenez *Courtois d'Arras* au contraire. Tout le monde, ou à peu près, s'y tutoie, ce qui est admissible, vu les personnages ; mais tout le monde s'y dit *vous* également, ce qui est déjà plus curieux. Il y a plus. Ces variations semblent se produire absolument au hasard ; les circonstances n'y sont pour rien ; on n'attend pas qu'un jour, qu'une heure soit écoulée, c'est dans la même conversation, parfois dans la même phrase qu'on passe du *tu* au *vous* ou du *vous* au *tu* ; pour un peu, on mettrait le pronom au singulier et le verbe au pluriel, ou inversement :

Biaus fieus Cortois, car *soiés* chois,
si *mangiés* del pain et des pois,
si *lai* ester *ta* fole entente. *C.*, 49-51.

« Beau fils, taisez-vous, mangez du pain et des pois, et envoie promener tes folles imaginations. »

Manchevaire harangue ainsi le même Cortois :

Vous avés trové eür,
biele dame mignote et cointe,
bien gaagnant et bien repointe,
si ne *vous* ainme mie a gap.
Cortois, *vierse* vin el henap. *C.*, 190-4.

Le « bourgeois », dans un court entretien qu'il a avec Cortois, prononce 24 vers ainsi répartis : 1) 3 vers, 451-3 : il

tutoie ; 2) 10 vers, 458-67 : il dit *vous* ; 3) 5 vers, 469-73 : il dit *vous* ; 4) 4 vers, 476-9 : il mélange :

Par foi, n'en *irés* pas senuec,
ains en *arés* grant piece entiere
cascun jor en *vo* pannetiere.
Si toi, si *te repose* un peu.

5) 2 vers, 484-5. Conclusion : il tutoie.

Courtois, de retour de son escapade, se présente à son père : il le tutoie pendant six vers, 600-5, le père répond par quatre vers, 606-9, où il tutoie le nouveau venu qu'il n'a pas encore reconnu ; sur quoi l'autre se fait reconnaître et passe au *vous*, 610-3.

Qu'on ne croie pas que ces bizarreries déconcertantes soient particulières à *Courtois d'Arras* : elles abondent dans les textes du XIIe et du XIIIe siècle. A sa seconde visite à la cour, le vilain de la *Male Honte* adresse 7 vers au roi d'Angleterre : il le tutoie dans les 3 premiers et lui dit *vous* dans les 4 derniers ; à sa première et à sa troisième visite il dit toujours *vous* au roi. Il y a de nombreux exemples de ces alternances dans le *Jeu de la Feuillée*.

Rien dans le français moderne ne nous ouvre un jour quel qu'il soit sur cette curieuse coutume. Faut-il n'y voir qu'une tradition littéraire, un héritage de la langue des chansons de geste ? Il est plus probable que dans tous les cas nous recueillons ici l'écho d'un usage populaire, qui reste à déterminer.

LE NOMBRE

215. Comme en français moderne, le verbe s'accorde en général en *nombre* avec son sujet. Mais il faut signaler qu'on met souvent *le verbe au pluriel avec un sujet singulier de sens collectif* :

Se de li ai un douz baisier
nuls mals ne me poroit venir ;
ne m'ent *porroient* forjugier
malvaise gent par lor mentir. *C. M.*, VI,43-6.

216. Une exception plus surprenante se produit quand *plusieurs sujets* singuliers précèdent ou accompagnent un verbe à la troisième personne. Dans ce cas, le verbe s'accordant avec le plus proche d'entre eux, reste souvent au *singulier* :

De tel mangier que rois e cuens
e empereres *doie* avoir
fu li prodom serviz le soir
et li vaslez ensamble lui. *P.*, 3278-81.

Malvestiez, honte ne peresce
ne *chiet* pas quar ele ne puet. *P.*, 412-3.

Je sai bien se pour vous ne fust
ke piech'a chi endroit eüst
grant merveille de faerie.
Dame Morgue et se compaignie
fust ore *assise* a cheste tavle. *F.*, 561-5.

Cf. *A* chi *esté* Morgue li fée — ne elle ne se compaignie ? *F.*,595-6. De ce dernier exemple on peut rapprocher : Li rois l'*otroie* et si baron *M. H.*[1], 164.

217. Deux sujets au singulier peuvent être unis par la préposition *entre* ; si l'un des deux est prédominant, c'est avec lui que s'accorde le verbe qui par conséquent reste au singulier :

Par la *aloit* celeement
entre lui et son palefroi
sanz demener noise n'esfroi. *V. P.* 122-4.

Aucassins *fu* descendus *entre lui et s'amie. Auc.*, 28, 1.

LES MODES

218. Les modes sont déjà en vieux français l'*indicatif*, dont nous ne dirons qu'un mot en passant, le *subjonctif* et le *conditionnel*, l'*impératif*, l'*infinitif*. Le *participe* se rattachant plutôt à l'adjectif, nous avons déjà eu l'occasion de l'examiner (§§ 100-118).

219. — INDICATIF, SUBJONCTIF ET CONDITIONNEL. — L'*indicatif*, le *subjonctif* et le *conditionnel* forment, en regard de l'impératif et des modes impersonnels, un ensemble dont les éléments ne se sont pas toujours groupés suivant la même formule. Au moyen âge, le subjonctif et le conditionnel se tiennent de si près qu'il est légitime d'y voir *deux aspects différents d'un même mode*. Ils s'opposent tous deux de façon presque analogue à l'indicatif : l'indicatif est le mode de l'affirmation *positive*, les deux autres constituent le mode de l'affirmation *conditionnelle* ou du doute. Cette opposition existe encore, aussi nette que par le passé, entre l'indicatif et le conditionnel. Il s'agit ici naturellement du conditionnel considéré comme *mode* (« *J'irais* si je pouvais », « *Il serait* heureux de faire cela pour vous »), et non pas de cette variété du conditionnel qui n'est qu'un simple *futur dans le passé* (« Il m'a dit qu'*il viendrait* » = « Il m'a dit : je viendrai. »). En revanche le subjonctif s'est presque entièrement détaché du conditionnel, pour se rapprocher de plus en plus de l'indicatif dans lequel il tend visiblement à s'absorber. Dans la langue de la conversation, cette évolution est très avancée. Le subjonctif n'y a conservé toute sa valeur de mode indépendant que quand il exprime un ordre ou un souhait qui ressemble à un ordre, en d'autres termes quand il fait fonction d'impératif : « Qu'il s'en *aille* ! »,

« Qu'il ne *soit* pas une heure à se préparer ! » La même nuance transparaît dans certaines phrases subordonnées où le subjonctif est de rigueur : « Il faut que tu y *ailles* », « Je veux qu'il *vienne*. » C'est l'impératif ici qui fait sentir son influence : mode très stable, il aide à conserver aux anciennes formes du subjonctif une valeur distincte qui est la sienne. Ailleurs, et le plus souvent, le subjonctif est employé en vertu d'une convention où il est bien vain de vouloir aujourd'hui retrouver un sens. « Je suis content que vous *soyez* là » ne présente aucune nuance, immédiatement sentie, qui ne se retrouve dans « Je suis content que vous *êtes* là ». A l'analyse, le premier tour apparaît comme plus significatif et plus « correct », mais dans la pratique le second tend à devenir de plus en plus naturel. On pourrait dire, en forçant un peu les termes et en négligeant un petit nombre d'exceptions où on sent l'influence d'un mode voisin, que l'indicatif a aujourd'hui dans les phrases subordonnées une *double série de formes*, dont l'emploi est régi par des règles traditionnelles et obscures ; dans « Je ne crois pas qu'il *viendra* » nous avons la « première forme », dans « Je ne crois pas qu'il *vienne* » la « deuxième forme ». On peut sans doute expliquer cette différence, et ramener cette « deuxième forme » à un vrai subjonctif, si l'on remonte assez haut dans le passé. Mais ces considérations historiques, fort intéressantes en elles-mêmes, ne changent rien à l'état présent des choses.

220. Ce que nous venons de dire s'applique à la langue *parlée*. Dans la langue *littéraire* il en va autrement. Il y a d'abord des cas très nets où l'on peut choisir entre l'indicatif et le subjonctif et où l'écrivain se décide suivant la nuance qu'il veut rendre. Mais dans la majorité des cas, semble-t-il, il n'est pas question d'une différence de sens même ténue : il ne s'agit que d'un simple *procédé de style*. On emploiera le

subjonctif, après réflexion, là où la langue vivante et spontanée de la conversation mettrait l'indicatif. Et peu importe que cette transposition se fasse à l'ordinaire suivant des règles très anciennes et autrefois très logiques : aujourd'hui c'est avant tout la transposition elle-même qu'on recherche. Le subjonctif, qui est de moins en moins fréquent dans la langue courante (dont il ne saurait du reste disparaître complètement), communique par là même au style une nuance fort bien perçue de dignité et de tenue. Les puristes et les gens soucieux de très bien parler emploient dans la conversation plus de subjonctifs que les autres : il y a là une adaptation consciente, et parfois laborieuse, de la langue littéraire au parler de tous les jours. D'autre part la même personne peut en telles circonstances employer en parlant des subjonctifs qui ne se présenteraient pas naturellement à son esprit en telles autres circonstances. C'est qu'on s'élève de la langue parlée à la langue écrite par une série d'échelons : nous ne nous tenons pas toujours au même niveau. L'état décrit au § 219 est celui de la langue courante *familière*, la seule qui soit absolument spontanée.

221. Ainsi le subjonctif n'est le plus souvent aujourd'hui dans la conversation qu'un simple substitut de l'indicatif, dans la langue littéraire qu'un excellent outil de styliste. Si l'on examine les textes du XIIe ou du XIIIe siècle, les choses sont très différentes. Il est probable qu'en ce qui concerne l'emploi du subjonctif il y a alors fort peu d'écart entre français parlé et français écrit, et il est sûr qu'il n'y a aucune tendance à se débarrasser du subjonctif ; bien au contraire on l'emploie dans nombre de constructions d'où il a disparu depuis longtemps, même dans la langue littéraire [1]. Le subjonctif est

1. Convenons qu'il y a de rares cas où l'ancienne langue met l'indicatif alors qu'on emploierait aujourd'hui le subjonctif. Pres va que je ne te *fas* pendre, *M. H.*[2], 44 ; a poi que il d'ire ne *sent*, *M. H.*[2], 116.

à ce moment un mode bien vivant et qui s'oppose à l'indicatif, nous l'avons dit déjà, comme la *suggestion* ou le *doute* à l'affirmation décidée. La plupart des définitions qu'on a proposées du subjonctif moderne conviennent au subjonctif médiéval. Fidèle à notre plan, nous n'indiquerons dans le détail que les principaux points par où l'usage ancien diffère de l'usage moderne.

222. En français moderne, le subjonctif se trouve presque exclusivement dans des phrases subordonnées, introduites, sauf des cas très rares, par *que* ou par des conjonctions dont le second élément est *que* (quoi*que*, avant *que*, jusqu'à ce *que*). Il en est résulté que pour nous le subjonctif est à peine concevable sans un *que* préliminaire : c'est au point que dans les paradigmes de nos grammaires, nous trouvons le plus souvent les formes du subjonctif précédées de ce *que*. Dans la vieille langue, le subjonctif est moins rare qu'il ne l'est aujourd'hui dans les phrases principales et on n'a aucune idée qu'il faille alors lui donner nécessairement la béquille d'un *que*. La plupart des exemples analogues que nous trouvons en français moderne (sauve qui peut, fasse le ciel que...) sont précisément des souvenirs de la vieille langue, des archaïsmes.

Venu li est en son corage,
ou *tort* a joie ou *tort* a rage,
qu'a l'ancïen parler ira. *V. P.*, 235-7.
Graer covint le mariage
a l'ancïen, *vousist* ou non. *V. P.*, 1316-7.
Et a cele amor otroier
deviserent qu'en un vergier
li chevaliers toz jors vendroit
au terme qu'ele li metroit,
ne ne se mouvroit d'un anglet
de si que un petit chienet
verroit par le vergier aler ;

et lors *venist* sanz demorer
en sa chambre, et si *seüst* bien
qu'a cele eure n'i avroit rien
fors la dame tant seulement. *Ch.*, 29-39.

Vilain, dist il, tu me mesdiz,
mais *tu aies* honte touz diz. *M. H.* [2], 41-2.

Douce dame, *pregne vos* en pitiez ! *C. M.*, VIII, 11-2.

Il prengnent Marïen Le Jaie,
aussi set ele plais assés [1]. *F.*, 502-3.

223. Nombre de verbes qui sont suivis de *que* et d'une phrase subordonnée admettent, au moyen âge comme aujourd'hui, l'indicatif ou le subjonctif dans la proposition dépendante. C'est affaire à l'écrivain qui choisit selon son sentiment du moment, selon qu'il veut exprimer doute ou certitude. Mais il semble que dans certains cas la langue elle-même ait fait le choix une fois pour toutes, quitte à faire un mauvais choix. Nous avons aujourd'hui le droit d'hésiter entre *je ne crois pas qu'il vienne* et *je ne crois pas qu'il viendra*, mais nous devons dire *je crois qu'il viendra*. Or, l'ancienne langue a parfois pris des décisions que l'usage moderne n'a pas ratifiées. Ainsi les verbes qui signifient « croire », « penser » demandent volontiers le subjonctif dans la phrase subordonnée :

Je cuidoie que plus loiaus
me *fussiez*, se Dieus me conseut,
que ne fu Tristan a Yseut. *Ch.*, 758-60.

« Je pensais que vous m'étiez plus loyal... »

Bien cuidoit por voir savoir
que sa fame li *deïst* voir, *Ch.*, 213-4.

1. On trouvera plus loin (§§ 410 et 411) des exemples où *que* est supprimé devant le subjonctif dans des phrases subordonnées.

La male Honte recevez...
Je la vous ai fet si partir
que je cuit que vous en *aiez*
le plus, or ne vous esmaiez. *M. H*[1]., 33-8.

Quant voi lo douz tens repairier...
et je cuiz que *doie*[1] alegier
li mals et la dolors que j'ai,
adonc m'ocient li delai
d'amors, qui les font engregnier. *C. M.*, VIII, 1-6.

J'ai mout longuement creü
que vous *fussiez* de bonne foi
loiaus a tout le mains vers moi. *Ch.*, 160-2.

Je croi qu'ainsi *soit* l'afere. *Ch.*, 260.

Je me pens que ce *soit* ma fame. *Ch.*, 256.

224. La locution *m'est vis que*, *m'est avis que*, d'un sens analogue à celui de *cuidier*, est souvent suivie du subjonctif :

Haïr doi l'avoir qui me part
de celui la ou je claim part
et qui me cuide avoir sanz faille,
mes or m'est vis que je i *faille*. *V. P.*, 641-4.

Quant li rois l'ot, si a tel rage
avis li est que de duel *arge*. *M. H.*, [2], 75-6.

Voilà deux cas où nous avons peine à comprendre le motif qui a guidé la décision de l'auteur : s'il y a doute, il porte sur l'exactitude de la comparaison et non pas sur la réalité de la pensée du roi.

225. Le subjonctif est *fréquent dans les phrases comparatives*. Il y a des cas où il pourrait se justifier assez bien :

Je vos aim plus que vous ne *faciés* mi. *Auc.*, 14, 16.

1. Noter le verbe au singulier avec deux sujets singuliers, et cf. § 216.

Donés moi en deniers menus
mains ke ma partie ne *vaille*. *C.*, 47-8.

Si me covient ke je soie en cest esté
plus mignoz et envoisiez ke n'*aie* esté. *C. M.*, II, 4-5.

Cf. à la fin de la pièce la même phrase, reprise à dessein, mais cette fois à l'indicatif :

Plus sui jolis
ke je n'*avoie* ainz esté, ce vos plevis. 23-4.

Ailleurs le subjonctif se comprend moins, et on peut déjà y voir un mode stéréotypé, un mauvais choix fait par la langue :

Je sui mius prinches k'il ne *soit*. *F.*, 407.

Adonc estoient li boschage
dedenz Champaingne plus sauvage,
et li païs, que or ne *soit*. *V. P.*, 77-9.

226. Quand *je ne sai* est suivi d'un *que interrogatif* introduisant une phrase dont l'action se rapporte au futur, on met régulièrement le verbe au subjonctif :

Je ne sai que *face*. *Ch.*, 636.

Je ne sai que je *doie* dire
ne que je *puisse* devenir. *Ch.*, 324-5.

Il ne set que il *deviengne*. *V. P.*, 240.

Mes il ne set qu'il *puisse* fere. *V. P.*, 346.

On remarquera que dans la plupart de ces cas nous remplaçons, comme le fait déjà parfois la vieille langue, le subjonctif par l'infinitif ; ou si nous mettons l'indicatif *que* doit céder la place à *ce que*.

227. C'est dans *les phrases conditionnelles* que *l'emploi du subjonctif s'éloigne le plus de l'usage moderne*. Nous disons aujourd'hui : s'il venait, nous partirions ; s'il était venu,

nous serions partis. La condition est exprimée par l'imparfait ou le plus-que-parfait de l'indicatif, le résultat de la condition par le conditionnel présent ou passé. Ces constructions sont connues du vieux français, mais ce ne sont pas les plus fréquentes en pareil cas. On préfère mettre l'imparfait du subjonctif dans les deux propositions, surtout, semble-t-il, quand on veut présenter la condition comme irréalisable :

S'il *s'acordast* a ma penssee,
tost *fust* la chose creantee. *V. P.*, 389-90.

S'il ne dit au duc le voir,
parjurés est et foimentie,
et pert le païs et s'amie ;
mes du païs ne li *chausist*,
se s'amie li *remainsist*. *Ch.*, 278-82.

228. Il est à noter que cette construction s'emploie aussi bien du passé que de l'avenir : en d'autres termes, l'imparfait du subjonctif dans la phrase subordonnée correspond aussi bien à notre plus-que-parfait qu'à notre imparfait de l'indicatif, et dans la phrase principale aussi bien à notre conditionnel passé qu'à notre conditionnel présent. On traduira selon le sens général du passage. La narration demande en général les temps passés ; dans un dialogue ou un monologue on pourra avoir affaire soit au présent, soit au passé :

« Ne ce ne li *deïst* il ja
s'a li n'*eüst* grant acointance
et s'il ne l'*amast* sanz doutance
plus que moi cui il a trahie. » *Ch.*, 740-3.

« Il ne lui *aurait* pas *dit* cela, s'il n'*avait été* très familier avec elle et s'il ne l'*avait aimée*... »

« Se je ne *fusse* en tel prison,
bien *achevaisse* cest afere,

mais je ne puis nule rien fere,
ne fors issir de cest manoir. » *V. P.*, 612-5.

« Si je n'*étais* pas en pareille prison, je *viendrais* bien à bout de cette affaire... »

Molt en *fusse* biaus et cointes
se je a li *parlé eüsse*
et les granz biens *aperceüsse*
de qoi ele a grant renommee. *V. P.*, 290-3.

229. On voit par ce dernier exemple que, là où nous mettrions le plus-que-parfait de l'indicatif, l'ancien français employait aussi parfois le plus-que-parfait du subjonctif. Il en est de même dans la proposition principale, là où nous mettrions le conditionnel passé. Mais ces constructions sont beaucoup plus rares que la précédente, qui a le grand avantage de la brièveté :

Et s'ele peüst lieu avoir,
n'atendist mie le mouvoir
des chevaliers, ne l'ajornee,
ainz s'en *fust* tost par li *alee*. *V. P.*, 929-32.

« Si elle avait pu en trouver l'occasion, elle n'aurait pas attendu le départ des chevaliers, ni l'aube, mais elle *serait* bientôt *partie* toute seule. »

Vostre pere *eüst* bien *pris*
en gré ce que je puis avoir,
s'il ne fust si riches d'avoir. *V. P.*, 372-4.

On remarquera qu'aujourd'hui encore la forme *j'eusse fait* appartient à la fois au subjonctif (plus-que-parfait) et au conditionnel (passé « deuxième forme »). C'est tout ce qui subsiste de l'alliance autrefois si étroite entre le subjonctif et le conditionnel.

230. On sait que dans les phrases conditionnelles la condition est souvent sous-entendue : « J'aimerais bien y aller

[si on me le permettait]. » « Je serais heureux de causer avec lui [s'il venait me voir]. » Il va de soi que dans des phrases de ce genre on trouvera en vieux français la même équivalence du conditionnel et du subjonctif que nous venons de signaler :

Jetés, jetés vos biestes fors ;
bués et vakes, brebis et pors
piech'a *deuissent* estre as chans. C., 1-3.

« devraient être aux champs depuis longtemps. »

Hé ! Dieus, quel eure puet il estre ?
Je *deuisse* mangier, je quic. C., 496-7.

Je l'avoie acatee de mes deniers, si l'avoie levee et bautisie et faite ma filole, si li *donasse* un de ces jors un baceler qui du pain li *gaegnast* par honor. Auc., 4, 11-4.

« Je lui aurais donné... qui lui aurait gagné... »

231. Terminons par un exemple qui montrera bien jusqu'où on poussait l'identification des deux modes :

Ha las! fait il, or me recort
que mes comperes me proia,
quand il mourut et defina,
que cest avoir au roi donasse ;
volentiers encore i *parlasse*
et *donroie* la male Honte,
mes cil chevalier et cil conte
m'avroient ja mort, bien le sai. M. H.[2], 52-9.

232. Attraction. — En dernier lieu, il faut signaler un cas fréquent de *subjonctif par attraction*. Un subjonctif qui précède entraîne le subjonctif dans une phrase qui suit, subordonnée à la première :

Il m'estoit grief
de ma seror qui tesmoignoit

que Melianz de Liz estoit
li miaudres, li plus biax de toz
et je veoie la desoz
an ce biau pré un chevalier,
si ne pooie pas lessier
que ancontre ne li deisse
que plus bel de lui i *veisse*. *P.*, 5354-62.

« ... que j'en *voyais* un plus beau que lui. »

Li chevaliers samblant n'en fist
que poi ne grant s'aperceüst
qu'ele vers li amor *eüst*. *Ch.*, 54-56.

Onques n'oï que on parlast
que cil en autre lieu *amast*. *Ch.*, 215-6.

233. Le subjonctif par attraction est particulièrement *fréquent après les propositions conditionnelles*. La phase dont le verbe subit l'attraction dépend tantôt de la principale conditionnelle, tantôt de la subordonnée introduite par *si* (ou un mot analogue).

S'il n'eüst le cuer aillors
bien se peüst apercevoir
par samblant que l'*amast* por voir. *Ch.*, 50-2.

« S'il n'avait eu le cœur ailleurs, il aurait bien pu s'apercevoir au visage de la dame qu'elle l'*aimait* de vrai. »

Ne riens grever ne me peüst
tant comme mes las cuers seüst
que li vostres de riens m'*amast*. *Ch.*, 781-3.

234. A propos des subordonnées conditionnelles introduites par *si*, nous avons noté (§ 227) que l'emploi de l'imparfait de l'indicatif (« S'il *venait*, je serais heureux de le voir. ») existe déjà au moyen âge, à côté de la tournure par le subjonctif. Mais il faut indiquer ici que, même dans ce cas, si une phrase dépend d'une subordonnée condition-

nelle, le verbe de la seconde subordonnée se mettra volontiers au subjonctif : *l' « attraction » a lieu non avec la forme mais avec le sens.* « S'il venait » équivaut en effet à « s'il viendrait » : il y a là un gallicisme très particulier qui, étant resté dans la langue, ne nous surprend pas. Mais on comprend que, pour le moyen âge, si cet imparfait équivaut à un conditionnel, il équivaut par là même à un subjonctif : d'où l'attraction.

Or poroit bien dire mes frere,
s'il *savoit* que *gardasse* pors,
que bien est cangiés mes depors. *C.*, 502-4.

Ha ! Diés, se mes peres *savoit*
que je *vesquisse* a si vil fuer,
li prendroit grant pitiés au cuer. *C.*, 556-8.

Il n'y a aucune différence de construction entre ces deux exemples et le suivant :

Biaus fieus, si je des ier *seüsse*
que *repairasses* en tel guise,
jou t'euisse autre reube quise. *C.*, 618-20.

235. IMPÉRATIF. — Avec l'impératif le français moderne n'exprime pas le sujet; c'est même ce qui pour nous donne à ce mode sa physionomie particulière, le distingue de l'indicatif par exemple. Il n'en est pas de même en ancien français, où à l'occasion on n'éprouve aucune gêne *à faire précéder l'impératif du pronom sujet :*

Car *tu n'atens* point de socors
par quoi puisses estre recos,
se tu piers che tant de monoie. *C.*, 70-2.

Peut-être pourrait-on voir un indicatif dans *tu n'atens*, à tort, croyons-nous. Mais il n'y a pas de doute dans les cas suivants :

Ainz *m'oci tu* biax dolz amis
que tu a lui aler me faces,
einz *m'oci tu* que tu m'i chaces. *P.*, 2272-4.

Pren le nape, et *tu* le pot *tien*. *F.*, 1058.

L'éditeur a mis une virgule après *tu* : elle ne semble pas nécessaire.

Jel te di, et *tu l'entens* !
Garde toi des souduians
ki par ci te vont querant. *Auc.*, 15, 12-4.

236. Infinitif. — L'infinitif est fréquemment traité en vieux français comme un véritable *substantif*. Dans ce cas il est non seulement précédé de l'article ou d'un adjectif possessif, mais il se *décline* et prend une *s* au cas-sujet singulier :

Et par cest example doit l'en
s'amor celer par si grant sen
c'on ait toz jors en remembrance
que *li descouvrirs* rien n'avance
et *li celers* en toz poins vaut. *Ch.*, 951-5.

Ne *du doner* ne *du prometre*
ne vous savroie losengier. *V. P.*, 272-3.

Jusqu'*au mien partir*. *C. M.*, XV, 12.

Cf. *mon demander*, *lor refuser*, IV, 43-44.

237. L'infinitif, considéré comme mode du verbe, est souvent en ancien français un précieux *auxiliaire de l'impératif*. Il s'emploie en effet, avec le sens de l'impératif, dans deux cas :

1° Avec la négation *ne*. Il marque alors une défense, faite d'un ton fâché, brusque ou impatient. Le plus souvent il s'adresse à une seule personne et s'accompagne du tutoiement. On voit qu'il n'a rien de commun avec notre infinitif de commandement : *se taire sur les rangs*, *ne pas murmurer*.

N'an mener mie mon cheval,
que tu feroies traïson. *P.*, 7056-7.

N'an porter pas mon anelet,
que j'an seroie malbaillie
et tu an perdroies la vie. *P.*, 710-2.

Tos jors avés amé le pire.
— Por amor Diu, biaus fieus, *ne dire!* *C.*, 653-4.

238. Il peut arriver que cet infinitif soit lui-même complément d'un autre verbe, sans perdre par là son sens d'impératif : et le pronom personnel sujet est parfois exprimé, comme il peut l'être aussi dans le premier cas. Cette combinaison donne des phrases d'apparence assez hétéroclite :

Aïe lor, si feras bien,
garde ja *nel laissier* por rien. *P.*, 6431-2.

Garde *ne le panser tu* ja,
que tu sor son cheval me metes. *P.*, 6667-9.

239. 2° Précédé de *or* et de l'article défini. Il indique alors une chaleureuse exhortation ;

Or, pute, *de l'enivrer*,
car nous avons trové Gavain. *C.*, 246-7.

« Allons leste! qu'on se mette à l'enivrer! enivrons-le. »

Nous avons traduit comme si *l*[*e*] était le pronom personnel. Il est possible qu'il joue à la fois le rôle d'article et de pronom. Le plus souvent on a affaire à un indéniable article, ce qui tendrait à prouver que l'infinitif est ici pris substantivement. Il est très probable en effet qu'il faut sous-entendre devant la préposition l'impératif du verbe *penser* : pensez à faire ceci ou cela. On trouve parfois la phrase complète :

Avés vous dont borse trovee ?
Por Diu! *pensés del bien escorre.* *C.*, 262-3.

« Videz-moi ce porte-monnaie! » Littéralement : pensez au bien vider!

LES TEMPS

240. Il est impossible, à notre avis, de comprendre le rôle des modes en français moderne, si l'on ne fait pas une distinction très nette entre la langue de la conversation et la langue littéraire. De même, si des modes l'on passe aux temps, on ne peut en exposer l'emploi sans tenir le plus grand compte de cette distinction. Nous y insisterons donc.

241. SUBJONCTIF. — Les temps du subjonctif, toutefois, ne nous retiendrons pas longtemps. Il suffira de noter la *fréquence de l'imparfait* dans l'ancienne langue, sa rareté dans le français parlé d'aujourd'hui : c'est à peine si de temps en temps un *eût* ou un *fût* — toujours très conscient — vient nous rappeler qu'il existe toujours. La langue écrite elle-même, qui l'admet encore volontiers à la 3e personne du singulier, ne l'accepte plus guère ailleurs qu'à son corps défendant.

242. INDICATIF. — Le *présent*, en tant qu'il justifie son nom, n'appelle pas de remarques. Mais nous nous arrêterons aux temps du passé et au futur.

Passé.

243. Dans la langue courante, si nous faisons pour le moment abstraction du plus-que-parfait, il y a trois temps principaux du passé : l'*imparfait*, le *passé indéfini* et le *présent de l'indicatif*. L'imparfait a une valeur bien à lui, assez délicate à définir. On peut dire en gros qu'il marque *durée* ou *répétition*, toutefois avec une nuance très nettement sentie ; il n'ex-

prime jamais un état ou une action que *par rapport à* quelque chose d'autre ; il suppose toujours une notion complémentaire indiquée ou sous-entendue, « alors », « à ce moment-là », « à cette époque », « durant cette période », « pendant que se passaient les faits qui vous sont rapportés » ou quelque chose d'analogue. Ce complément est le plus souvent une phrase où entrent le passé indéfini et le présent, temps indépendants, ayant pleine valeur par eux-mêmes. Ils ont même signification : ils rapportent les *faits séparés et successifs* dont l'enchaînement forme un récit. On les emploie indifféremment, ils n'alternent que pour la variété. Pourtant il est à noter qu'on commence d'ordinaire par des passés indéfinis ; puis quand le récit est long et que les circonstances se multiplient, on se fatigue de tous ces auxiliaires encombrants et on passe au présent, à qui cette préparation va néanmoins donner sa vraie couleur. Il ne faut pas voir dans ce présent un « présent historique » ; ce nom fausserait un peu sa physionomie et lui conférerait une dignité qu'il n'a pas. C'est un temps d'emploi très courant et qui est dans la conversation exactement sur le même pied que le passé indéfini. Il n'y a qu'à écouter causer les gens dans la rue : « Alors, moi, je m'amène et je lui dis... »

244. Dans la langue littéraire, l'imparfait seul conserve la même valeur ; le passé indéfini et le présent voient restreindre singulièrement leur emploi : c'est alors seulement que le second mérite son nom de présent historique. Un temps, ignoré de la langue courante, le *passé défini* ou prétérit, profite de tout ce que perdent les deux autres. Dans certains cas — en particulier après quelques conjonctions — on emploie au lieu du passé défini (je commençai) le *passé antérieur* (j'eus commencé). La langue courante ignore le passé antérieur tout autant que le passé défini : elle le remplace par un temps dont les grammaires parlent peu, quand

elles le mentionnent, et qui est pourtant fort employé, le *passé surcomposé* (dès que j'ai eu commencé).

245. Si nous étudions maintenant, dans nos textes du XIIIe siècle, l'emploi des temps, voici ce que nous notons : le *présent de l'indicatif*, le *passé indéfini* et le *passé défini sont employés concurremment dans la narration*, sans qu'on puisse le plus souvent relever entre ces temps de différence appréciable. On paraît surtout chercher la variété :

Dedenz une garderobe *entre*
ou une pucelete estoit
qui aus piez du lit se gisoit,
mes ele ne la *pot* veoir.
El lit *s'est lessie* cheoir
la chastelaine mout dolente ;
iluec *se plaint* et *se demente*,
et *dist* : « Ha ! sire Dieus, merci ! *Ch.*, 726-33.

Notons que de ces trois temps de sens équivalent c'est le passé indéfini qui est de beaucoup le moins employé.

246. Cet état de choses, on le voit, annonce tout à fait le procédé de notre langue littéraire qui sur ce point du reste n'est qu'un prolongement de la vieille langue. Seulement on évite aujourd'hui les heurts trop violents entre le présent et le passé défini : le vieux français ne connaît pas cette délicatesse :

Li chevaliers en tel maniere
s'en part, et la dame l'uis *clot* ;
mes tant comme veoir le *pot*,
le convoia a ses biaus ieus,
qant ele ne pot fere mieus. *Ch.*, 472-6.

L'eve du cuer li *vient* aus ieus...
et li *descent* aval la face,
si qu'il en *a* le vis moillié.

Li dus n'en *ot* pas le cuer lié,
qui *pensse* qu'il i a tel chose
que reconnoistre ne li ose. *Ch.*, 308-14.

La langue de la conversation rapproche aujourd'hui avec la même hardiesse le passé indéfini et le présent de l'indicatif.

247. L'*imparfait* a déjà très distinctement au XIIIe siècle la nuance de sens qui pour nous le sépare des autres temps du passé. Voici un passage qui ne laissera aucun doute sur ce point :

Et l'endemain quant jors apert
monta ses oncles lui septime
et vint devant eure de prime
la ou li ancïens *manoit*,
qui riches manssions *tenoit*
et qui peres *ert* a celi
qui a biauté n'ot pas failli.
Receüs fu molt hautement :
li ancïens l'*amoit* forment,
quar ses per de viellece *estoit*
et assez pres de lui *manoit*,
riches *estoit* de grant pooir ;
de ce qu'il l'*ert* venuz veoir
demaine joie et grant leece,
quar il *estoit* de grant hautece.
Li ancïens li sot bien dire :
« Bien soiez vous venuz, biaus sire. »
Aprestez fu li mengiers granz.
Li ancïens gentiz et franz
estoit de cuer, et si *savoit*
bien honorer ce qu'il *devoit*.
Quant les tables furent ostees,
dont furent paroles contees
et ancïenes acointances
d'escuz, d'espees et de lances,
et de toz les ancïens fais

fu mains biaus moz iluec retrais. 532
Li oncles au buen chevalier
ne se volt pas trop oublier,
ainz a son penssé descouvert. *V. P.*

Dans ces trente vers il n'y a pas un imparfait qui sonne faux aujourd'hui. Il n'y a même pas un temps qui ne soit déjà très exactement ce qu'il serait dans la langue moderne, à l'exception de *ot failli* (v. 512) que nous remplacerions par un plus-que-parfait (voir § 250). On pourrait multiplier les passages de ce genre. Les imparfaits abondent dans *Aucassin et Nicolete* : il n'y en a pas *un seul* qui ne fût encore très correct dans la langue d'aujourd'hui.

248. Il est vrai pourtant que si au XIIIe siècle l'imparfait ne semble pas empiéter sur le domaine du prétérit (à prendre ce temps comme type des temps passés), en revanche le prétérit est plus envahissant. Il est tel cas où nous attendrions si bien l'imparfait que le prétérit nous choque, nous fait l'effet d'une dissonance. Mais il faut ici distinguer. L'imparfait a deux sens principaux : il marque *répétition* ou bien *continuité*. Au lieu de répétition on peut dire aussi *habitude*, au lieu de continuité, *simultanéité* (qui exige toujours une durée plus ou moins prolongée). Le premier sens est rendu très régulièrement, au XIIIe siècle comme aujourd'hui, par l'imparfait :

Li chevaliers ancïens,
qui engingneus ert de toz sens
et qui le siecle usé avoit,
de son ostel pou *se mouvoit*,
quar ne pooit chevauchier mais,
ains sejornoit leenz en pais.
Sa fille *fesoit* pres gaitier,
et devant lui por rehaitier
seoit souvent, ce poise li. *V. P.*, 141-9.

249. Au second sens nous trouvons tantôt l'imparfait (c'est le cas le plus fréquent, croyons-nous), tantôt le prétérit. On emploie notamment le prétérit :

1° Pour indiquer des qualités durables d'un individu :

> Guillaume, qui preus *fu* et sages,
> ne cuidoit que li mariages
> fust porparlez en itel point. *V. P.*, 739-41.

2° Pour indiquer des états durables des choses :

> La meson ert sor un rochier,
> qui richement estoit fermee,
> pont leveïs *ot* a l'entree. *V. P.*, 138-40.

> Ainz li palefrois de sa voie
> n'issi ; si vint dessus le pont,
> qui *sist* sor un estanc parfont,
> tout le manoir avironoit. *V. P.*, 1122-4.

Dans ces deux exemples l'imparfait (*ert*, *estoit* ; *avironoit*) et le prétérit semblent absolument synonymes.

> Sor une coute d'or listee,
> d'un riche drap qui *fu* de soie,
> se sont assis. *V. P.*, 1222-4.

3° Pour indiquer une disposition passagère des individus, assez durable pourtant pour servir comme d'arrière-plan à une série d'actions successives :

> Et li palefrois, qui engrés
> *fu* d'aler la ou il devoit
> et qui la voie bien savoit,
> a tant alee s'ambleüre
> que venuz est grant aleüre
> au chief de cele forest grant. *V. P.*, 1098-1103.

« Le palefroi qui *était* très désireux d'arriver à son but... »

Le français moderne détache l'action et la met sur le devant de la scène : et *pendant tout ce temps* le désir continue et l'explique. L'ancien français met le désir sur le même plan que l'action et comme la précédant chronologiquement.

Ailleurs, dans des cas qui semblent très analogues, il emploie l'imparfait :

> Cele c'on fesoit enserrer
> ne veoit mie de si pres
> comme son cuer en *ert* engrés. *V.P.*, 158-60.

Peut-être ici est-ce l'imparfait de la phrase principale (*veoit*), marquant répétition, qui entraîne le même temps dans la phrase subordonnée. Dans le passage précédemment cité, *fu* était en effet en relation avec des passés indéfinis (*a alee*, *venuz est*), qui sont l'équivalent d'autant de prétérits. Comparez encore :

> Desus le palefroi requerre
> *aloit* sovent la damoisele
> par la forest soutaine et bele,
> ou le sentier batu avoit
> que nus el monde ne *savoit*
> fors que lui et son palefroi. *V. P.*, 186-91.

et

> Une eve avoit en un pendant
> qui la coroit grant et obscure ;
> li vairs palefrois a droiture
> i *est alez*, qui le gué *sot*. *V. P.*, 1104-7.

Mais il est vrai que, dans notre exemple de tout à l'heure, nous avons :

> Et li palefrois........
> ... qui la voie bien *savoit*,
> a tant alee s'ambleüre...

En somme il faut se garder de trop raffiner, et il est plus sage de conclure que, dans les trois cas que nous venons d'indiquer, l'imparfait et le prétérit paraissent *également justifiés* pour la langue du XIIIe siècle.

250. Le *plus-que-parfait* a le même sens qu'aujourd'hui, mais le *passé antérieur*, au lieu d'être réservé à quelques rares constructions, est employé concurremment avec le plus-que-parfait dont il n'est qu'une autre forme. Cela se comprend si l'on réfléchit que tous deux sont formés du participe passé et du prétérit ou de l'imparfait d'*avoir* (ou d'*être*), temps qui en certains cas, comme nous venons de le voir, confondaient leurs significations. On peut même se demander si à l'occasion on ne pourrait pas relever, entre le plus-que-parfait et le passé antérieur, une différence de sens précisément parallèle à celle qu'on observe, le plus souvent, entre l'imparfait et le prétérit. Le sens reste celui du plus-que-parfait moderne, mais avec une nuance variable selon les cas :

Chantant aloit par son ostel,
vïeler fet un menestrel
en la vïele un son novel ;
plains ert de joie et de revel,
quar *eü ot* outreement
tout le pris du tornoiement. *V. P.*, 757-62.

« Car il avait eu haut la main le grand prix du tournoi. »

Mais la nuance précise est : car (quelques jours auparavant) on lui *donna* le prix, il *eut* le prix. De même :

Li ancïens a demandee
sa fille a cil qui l'*ot gardee*
mauvesement. *V. P.*, 1261-3.

Au contraire, dans la phrase

Son corage
avoit en autre lieu *posé*.
Au bon chevalier alosé
avoit son cuer *mis* et s'entente. *V. P.*, 694-7.

nous avons encore le plus-que-parfait, mais la nuance cette fois est : elle mit son cœur ailleurs un jour et *continuait* à l'y tenir. De même :

Cil qui *plevie l'avoit*,
et qui de li grant joie avoit,
a bien devisé son afere. *V. P.*, 675-7.

Son palefroi a conneü
qu'il *avoit* longuement eü. *V. P.*, 1207-8.

Ailleurs on aurait plus de peine à justifier la forme avec *avoit* :

E cil le palefroi en maine
a cui il l'*avoit fet* baillier. *V. P.*, 904-5.

Ici encore il faut donc se garder de trop subtiliser : on ne se trompe guère à déclarer que le *plus-que-parfait* et le *passé antérieur sont équivalents*.

251. Cela ne nous empêchera pas de reconnaître que le passé antérieur est la forme favorite avec les *conjonctions de temps*, toutes les fois qu'il s'agit de marquer antériorité immédiate par rapport au temps de l'action principale :

Quant *mengié orent* a foison
li ancïens a commandé... *V. P.*, 912-3.

Quant a l'ostel *furent venu*,
richement furent receü. *V. P.*, 1311-2.

Nous avons là bien visiblement les débuts de l'usage moderne : notre passé antérieur n'est qu'*un plus-que-parfait spécialisé*.

Parfait.

252. Dans cet exposé de l'emploi des temps passés en ancien français, nous avons jusqu'ici décrit l'usage le plus général de la langue littéraire. Il est temps de relever une tendance particulière dont l'interprétation nous permettra peut-être d'entrevoir quelques-unes des habitudes de la langue parlée. Il s'agit du *passé indéfini*. Nous avons dit que l'ancienne langue le mettait sur le même pied que le passé défini et le présent historique (§ 245). C'est vrai si l'on se règle sur l'usage de Huon le Roi ou de l'auteur de la *Chastelaine de Vergi*. C'est encore vrai si dans *Aucassin et Nicolete* on s'en tient aux parties en vers (voir 11, 5 ; 15, 3 ; 29, 3, etc.) Cela cesse de l'être si l'on s'adresse à la prose de la chantefable. Ici l'auteur évite certainement le passé indéfini, quand tout ce qu'il veut marquer d'une action c'est qu'elle a eu lieu dans le passé : le passé défini et le présent lui suffisent à exprimer cette nuance. Il emploie bien le passé indéfini, mais toujours au sens d'un véritable *parfait*, c'est-à-dire pour exprimer une action commencée ou accomplie dans le passé, mais *dont les conséquences durent encore*. « Li auquant dïent qu'ele *est fuïe* fors de la terre, et li auquant dïent que li quens Garins de Biaucaire l'*a faite* mordrir. » *Auc.*, 8, 3-5. Observez le contraste des temps que présente la phrase suivante : « Nicole est une caitive que j'*amenai* d'estrange tere, si l'*acatai* de mon avoir as Sarasins, si l'*ai levee et bautisie* et *faite* ma fillole, si l'*ai nourie.*» *Auc.*, 6, 15-7. Dans ces deux phrases, les parfaits peuvent se remplacer par une expression de sens équivalent où le résultat de l'action, c'est-à-dire l'état, est marqué par le présent du verbe *être* : elle *est* absente, elle *est* morte, elle *est* baptisée, elle *est* sa filleule, elle *est* élevée par le vicomte. Il faudrait dire au contraire : elle *a été* amenée, elle *a été* achetée.

253. Ainsi l'auteur d'*Aucassin*, qui n'a aucun scrupule, quand il écrit en vers, à employer le passé indéfini au sens d'un prétérit, le limite rigoureusement, dès qu'il écrit en prose, au rôle d'un parfait. Ne faut-il pas en conclure que le premier emploi est poétique, que le second usage est au contraire celui de la langue courante ? Dans ce cas nous devrions nous attendre à retrouver le « parfait » dans nos textes dramatiques, qui sans reproduire nécessairement toutes les particularités du langage parlé, ne peuvent cependant s'en écarter beaucoup. Et c'est bien en effet ce qui se produit. Qu'on lise d'un bout à l'autre le *Jeu de la Feuillée*, *Courtois d'Arras*, *le Garçon et l'Aveugle*, on aura de la peine, croyons-nous, à trouver un seul passé indéfini auquel on puisse sans conteste possible attribuer le sens d'un prétérit.

254. Voilà donc qui nous emmène bien loin de l'usage actuel du français parlé : notre passé indéfini, qui est pour nous le temps par excellence du passé accompli, était au moyen âge dans la conversation un parfait. Mais peut-on chercher dans la langue *écrite* du XIIIe siècle les origines de l'évolution qui finira par transformer en un vrai prétérit ce parfait d'autrefois ? Il est bien difficile de croire qu'un changement aussi capital soit dû en dernière analyse à l'initiative de quelques trouvères médiévaux. Il est plus probable que cet usage s'est fait jour tout d'abord dans la langue la plus familière et parmi les groupes les moins cultivés. La recherche du tour expressif, très fréquente dans tous les milieux, se donne plus libre carrière chez ceux que ne retiennent aucun enseignement d'école ou aucune tradition de caste : ils y sacrifient volontiers les habitudes de la syntaxe quand elles les gênent. On voit ici ce qui s'est passé : en supposant que les conséquences de l'action durent encore au moment où l'on parle — et c'est en cela que consiste le

principe de cette transformation — on rend l'action passée moins lointaine, on la rattache à notre présent, on la fait presque contemporaine : c'est-à-dire qu'on donne à la phrase une vivacité et un relief qu'elle n'aurait pas sans cela. Il y a là un procédé très naturel dans une langue qui a constamment fait servir le présent aux fins d'un passé. Il est même à croire que c'est l'usage du présent comme substitut du passé défini qui a entraîné la transformation analogue du parfait en prétérit. La forme même de ce parfait a pu y aider. En effet le passé indéfini renferme toujours l'indicatif présent d'*estre* ou d'*avoir* ; et le participe étant, comme nous le savons, très indépendant en vieux français (§ 100), l'auxiliaire, envisagé à part, est ainsi un véritable présent qui précédera ou suivra tout naturellement un présent de l'indicatif ordinaire : si l'indicatif présent s'aventure dans le domaine étranger du passé, le parfait pourra être tenté de le suivre, et, le suivant, ne se trouvera point dépaysé dans un voisinage qui lui est dès longtemps familier.

255. La langue poétique a vu de bonne heure l'intérêt de cette nouveauté, et elle l'a accueillie avec une faveur visible. C'était assurément communiquer une certaine dignité à une tournure qui a dû d'abord faire l'effet d'un *vulgarisme*. Toutefois il faudra bien longtemps, peut-être des siècles, avant que ce développement pénètre dans la langue plus traditionaliste de la prose soutenue. Même dans la langue parlée du XIIIe siècle, il est probable que chez la plupart des gens cultivés le passé indéfini n'est encore qu'un parfait. Mais s'il en était ainsi, comment y exprimait-on l'idée du prétérit ? La réponse n'est pas douteuse : par le passé défini. Ce temps qui nous paraîtrait aujourd'hui si guindé dans une causerie familière, il est visible qu'au XIIIe siècle on ne le confinait pas aux livres : les bourgeois d'Arras, Courtois et sa famille,

l'aveugle et son garçon s'en servent dans les conversations les moins cérémonieuses :

MORGUE. — A bien viegnes tu, Crokesot,
ke fait tes sires Hellekins ?

CROKESOS. — Dame, ke vostres amis fins,
si vous salue ; ier de lui *mui*. *F.*, 614-7.

POURETTE. — Esgarde, pute, quel deduit !
Fu ainc mais feme si a aise. *C.*, 226-7.

Il y a là une profonde différence entre la langue d'autrefois et celle d'aujourd'hui. Il est à noter qu'à la même époque on se servait aussi dans le parler courant du passé défini pour indiquer une action *toute récente*, survenue le jour même ou quelques instants auparavant : ici le passé défini a sens de parfait et non plus de prétérit :

Ostes, que vent on le sestier ?
Et qant fu cis vins aforés ?
— *Hui main fu* perciés et forés. *C.*, 126-8.

Par le cul bieu, ne huis ne porte
ne *vi* encore *anuit* ouvrir. *Av.*, 95-6.

C'est un usage que ne connaît plus même notre langue littéraire.

256. De tout ce qui précède, il résulte que le français moderne, écrit ou parlé, n'a plus de *forme spéciale pour le parfait*. Ce n'est pas qu'on n'en exprime encore l'idée, mais c'est un peu sans le savoir, faute d'un temps approprié qui la rende toujours de même et à l'exclusion de toute autre. Souvent on a encore recours, par tradition, au passé indéfini : c'est lorsqu'il s'agit d'indiquer la situation générale, la disposition matérielle ou intellectuelle, l'état d'esprit qui résultent d'une action accomplie antérieurement. « C'est un

homme qui a beaucoup lu. » « Êtes-vous allé en Suisse? » « Il a terminé son travail. » Il est vrai que dans toutes ces phrases on s'est borné — du point de vue de la langue moderne — à noter que l'action a eu lieu dans le passé, et il est certain qu'au premier regard on ne saurait les distinguer des phrases suivantes où il s'agit d'un temps déterminé et d'où toute idée de conséquence présente est exclue: « Il a beaucoup lu pendant sa maladie. » « Il est allé en Suisse aux grandes vacances dernières. » « Il a terminé son travail lundi. » Pourtant ici, si nous passions à la langue littéraire, nous pourrions dans chacune de ces trois phrases substituer au passé indéfini le passé défini. (« Il *lut* beaucoup pendant sa maladie », etc.) Nous ne le pourrions pas dans e cas de nos trois premiers exemples. Si donc tout passé défini peut trouver un équivalent familier dans le passé indéfini correspondant, la réciproque n'est pas vraie. L'emploi du passé indéfini déborde celui du passé défini. C'est cet excédent qui constitue aujourd'hui le domaine du parfait.

257. Ou, pour mieux dire, une partie du domaine du parfait. Car la langue a recours à d'autres artifices encore pour suppléer à cette insuffisance de sa conjugaison. C'est quand il s'agit moins de marquer les conséquences présentes d'une action accomplie précédemment que d'exprimer la continuité dans le présent d'une action commencée antérieurement. Dans ce cas, la langue analyse l'idée de parfait et dégage les deux éléments essentiels qui la composent : « J'*habite* ici *depuis* quinze jours. » La préposition indique que l'action a commencé il y a quelque temps, le présent indique qu'elle dure encore. Ou bien dans un cas voisin, c'est une périphrase formée du verbe *venir* et de la préposition *de* qui rendra l'idée du parfait : « Je *viens de* le voir. » Le présent joue le même rôle que dans l'exemple précédent, et c'est le

verbe *venir* lui-même qui, marquant ici « mouvement pour s'écarter de », exprime la notion de continuité. Cf. dans la langue familière ou populaire : « *Je sors d'*en prendre », « J'*arrive de* me faire mouiller. »

Futur.

258. Les exemples suivants nous montrent un emploi très particulier qui se présente parfois avec le prétérit, mais le plus souvent avec le futur :

Mais souffrés viaus ke chaiens soie
et ke ches grans merveilles voie.
Nes kerrai, *si verrai pour coi.* *F.*, 571-3.

Tasiés, ja mar en arés doute
que je joue *se revenrés.* *C.*, 316-8.

On voit qu'avant chacun des futurs soulignés, il y a une idée sous-entendue. « Je n'y croirai pas, ou alors c'est que je verrai (aurai vu) pourquoi : je n'y croirai pas avant de savoir pourquoi, avant d'avoir de bonnes raisons d'y croire. » « Vous aurez tort de craindre que je joue, ou alors c'est que vous reviendrez (serez revenue) : je ne jouerai pas avant votre retour. »

Le futur correspond donc ici à un futur antérieur moderne, temps que l'on trouve parfois du reste dans la même construction :

La male Honte encor t'atent ;
je ne me vueil de ci movoir
si l'avrez fete recevoir. *M.H.*[1], 78-80.

« Je ne bougerai pas d'ici, ou alors c'est que vous l'aurez reçue : je ne bougerai pas d'ici avant que vous ne l'ayez reçue. »

L'opposition entre les deux membres de phrase est géné-

ralement marquée par *si* (cf. § 365), mais d'autres adverbes peuvent intervenir :

> Faites, alés vous ent errant.
> — Frere, *ains* arai mangiét avant. *F.*, 878-9.

« Je m'en irai, mais j'aurai mangé auparavant : je ne m'en irai pas avant d'avoir mangé. »

INTERROGATION

259. L'interrogation, quand elle n'est pas impliquée purement et simplement dans le ton de la voix, s'exprime en vieux français comme encore aujourd'hui par une *transposition du verbe et du sujet :*

> Ke dit chele feme ? Est ele ivre ?
> Me met ele sus sen enfant ? *F.*, 280-1.
>
> Coment a ele a non ? *F.*, 773.

Ce dernier exemple nous montre que la langue du XIIIe siècle ne connaît pas le *t* soi-disant euphonique.

260. Mais le vieux français est plus conséquent que la langue moderne en ce qu'il ne fait pas d'exception à cette règle. Aujourd'hui quand le sujet, à la troisième personne, est un substantif et que l'interrogation porte sur le verbe, ce substantif reste en tête de la phrase et on se borne à insérer après le verbe un pronom personnel qui rappelle le sujet et conserve l'inversion primitive. Comparez *partira-t-il* et *son frère partira-t-il*. Au contraire :

> Savoit nus fors vous dui ceste oevre ? *Ch.*, 346.
>
> Est morte m'amie ? *Ch.*, 872.
>
> Fu ainc mais feme si a aise ? *C.*, 227.
>
> Dit chius moines ke... ? *F.*, 552.

A chi esté Morgue ? *F.*, 595.
Font ensi li autre a Paris ? *F.*, 962.

Comme on peut s'y attendre, la même construction se présente quand la phrase débute par un pronom interrogatif :

Quant fust avenus chis afaires ? *F.*, 283.
Et *quant* fu cis vins aforés ? *C.*, 127.
Comment l'osa cis vieus penser ? *V. P.*, 633.

Et dans ce cas la langue d'aujourd'hui conserve encore parfois cet arrangement : « Quand est arrivée cette aventure ? » ; mais il y a là malgré tout un emploi qui s'en va, et la construction courante est ici aussi : « Quand cette aventure est-elle arrivée ? »

261. On rencontre ici ou là quelques exemples qui semblent annoncer déjà la tournure moderne :

E chius autres ki la trebuke
a il ja fait pille ravane ? *F.*, 804-5.

Que ch'est ? Me sires sains Acaires
a il fait miracles chaiens ? *F.*, 923-4.

Mais il y a ici une petite difficulté d'interprétation. L'interrogation avec pronom redoublant le sujet se présente en français moderne sous deux formes différentes, bien que dans l'écriture on ne les distingue souvent en aucune façon. On peut prononcer la phrase *votre frère est-il là ?* 1° en la coupant en deux tronçons ayant chacun leur individualité propre : la voix tombe sur *frère*, puis repart sur *est* ; on devrait dans ce cas mettre dans l'écriture une virgule après *frère* : « Votre frère, est-il là ? » 2° en lançant la phrase tout d'un trait, sans arrêt après *frère* et sans laisser tomber la voix avant la fin de la phrase. De ces deux formes la première appartient exclusivement à la langue familière, la seconde

peut s'employer dans la conversation courante ou dans le style soutenu. C'est à propos de la dernière seulement qu'on peut parler de sujet rappelant le verbe ; la première juxtapose au fond deux phrases séparées et nous rentrons dans le cas des verbes ayant pour sujet un pronom. Il est assez probable que dans les deux passages du *Jeu de la Feuillée* cités plus haut nous avons affaire à la première de ces tournures.

C'est ce que permettent de supposer des constructions assez fréquentes où le substantif sujet est séparé du verbe par un pronom interrogatif ou un adverbe : il y a évidemment repos de la voix avant le pronom ou l'adverbe.

Cil chevaliers de soz ce charme,
que atant il que il ne s'arme ? P., 5017-8.

Li drap que ma mere me fist
dont ne valent il mialz que cist ? P., 1587-8.

Cis mauvais rois *que* me demande ? M. H.[1], 97.

Dans les deux exemples en question il n'y aurait donc pas d'exception à la règle générale. Mais il est bien certain que ce sont des phrases de ce genre qui ont conduit peu à peu à la seconde tournure, et il est assez difficile de dire dans les exemples qu'on recueille où finit la première, où commence la seconde.

NÉGATION

262. Il y a en vieux français deux négations, *non* et *ne*. Elles ont le même sens, mais l'usage leur assigne des fonctions différentes.

Non.

263. *Non* s'emploie d'abord dans une construction d'allure très particulière, qui a complètement disparu du français moderne. Il s'agit de corriger, en en prenant le contre-pied, une affirmation qu'on vient de produire soi-même, ou bien de nier tout net une affirmation que vient de produire une autre personne. Supposons d'abord que le verbe de la proposition affirmative soit *être* ou *avoir* : pour nier on reprend alors le même verbe que l'on met à un temps convenable et on le fait précéder de *non* :

..... dameisele je croi
a ces anseignes que je voi
que chevaliers a eu ci.
— *Non a*, sire, jel vos afi,
mes un vaslet galois i ot. *P.*, 165-9.

Tu as veü si con je croi
les anges dont la gent se plaignent,
qui occient quant qu'il ateignent.
— Voir *non ai*, mere, *non ai*, non. *P.*, 378-81.

264. Supposé que le verbe de la proposition affirmative ne soit ni *être* ni *avoir* : au lieu de répéter chaque verbe qui se présente, on a recours à un substitut unique, dont la langue fait de toute façon grand usage. Tout verbe peut en effet être remplacé, dans une seconde phrase symétrique à la première, par un temps approprié de *faire* :

Vos n'amez pas si con je *faz*,
fet messire Gauvain. *P.*, 8736-7.

Amors ne m'en faudrat mie,
car je l'ai trop bien servie
et *ferai* tote ma vie
senz nule fause pansee. *C.M.*, VIII, 53-6.

Et cel jor ....
monstra li dus au chevalier
plus biau samblant qu'ainz *n'avoit fait*. *Ch.*, 509-11.

Ele valt mielz que vos ne *fetes*. *P.*, 5405.

Je vos aim plus que vos ne *faciés* mi. *Auc.*, 14, 16.

Cet emploi n'est pas complètement étranger au français moderne, mais il n'est guère connu que des lettrés qui tentent de maintenir, tant bien que mal, une tournure qu'à tort ou à raison l'usage courant semble avoir définitivement condamnée. Et en tout cas on ne saurait ainsi employer *faire* pour remplacer un verbe qui ne marque pas mouvement ou activité bien définie. Le dernier vers cité de Chrétien deviendrait : elle vaut mieux que vous ne valez, ou plus simplement : elle vaut mieux que vous. Mais en ancien français *faire* est dans ces constructions une sorte d'auxiliaire qui s'est presque vidé de son contenu propre.

265. C'est pourquoi dans le cas que nous avons supposé au début du paragraphe précédent, on remplace le verbe principal par *faire* mis à un temps approprié, et précédé, comme tout à l'heure *être* et *avoir*, de la particule *non* [1] :

Je morrai, bien lo sai,
tant l'ai de cuer enameie !
Se Deu plaist, *non ferai*,
ainçois m'iert s'amors donee ! *C. M.*, 111, 27-30.

Ha ! biaus dous fius, seés vous cois,
ou vous arés des envïaus.
— *Non ferai* ; je sui uns crapaus,
et si ne mengüe fors raines. *F.*, 396-9.

1. Voici un exemple de Philippe de Novare où c'est *ne* qui est employé au lieu de *non* : Philippe... dit : « Sire, parlés a moy a une part, vous et vos quatre compaignons. » Et il respondirent et crierent tous cinc : « Si m'aït Des, *ne ferons* ». II, XLIV.

Voire voir, assés amassés.
— *Non fach*; tout emporté li vins. *F.*, 504-5

Nous sommes d'une compaignie.
Si ne le blasmés point. — *Non fach je* *F.*, 947-8.

266. On voit que dans ces constructions le sujet est le plus souvent sous-entendu, et que, quand il est exprimé, il se place après le verbe (cf. § 374). Mais il arrive d'autre part que ce soit le verbe qu'on supprime : dans ce cas le sujet reparaît, mais il est en général placé avant la négation :

Si m'aist dex, ci a biau non :
as an tu plus? Sire *je non*,
ne onques certes plus n'an oi. *P.*, 337.

Qu'est ce que vous avez vestu?
Vaslez, fet il, don nel sez tu?
Je non. Vaslez, c'est mes haubers. *P.*, 259-61.

De là il n'y a plus qu'un pas pour passer à la forme moderne de la réponse négative, qui est *non* tout court. Mais ce pas, il ne semble pas qu'on l'ait franchi très rapidement. Nos textes ne connaissent pas la négation absolue *non*[1] : ils ne disent que *nenil* (= nen *il*, non *il*) ou moins souvent *naie* (où entre *je*). On constate par l'emploi de ces composés que la signification première du pronom s'est oubliée :

Avons nous chi rien ouvlïé?
— *Nenil*, *j'ai* tout avant osté. *F.*, 1074-5.

Les règles de la politesse exigent déjà qu'on ne réponde pas par un *non* tout sec :

Li ancïens a demandé...
se sa fille est toute aprestee,

1. On la trouve, dès le XIIe siècle, dans le deuxième exemple de *Perceval* cité au § 263, mais il est à noter que *non* y est préparé et expliqué par *non ai*.

et se de rien est esfraee,
et s'il i faut riens qu'avoir doie.
— *Nenil, biaus sire*, que l'en voie,
respont une de ses puceles. *V. P.*, 717-23.

267. Si la phrase principale est elle-même négative, la phrase parallèle de correction ou d'opposition sera une forte affirmation. Mais le procédé reste le même ; on répète *estre* ou *avoir* [1], et on remplace tout autre verbe par *faire*; seulement, au lieu de *non*, c'est la particule *si* (= ainsi) qu'on met en tête de la phrase :

Je n'en suie mie a deus doie
d'amer dame si souveraine,
se je bien i metoie paine.
— *Si estes*, fet el, se devient. *Ch.*, 78-81.

Si n'est riens que je n'en feïsse
par si que j'en fusse creü,
quar de ce n'i a riens eü.
— *Si a*, ce dist li dus, par m'ame. *Ch.*, 208-11.

Quidiez que je ne vos conuisse ?
Si faz certes, bien vos conois. *P.*, 794-5.

On reconnaîtra dans cette tournure l'origine de notre *si* adversatif : Il n'est pas venu vous voir ? — *Si*. L'auxiliaire ne s'est maintenu que dans la locution vieillote et incomprise, *si fait*, dernier vestige d'une construction autrefois si répandue.

La tournure avec *si* pouvait s'employer aussi après une phrase affirmative : dans ce cas *si* marque agréement ou accord avec ce qui précède : Je hais mout ses louveaus et dout, — *si fais je* leur lignage tout. *Phil.*, II, LXXIII, 131-2. « *Je*

1. Voici un cas où l'auxiliaire *pooir* a été répété, mais on notera que dans la réponse *faire* n'en suit pas moins immédiatement, remplaçant le verbe *amer* : Ne porquant ne poés amer, — Dame, nul plus vaillant de lui. — MORGUE. *Si puis* bien *faire*. *F.*, 714-6.

déteste aussi... » Et ly manda un autre mot, quy fu prophetie par la grace de Nostre Seignor, car il ly manda que il et ses amis et ses anfans seroient riches et honorés de sa venue, et *si furent il*, la Deu mercy, mais ce ne fu mie par son gré. *Phil.*, II, XIX. « Et *c'est ce qui arriva...* » Montés sor un ceval, fait il, s'alés selonc cele forest esbanoiier... — Sire, fait Aucassins, grans mercis ! *Si ferai jou*. *Auc.*, 20, 22-6. « *C'est ce que je vais faire*. »

268. Disons en passant qu'aux particules négatives *nenil* et *naie* correspondent les particules affirmatives *oïl* (où entre *il* et *oie* (où entre *je*). C'est *oïl* qui va devenir notre *oui* moderne :

> Mes, se vous fetes mon devis,
> ne porrez pas faillir à moi.
> — *Oïl, damoisele*, par foi. *V. P.*, 396-8.

Voire s'emploie aussi au sens de « oui » : *F.*, 605, 975.

269. Les exemples que nous venons d'énumérer détachent la négation, la mettent en vedette. *Non*, qui est la forme forte dont *ne* est la forme faible, se prête très bien à ce rôle. De là aussi son emploi dans les cas suivants :

1° Quand, dans deux phrases symétriquement construites, il s'agit de présenter une alternative dont le second terme ne fait que reproduire le premier en y ajoutant une négation, on peut supprimer le verbe de la seconde phrase, à condition que la négation employée devienne *non* :

> Par vostre dit certains seroie
> se vous avriiez fet ou *non*
> ce dont j'ai vers vous soupeçon. *Ch.*, 222-4.

> Certes, dist elle, j'ai duel grant
> de ce que ne set nus hauz hom
> qui foi li porte ne qui *non*. *Ch.*, 113-6.

Le premier de ces emplois est encore très courant, le

second n'est plus possible. *Non* ne peut aujourd'hui entrer dans ces constructions qu'à condition de composer à lui seul tout le second membre de l'alternative.

2° Ou bien on peut avoir deux phrases symétriques, reliées non plus par *ou*, *ne*, *et* mais par un *si* conditionnel, et dont la seconde apporte une unique mais notable restriction à une généralisation énoncée par la première (sous forme négative). Ici encore, le second verbe étant supprimé, la négation devient *non* :

> Ne li pooit d'el souvenir
> *se* de ce *non* qui l'angoissoit. *V. P.*, 744-5.

« Ne li pooit d'el souvenir, *se de ce ne li souvenoit* qui l'angoissoit. »

De même :

> La damoiselle ne convoie
> nus, *se* Dieus *non*. *V. P.*, 1052-3.

« *se Dieus ne la convoie.* »

> Com li chastelains de Couci,
> qui au cuer n'avoit *s'*amor *non*. *Ch.*, 292-3.

« qui au cuer n'avoit [rien] *se n'avoit amor.* »

> Ne ma mort n'est *se* douce *non*,
> ce m'est avis, quant de lui vient. *Ch.*, 828-9.

« Ne ma mort n'est [riens ki soit] *se douce n'est* [1]. »

270. C'est là l'origine de notre *sinon* que nous employons sans nous douter qu'au début il supposait un verbe indépendant (au moins sous-entendu). L'exemple suivant montre comment s'est faite la transition :

1. On en arrive à écrire : Messire Gauvains ne vialt — mener a cort son compagnon — *armé se tot désarmé non*. *P.*, 4496-8. Et si estoit enteciés de bones teces, qu'en lui n'en avoit *nules mauvaises*, *se bones non*. *Auc.*, 214-5. Dans les phrases de ce genre *se... non* n'est plus qu'un équivalent de *mais* ou de *ains*.

Ha ! biaus dous fius, seés vous jus,
si vous metés a genoillons,
se che non, Robers Soumeillons,
ki est nouviaus prinches dou pui,
vous ferra. *F.*, 402-6.

271. Citons finalement des locutions où *non* entre en combinaison avec d'autres mots et où on peut généralement supposer qu'un verbe est sous-entendu :

Uns chevaliers ies tu molt buens,
mes *non pas* tant que il fust creü
d'ome qui nos eüst veü
e qui nos coneüst andeus
que tu par tes armes toz seus
m'eüsses em bataille mort. *P.*, 2210-5.

Ja vostre oste ne vostre ostex
n'avront se enor non par moi :
non pas por ce en moie foi
que il ne m'ait molt bien esté
conseillié et amonesté. *P.*, 5246-50.

Par foi, assés le dehaigne on ;
non pruec me sanle il trop vaillans. *F.*, 742-3.

Trop volentiers chanteroie
se je savoie coment...
et *nomporqant* [1] tote voie
chanterai joieusement,
que bone Amors lo m'aprent. *C. M.*, VII, 1-8 (cf. II, 18).

La langue littéraire pourrait encore employer *non pas tant*, mais préfère répéter le verbe (avec la négation *ne*) : la langue courante a abrégé en *pas tant*, ce qui suppose à *pas* une valeur négative qu'il n'avait pas au XIII[e] siècle (cf. § 274). *Non* (*pas*) *parce que* est encore très usuel. On dit *non pas que*, *non que*

1. On trouve aussi *neporquant*.

et *ce n'est pas que* : cette dernière tournure est la plus courante. D'une façon générale l'emploi de *non* tend à se restreindre. La langue y voit surtout aujourd'hui l'opposé de la particule affirmative *oui*.

Ne.

272. *Non* était plus courant au XIIIe siècle qu'aujourd'hui et pourtant on ne l'employait, comme on l'a vu, que dans des cas en somme bien spéciaux. C'est *ne* qui sera longtemps *la négation par excellence*, et *ne* se suffit à lui-même. Il faut insister sur ce point, car il y a là une profonde différence entre le vieux français et la langue d'aujourd'hui. La négation moderne est *ne... pas* et les deux mots sont absolument nécessaires quand on veut écrire ou parler en un français correct. La langue populaire et la langue familière peuvent bien n'employer qu'un des deux termes comme au moyen âge, mais c'est *pas* qui dans cet emploi a succédé à *ne* (*connais pas*, *faut pas lui dire*). Voici des exemples-types de la construction médiévale :

Certes, dist il, ce est granz deus
quant proesce avez et beauté,
et il *n*'a en vous lëauté ! — *Ch.*, 156-8.

Il *ne* vout estre ses amis. — *Ch.*, 674.

Et li dus la carole esgarde,
qui de ce *ne* s'estoit pris garde. — *Ch.*, 851-2.

Qui si le fet, *ne* crient assaut
des faus felons enquereors. — *Ch.*, 956-7.

Et cil qui plevie l'avoit,
et qui de li grant joie avoit,
a bien devisé son afere,
et pris terme des noces fere,
com cil qui *n*'ert en soupeçon. — *V. P.*, 675-9.

Guillaume, qui preus fu et sages,
ne cuidoit que li mariages
fust porparlez en itel point. *V. P.*, 739-41.

273. On trouve encore un souvenir de cette construction dans *je ne sais*, *je ne puis*, *je n'ose* et quelques autres locutions qu'indiquent les grammaires. Mais il ne faut pas s'y tromper : ce sont là des archaïsmes, très résistants encore, mais qui appartiennent presque exclusivement à la langue littéraire. Dans l'usage courant on préfère, *je ne sais pas*, *je ne peux pas*, *je n'ose pas* [1].

274. Auxiliaires de la négation. — Si *ne* est la négation essentielle du vieux français et n'a besoin d'aucun secours étranger pour exprimer l'idée négative, il est vrai pourtant que depuis longtemps on aime à le renforcer par une série de mots dont l'emploi est parfois bien curieux. Ces mots, il faut l'indiquer tout de suite, tiennent leur valeur négative, à une exception près, uniquement de leur association avec *ne*, et il est impossible de les employer au sens négatif sans les faire précéder ou suivre de *ne*. On peut les diviser, suivant leur nature, en plusieurs groupes. Ce sont : 1° des adjectifs ou des pronoms : *nul*, *nun*, *aucun*, *plus* ; 2° des adverbes : *mes*, *onques*, *ja*, *ainc*, *gueres* ; 3° des substantifs : *pas*, *mie*, *point*, *goute*, *rien*, *chose*, *nient*.

I. *Adjectifs ou Pronoms.*

275. Les mots qui composent cette première catégorie peuvent se diviser en deux groupes : d'une part *nul*, *nun*, *aucun* qui sont adjectifs et pronoms et se déclinent régulièrement, d'autre part *plus* qui peut être adjectif, pronom ou adverbe et qui est indéclinable.

1. Voici les différentes étapes du chemin parcouru : *je ne sais*, *je ne suis pas*, *je sais pas*.

Nul.

276. Ce mot, dont la nuance propre est certainement négative, ne fait pourtant pas exception à la règle générale que nous venons d'indiquer : il ne saurait se passer de *ne* pour nier. C'est donc qu'à tort ou à raison la langue lui reconnaît une valeur positive, et en effet il n'est pas rare de le rencontrer dans des phrases où il signifie « n'importe qui », « n'importe quel autre », « tout autre », « quiconque », « qui que ce soit », « quel... que ce soit » :

> Mieux m'as gabé que *nus lechierre*. *M. H.*[2], 145.

> Savoit *nus* fors vous dui ceste oevre ? *Ch.*, 346.

> Preus de tote gent loee
> plus que *nule* qui soit nee.. *C. M.*, VIII, 57-8.

> La fausse lais por ceu, si m'en retour
> a la belle, la blonde et la meillor
> ki onkes fust d'amors *nul jor* proïe. *C. M.*, XI, 33-5.

> Cuidiez vous, se me disiiez
> vostre conseil celeement
> que jel deïsse a *nule gent*. *Ch.*, 318-20.

> S'il i a *nul* si hardit
> qui s'esmueve de joie fere,
> ..il *le* fera pendre ou desfere. *V. P.*, 896-8.

277. Mais c'est surtout dans les phrases négatives que *nul* est fréquent. Il peut y entrer comme sujet ou régime, direct, indirect ou circonstanciel ; quand il est pronom la forme du régime est *nului* [1] ; enfin il peut apparaître deux fois dans la même phrase, naturellement dans un rôle syntaxique différent :

1. On trouve parfois *nului* comme sujet : *Ch.*, 523.

Nus ne savroit a *nul fuer*
combien vaut a tel joie avoir. *Ch.*, 444-5.

Plus de bien et d'onor font
a ceus qui lor trahitor sont
et si ne s'en aperçoit *nus*. *Ch.*, 117-9.

Nus hom ne les peüst irier. *V. P.*, 211.

Et cil..........
en qui *nus bien* n'estoit faillanz
li a dit... *V. P.*, 254-5.

Estre morte o lui me fust mieus
que vivre si que de mes ieus
ne le veïsse *nule foiz*. *Ch.*, 805-7.

Ce ne set ele par *nului*,
ce sai je bien, fors par celui
cui j'amoie. *Ch.*, 737-9.

278. Aucune de ces phrases ne surprend à première vue un lecteur d'aujourd'hui, et il semble qu'ici la langue moderne n'ait fait, ou peu s'en faut, que continuer l'ancienne. La vérité est que *nul* a à peu près disparu du français parlé; dans la langue écrite elle-même son domaine s'est bien restreint et il est loin de jouer le rôle qu'il jouait autrefois. Au XIIe et au XIIIe siècle *ne* n'a pas d'auxiliaire plus dévoué que *nul* : *nul* est plus fréquent que *pas*, *mie*, *point* ou aucun des autres aides attitrés de la négation. Ce sont d'autres mots, plus récents, qui lui ont disputé de plus en plus vivement le terrain et ont fini par prendre toute la place : qu'on relise les exemples que nous venons de donner, qu'on en examine d'autres, l'on verra que dans la plupart des cas où au XIIIe siècle on employait *nul*, nous dirions aujourd'hui *pas un*, *aucun*, *personne*, *rien* [1].

1. L'expression *ne... nule chose* = *ne... rien* est fréquente.

Nun.

279. *Nun* renferme la même nuance négative que *nul* et sa construction est la même. C'est un mot plutôt rare : voici les deux seuls exemples que nous en ayons trouvés dans nos textes du XIIIe siècle : on notera qu'ils viennent du même auteur.

En ceste bone pensee serai,
ne *nuns* ne m'en poroit getier. *C. M.*, VI, 21-2.

Si en ai fait un flajolet ;
mais *nuns hons* n'en peut flajoler
s'il ne fait pas tout a loer
en bel despendre et en amer. *C. M.*, IV, 12-5.

Aucun.

280. *Aucun* est un mot qui signifie « quelque », « quelqu'un », « certain » :

Souvent esgarde sa porte
s'*aucuns* noveles li aporte. *V. P.*, 764.

« Il regarde souvent sa porte pour voir si *quelqu'un* lui apporte des nouvelles. »

Aucun se sont aati...
qu'il prouveront tout en apert
que nus clers par droit ne dessert,
pour mariage, estre asservis. *F.*, 438-43.

« Certains se sont vantés... »

Se vous le volés trover,
ne *novieles* oïr *aucune*,
alés vos en droit a Bietune. *C.*, 392-4.

« Si vous voulez la trouver ou apprendre *quelque nouvelle* d'elle. »

De teus cops muerent
aucunes gens. *Av.*, 164-5.

« Certaines gens meurent, il y a des gens qui meurent de ces coups-là. »

281. Le mot n'est pas fréquent dans nos textes. Ils ne nous en ont fourni que sept exemples, et dans un cas seulement *aucun* se trouve dans une phrase négative :

Dame or ne faites tel despit
k'il n'aient de vous *aucun* bien. *F.*, 670-1.

Aucassin et Nicolete n'emploie pas le mot. Il y en a au contraire vingt-deux exemples dans Philippe de Novare, mais pas une fois *aucun* ne se trouve dans une phrase négative. On voit combien le mot est loin d'avoir pris la couleur si franchement négative qu'il a de nos jours. Le sens positif s'est conservé dans les emplois archaïques : *aucuns* pensent... *d'aucuns* disent... (le *de* est un *de* partitif, cf. *d'*autres).

Plus.

282. *Plus* indique une fraction indéterminée d'une quantité, mais supérieure à une autre fraction indiquée ou impliquée. Il peut arriver que la quantité en question soit de la *durée*. Or la langue moderne distingue ce cas de tous les autres et voit alors dans *plus* un mot négatif du même ordre que *pas* et qui par conséquent exclut *pas* : cf. *il ne le prêtera pas* et il *ne le prêtera plus* ; mais on dira : *il ne prêtera pas plus que cela*, car il s'agit ici d'une certaine somme d'argent et non pas d'une fraction de la durée ; on applique donc la règle ordinaire de la négation.

283. Cette distinction est encore inconnue au XIIIe siècle. Il faudra se garder d'interpréter à faux des exemples comme le suivant :

Li princes *plus d'enfanz* n'avoit. *V. P.*, 92.

Cela ne veut pas dire que le prince avait perdu tous ses enfants, l'un après l'autre, mais qu'il n'en avait *pas plus* que la jeune fille dont on vient de parler, en d'autres termes qu'il n'en avait *pas d'autres*. Un peu plus loin le père dira lui-même :

Je n'ai *plus d'enfanz* que li. *V. P.*, 321.

Et ici de nouveau ce serait une erreur de comprendre : je n'ai plus d'enfant qu'elle. Encore une fois ce père n'a pas perdu d'enfants ; seulement pour se faire entendre aujourd'hui il devrait dire : je n'ai pas *d'autre* enfant qu'elle. Quand, dans le *Jeu de la Feuillée*, le père du « dervé » dit au moine qui quête pour Saint Acaire :

Tenés, je n'ai or *plus d'argent*, 554.

il ne lui confie pas que sa bourse est vide, mais s'excuse de ce que son offrande soit si modeste : « Tenez, je n'ai pas plus que ça sur moi ». Notez encore cette réponse du seigneur de Baruth à l'empereur Frédéric. « Et soiés certains que pour doute de mort ou de prizon *je ne feray plus*, se jugement de boune cort et de loyale ne le me faisoit fere. » *Phil.*, II, XXVII. Nous dirions : je ne ferai *pas plus*, pas davantage.

284. *Pas* étant au XIIIe siècle de temps en temps accolé à la négation *ne*, on n'a pas alors plus de raison de l'éviter devant *plus* que devant tout autre mot. On trouvera donc des phrases comme celles-ci :

Il est anfes, li rois Artus ;
s'il a cent anz il n'a *pas plus*,
ne *plus* ne puet il *pas* avoir. *P.*, 8133-5.

Plus de deus cenz livres de fors
ne valoit *pas* par an sa terre. *V. P.*, 74-5.

Voilà qui, à l'inversion près, a une allure toute moderne; mais on se tromperait gravement, nous venons de le voir, si on en concluait que dans les cas où *plus* n'est pas précédé de *pas* il a nécessairement le sens temporel auquel nous a habitués la langue d'aujourd'hui. Il n'a ce sens, ou à peu près, que si l'idée de durée est nettement exprimée par un autre mot :

Il n'i a lors *plus* attendu. *V. P.*, 344.

Ne vueil *plus* mon tens user. *V. P.*, 484.

Mais on sent bien que ce n'est pas encore là tout à fait le *plus* temporel moderne. La première phrase veut dire : il n'a *pas* attendu *davantage* (ou : plus longtemps), plutôt que : il n'a plus attendu ; la seconde : je ne veux *pas* gaspiller mon temps *plus longtemps*, plutôt que : je ne veux plus gaspiller mon temps. Ce n'est qu'une nuance, mais elle est sensible. C'est l'adverbe *mes* qui surtout rendait l'idée de notre *plus* temporel. *Ne pooit chevauchier mais*, dit Huon le Roi d'un vieux chevalier qui coule des jours tranquilles dans son château et il entend par là très précisément qu'il *ne* pouvait *plus* monter à cheval.

285. Il semble que dans les deux vers suivants *mais* et *plus* nous rendent également la nuance du *plus* temporel moderne :

N'en orai *mais* parole male
ne *plus* ne l'en ferai proiiere. *M. H.*[1], 102-3.

Ce n'est, croyons-nous, qu'une apparence : *plus* est ici un adjectif qui détermine *proiiere* : « Je *ne* m'entendrai *plus* insulter et je *ne* lui adresserai pas *d'autre* prière. » Les exemples de *plus* employé comme adjectif ne sont pas rares. En voici d'incontestables :

Je pri Deu que il vos ait
appareillié meillor ostel
ou *plus* ait *vin e pain e sel.* *P.*, 2068-70.

Ge le voldroie, ce savez,
por ce que *plus* avreiez *honte*. *P.*, 7120-1.

Kant *plus* ont *or et argent*
tant sont moins large metant. *C. M.*, VII, 31-2.

Cele *ne* tint a lui *plus plait*. *Ch.*, 103.

Mais il est très possible que des phrases comme celle de la *Male Honte* citée plus haut aient conduit peu à peu à la tournure moderne.

II. *Adverbes.*

286. Les mots de la catégorie précédente, nous l'avons vu, font fonction de sujet ou de régime de la phrase. Les adverbes négatifs, tout comme la particule *ne*, modifient directement le verbe. Les principaux de ces adverbes sont *onques*, *ainc, ja* qui se rapportent au temps et *mes* et *gueres* qui indiquent quantité.

Mes, onques, ja.

287. *Mes* signifie « *plus* »[1] et indiquant ainsi une comparaison peut être suivi de *que* :

Or li donnés dont de l'argent ;
pour nient n'est on mie a Paris.
— Las ! Dolans ! Ou seroit il pris ?
Je n'ai *mais* ke vint et nuef livres ! *F.*, 186-9.

1. Ce sens s'est conservé seulement dans l'expression familière (mais non populaire) *Je n'en peux mais*, qui signifie « Je ne peux pas en faire plus [que je n'ai fait] », « Je ne peux pas en faire davantage », « Je ne peux pas m'y opposer ». A distinguer, comme on voit, de « Je n'en peux *plus* » où *plus* a le sens temporel.

Mais c'est surtout en parlant de la durée qu'il est employé et son sens le plus fréquent est, comme nous l'avons indiqué plus haut, celui de *plus* temporel (cf. § 284).

N'est il *mais* nus ki meche ?
Avés vous le saint ouvlïé ? *F.*, 378-9.

« N'y a-t-il plus personne qui mette... ? »

Je ne fach point de men preu chi,
puis ke les gens en vont ainsi,
n'il n'i a *mais* fors baisseletes,
enfans et garchonnaille. *F.*, 1094-7.

« Il n'y a plus que des jeunes filles... »

Or l'ai lonc tens en vain servi...
ne grant joie *mes* n'en avrai. *V. P.*, 861-5.

A toz ses serjanz a dit
que, s'il i a nul si hardit
qui s'esmueve de joie fere,
qu'il le fera pendre ou desfere ;
n'a *mes* de joie fere cure,
ainz voudra mener vie obscure. *V. P.*, 895-900.

Li siecles n'est *mais* cortois ne jolis. *C. M.*, II, 17.

Or vos dis que Choisues
ne me vaut *mais* deus oes,
qui me soloit valoir. *C. M.*, XIII, 11-3.

« Choiseul ne me rapporte plus [même] deux œufs, qui autrefois me rapportait ».

C'est cette signification temporelle de *mes* qui a amené son association fréquente avec deux autres adverbes de temps, *onques* et *ja*.

288. *Onques* a le sens de « jamais » dans des phrases comme ; « Si jamais vous y allez, vous vous en repentirez. » On le trouve donc parfois sans *ne* dans des phrases dubitatives qui se rapportent au futur :

Jel prenderai par tel devise
qu'atant en aie ma part prise,
conment qu'il *onques* en aviegne. *C.*, 64-6.

Mais son emploi constant est dans des phrases négatives qui se rapportent au passé et où il renforce *ne*. *Ne* ...*onques* ou *onques* ...*ne* correspondent alors à « ne... jamais » :

Porre, vieus tu faire une soupe ?
S'atenderas mieus le souper.
— *Onques n'*amai en vin souper. *C.*, 296-8.

Et dist li dus : « Ce *n*'avint *onques* :
comment i avenez vous donques...? *Ch.*, 349-50.

289. *Ja* dans les phrases affirmatives qui se rapportent au passé a le sens de *déjà* :

S'ai tel fain ke jou baalle...
et s'est *ja* bien none passee ! *C.*, 522-6.

Si la phrase se rapporte au futur, il prend le sens voisin de « bientôt » :

Sire, vous n'alés mie bien ;
vous querrés *ja* en cest celier. *Av.*, 19-20.

On pourrait traduire : « Vous allez tomber dans ce cellier. » Le plus souvent la nuance précise de *ja* avec un futur est moins saisissable ; mais ce qui est au fond de la plupart des exemples, c'est une indication du caractère d'imminence ou d'inévitabilité que présente l'action marquée par le verbe :

Sire, puis ke tant en savés,
le sourplus n'en chelerai *ja*. *F.*, 276-7.

Ja a parfois ce même sens, appliqué à un temps du passé ; mais c'est alors que ce passé est considéré comme encore à venir par rapport à un autre passé déjà écoulé : *P.*, 2690.

290. *Onques* et *ja* se combinent tous deux avec *mais* pour donner des composés beaucoup plus énergiques que les simples : *onques mais* et *ja mais*. Le *mais* dans ces combinaisons indique la *continuité indéfinie* à partir d'un certain moment ou jusqu'à un certain moment. S'il s'agit du futur, *mais* signifie que dès l'instant où la phrase est prononcée la négation qui accompagne le verbe prend toute sa valeur et la conservera pendant une durée indéfinie. *Ja* marquant imminence déclanche le mouvement, *mais* dénotant continuité le prolonge *ad infinitum* :

Si sachiez ore sanz doutance
que *ja mes* n'avrai tel fiance
en vous, ne cuer de tel maniere
com j'ai eü ça en arriere. *Ch.*, 605-8.

Par le foi que je doi saint Vast,
ja mais ne quier mener aveule. *Av.*, 99-100.

Ja mais joie n'avrai
se par li ne m'est donee ! *C. M.*, III, 47-8.

291. S'il s'agit du passé, *mais* indique une *continuité qui dure depuis une époque indéfinie* jusqu'à l'instant marqué par le temps du verbe. *Onques* avait grand besoin de ce secours : le mot avait une tendance visible à s'affaiblir. Qu'on lise les passages suivants :

La nuit en la ville s'aaise,
mes des grans cols fu a malaise ;
et l'endemain se lieve au jor,
onques n'i fist plus lonc sejor. *M. H.*[1], 105-8.

« Il n'y est pas demeuré *un instant* de plus. »

Il l'a du palefroi jus mise,
si l'a par la destre main prise,
besie l'a plus de vint foiz ;
el n'i mist *onques* nul defoiz. *V. P.*, 1213-6.

« *Pas une fois* elle ne chercha à l'en empêcher. »

Dans ces deux exemples la phrase gagne certainement en force à cet emploi de *onques*, mais qui ne voit que, s'il devient fréquent, le mot en sortira un peu affaibli pour sa fonction ordinaire ? C'est *mais* qui précisément va lui rendre sa vigueur. Il recule la limite du côté du passé et la porte aussi loin qu'il le faudra pour que la négation ait son entière et pleine valeur, au besoin jusqu'au début même de l'expérience sensible de la personne intéressée à l'action :

> Et me dist que mout a lonc tens
> qu'il a esté en cest porpens ;
> *onques mes* ne le m'osa dire. *Ch.*, 129-31.

> L'autrier un jor a l'entree de mai,
> l'oï chanter en un vergier,
> mais *onques mais* si bele n'esgardai,
> ceu vos porroie fiancier. *C. M.*, VI, 33-6.

> Il me voit, si ne me ravisse
> por chou c'*onques mais* ne me vit
> en teus dras ne en tel habit. *C.*, 590-2.

Pour bien sentir toute la force de *onques mes* dans ces phrases, il faut le traduire par « jamais encore » en mettant le verbe au passé indéfini ou au plus-que-parfait : « Jamais encore il n'a osé me le dire », « Jamais encore je n'avais vu si belle fille », « Jamais encore il ne m'a vu ainsi vêtu. »

292. Il y a des cas où on peut avoir intérêt à faire commencer l'action de *onques* à un temps déterminé du passé, à partir duquel cette action s'exerce, pour durer jusqu'au moment où la phrase est prononcée. Il s'agit alors d'une *continuité finie* et non plus indéfinie. Dans ce cas *mes* cède la place à *puis* [1] :

1. Au contraire *onques devant* a la même valeur que *onques mes*, avec une légère nuance d'atténuation : *Ch.*, 694.

Tres l'eure que l'esgardai
onc puis ne l'entroubliai,
ainz i pens et penserai. *C.M.*, X, 11-3.

[Il] li dist : « Ma dame, m'amie...
sachiez que j'ai eü grant faim
d'estre o vous, si comme orc i sui,
trestoz jors puis que je n'i fui.
Ele redist : « Mon douz seignor...
onques puis ne fu jor ne eure
que ne m'anuiast la demeure. *Ch.*, 405-14.

293. Il arrive qu'au lieu d'employer *mais*, on renforce *onques* et *ja* par d'autres mots, dont le sens est en général que même si l'on prend en bloc toute la durée du passé ou du futur ou au hasard une parcelle quelconque de cette durée, la négation qui porte sur le verbe a conservé ou conservera tout son effet :

Mout estes faus...
qui me monstrez semblant d'amor
n'*onques* ne m'amastes *nul jor*. *Ch.*, 577-80.

Et si vueil bien que vous sachiez
c'*onques* ne fui *jor* ses acointes. *V. P.*, 288-9.

Et si vous di en bonne foi
ja en ma vie n'avendra. *Ch.*, 628-9.

Les phrases de ce type sont fréquentes en vieux français. Cf. dans la langue moderne « jamais *de la vie* ».

294. On ne sera pas surpris de trouver parfois ces déterminations, même quand *mais* est déjà présent [1] :

Je vous creant
que toz jors mes vous amerai
ne *ja mes jor* ne vous harrai. *Ch.*, 492-4.

1. Cf. *Onques puis* ne fu *jor ne eure* — que ne m'anuiast la demeure. *Ch.*, 413-4.

L'expression *toz jors mes* (v. 493) montre que *mais* n'avait pas besoin d'être dans une phrase négative pour exprimer continuité indéfinie. Elle est fréquente, de même que *huis mais*. (Cf. *anuit mais*, *Auc.*, 40, 3.) Il nous est resté de cet emploi l'adverbe désor*mais*.

295. *Onques* a disparu de la langue, et *ja mais* est devenu en français moderne *jamais* [1] qui se dit aussi bien du passé que du futur. Comment le mot est-il arrivé ainsi à élargir son sens ? N'oublions pas que *ja* au sens de « déjà » s'employait couramment du passé, et d'autre part nous avons vu que *onques*, dans des phrases dubitatives, pouvait se dire du futur. Quoi qu'il en soit, il ne semble pas que nos textes nous fassent prévoir cet enrichissement de *ja mais* au préjudice de *onques mais*.

296. *Jamais* ne s'affaiblit pas comme parfois *onques* jusqu'à devenir une simple négation (cf. § 291), mais il ne semble pas qu'il ait gardé toute la force de *ja mais*. Sans quoi, pourrait-on dire « Il ne reviendra *jamais plus* [2] ? » Il y a là, si on se rappelle les origines de *jamais*, un bizarre redoublement. « Ja ne le dira », « Ja mais ne le dira », « Il ne le dira jamais », « Il ne le dira jamais plus » : autant d'étapes qui marquent usure progressive de la locution.

Ainc.

297. *Ainc* a même sens et même emploi que *onques*, mais il est moins fréquent :

1. La graphie *james* ou *jamais* se rencontre dès le moyen âge.

2. Ce serait plus compréhensible au moyen âge, où il y avait entre *mais* et *plus* une différence sensible. En voici un exemple de Philippe de Novare ; « A Dieu vos comans, douce Surie, que *ja mais plus ne* vous verray ! » I, XI : « Jamais je ne vous verrai davantage » Ou peut-être sommes-nous déjà sur la voie de la locution moderne. L'exemple suivant nous ramène plus incontestablement à l'usage de la langue courante du XIIIe siècle : « Tant ai apris de son afere : — si *ne* m'en enquerez *ja plus*. » *Ch.*, 548-9 : « ne m'en demandez pas davantage. »

Assés me castia, mais *ainc* n'i voil entendre ;
ainc n'i soc ke maus fu, or le m'estuet aprendre. *C.*, 435-6.

Il peut s'affaiblir aussi jusqu'à devenir le simple équivalent d'une négation renforcée :

Cele part vait la damoisele...
ainz li palefrois de sa voie
n'issi. *V. P.*, 1116-23.

Enfin on recourt au même procédé pour lui rendre toute sa valeur :

Ainz mes n'oï tel trahison. *V. P.*, 611.

Et plus et plus fui en ardour
pour s'amour et mains me connui,
tant c'*ainc puis* a aise ne fui. *F.*, 161-3.

Gueres (waires).

298. *Gueres* signifie « beaucoup » et en particulier « beaucoup de temps », « longtemps ». On ne le trouve que rarement dans les phrases non négatives :

S'en la cage sui *gaires*, je fineray ma rime. *Phil.*, II, IV, 84.

Son emploi n'a en somme pas changé depuis le moyen âge :

Quant fust avenus chis afaires ?
— Par foi, il n'a encore *waires*.
Che fu un peu devant quaresme. *F.*, 283-5.

Il a même déjà au XIIIe siècle la nuance ironique qu'il prend volontiers aujourd'hui :

Chestes ont chent diavles ou cors...
— Aussi a dame Eve vo mere.
— Vo feme, Adan, ne l'en doit *waires*. *F.*, 321.

Le mot n'est pas fréquent : de tous nos textes seuls le *Jeu de la Feuillée* (4 exemples) et le *Vair Palefroi* (5 exemples)

l'emploient. Il n'apparaît pas dans *Aucassin et Nicolete* ; il y en a 4 exemples dans Philippe de Novare.

III. *Substantifs.*

299. Les substantifs qu'on rencontre comme auxiliaires de la négation sont *pas*, *mie*, *point*, *goute*, *rien*, *chose*, *nient* [1]. *Mie point*, *goute* indiquent que la négation reste valable même si l'on considère une parcelle infiniment petite de la quantité sur laquelle porte cette négation ; *rien* que la négation s'applique à l'un des éléments quelconques constituant un tout aussi bien qu'à ce tout lui-même ; *chose* et *nient* ont parfois un emploi analogue à celui de *rien*. De tous ces mots le plus ancien est *pas*, qui en est en même temps le plus obscur. Tous les autres appartiennent à une époque notablement plus récente.

Pas.

300. Nous serions embarrassés pour expliquer l'origine de *pas* s'il ne faisait évidemment partie de la même catégorie que *mie* et *point*, mots bien autrement transparents, comme nous le verrons. Dès notre période, le mot semble avoir perdu toute trace de sa signification primitive (*un pas*) [2] et il est un simple auxiliaire de la négation *ne* :

> Cele suefre qu'il la baise,
> ne ne cuit *pas* qu'il li anuit. *P.*, 2036-9.

On peut noter cependant que, dans *Perceval* par exemple, le mot est très rarement employé avec un verbe négatif

1. Remarquons l'absence de *personne*.
2. Peut-être est-on parti de phrases comme la suivante : Saches que ta fins est venue — por ce que tu l'as retenue — ne arestee *un tot seul pas*. *P.*, 3799-801. Et il est bon de noter qu'on trouve assez souvent *pas* avec des verbes de mouvement.

ayant un complément direct ; en général il accompagne le verbe *être* ou un verbe qui n'a pas de régime direct. Et c'est encore bien souvent le cas dans nos exemples du XIIIe siècle. On se rend compte ainsi que *pas* lui-même a dû être à l'origine un attribut ou un complément direct.

301. S'il ne s'emploie donc pas volontiers dans tous les cas où nous le mettrions aujourd'hui, en revanche la plupart des constructions où il entre en vieux français seraient encore admises aujourd'hui. Pourtant il faut noter la fréquence des exemples où, contrairement à la règle moderne, *pas* précède *ne* :

> Vos en iroiz : *pas ne* m'en poise,
> que ne seroie pas cortoise
> s'il m'en pesoit de nule rien. *P.*, 2063-5.
>
> Saciés, *pas ne* vous dèchoi. *C.*, 217.

On sent ici que *pas* est autre chose qu'une simple forme : il ajoute vraiment à la force de la négation.

302. Ce qui rend cette inversion possible, c'est que le mot avait encore une physionomie à lui. N'étant pas nécessaire à la négation, n'y entrant que par la volonté expresse de l'écrivain, il avait une fraîcheur qu'il a depuis longtemps perdue. Aussi *pas* est-il loin d'encombrer les phrases de l'ancienne langue. Sur les 177 tournures négatives ou environ de la *Chastelaine de Vergi*, 83 ne renferment que *ne* ou (très rarement) *non*, 94 renforcent la négation par des mots variés : *nul* (18 cas, 20 avec les doubles emplois), *rien* (16), *onques* et *ainc* (15), *ja* (14), divers (8), puis tout au bas de l'échelle : *pas* (8), *mie* (7), *point* (6). Voilà qui nous montre bien le rôle encore très modeste que jouent les substantifs, et en particulier *pas*, dans la formation des locutions négatives.

303. Si *pas* n'est ainsi qu'un auxiliaire très intermittent de

la négation, il va de soi qu'il ne saurait avoir la prétention d'exclure, du fait seul de sa présence, tout autre auxiliaire de la négation. Nous avons déjà signalé le cas de *pas plus* (§ 284). Ajoutons maintenant qu'on trouve aussi *pas* avec *ne* ...*ne*... (= ni.. ni.. cf: §§ 346-9) et avec *nul* :

Droit au recet en est venue
molt esbahie et esperdue
si con cele qui *ne* set *pas*
ne le chemin *ne* le trespas
ne comment demander la voie. *V. P.*, 1117-21.

La samblance de *nule* flor
ne color c'on seüst descrire
ne savroit *pas nus* hom eslire
qui si fust propre en grant biauté. *V. P.*, 174-7.

304. Nous avons signalé plus haut (§ 271) quelques expressions où, un verbe étant sous-entendu, la particule *non* s'employait absolument et se faisait parfois suivre de *pas*. Ajoutons que, plus rarement, on trouve des locutions du même genre où *pas* voisine avec *ne* :

Li prodom estoient chenu,
ne pas si que tuit fussent blanc. *P.*, 1766-7.

Mie.

305. *Mie* désigne proprement une particule ténue de pain, une miette. On verra que le souvenir de cette valeur quantitative du mot est encore présent même dans des exemples du XIIIe siècle. Notons tout d'abord que *mie* est en grande faveur dans notre période. Dans *Perceval* il y a 73 exemples de *pas*, mais 90 de *mie* ; dans la *Chastelaine de Vergi* 8 de *pas* et 7 de *mie* ; dans Colin Muset 3 de *pas* et 10 de *mie* ; dans le *Garçon et l'Aveugle* un de *pas* et 6 de *mie* ; dans *Courtois*

11 de *pas* et 7 de *mie*; dans la *Feuillée* 4 seulement de *pas* et 26 de *mie*; dans la *Male Honte*[1] 3 de *pas* et un de *mie*. Ainsi c'est *mie* qui jusqu'ici l'emporte décidément. Pourtant il faut noter que le mot fournit une rime commode, ce qui peut nous faire illusion sur son extension réelle : sur les 90 exemples de *mie* que nous offre *Perceval* 35 sont à la rime, tandis que *pas* se trouve 9 fois seulement à cette place. D'autre part, il semble que, pour mesurer au juste la fréquence de *mie*, il faille tenir compte de certaines influences dialectales qui en telle ou telle région s'exercent à son profit. Il est certain que le *Vair Palefroi* a 28 exemples de *pas* contre 14 de *mie* et Béroul 56 de *pas* contre 11 de *mie*. Ailleurs encore on observe la même prédominance de *pas*[1]. En somme, à prendre les choses d'ensemble, on peut dire que *pas* et *mie* se rencontrent, dans les textes du XIIe et du XIIIe siècle, dans la proportion de 2 à 3 en faveur de *pas*. La différence n'est pas telle qu'on ne doive encore considérer *mie* comme un concurrent redoutable de *pas*. Il est bien difficile de prévoir alors le résultat de cette lutte pour la vie où *pas* finira par triompher.

306. Voici maintenant quelques exemples du mot :

N'est *mie* sage qui ne dote,
ou soit a gas ou soit a certes,
felenies trop descovertes. *P.*, 2574-6.

Je ne sui ne duc ne conte
qui si hautement amer doie,
ne je n'en sui *mie* a deus doie
d'amer dame si souveraine. *Ch.*, 76-9.

1. En dehors des textes mentionnés ci-dessus, nous avons sur ce point particulier examiné *Guillaume d'Angleterre*, *Narcissus*, *Richeut*, les 26 branches de *Renart*, la *Compagnie Renart*, le *Vilain mire*, le *Mesdisant*, le *Despisement du corps*, le *Vrai aniel*, *Hervi de Metz*.

Bele tres douce amie,
Colin Muset vos prie
por Deu n'obliez *mie*
solaz ne compagnie,
amor ne druerie,
si ferez cortoisie. *C. M.*, X, 46-52.

Saciés qu'el ne vous ama *mie*,
si com par tans porés prover. *C.*, 390-1.

Sire, ne vous esmaiés *mie* :
on sane mout bien d'orbes cops. *Av.*, 161-2.

Bien sai entendre
ce que m'avez conté et dit.
Il n'i a *mie* grant mesdit. *V. P.*, 310-2.

Je n'ai *mie* chi men tans si perdu
ke je n'aie a amer loiaument entendu. *F.*, 9-10.

307. Dans la plupart des cas *mie* a exactement le même sens que *pas*, et ici aussi on ne peut nier une certaine tendance à rechercher les phrases où le verbe est *estre* ou bien n'a pas de régime direct. Mais il faut relever dans *Perceval* certains exemples qui nous montrent qu'encore à la fin du XII[e] siècle on avait nette conscience du sens primitif de *mie* : le mot est considéré comme un substantif et suivi de la préposition *de* avec un régime déterminatif ou précédé de *en* partitif.

N'il ne set lequel il salut,
que *del roi mie* ne conut. *P.*, 891-2.

Por ce, *del suen mie* ne quiert. *P.*, 5292.

Li rois fu mornes e pansis
quant il vit sa grant baronie
e *de son neveu* n'i vit *mie*. *P.*, 6184-6.

Messire Gauvains la requiert
d'amors e prie e dit qu'il iert

ses chevaliers tote sa vie,
e ele n'*an* refuse *mie*
einz *l'*otroie volantiers. *P.*, 5789-92.

On remarquera le contraste très instructif que présentent, dans ce dernier exemple, la locution partitive et l'article défini. Mais la signification littérale de toutes ces phrases n'est-elle pas extrêmement curieuse? « Il ne connut pas une parcelle du roi. » « Il vit sa baronie, mais il n'y vit pas une particule de son neveu. » Rien ne montre mieux que *mie*, tout comme *pas*, a débuté par être le régime direct du verbe.

308. Après cela il ne sera pas surprenant de trouver le mot employé au même sens dans des phrases positives, au moins dans la forme :

Gauvains, maudahez ait mes cos
se vos estes *mie* si fos
que l'an ne puist a vos aprandre. *P.*, 4343-5.

Ainsi s'écrie Kex goguenard en voyant le preu Gauvain partir pour une rencontre où il ne semble pas qu'il y ait grand danger à courir. « Gauvain, que je sois maudit de Dieu, si vous êtes *en aucune façon* si fou qu'on ne puisse apprendre quelque chose de vous », littéralement : si vous êtes une parcelle si fou. L'article est omis comme il est de règle dans les phrases dubitatives (§ 75).

309. Ces emplois curieux se font plus rares après le XIIe siècle. Dans tous nos textes du XIIIe siècle nous n'avons trouvé qu'un exemple analogue :

Li princes plus d'enfanz n'avoit
et *de fame* n'avoit il *mie*. *V. P.*, 92-3.

« Le prince n'avait pas d'autre enfant, et de femme il n'en avait point », littéralement : il n'avait pas une parcelle de femme.

Point.

310. De *pas*, *mie* et *point* c'est *point* qui est probablement entré le dernier dans l'usage. Il est encore bien peu employé en comparaison des deux autres. On n'en trouve que 16 exemples dans *Perceval*, 6 dans la *Chastelaine de Vergi*, 2 dans Colin Muset, 1 dans le *Garçon et l'Aveugle*, 2 dans *Courtois*, 4 dans le *Vair Palefroi* et 15 dans la *Feuillée*. Ce dernier chiffre seul est relativement élevé. Pas un exemple dans *Pyrame et Thisbé*, 2 dans *Aucassin et Nicolete*, 8 dans Philippe de Novare, 10 dans Béroul.

311. Ce n'est pas tout. Le mot est encore très près de sa signification primitive (*un point*), et il n'est guère d'exemples où on ne la sente très nettement. Il est souvent accompagné d'un complément déterminatif qui met en évidence sa valeur de substantif. Il est très rare qu'il entre dans une phrase où le verbe ait un régime direct. Sur les 16 exemples de *Perceval*, 13 joignent à *point* le déterminatif. *Tous* les exemples de Colin Muset, le *Garçon et l'Aveugle*, *Courtois* et le *Vair Palefroi* sont dans ce cas, 4[1] sur 15 dans la *Feuillée*, 1 sur 6 dans la *Chastelaine de Vergi*. Dans les 2 exemples d'*Aucassin* et dans 7 exemples sur les 8 de Philippe de Novare, *point* est également partitif. Si l'on passe en revue les cas qui restent, 3 dans *Perceval*, 11 dans la *Feuillée*, 5 dans la *Chastelaine*, on voit que nulle part le verbe de la phrase négative n'a un régime direct, sauf dans un unique passage de la *Chastelaine* (v. 844-5), où le complément est un pronom. Dans un seul des exemples de Philippe *point* se trouve avec un verbe qui a un complément direct. On peut dire que, quand il y a un régime direct dans une phrase négative où entre *point*, ce

1. Peut-être *point* est-il aussi partitif au v. 270.

régime devient le complément déterminatif de *point* ; et c'est *point* qui prend son rôle auprès du verbe.

312. Voici quelques exemples qui illustreront cet emploi :

De contredit n'i avra *point*. P., 494 et 3946.

Entendez : « Il n'y aura pas ombre d'opposition. » Cf. : onques nul contredit n'i ot (v. 792).

Se tu demandé l'eüsses,
li riches rois qui si s'esmaie
fust ores gariz de sa plaie,
et si tenist sa terre en pes
dom il ne tanra *point* james. P., 4632-6.

c'est-à-dire : « dont jamais il ne tiendra un atome. »

Tant de meschief i ot
que *d'escu point* avoir ne pot. P., 5853-4.

Littéralement : « Il ne put avoir une parcelle d'écu. »

Mes diverse ert la parteüre,
d'une part clere, d'autre obscure ;
n'a *point d'oscur* en la clarté,
ne *point de cler* en l'oscurté. V. P., 669-72.

« Il n'y a pas un point d'obscur dans la clarté, et il n'y a pas un point de clair dans l'obscurité. »

Nous n'avons eu qu'à introduire la négation moderne (*ne... pas* au lieu de *ne*) et à mettre devant le substantif l'article indéfini que le vieux français n'exprime pas dans les phrases négatives (§ 76) et nous avons deux phrases qui semblent dater d'aujourd'hui et où *point* conserve toute sa valeur de substantif :

Or vo di que Choisues
ne me vaut mais deus oes

qui me soloit valoir...
n'*en* puis mais *point* avoir. *C. M.*, XIII, 10-6.

« Je n'en puis plus avoir un point, il m'est impossible maintenant d'en tirer la plus légère parcelle. »

Ai je bien mis a point
cel aweule la qui n'a *point*
d'argent ne *de houce* ausi ? *Av.*, 232-4.

« Ai-je traité comme il faut cet aveugle-là, à qui il ne reste ni un atome d'argent, ni une parcelle de robe ? »

313. Voici maintenant des phrases où *point* n'est pas déterminé par un complément :

Et comanda a Deu celi
cui ses saluz *point* n'abeli. *P.*, 743-4.

Li cose a chou *point* ne tient. *F.*, 46.

L'un fait povre hui, rike demain,
ne *point* ne set cui ele avanche. *F.*, 776-7.

Samblant fet que *point* ne li haite. *Ch.*, 568.

On notera dans tous ces exemples l'inversion de *point* et de *ne* : c'est une construction que nous avons déjà signalée à propos de *pas* (§ 301).

Ma vie ne me plest *point*. *Ch.*, 819.

Che fait Fortune ki l'avale.
Il ne l'avoit *point* desservi. *F.*, 81-9.

Pour bien interpréter toutes ces phrases, il faudrait chaque fois dégager le sens de *point*. Par exemple, et sauf probablement une petite nuance de dignité qui disparaît : « Il recommande à Dieu celle à qui son salut ne fit plaisir *un brin*. »

314. On doit s'attendre à ce que *point* puisse conserver ce

sens très positif dans des phrases où n'entre pas la négation ; cf. pour *mie*, § 308.

Dites se vos la veïstes
et se vos *point* li enqueïstes
qui ele est. *P.*, 8691-3.

315. Dans les exemples cités plus haut, où *point* est suivi d'un complément déterminatif, le substantif régime n'est précédé d'aucun article. Il n'y a rien là qui doive nous surprendre : c'est le cas avec les pronoms et adverbes partitifs *assez*, *tant*, *trop*, *poi*, etc., toutes les fois que le complément n'est pas déterminé, ce qui est le cas le plus fréquent. S'il y a détermination, ces mots, comme nous l'avons vu (§ 86), se font suivre de *de* et de l'article *le la les* ou d'un adjectif possessif. *Point* ne se comporte pas autrement.

Je monterai bien, par ma foi,
que *de t'aie* ne quier *point*. *P.*, 6818-9.

N'onques ne fist *point de mon buen*. *P.*, 8531.

Il n'an porteroit *point*
de la teste, se gel tenoie. *P.*, 8728-9.

La même construction peut apparaître dans des phrases dont la forme n'est pas négative :

Mes saiches bien veraiement
que ja por rien nel te deïsse
se *point de ton bien* i veïsse. *P.*, 7260-3.

Tous ces exemples sont très caractéristiques du rôle que joue *point* en ancien français. Toutefois les cas où il est ainsi suivi d'un possessif ou de l'article défini sont en somme assez rares. Nous ne savons si on en trouverait des exemples au XIIIe siècle : nos textes n'en renferment pas.

316. En tout cas la construction de *point* avec un substan-

tif sans article comme complément déterminatif est entrée dans la langue pour y rester. Elle y a même eu une curieuse fortune, comme nous allons voir. *Point* suivi de *de* est un *partitif* : il signifie un atome, une parcelle aussi ténue qu'on voudra d'une certaine quantité, et cette quantité est exprimée par le nom qui suit la préposition. Tant que *point* conserve sa valeur très nette de substantif, on n'aura garde d'oublier que c'est lui qui commande le *de* suivant et la construction ne risquera pas de se confondre avec une autre. Au contraire, le jour où *point* se sera usé, où on n'y verra plus qu'un vague complément de la négation, à peine différent de *pas*, on rattachera le mot plus étroitement à *ne* : on ne le tiendra plus pour le régime du verbe, mais pour une dépendance, par delà le verbe, de la négation. Mais ce jour-là aussi *de* cessera de faire corps avec *point* ; flanqué de son substantif, il deviendra le régime immédiat du verbe : c'est lui qui sera maintenant le véritable partitif. Naturellement on n'aura plus aucune raison de ne pas joindre ce nouveau partitif à une négation *ne... pas* tout aussi bien qu'à une négation *ne... point*[1], et on en viendra à dire *il n'y a pas d'argent*, sans se douter de l'absurdité essentielle de la phrase. Telle est, croyons-nous, l'origine du partitif moderne *dans les phrases négatives*.

317. Comme *point* partitif avait exprimé un atome d'objet indivisible ou supposé tel (écu, couteau, robe) tout aussi bien qu'une parcelle d'objet divisible (argent, biens), son successeur, le *de* partitif, hérita de ce double domaine. C'est pourquoi, dans les phrases négatives, *de* remplace non seulement *du*, *de la*, *des* (de l'argent, du bien) mais aussi *un*, *une* (un écu, une robe). De là l'alliance avec le partitif de l'article indéfini qui autrefois avait plutôt gravité autour de l'article défini (cf. § 79).

1. Il n'y avait aucune raison non plus de ne pas le joindre à une négation *ne... rien*, et on l'a fait parfois.

318. Ce sont là, toutefois, des développements tardifs. Rien ne semble encore les annoncer au XIIIe siècle. *Point* y est très soigneusement distingué des autres négatifs. Nous ne croyons pas qu'on rencontre alors *pas* suivi d'un *de* partitif. Il n'y en a pas un seul exemple dans *Perceval* (sur 73 emplois du mot), ni dans aucun de nos textes du XIIIe siècle. Ce n'est pas là sans doute un pur hasard. La construction avec le partitif est le privilège presque exclusif de *point*. Même *mie* qui serait en droit de le partager avec lui s'en est généralement abstenu [1]. Les exemples que nous avons cités sont tous, sauf un, du XIIe siècle, et ils nous offrent, sans exception, le *de* partitif avec un substantif déterminé, ce qui est un cas à part. Le seul exemple de *mie* partitif qui soit nettement à rapprocher de *point* partitif nous a été fourni, au XIIIe siècle, par le *Vair Palefroi* :

> Li princes plus d'enfanz n'avoit
> et *de feme* n'avoit il *mie*.

La vérité est que *mie* va se rapprocher de plus en plus de *pas* devant lequel il finira par disparaître.

319. Ainsi, si nous ne nous trompons, l'article partitif positif et l'article partitif négatif ont une origine très semblable : le premier vient de *assez de* [2] suivi d'un substantif déterminé, le second vient de *point de* suivi d'un substantif indéterminé. Seulement l'histoire de ces deux constructions a été assez différente. Le partitif négatif n'a fait la fortune qu'on sait que par suite d'une longue association avec la négation. Quand il a fini par rompre complètement avec *point*, il y a longtemps que le partitif positif s'était débarrassé

1. On trouve parfois *nient* avec le *de* partitif.
2. En prenant *assez* comme le meilleur représentant d'une série de mots d'emploi et de sens voisins ; cf. § 89.

de *assez* et vivait d'une existence indépendante. Mais son emploi était limité de bien des façons. Dès l'origine le partitif négatif avait évolué dans un champ plus vaste. Nous avons vu qu'il accompagnait des noms qui dans une phrase affirmative eussent été précédés de l'article indéfini tout aussi bien que des noms qui dans le même cas eussent pu être précédés du partitif positif. Ce n'est pas tout : il n'a jamais eu la moindre répugnance pour les termes abstraits, dans lesquels il a hardiment pratiqué dès le début des divisions idéales : on le trouve par exemple employé avec *secours*, *aide*, *clair*, *obscur*, *regret*, *aise*. Il est à croire que cette aisance et cet éclectisme ont fini par gagner le partitif positif. Mais cette influence n'a pu se produire qu'à partir du moment où le partitif négatif s'est débarrassé des entraves de *point*. C'est seulement ce jour-là qu'on a pu établir un clair rapport entre *je mange du pain* et *je ne mange point de pain*, et voir dans la seconde construction la forme négative de la première.

320. Nous avons relevé dans la *Feuillée* un exemple du partitif négatif non précédé de *point* :

Je ne bui hui *de vin* (v. 191).

Cet exemple, unique dans nos textes, ne saurait être le seul au XIIIe siècle. Comment expliquer cette forme ou ces formes ? Y a-t-il là de simples dérivés du partitif positif, accommodés à un emploi nouveau ? Est-ce déjà l'influence de la construction avec *point* qui se fait sentir ? Il y a des difficultés des deux côtés. Faut-il d'autre part faire entrer en ligne de compte le sens du verbe ? On ne pourra proposer une solution nette que quand on aura fait une recension complète de ces formes. Dès maintenant on peut les tenir pour rares.

Goute.

321. Le sens primitif de *goute* est trop clair pour qu'on y insiste, mais la nuance précise s'en était assez effacée au XIIIe siècle pour qu'on pût dire « goute d'argent ». Dans son emploi le mot est synonyme de *mie*, mais il est loin d'avoir eu la même vogue au moyen âge. Dans tous nos textes du XIIIe siècle nous ne l'avons trouvé que deux fois :

Gillot, me faites vous le moe ?
Par Diu, je n'ai *goute* d'argent,
si n'ai mie a vivre granment,
et si n'ai mestier de plaidier. *F.*, 496-9.

Or n'ai jou mais ke prendre,
ne denier, ne *goute* d'argent. *C.*, 379-80.

On remarquera que dans les deux cas *goute* est suivi du *de* partitif. Voici l'unique exemple que nous offre Philippe de Novare : La poudre fu si grant que l'on n'i veoit *goute*. II, LVII.

322. Chose curieuse, si *goute* est bien loin d'avoir eu le même succès dans la vieille langue que son synonyme *mie*, de nos jours le mot a trouvé comme une revanche : *mie* a complètement disparu alors que *goutte* s'est au moins conservé dans deux ou trois expressions : n'y voir goutte, n'entendre goutte à quelque chose. On n'a du reste pas le sentiment qu'il y ait là une ancienne forme de la négation qui jadis a joué, quoique dans un domaine singulièrement plus restreint, le même rôle que *pas* et *point*. On fait de *goutte* un complément du verbe, et là il n'y a que demi-erreur, car tous ces auxiliaires de la négation ont bien débuté ainsi ; mais on introduit volontiers entre le verbe et *goutte* un autre de ces anciens compléments en la personne de *pas* : c'est

ainsi qu'on entend : moi, je n'y voyais *pas goutte*, lui n'y entendait *pas goutte*. C'est un peu comme si on disait : je n'y vois *pas point*.

Rien.

323. *Rien* est un substantif féminin qui signifie « chose ». Il s'emploie surtout au singulier. Il peut être précédé de l'article défini ou de l'article indéfini : *la rien*, *une rien*. Enfin, il est déclinable : cas-sujet *riens*, cas-régime *rien*. Mais cette déclinaison est sujette à de nombreuses irrégularités : on trouve souvent *rien* comme sujet par une analogie qu'on s'explique, le mot étant féminin, mais on trouve aussi *riens* comme régime, ce qui est plus surprenant.

324. Précédé de l'article, le mot peut signifier « être », « créature » [1] :

Quant *la rien* que ge plus amoie
voi morte, vie que me valt ? *P.*, 3408-9.

Douce *riens* por cui je chant,
en mon descort vos demant
un ris debonairemant. *C. M.*, VIII, 44-6.

Mais *rien* s'emploie surtout dans des phrases dubitatives ou négatives, où selon une règle connue il ne s'accompagne pas d'article : il prend alors tout naturellement le sens indéterminé de « chose quelconque » :

Se chaiens a *riens* ki vous haite,
commendé le, si sera faite. *C.*, 131-2.

« S'il y a là *une chose quelconque* qui vous plaise, vous n'avez qu'à dire, on la fera. »

1. Voici au contraire un exemple où *rien*, sans article, au sens de « chose » est opposé à *home* : « Je nel leiroie *por rien* — ne *por home* de tot le mont. » *P.* 2578-9. Cf. § 334.

Bele, fet il, de voir sachiez
c'onques *riens* tant ne desirrai. *V. P.*, 444-5.

« Sachez de vrai que jamais je n'ai désiré autant *une chose quelle qu'elle soit.* »

[Il] se deduisoit en la sale
a la carole et dansse et bale ;
mes ne li plest *riens* qu'il i voie,
quant cele a cui son cuer s'otroie
n'i voit point. *Ch.*, 841-5.

« Chose qu'il y voie ne lui plaît, aucune chose qu'il y voit ne lui plaît. »

325. Dans des phrases de ce genre, le mot s'accompagne souvent de l'adjectif *nul*, sans que le sens en soit modifié en aucune façon :

En mi le pales fu uns liz
ou n'avoit *nule rien* de fust,
ne n'i ot *rien* qui d'or ne fust
fors que les cordes seulemant. *P.*, 7656-9.

Se je ne fusse en tel prison
bien achevaisse cest afere,
mes je ne puis *nule rien* fere,
ne fors issir de cest manoir. *V. P.*, 612-15.

« Je ne puis faire aucune chose. »

Si ferai je, se il me siet ;
et, se *riens nule* me messiet,
bien i savrai contredit metre. *V. P.*, 269-71.

326. On voit qu'on n'oublie pas le genre du mot. Pourtant sur ce point des hésitations se produisent d'assez bonne heure. A quelques pages d'intervalle le même auteur écrit :

Il ne me faut plus *nule rien*. *Av.*, 18.

et

Sire, ne puis avoir *nul rien*. *Av.*, 71.

Bien mieux, dans la même phrase on rencontre *rien* féminin voisinant avec *rien* masculin (ou plutôt neutre) :

> Costume estoit an cel termine...
> que chevaliers se devoit metre
> an prison a tot son ator
> si com il partoit de l'estor
> ou il conquis avoit esté :
> que ja *rien* n'i eust *osté*
> ne nule *rien* n'i eust *mise*. *P.*, 2684-91.

327. Ce dernier exemple nous fait prévoir quel compromis on finira par adopter. Quand *rien* s'accompagne d'un adjectif, sa valeur de substantif en est par là ravivée, et l'adjectif se mettra le plus souvent au féminin. Citons, en dehors des nombreux cas où *rien* est précédé de *nul*, l'exemple suivant :

> Fors aus ne le sot *riens nee*. *Ch.*, 42.

« Aucune créature vivante, excepté eux, ne le savait. »

Si au contraire le mot est seul, il fait de plus en plus l'effet d'une sorte de *pronom indéfini* et les exemples qu'on en rencontre font déjà figure tout à fait moderne :

> De mi, chertes, n'aront il rien...
> Honnis soit ki *rien* lour donra ! *F.*, 672-5.

> Je vueil savoir sanz aloingne
> se ainsi va vostre besoingne :
> si n'en savra ma niece *rien*. *Ch.*, 363-5.

328. *Rien* est aujourd'hui un pronom indéfini, à sens nettement négatif, au point que dans une réponse il peut remplacer, à lui seul, toute une phrase négative. « Qu'a-t-il dit ? — *Rien*. » Mais dans les phrases dubitatives il conserve encore son ancienne valeur positive : « S'il fait *rien* qui vous

déplaise. » C'est là toutefois un tour qui a vieilli. Il est plus naturel de dire : « S'il fait *quoi que ce soit* qui vous déplaise (des choses qui vous déplaisent). » Quand un adjectif accompagne *rien*, il en devient le complément déterminatif séparé par la préposition *de*, au lieu d'être accolé directement à *rien* comme autrefois. Comparer :

Sire, ce croi je bien
qu'ele soit morte, qu'*autre rien*
ne demanda puis que vint ci. *Ch.*, 875-7.

et : « Je crois bien qu'elle est morte, car elle n'a demandé *rien d'autre* (ou : elle n'a *rien* demandé *d'autre*) depuis qu'elle est venue ici. »

Chose.

329. Le mot *chose* a souvent été employé en vieux français comme l'était son synonyme *rien* :

Comment celui envoierai
chose de qoi puist avoir aise
qui me fet estre a tel mesaise ? *V. P.*, 866-8.

Et li chevaliers ne volt fere
chose par c'on peüst desfere
l'amor qui entr'aus deus estoit. *V. P.* 225-7.

Je vous pris tant en mon corage
que por souffrir trop grant malage
ne vous sera *chose* veee
qui de par vous me soit rouvee. *V. P.*, 547-50.

Je vous di bien en apert
k'un escuçon le jour aray
de tant k'avoeques vous iray,
et si n'en lairai *nule cose*. *Av.*, 35-8.

« Je n'en rabattrai rien. »

Or a chevalerie
remandee par tout le mont :
tout cil qui *nule cose* n'ont
iront a ost banie. *Av.*, 87-90.

330. Dans tous ces exemples on pourrait remplacer *chose* par *rien* sans altérer en aucune façon le sens du passage. Voilà qui nous aide certainement à comprendre l'histoire de *rien*. Mais l'emploi de *chose* dans les phrases dubitatives ou négatives n'a pas été assez fréquent pour lui faire perdre sa valeur de substantif et son sens positif. Tout au plus notre moderne *quelque chose*[1], avec son genre insolite, montre-t-il comment *chose* a passé bien près de devenir, tout comme *rien*, un pronom indéfini.

331. *Chose* n'est pas, tant s'en faut, le seul substantif qui ait couru semblable risque et s'en soit tiré presque indemne. Il semble que la langue ait tâtonné longtemps avant de trouver les pronoms négatifs dont elle avait besoin : on découvre ici ou là la trace des expériences qu'elle a tentées. A côté de *rien* et de *chose* qui indiquaient des objets, il fallait un mot pour indiquer des êtres humains. C'est *personne* qui nous rend aujourd'hui ce service, et le terme nous fait l'effet d'être absolument indispensable. Pourtant ni le XIIe ni le XIIIe siècle ne l'ont connu. Mais ce n'est pas faute de l'avoir dès lors cherché. Voici des restes d'une tentative malheureuse :

Ha ! fet li dus, ma douce amie,
sachiez, je n'en croiroie mie
ne vous ne *autre creature*
que onques por nule aventure
avenist ce que vous me dites. *Ch.*, 541-5.

« Je n'en croirais ni vous ni *personne*. »

1. Cf. encore : « Il faudrait autre chose de plus grand. »

« Savoit nus fors vous dui ceste oevre ? »
Et li chevaliers li respont :
« Nenil, *creature del mont.* » *Ch.*, 346-8.

« Non, personne. » Mais le sens littéral est : « Non, créature du monde [ne le savait]. » L'article indéfini n'est pas exprimé, comme c'est la règle dans les phrases de tour négatif. Et nous prenons sur le fait la langue en train de transformer un substantif de sens positif en un pronom indéfini de sens négatif. Ce sont des emplois pareils qui, un jour ou l'autre, donneront aux substantifs *rien* et *personne*, au pronom *aucùn* la physionomie si nettement négative que nous leur connaissons. Mais alors que ces trois mots ont eu le succès qu'on sait, *créature* n'a pas « réussi ». Son évidente parenté avec *créer* et son suffixe bien vivant ont sans doute arrêté la transformation à mi-chemin.

Nient.

332. *Nient* veut dire « rien » (au sens moderne). De tous les mots que nous avons passés en revue dans ce chapitre, c'est, en dehors de *non* et de *ne*, le seul qui ait vraiment par lui-même le sens négatif et qui en donne, par son emploi, des preuves indéniables. Même *nul*, nous l'avons dit, n'échappe pas au sort commun des auxiliaires de la négation, qui est de tenir docilement compagnie à *ne*. L'exemple suivant montre bien l'indépendance de *nient* :

Si m'aït Dius, peu me prisa
ki estavli ne avisa
ke toute seule a coutel faille.
— Dame Maglore, ne vous caille,
car nous de cha en avons deus.
— Tant est a mi plus grans li deus,
quant vous les avés et jou *nient*. *F.*, 633-9.

Encore, dans ce vers d'Adam de la Halle, n'était la nécessité de la rime, on pourrait remplacer *nient* par *non*. De même dans cette phrase d'*Aucassin et Nicolete* : Tes enfances devés vos faire, *nient* baer a folie. 10, 41-2. Mais voici un passage où aucun autre mot que *nient* ne pouvait faire l'affaire :

Hé ! par le trau sainte Souffie,
sire, se *de nient* poons vivre,
nous serons anquenuit tout ivre :
voiés con cascuns nous aporte !
Par le cul bieu, ne huis ne porte
ne vi encore anuit ouvrir. *Av.*, 91-6.

« Si nous pouvons vivre de rien. »

De même : A vos que monte ? fait cil. — *Nient*, fait Aucassins. 24, 29. « Qu'est-ce que cela vous fait ? — Rien. »

333. Ce sens si nettement négatif de *nient* apparaît encore dans l'expression *por nient* qui est fréquente :

Mais mes frere en a bon marciet,
qui bien est de vous *por nient* faire. *C.*, 17-8.

C'est *por noient* que il la chace,
perdue en a la droite trace. *V. P.*, 1283-4.

Pour nient n'est on mie a Paris. *F.*, 187.

334. Ce dernier exemple nous montre *pour nient* dans une phrase négative, où il est du reste indépendant de la négation. Il ne faut pas confondre cet emploi avec celui de *por rien* dans les phrases dubitatives ou négatives, où *rien* a son sens ordinaire de « quelque chose » :

Par estoit molt ardanz li feus,
qu'il ne pooit *por riens* estaindre. *V. P.*, 204-5.

« qu'il ne pouvait éteindre pour chose qu'il fît, quelque chose qu'il fît. »

Ne lairoie *por riens* nee
qu'encor n'aille en sa contree. *C. M.*, III, 51-2.

« Je ne me laisserais détourner par qui que ce soit d'aller dans son pays. »

Je nel leiroie *por rien*
ne por home de tot le mont. *P.*, 2578-9.

« Je ne m'en laisserai détourner par quoi que ce soit ni par qui que ce soit au monde. »

335. Dans ce dernier exemple nous pourrions traduire aussi : « Je ne me laisserai détourner *par rien* ni par personne. » Et en effet, dans une phrase négative il peut n'y avoir qu'une nuance à peine sensible entre « rien » (sens moderne) et « quelque chose ». Aussi trouvons-nous de temps en temps *nient* construit avec *ne* dans des phrases où le changement de sens serait si léger, si on remplaçait *nient* par *riens*, qu'on peut le négliger :

Nient ne nous vaut, vous en venrés. *F.*, 1092.

Se g'iere Deus, je feroie
lo siecle tot altrement,
et meillor gent i metroie,
car cist n'i valent *neient*. *C. M.*, VII, 25-8.

Comparez :

Ne vous vaut *riens* li escondit,
fet li dus, ne point n'en i a. *Ch.*, 196-7.

Dans ces exemples, il est vrai, on s'attendrait, comme ailleurs, à trouver *nient* formant à lui seul toute la négation. Mais l'attraction de *ne* était si puissante que, comme *nul*, quoique avec plus de façons, *nient* s'est laissé entraîner.

336. C'est ainsi que *nient* a fini peu à peu par s'affaiblir en un simple équivalent de *rien*. Mais, chose curieuse, il y a eu échange de bons procédés. Avant de disparaître *nient* a légué

tous ses emplois à *rien* qui aujourd'hui, comme nous l'avons vu, s'emploie non seulement dans des phrases négatives où il est accompagné de *ne*, mais dans des phrases affirmatives où à lui tout seul il représente l'idée négative : vivre de *rien*, il n'a pas fait cela pour *rien*, rien ne vient de *rien*. Sous la forme « néant » *nient* continue à vivre obscurément. En dehors d'un emploi assez rare comme substantif (le néant), il n'est plus guère connu que des fonctionnaires qui en écrivant « néant » dans certaines colonnes de leurs imprimés conservent ainsi un lointain souvenir de la langue médiévale.

337. EXPRESSIONS QUALITATIVES DE NÉGATION. — Il ne faut pas confondre avec les expressions négatives que nous venons de passer en revue, en particulier avec *ne... pas*, *ne... mie*, *ne... point*, *ne... goute*, certains emplois qui n'ont avec elles tout au plus qu'une lointaine parenté. Pour marquer la piètre estime en laquelle on tenait une chose, on l'évaluait à un prix précis mais dérisoire :

Li vaslez ne prise *une cive*
quanque li rois li dit e conte. — *P.*, 946-7.

Li vaslez ne prise *un denier*
les noveles au charbonier. — *P.*, 837-8.

Ton meffait ne pris *une nois*. — *C.*, 621.

Je ne le pris *une nois*. — *F.*, 1008.

Lor grant vilenie
ne prise *un denier*. — *C. M.*, V, 27-8.

Mais il n'y a nullement là une forme de la négation, bien que ces locutions se trouvent toujours dans des phrases négatives. *Une cive* et *un denier* sont des régimes du verbe qui conservent tout leur sens ; l'article indéfini est important ; contrairement à la règle générale il est exprimé, car

le sens est *pas même une cive*, etc. (cf. § 77). Toutes ces expressions sont *qualitatives* ; *mie*, *point*, etc., au contraire sont *quantitatives*. Aussi les premières doivent-elles limiter leur emploi à un petit nombre de verbes, dont *prisier* est le plus fréquent de beaucoup ; les autres peuvent s'employer et s'emploient avec tous les verbes de la langue.

Parmi les premières on en pourrait trouver, il est vrai, qui ont aussi en apparence le sens quantitatif :

Li rois se test, si ne dist *mot*. *P.*, 902.

Si n'a *un tout seul mot soné*. *V. P.*, 1092.

N'en parlez *mot*. *Ch.*, 640.

Mais qui ne voit que *mot* est, par la nature même de la locution, limité très expressément à certains verbes de sens analogue (*parler*, *dire*, *soner*) : il y a donc dans le vocable malgré tout une nuance qualitative parfaitement sentie. On peut faire la même réserve sur l'emploi du mot *festu* dans les deux vers suivants de *Courtois d'Arras* :

S'acroient quanqu'eles doivent,
n'onques n'en paient *un festu*. 112-3.

Ce qui donne à *pas*, *mie* et *point* une physionomie à part, c'est leur *caractère d'universalité* : ce sont des termes au fond si abstraits qu'il est impossible de concevoir un verbe auquel ils ne puissent convenir. De là leur prodigieux succès. C'est une des créations les plus originales de la vieille langue.

338. L'autre procédé est encore bien vivant : je m'en moque comme de ma première chemise, comme de l'an quarante, je n'en donnerais pas un liard, ça ne vaut pas deux sous, etc., etc. Chacun en ce genre peut exercer son imagination, et bien des gens ne s'en font pas faute. Certaines de ces trouvailles individuelles sont bien accueillies et durent,

le plus grand nombre passe sans retour. En cette matière ce qui a satisfait une génération ne satisfait pas toujours la suivante. Les locutions du moyen âge nous surprennent par leur inattendu. Nous disons encore très bien : « Il n'a soufflé mot », mais il ne viendrait à personne l'idée de déprécier des nouvelles qu'il apprendrait par une comparaison tirée du jardin potager : nous vivons peut-être trop dans les villes pour songer beaucoup à la cive et à l'ail. Et puis nous croyons avoir trouvé mieux. Mais nous ne trouvons plus de négations. Ici nous nous contentons de vivre modestement sur l'héritage de la vieille langue. Et encore l'avons-nous laissé appauvrir. *Goutte* est moribond, *mie* est mort, *point* a disparu de la langue parlée, *nul* aussi : il n'y a que *pas* qui tienne bon ; mais sa victoire est trop complète, car il a expulsé *ne* de la langue populaire, et même dans la conversation familière des gens cultivés il commence à lui mesurer le terrain. Il faut ajouter que *rien*, qui a fini par supplanter *nient*, se montre aussi très résistant. Sur certains points du domaine linguistique français (canton de Vaud), il tend même, dans le langage populaire, à remplacer *pas* en quelques-uns de ses emplois : j'ai *rien de* couteau = je n'ai pas de couteau.

NÉGATION DANS LES PHRASES INTERROGATIVES

339. On pourrait faire sur les interrogations accompagnées d'une négation les mêmes remarques que sur les interrogations simples (§ 259-61). Quand le sujet est un pronom nous avons déjà la forme moderne ; quand le sujet est un nom et que l'interrogation porte sur ce nom, l'ancien français construit de même que dans le cas précédent et par conséquent se sépare du français moderne, qui fait ici bande à part. La négation n'influe en rien sur la construction :



K'es chou ? N'i a il chi autrui ? *F.*, 590-1.

N'est mie Rikiers Amions
boins clers et soutius en sen livre ? *F.*, 16-7.

340. Mais il faut noter qu'à l'occasion on trouve des phrases interrogatives où la négation est *nient* au lieu de *ne*, ou même *point* employé de façon indépendante :

Est che *nient* uns a uns vers dras ? *F.*, 730.

As tu *point* d'orinal ? *F.*, 230.

Dans ce second exemple, si l'on veut examiner de plus près, il y a bien interrogation, mais pas nécessairement négation. *Point* a ici le même sens positif qu'il a toujours au XIIe et au XIIIe siècle, même dans les phrases négatives, et qui est aujourd'hui masqué par la physionomie nouvelle qu'à la suite d'un long contact avec la négation il a prise à nos yeux. Cet exemple met même en une singulière lumière le caractère partitif du mot.

———

III

LES MOTS INVARIABLES

341. Les mots invariables sont la *conjonction*, *l'adverbe* et la *préposition*. La préposition intéresse l'étude du vocabulaire plus que la syntaxe et nous nous y arrêterons peu. Nous nous attarderons à peine davantage à l'adverbe, comptant signaler plus loin le rôle qu'il joue dans l'arrangement des éléments de la phrase (§§ 375 ss.). La conjonction nous retiendra plus longtemps.

CONJONCTION

342. La conjonction a pour rôle d'assurer le contact entre deux phrases et de marquer au besoin un rapport de dépendance de l'une à l'égard de l'autre. Si elle se borne à juxtaposer, elle est dite *conjonction de coordination*, si elle indique dépendance, elle est dite *conjonction de subordination*.

I. CONJONCTIONS DE COORDINATION

343. Les conjonctions de coordination, qui sont *et*, *ou*, *ne*, *mais*, n'ont aucune influence sur le mode du verbe qu'elles précèdent : les deux propositions ainsi reliées sont sur un pied de parfaite égalité. Nous dirons quelques mots de *et* et de *ne*.



Et.

344. *Et* a parfois un sens très énergique que l'exemple suivant met en lumière. Un moine s'endort dans une taverne; à son réveil le patron lui déclare froidement qu'un des buveurs a tenu les dés pour lui, moine, et jouant les consommations a tout perdu : il ne reste plus au moine qu'à payer pour tout le monde. Indignation du dormeur :

Ai je donc ronkiét ?
J'en eüsse aussi boin markiét,
che me sanle, en l'Enganerie.
Et n'a il as dés jué mie
de par mi ne a me requeste. *F.*, 976-80.

« Et de plus, et d'autre part, n'oubliez pas *non plus* qu'il n'a pas joué... »

Et prend ici une véritable valeur adverbiale, et à ce titre entraîne l'inversion du verbe (cf. §§ 133 5° et 376).

345. Dans un autre encore de ses emplois *et* diffère de l'usage moderne. On le trouve, surtout après une conjonction de temps, pour annoncer la proposition principale. Il indique alors qu'au moment où a lieu l'action exprimée par le verbe de la subordonnée il se passe *encore* quelque chose d'autre que la principale va mettre en relief. Le français moderne considère que cette simultanéité est suffisamment marquée par la conjonction temporelle, et dans la plupart des cas ne rendrait pas le *et* dont nous signalons l'emploi, quoique il nous reste une trace de cet usage dans les phrases du type : « Plus il regardait *et* moins il voyait. » Si l'on tient à traduire cet *et*, il faudrait recourir à des locutions comme « à ce moment-là » ou « à cet instant précis », suivant que la conjonction temporelle indique elle-

même une période de temps plus ou moins grande : *Entroeusque* li asaus estoit grans et pleniers, *et* li quens Garins de Biaucaire vint en la canbre u Aucassins faisoit deul. *Auc.*, 8, 9-11.

Ne

346. *Ne*, qu'il ne faut pas confondre avec la particule négative *ne*, est la forme médiévale de *ni*[1]. Placé devant un mot commençant par une voyelle, *ne* (= ni) s'élide ou non, au gré de l'écrivain, tandis que dans le) cas de la négation *ne* l'élision est obligatoire. Le mot a le même sens que *et*, mais remplace *et* dans les phrases dubitatives et surtout négatives :

Des cinc chevaliers me di
e des puceles autresi
se les ancontras *ne* veïs ? *P.*, 253-5.

Le plus haut homme de lingnage
qui en trestout cest païs maingne,
ne de ci jusqu'en Alemaingne,
puet bien avoir, fors roi ou conte. *V.P.*, 338-41.

Elle ne puet perdre son pris
ne le fuer de son mariage. *V.P.*, 336-7.

Ne connoissoient pas ses plors,
ne la tristrece qu'ele maine. *V.P.*, 972-3.

Onques ne voil nul bien aprendre,
ne a nule bone oevre entendre...
or n'ai mais retor a mon pere,
ne a parent, *ne* a ami. *C.*, 405-9.

Ja mais n'enterai en son més,
ne li porc, s'autres nes i mainne. *C.*, 516-7.

1. Chez Philippe de Novare on trouve *ni* et *ne*.

En français moderne, ce *ne* est rendu par *ni* ou par *ou*, suivant les cas.

347. C'est encore *ne* qui sert à relier deux phrases négatives :

Ne vous vaut rien li escondit,
ſet li dus, *ne* point n'en i a. *Ch.*, 196-7.

Ne creez ja *ne* ne penssez
que je fusse onques si osez. *Ch.*, 191-2.

C'est ainsi qu'on obtient cette combinaison *ne ne* qui est si extraordinairement fréquente en vieux français.

348. Quand le sujet des deux propositions est le même, on peut ne pas répéter le *ne* négatif dans la seconde :

An altres noveles me mez
que je ne te quier *ne* demant. *P.*, 214-5.

Il i apele et hurte asez,
l'an ne li oevre *ne* dit mot. *P.*, 3336-7.

Sire, fet il, je l'otroi bien,
mes qu'il ne vous griet *ne* anuit, *Ch.*, 366-7.

« à condition que cela ne vous fâche pas *ni ne* vous ennuie. »

Pourtant on préfère souvent répéter la particule négative même devant le second verbe. On sait que le français moderne n'a pas le choix et qu'après *ni* il est nécessaire, dès qu'il y a un verbe, d'exprimer *ne*.

349. Si des deux propositions coordonnées la première est affirmative, la seconde négative, on pourra employer soit *ne* soit *et* pour les relier :

S'ele voit ne lieu ne tens
qu'a la niece le duc parolt
..ele li dira ausi tost,
ne ja ne celera tel chose
ou felonie avra enclose. *Ch.*, 676-80.

Toudis rede il ou cante ou brait,
et si ne set onques k'il fait. *F.*, 525-6.

Dans ces cas le français moderne emploie toujours *et*.

2. CONJONCTIONS DE SUBORDINATION

350. Les principales conjonctions de subordination sont: *ainz que*, *ainçois que* (avant que), *conment que*, *con que* (comme que), *des que*, *endementiers que* (pendant que), *lues que* (dès que), *mais que* (pourvu que), *par si que* (à condition que), *por ce que*, *por que*, *puis que*, *quant*, *que*, *que que* (quoique, tandis que), *quelque... que*, *sanz ce que*, *se* (= si), *si que* (de telle sorte que), *tant que*, *tantost com* ou *que*, *tres que* (jusqu'à ce que). Un certain nombre d'entre elles gouvernent le subjonctif; ce sont dans la plupart des cas celles qui régissent encore ce mode : *ainz que*, *ainçois que*, *conment que*, *con que*, *mais que*, *por ce que* (pour que), *por que* (pourvu que), *que que* (quoique), *quelque... que*, *sanz ce que*, *tant que* (jusqu'à ce que).

351. On remarquera que, sauf *quant*, *que* et *si*, ces conjonctions sont composées de deux ou plusieurs éléments dont le premier est une préposition ou un adverbe et le dernier la particule *que* ou *com*. L'adverbe, comme il est naturel, se joint directement à *que : tant que*, *con que*, *lues que*. C'est aussi le cas pour les mots qui peuvent être adverbes ou prépositions : dans les locutions conjonctives on peut admettre qu'ils entrent sous leur forme adverbiale : *ainz que*, *ainçois que*. Quand le premier élément est une préposition pure on hésite parfois à adopter le même procédé : le français a toujours éprouvé une certaine répugnance à accoler *que* directement à une préposition (cf. se plaindre de *ce* que, consentir à *ce* que). Aussi dans ce cas intercalait-on

volontiers le démonstratif *ce* entre les deux éléments : *sanz* *ce que*, *por* ce *que* :

> [Il] fist celui a soi venir
> que sa fame li fet haïr
> *sanz ce que* de rien ait mespris. *Ch.*, 151-3.

> Cil respont et si li jure
> que il li portera sanz faille
> *por ce que* de couvent ne faille *M. H.*², 22-4.

« pour qu'il ne manque pas, pour ne pas manquer à sa promesse. »

> Mes a petit de genz s'acointe
> *por ce qu*'ele est ceenz enclose. *V.P.*, 299-300.

Aujourd'hui *por ce que* marquant cause a été remplacé par *parce que* qui, comme on voit, conserve le *ce*; *por ce que* marquant le but s'est maintenu, mais s'est réduit à *pour que*; de même *sanz ce que* est devenu *sans que*.

Por que, dans le sens de « à condition que, pourvu que » se passe du *ce* liaison :

> S'autretant fust d'avoir seurpris
> comme il estoit de bien espris,
> *por qu*'il n'empirast por l'avoir,
> l'en ne peüst son per savoir. *V.P.*, 45-9.

« à condition que la richesse ne le gâtât pas. »

Il est à noter ici du reste que le second élément avait déjà, à lui seul, le sens de la locution tout entière :

> Et nonporcant ki seroit loials amis,
> *k*'il ne fust fols ne vilains ne mal apris,
> cil poroit avoir grant joie. *C.M.*, II, 18-20.

Au lieu de *por que* on trouve souvent, et dans le même sens, *por coi*, où *coi* (*quoi*) est la forme forte de *que*. C'est

ainsi que *que que* est devenu aujourd'hui *quoique*. *Por que* s'est conservé dans la locution *pour peu que*.

352. Il faut noter un emploi de *que*, marquant cause, où se complaît la vieille langue. On aime à se servir de ce mot pour relancer une phrase au moment où on la croyait finie :

Ne teus biens n'avient mie a toz,
que ce est joie sanz corouz
et solaz et envoiseüre. *Ch.*, 447-9.

Molt ert ombrages
en cele part li grans boschages,
que molt parfons estoit li vaus. *V. P.*, 1027-9.

Atant se part d'iluec li dus ;
et ele remest mout penssive
que ja mes jor que ele vive,
une eure a aise ne sera
devant que plus apris avra
de ce que li dus li desfent
qu'ele ne li demant noient ;
que ja ne l'en tendra desfensse,
quar en son cuer engin porpensse... *Ch.*, 550-8.

On voit qu'ainsi employé le mot est synonyme de « car », et en effet les deux mots étaient au moyen âge sur le même pied. Il semble toutefois que *quar* appartînt plus nettement à la langue courante, *que* à la langue littéraire. La *Chastelaine de Vergi*, le plus « aristocratique » de nos textes, a 26 exemples de *que* contre 13 de *quar*, le *Vair Palefroi* où la proportion des emplois par rapport au nombre total des vers est presque la même a au contraire 41 exemples de *quar* contre 10 de *que*. L'écart s'accroît encore quand on passe aux fabliaux et aux œuvres dramatiques : la première version de la *Male Honte* a 4 *quar* et pas un *que*, la seconde version 6 *quar* et un *que*, *Courtois* 15 *quar* et 4 *que*, le *Garçon et l'Aveugle* 6 *quar* et

un *que*, enfin le *Jeu de la Feuillée* 19 *quar* et un seul *que*. Aujourd'hui *que* au sens de « car » a complètement disparu et *car* lui-même, chose curieuse, n'est plus guère employé que par la langue écrite. Dans la conversation on lui préfère en général *parce que*, *vu que*, *attendu que*.

353. *Quar* avait un autre emploi qui nous atteste encore, s'il en était besoin, sa popularité dans la langue de la conversation. On l'employait volontiers devant un impératif pour marquer une légère nuance d'impatience ou d'empressement que nous rendrions aujourd'hui par *donc* placé après le verbe :

Sire, sire, la male Honte,
fais li preudons, *quar recevez*,
car par droit avoir la devez. *M. H.*[2], 104-6.

Ha ! frere, *car vous seés donques*.
Dont estes vous ? *C.*, 158-9.

On voit qu'ici nous avons à la fois le *car* médiéval et le *donc* moderne.

354. Une même conjonction peut gouverner deux phrases subordonnées reliées par *et*, *ou*, *mais*. On sait comment se comporte en ce cas la syntaxe moderne. A moins que le sujet des deux phrases ne soit le même et ne soit sous-entendu dans la seconde, il faut ou bien répéter la conjonction après *et*, *ou*, *mais* ou bien la remplacer par *que* ; on met alors le verbe de la seconde phrase au même mode que celui de la première, sauf dans le cas de *si* qui gouverne l'indicatif et pourtant exige le subjonctif après son substitut *que* : « Quand il viendra et *qu*'on l'*aura* fait entrer, dites-le-lui » ; « Quoiqu'il parte demain et *qu*'on n'*aie* pu le retenir plus longtemps... » ; « S'il vient et *qu*'il *veuille* me voir... »

355. L'ancien français connaît des constructions analogues. Il répète la conjonction :

Si se pensse, s'il la messert
et *s*'il par son mesfet la pert...
comment porra sanz li durer. *Ch.*, 287-90.

ou la remplace par *que* :

Dame, anchois ke tout chou fust prest,
ving ge chi si ke on metoit
le tavle et *c*'on appareilloit. *F.*, 648-50.

Ton meffait ne pris une nois,
de puis que tu te reconnois,
et *que* tu as le mal laissié. *C.*, 621-3.

356. Mais dans l'ensemble ces constructions ne sont pas les plus ordinaires. En général, la conjonction une fois exprimée, on ne la répète ni ne la remplace : on n'en sent pas le besoin. Il y a là une différence essentielle entre l'ancienne langue et le français moderne. Le cas est particulièrement fréquent avec *quant* et *si* qui, on le notera, ne sont pas composés avec *que*.

Quant li rois l'ot *et il l'entent*,
a poi que il d'ire ne fent. *M.H.*[2], 115-6.

Quant merci n'i puis trouver
et je muir por bien amer,
amoreusement morrai. *C.M.*, X, 21-3.

Enne m'eustes vos en covent, quant je pris les armes *et j'alai a l'estor*, que, se dix me ramenoit sain et sauf..... *Auc.*, 10, 48, 50.

Se vos peres fait demain cerquier ceste forest, *et on me trouve*, que que de vous aviegne, on m'ocira. *Auc.*, 26, 17-8.

Si se pensa qu'ele ne remanroit plus ilec ; que, s'ele estoit acusee, *et li quens Garins le savoit*, il le feroit de male mort morir. *Auc.*, 12, 8-11.

357. Dans le cas de *si*, il peut arriver qu'on ne veuille pas mettre les deux phrases parallèles sur le même pied : l'indi-

catif présent pose alors dans la première la condition initiale, et dans la seconde l'imparfait du même mode, prenant ici, on se le rappelle (§ 234), la valeur d'un conditionnel, indiquera une nouvelle condition qui est greffée sur l'autre et n'a de chance de se réaliser que si la première est tout d'abord remplie : Et se vos i parlés, *et vos peres le savoit*, il arderoit et mi et li en un fu. *Auc.*, 6, 43-4.

358. Tout naturellement cet imparfait à valeur conditionnelle pourra être remplacé par un subjonctif (cf. § 234) :

Mes, se il vous voloit prometre
trois cenz livrees de sa terre,
et mon pere venist requerre
icest afere, qui molt l'aime... *V.P.*, 420-3.

On reconnaît là l'origine de la construction moderne avec *si*... (indicatif) *et que*... (subjonctif) : « *S'il voulait* vous promettre... *et qu'*[ensuite] *il vînt* demander à mon père... » On voit que ce subjonctif est au fond indépendant de *que*, existant déjà dans des phrases où *que* n'était pas encore venu remplacer *si*.

ADVERBE

359. Les adverbes de l'ancien français sont déjà, en grande partie, ceux de la langue moderne ; parmi ceux qui ont disparu signalons *atant* (alors), *dont*, *adont* (alors), *or* (maintenant), *si* (ainsi). Nous avons dit un mot des adverbes de quantité [1] (§§ 85 ss) et traité tout au long des adverbes de négation (§§ 286-98). Nous reviendrons à l'adverbe au chapitre suivant (§§ 375 ss.) où nous signalerons l'influence qu'il exerce sur la construction de la phrase. Nous nous

1. Remarquons l'absence de *beaucoup*.

bornerons ici à quelques remarques sur *i* (= y), *ou*, *en*, *par* et *si* (= ainsi).

I, ou et en

360. *I* et *ou* sont deux adverbes qui peuvent l'un et l'autre être employés comme pronoms et être ainsi mis en relation avec des noms de personne : *i* devient pronom personnel, *ou* pronom relatif :

Mes se tu as nul autre ami
n'amie nule, envoie m'*i*. *P.*, 2249-50.

Mes ge la vi e s'*i* parlai. *P.*, 8695.

« Mais je la vis et *lui* parlai. »

Ha las ! fait il, or me recort
que mes comperes me proia,
quant il mourut et defina,
que cest avoir au roi donasse ;
volontiers encore *i* parlasse
et donroie la male Honte,
mes cil chevalier et cil conte
m'avroient ja mort, bien le sai. *M.H.*[2], 52-9.

Par la aloit celeement...
a la pucele maintes foiz.
Mes molt estoit granz li defoiz,
quar n'*i* pooit parler de pres,
si en estoit forment engrés,
que la cort estoit molt fort close. *V. P.*, 122-9.

Vostre senechax est conquis
d'armes, si se randra pris
au roi Artus *ou* il s'en va. *P.*, 2337-9.

« Au roi Arthur *chez qui* il s'en va. »

S'ai des gens amont et aval
cui je garirai de chest mal ;
nommeement en cheste vile
en ai jou bien plus de deus mile
ou il n'a respas ne confort. *F.*, 207-11, cf. 453,719.

Nous n'employons plus *ou* relatif avec des noms de personne : s'il s'en trouve encore quelques rares exemples dans la langue écrite, ce sont des affectations. *I* pronom personnel a complètement disparu du français correct, mais il est encore très vivant dans la langue populaire : « Dis-y qu'i vienne. »

361. L'adverbe *en* a été également beaucoup employé comme pronom personnel. Il l'est encore, et ici il n'y a guère de changements à noter qu'à l'endroit de la place qu'il occupe dans la phrase. Notons d'abord que *i* et *en*, employés comme adverbes ou comme pronoms, sont considérés comme des formes faibles auxquelles s'appliquent toutes les règles données aux §§ 123 ss. : par exemple « va *i*, pour Diu » *F.*, 956, « alés vos *en* » *C.*, 394 (§§ 150-152), ou bien « di, Hane, *i* a il plus ke faire ? » *F.*, 1073 (§ 132), ou encore « venir *i* fet la damoisele » *V. P.*, 1244, « avoir *en* doi bien deservi » *V.P.*, 862 (§ 155). Il est à remarquer du reste que *i* et *en*, n'ayant pas de formes fortes correspondantes, ne peuvent, comme aujourd'hui, s'intercaler entre une préposition et un infinitif (§ 137). On les fait donc passer après l'infinitif (cf. §§ 132 et 150) :

Il me sanle ke tans seroit
d'aler ent, ains k'il ajournast. *F.*, 838-9.

Ces constructions conduisent à des phrases comme la suivante où *en* a été répété sans nécessité après l'infinitif :

Si ne puis estre desvoiez
por rien que nus m'en puisse fere,

que je croi qu'ainsi soit l'afere,
se vous ne me dites qu'aillors
amez en tel leu par amors
que m'*en* lessiez sanz nule doute
savoir *en* la verité toute. *Ch.*, 258-64.

Observons enfin que quand *i* et *en* se trouvent dans la même phrase, c'est, contrairement à l'usage moderne, *en* qui passe le premier :

Ne vous vaut riens li escondit,
fet li dus, ne point n'*en i* a. *Ch.*, 196-7.

Jetés le main as deniers :
mout *en i* a, ne sai qantiel. *C.*, 270-1.

Par

362. La préposition *par* s'emploie adverbialement pour indiquer l'idée de « complètement, jusqu'au bout, au plus haut degré » :

Un petit assaierai
che vin ains c'on le *par* essiave. *F.*, 941-2.

« Je veux goûter un peu de ce vin avant qu'on l'épuise complètement, avant qu'on arrive au fond du tonneau. »

Las ! com chi *par* a povre cange ! *C.*, 426.

« Hélas ! voilà un bien triste échange ! »

Dame, ki est chis autres chi,
ki si *par* est nus et descaus? *F.*, 820-1.

Hé las ! com *par* puis estre dolans et engramis. *C.*, 431

Il reste un souvenir de cet usage dans l'emploi de *par* devant *trop* au sens de « tout à fait » : c'est *par trop* fort ! il est *par trop* avare.

Si

363. *Si*, que les manuscrits orthographient souvent *se*

comme la conjonction, est une des particules les plus caractéristiques de l'ancienne langue. Pas de page presque où elle n'apparaisse plusieurs fois. Elle signifie *ainsi* mais adapte facilement son sens aux besoins de la phrase, au point qu'il est parfois malaisé d'en indiquer la nuance exacte.

Voici d'abord des exemples où *si* est pris, plus ou moins, dans sa signification première :

Boines gens, *ensi* fui jou pris
par Amours, ki *si* m'ot souspris. *F.*, 165-6.

Si m'aït Dieus, je vous aim tant
com vous porrez apercevoir. *V. P.*, 538-9.

« Ainsi puisse Dieu m'aider, aussi vrai que je souhaite que Dieu m'aide. »

Volentiers, *se* Dius me doint joie. *Av.*, 229

« Ainsi Dieu me donne joie ! »

J'ai servi lonc tans eskievins,
si ne voeil point estre contre aus. *F.*, 506-7.

« C'est pour cela que je ne veux pas..., aussi ne veux-je pas... »

Par Diu, je n'ai goute d'argent,
si n'ai mie a vivre granment,
et *si* n'ai mestier de plaidier. *F.*, 497-9.

« Je n'ai pas le sou, *par conséquent* je n'ai pas de quoi vivre largement, et *ainsi donc* je n'ai pas besoin de plaider. »

Mais *si* glisse, passe plus rapidement que ces locutions adverbiales un peu pesantes.

Je sai bien de geste
canter, *si* vous en deduirai. *Av.*, 121-2.

On peut encore traduire : « *ainsi* je vous en amuserai », mais c'est déjà peut-être trop appuyer ; au fond *et* suffirait

tout à fait : « Je sais bien chanter de geste, *et* je vous donnerai ce plaisir. » De même :

> Congié a pris, *si* s'en retorne. *V. P.*, 447.

« Il a pris congé *et* s'en retourne. »

> Haez donc, dist ele, celui
> (*sel* nomma), qui ne fina hui
> de moi proier au lonc du jor
> que je li donaisse m'amor. *Ch.*, 125-8.

Sel nomma = si le nomma : « *et* elle le nomma ».

364. En partant de ces derniers emplois on en viendra à voir dans le mot un simple appui pour la voix, un moyen commode de relancer la phrase après un arrêt. C'est un artifice très apprécié quand la phrase risquerait autrement de commencer par une forme faible du pronom personnel, ce qui obligerait l'auteur à une inversion parfois gênante (cf. §§ 132 et 154) :

> Et li dus, quant il ot mengié
> et lavé et bien festoié,
> *si* l'est tantost alez veoir. *Ch.*, 519-21.

« Le duc, quant il eut mangé... *eh bien* ! il est allé la voir. »

> Quant il avra laissié sa carge,
> *si* le bouté la fors au large. *C.*, 275-6.

365. Parfois, au lieu de s'affaiblir en un synonyme de *et*, le mot prend le sens de *pourtant*[1] : il ne marque plus parallélisme ou coordination, mais forte opposition :

> Or, Manchevaire, del gaber
> ne puis jou pas entre vous deus ;
> mais encore soie jo seus,
> *si* tieng je por fole ki cuide
> que je parole a borse vuide. *C.*, 178-82.

1. Le même changement de sens se produit parfois avec *et* : voir § 344.

Vous avés trové eür,
biele dame mignote et cointe,
bien gaagnant et bien repointe,
si ne vous ainme mie a gap. *C.*, 190-3.

Mout a chi peneuse semainne....
n'i mangai ki vausist maalle :
et *s*'ai tel fain ke jou baalle ;
mais, qant je regart ceste crouste,
merveille moi que nus en gouste :
tant par est fait de pute blee.
Et *s*'est ja bien none passee ! *C.*, 518-26.

Riens ne m'i vaut que j'en deïsse,
si n'est rien que je n'en feïsse
par si que j'en fusse creü. *Ch.*, 207-9.

Ostes, vous m'avés bien pilliét,
et *s*'en i a chi de plus rikes. *F.*, 1063-4.

366. On voit que *si* a en somme deux significations principales, et presque contradictoires, autour desquelles se groupent les autres : *ainsi* et *pourtan*.. La seconde est nette et tranchée et le mot ainsi employé est d'un usage très effectif. La première peut s'atténuer au point de vider le mot de presque tout son sens. Il devient alors une sorte d'explétif dont il est facile d'abuser :

Emploie bien ton argent
en vin, en pain et en tourment,
et *s*'acate boune vïande,
Jehannet, je le te comande,
s'amaine m'amie en la voie. *Av.*, 224-8.

Le premier *si* passe encore : » Emploie bien ton argent et *ainsi* (*par conséquent*) achète de bonnes choses. » Il y a là une liaison trop accentuée pour notre goût moderne (nous dirions simplement : et achète), pourtant elle peut se justifier. Mais

le second *si* n'ajoute absolument rien au sens que ne rendît tout aussi bien un simple *et*. Et il ne manque pas de cas où ce *si* explétif n'a même pas le sens de *et*, et pourrait se supprimer aisément sans qu'on s'en aperçût[1]. A ce titre, il est une ressource précieuse pour les versificateurs médiocres (et parfois les autres) qui, en cas de besoin, se procurent à peu de frais une syllabe de plus. Il est une ressource également pour les éditeurs modernes, qui s'en servent sans scrupule pour remettre sur ses pieds un vers boiteux. Il ne semble pas qu'il y ait lieu de regretter la disparition de cette trop commode particule.

PRÉPOSITION

367. Nous avons donné plus haut (§ 17) un tableau des principales prépositions du vieux français avec des exemples qui illustrent suffisamment leur emploi. Nous y renvoyons. On remarquera que du XIIIe au XXe siècle cette liste n'a pas beaucoup varié. *De* et *a* étaient déjà de beaucoup les plus employés. *A* a perdu certains emplois, en a retrouvé d'autres, si bien que la balance est à peu près égale. *En* a perdu beaucoup de terrain : c'est *à* et *dans* (préposition presque inconnue du moyen âge) qui se sont enrichis de ses dépouilles.

368. La raison de la plupart de ces changements nous échappe. Qui nous dira pourquoi les contractions *el* et *ès* ont disparu, alors que *au*, *aux*, *dù*, *des* sont encore bien vivantes? Et c'est précisément cette disparition qui a porté

1. Il est à noter toutefois qu'en toutes circonstances — qu'il signifie « pourtant » ou à peine « et » — *si* reste pour la langue un adverbe et comme tel détermine l'inversion. Dans un très grand nombre de cas du reste l'omission du sujet empêche de voir l'inversion, qui est pourtant l'unique cause de cette omission. Voir § 378.

un coup fatal à *en*. Mais sur un point au moins on peut retrouver la logique de l'évolution. Le vieux français *ne fait pas une distinction bien nette entre prépositions et adverbes*, et rares sont les prépositions qui ne peuvent pas, à un moment ou à un autre, s'employer absolument. La langue moderne, sans répugner tout à fait à cette confusion des espèces, ne l'accepte que quand elle ne peut pas faire autrement. Ainsi *avec* est toujours, comme au moyen âge, adverbe et préposition ; et encore les puristes ont-ils soin de nous laisser entendre que l'emploi adverbial du mot est plutôt « familier ». Mais chaque fois que la langue avait à sa disposition plusieurs mots de sens analogue — et le cas est fréquent — elle a fini par faire des uns des prépositions, des autres des adverbes. L'ancien français confond *sor*, *sus*, *dessus*, qu'il emploie indistinctement avec ou sans régime ; malgré *avant* il fait de *devant* un adverbe et une préposition ; même attitude à l'égard de *dessous*, malgré *sous* ; il combine l'adverbe *enz* avec *de* pour en tirer *denz*, puis négligeant de se servir de cette forme et oubliant pour le moment *en* il l'allonge de nouveau en *dedenz* qui fera fonction de préposition et d'adverbe. Dans ce chaos nous avons mis un peu d'ordre : on distingue maintenant les prépositions *sur*, *sous*, *avant*, *devant*, *dans* des adverbes *dessus*, *dessous*, *auparavant*, *dedans*.

369. Il est visible toutefois que cet ordre est quelque peu factice et a été imposé de l'extérieur à la langue. Le peuple continue à employer *dessus*, *dessous*, *dedans* avec ou sans régime ; il préfère ces mots dans tous les cas à *sur*, *sous* et *dans*. Même la langue familière n'est pas toujours à l'abri de ces confusions. Et *par dessus* et *par dessous* sont encore très régulièrement adverbes et prépositions. Quant à *avant* il s'emploie couramment dans la conversation comme synonyme de *auparavant*.

IV

L'ORDRE DES MOTS

370. L'ancien français, nous le savons, enchaîne les mots avec une liberté qui est inconnue à la langue moderne. Nous savons aussi que grâce à l'existence de la déclinaison à deux cas il ne s'expose pas ainsi au danger d'obscurité. Mais sûr que l'*s* de flexion le tirera toujours d'un mauvais pas, s'en va-t-il absolument au hasard, au gré de ses caprices, ou suit-il des routes dont on peut parfois retrouver le tracé ? Il ne s'agit pas ici d'entrer dans un détail qui nous entraînerait un peu loin. Nous voudrions simplement déterminer quelques directions générales, dégager quelques grands faits[1].

CONSTRUCTION DE LA PHRASE

371. Nous avons vu plus haut (§§ 45-53) que le sujet, le verbe et le complément s'ordonnent suivant quatre groupements principaux dont nous rappelons la teneur :

a) *Sujet-verbe-complément* (I).
b) *Sujet-complément-verbe* (II).
c) *Verbe-sujet-complément* (IV).
d) *Complément-verbe-sujet* (VI).

Comment la langue choisit-elle entre ces constructions différentes ?

1. Nous avons déjà eu l'occasion de mentionner plus d'une règle concernant l'ordre des mots dans la phrase. Voir à l'Index, s. v. Ordre des mots.

372. Les constructions II, IV et VI ont disparu, ou peu s'en faut, du français moderne. Il importe donc de les examiner de plus près. On peut les diviser en deux classes : celles qui s'emploient surtout dans les propositions principales, celles qui s'emploient de préférence dans les propositions subordonnées. Les constructions IV et VI appartiennent à la première catégorie, la construction II à la seconde. Nous les étudierons dans l'ordre où nous venons de les énumérer. Puis nous dirons un mot de la seule de nos quatre constructions fondamentales qui ait survécu, la construction I.

CONSTRUCTIONS IV ET VI

373. Ces deux constructions s'accordent pour placer *le sujet après le verbe*. Nous appellerons cette postposition du sujet d'un mot qui sera plus commode que juste, une inversion. *L'inversion du sujet est le grand fait qui domine la construction médiévale*. Il n'y a pas une page de vieux français où elle n'abonde. Cependant puisqu'il existe deux constructions qui ne la supposent pas, elle n'est donc pas constante. Dans quel cas y a-t-il inversion ?

374. Chaque fois que le régime direct ou indirect est placé en tête de la phrase, il y a inversion (constr. VI). Rechercher pourquoi intéresse plus la linguistique que la syntaxe élémentaire. Nous nous bornerons à constater le fait, qui est fondamental. Il est même beaucoup plus général que ce premier énoncé ne le ferait croire. Supposé qu'en dehors du régime direct ou indirect il y ait dans une phrase d'autres régimes — compléments circonstanciels de toute nature — et supposé que l'un quelconque de ces régimes soit placé en tête de la phrase, l'inversion se produit : dans la grande majorité des cas, la construction IV

résulte de l'application de cette règle. Ainsi la position en tête de la phrase d'un *régime quelconque*[1] détermine l'inversion. Cette règle est la plupart du temps scrupuleusement observée : dans chaque ouvrage on peut compter les infractions : il y en a 4 dans la *Chastelaine de Vergi*, 5 dans le *Vair Palefroi*, 1 dans Colin Muset, et ainsi des autres à l'avenant.

375. Examinée de près, la règle présente sur certains points quelques difficultés que nous devons examiner. Que faut-il entendre par « régime » ? Tant qu'il s'agit des substantifs, le cas n'est pas douteux. Leur rapport de dépendance à l'égard du verbe saute aux yeux, la forme même du mot le marque très souvent, ou la préposition qui les précède, dont le but est précisément de les relier au verbe. Il en est de même des adjectifs et des pronoms. Mais c'est quand nous arrivons aux adverbes que la difficulté commence. Un adverbe, quand son sens porte sur la phrase entière, est un régime du verbe aussi bien que le substantif complément direct. Placez cet adverbe en tête de la phrase, vous entraînez l'inversion :

Dont dist li dus au chevalier... *Ch.*, 217.

« Alors le duc dit au chevalier... »

Mais il n'est pas toujours aussi aisé de décider si un mot est adverbe ou non. En particulier la distinction entre conjonction et adverbe est souvent délicate. Il est bien vrai qu'un adverbe modifie une phrase et qu'une conjonction relie une phrase à une autre phrase : la conjonction est ainsi au point de contact de deux phrases, tandis que l'adverbe est à l'intérieur de sa phrase. Le malheur est qu'il y a des cas où, tout certain qu'on est d'être près des frontières, on ne sait pas bien si on est à l'intérieur ou à l'extérieur. Et dans notre

1. Exception faite des pronoms personnels à la forme faible et des adverbes-pronoms *en* et *i*. Pour la particule négative *ne*, voir § 394.

cas la nuance importe : *si l'adverbe entraîne inversion, la conjonction n'a en général aucune influence semblable.*

376. Un exemple va faire comprendre la difficulté. Soit la phrase : « Ce n'est pas lui, *mais* un autre. » Quelle est la fonction de *mais* dans cette phrase ? Est-ce un *mais* analogue à la conjonction bien connue qui relie tant de phrases françaises à la phrase ou au paragraphe précédents ? Est-ce un *mais* d'une espèce différente, qu'on pourrait remplacer par *au contraire*, locution adverbiale ? Ce qu'il y a de certain, c'est que dans ce cas le vieux français préférait le plus souvent à *mais* un mot spécial *ainz* (ou *ainçois*) : Les Chiprois s'en aperceurent bien, *mais* il ne sounerent mot, *ains* s'esforcerent de faire biau semblant. *Phil*,, II, xxv.

Ne vous sera chose veee
qui de par vous me soit rouvee :
ainz vous en ert graez li dons. *V. P.*, 549-51.

Or on notera que l'inversion est faite ici après *ainz* : l'auteur l'a donc considéré comme un adverbe (cf. § 344). Et c'est bien le point de vue ordinaire de la langue. Mais aurait-on pu en décider *a priori* ? Car après tout il n'y a aucune différence de sens entre les deux mots, et *mais* peut toujours remplacer *ainz*. *Car* présente une difficulté analogue. Il n'est pas douteux qu'en général la vieille langue ne le tienne pour une conjonction :

Maistre, bien caiés de vo sens,
car je ne le pris une nois. *F.*, 1007-8.

Mais, placé devant un impératif isolé (§ 353), le mot ne peut naturellement relier cet impératif à un verbe précédent ; sa fonction est alors de communiquer à la phrase une certaine vivacité ; il cesse donc d'être conjonction pour jouer le rôle d'un adverbe. Comme tel, il permettra de

laisser devant l'impératif le pronom régime qui autrement devrait passer après (§ 154) :

> Et, queles, *quar vos* repentez. *B.*, 2299.
> Ha ! frere, *car vous* seés donques. *C.*, 158.

Car est donc tour à tour, selon le biais dont on le prend, conjonction ou adverbe. Même *et* peut, sous l'influence de *si*, forcer son sens usuel jusqu'à prendre une valeur adverbiale et déterminer ainsi l'inversion. Nous en avons cité plus haut un exemple d'Adam de la Halle (§ 344). En voici un autre de Philippe de Novare : « Le prince et ses enfans l'ennorerent mout au commencement : *et traitoit on* chascun jor les paroles et les covenances dou mariage, et de l'aÿe que le seignor de Baruth demandeit. » II, XCVI. Entendez : et en même temps et *par conséquent*. Toutefois le sens adverbial est déjà moins net ici que dans la phrase du *Jeu de la Feuillée* ; et on peut trouver des cas où, en souvenir sans doute d'exemples comme ceux que nous venons d'indiquer, *et* entraîne encore l'inversion bien qu'il soit presque dénué de toute valeur adverbiale.

377. Jusqu'ici nous avons parlé de l'adverbe comme d'un mot unique, ou tout au plus d'une locution formée de deux ou trois mots. Mais il peut arriver que toute une phrase joue par rapport à une autre, à laquelle elle est subordonnée, le rôle d'un adverbe :

> Dame, *anchois ke tout chou fust prest*,
> ving je chi si ke on metoit
> le tavle. *F.*, 648-50.

Il est clair que dans cette phrase la conjonction *anchois ke*, suivie d'une proposition subordonnée, est équivalente à l'adverbe *anchois* « auparavant » : de là l'inversion. Mais on sent qu'ici encore il y a place pour des interprétations différentes et que tel autre auteur, considérant la phrase subordonnée

comme nettement en dehors de la principale, eût pu ne pas songer à l'inversion. Nous croyons pourtant qu'Adam de la Halle est vraiment ici dans le courant de la langue. Cf. Quar anchois que je muire chi, — li vaurai *jou* crier merci. *C.*, 563-4.

378. Admettons que nous ayons fait un départ suffisant entre conjonctions et adverbes et que nous ayons soigneusement noté les mots qui dans l'usage courant peuvent se présenter sous les deux aspects. Il nous reste à tenir compte d'une dernière difficulté : l'inversion du sujet est souvent masquée par une habitude qui constitue un des faits les plus curieux de la syntaxe médiévale. Si on aligne les unes au-dessous des autres un certain nombre de phrases qui débutent par un régime et où par conséquent on peut s'attendre à l'inversion, on sera frappé d'un caractère commun que présenteront beaucoup de ces phrases : si le sujet est un pronom personnel, il sera très souvent sous-entendu. C'est là un point fondamental de la syntaxe du vieux français : *l'inversion du sujet entraîne facilement dans le cas du pronom personnel l'omission du sujet.*

Quant la pueele en sot le voir,
s'en fu dolente et esmarie,
sovent jura sainte Marie
que *ja de lui* n'ert espousee.
Molt ert dolente et esploree. *V. P.*, 588-92.

Les adverbes ou régimes préposés *si*, *sovent*, *ja de lui*, *molt* amènent l'inversion, mais le sujet serait *ele*, et dans les quatre cas l'auteur a renoncé purement et simplement à l'exprimer. Il semble que le verbe une fois donné le pronom ne puisse guère apporter de précision nouvelle, et que devenu inutile il n'apparaisse pas. Il est certain que même de notre point de vue la clarté n'en souffre aucunement : c'est seulement une habitude devenue tyrannique qui nous

force à remarquer et à regretter l'absence d'un sujet superflu.

379. Cette omission du sujet peut s'observer même dans les phrases interrogatives, qui en effet rentrent dans la construction IV :

> Que *poëz* estre devenu,
> qui vers moi avez esté faus? *Ch.*, 756-7 (= poez *vous*)
>
> K'i *a*, dames ? Il a gaaing ? *C.*, 256 (= k'i a *il*)
>
> *Ses* ou elle pine ? *Av.*, 210 (= ses *tu*)
>
> *Savés* pour coi j'ai men abit cangiét ? *F.*, 1 (= savés *vos*)

380. Cette tendance du vieux français à ne pas exprimer le sujet pronom en cas d'inversion nous donne la clef de beaucoup d'apparentes bizarreries. Il est certain qu'à première lecture nombre de pages du vieux français nous déconcertent par la façon capricieuse dont les pronoms sujets y sont distribués ou supprimés ; mais cet arbitraire, s'il ne disparaît pas tout à fait, se réduit singulièrement quand on tient compte de l'habitude que nous venons d'indiquer. On voit tout de suite la logique des phrases suivantes dont les analogues reviennent à chaque instant :

> Trop volentiers *chanteroie*
> se *je savoie* coment,
> et bone vie *menroie*
> se li siecles valoit tant. *C. M.*, VII, 1-4.
>
> En ceste note *dirai*
> d'une amorete que *j'ai*. *C. M.*, X, 1-2.
>
> Colins Musès, *je me plains* d'une amor
> ke longuement *ai servie*. *C. M.*, XI, 1-2.

Vés chi doze saus ke *je doi*.
Vous et vo taverne *renoi* ;
se *j'i revieng*, diavles m'en porche. *F.*, 1066-8.

Cele part *tienent* lor chemin
tant qu'*il sont venu* au jardin. *Ch.*, 377-8.

Ainsi *s'en sont* parlant *venu*
la dont *il estoient meü*. *Ch.*, 507-8.

En son cuer engin *porpensse*
qu'*ele* le *porra* bien savoir. *Ch.*, 558-9.

Tant le *gaita* qu'*il* le *fery* et l'ocist d'un careau. *Phil.* II, LXX.

On remarquera que le pronom sujet est omis plus volontiers dans les propositions principales que dans les relatives ou les subordonnées. La raison en est que les relatifs et les conjonctions qui ouvrent les dernières n'entraînent pas l'inversion, tandis que la proposition principale débute volontiers par un régime.

381. Notons que les quelques inversions qu'admet le français moderne sont souvent assez différentes de celles qui sont courantes en vieux français. C'est ainsi que, dans la langue littéraire, le relatif, et parfois la conjonction, peuvent rejeter le sujet à la fin de la phrase : « Voici le livre que m'a donné mon père », « Pendant que se passaient ces choses... » Or en vieux français les inversions après le relatif ou la conjonction ne sont pas inconnues, mais elles sont beaucoup plus rares qu'ailleurs, et dans les cas où elles se présentent elles peuvent souvent s'expliquer par des considérations de rythme ou d'harmonie. Au contraire l'inversion moderne après quelques adverbes ou locutions adverbiales est un héritage direct de la vieille langue ; citons surtout *ainsi* (dans *ainsi soit-il*), *toujours* (dans *toujours est-il*), *encore*, *peut-être*, *aussi* (= par conséquent), *à plus forte raison*. Du reste, sauf

dans les deux premiers cas, la langue courante préfère ici aussi la construction directe. L'inversion après *dire*, *faire*, *penser*, intercalés dans une citation (*oui*, *dit-il*), qui remonte également à l'ancienne langue, est une tournure assez littéraire aussi. En parlant, on préfère annoncer la citation : *Il a dit* : *Oui*... On peut aussi entendre : *Oui il m'a dit*, et, dans la langue vulgaire : *Oui qu'i m'a dit*.

CONSTRUCTION II

382. La construction II se rencontre parfois dans les phrases principales, comme en font foi les exemples que nous avons cités au § 48. Mais il est certain qu'on l'emploie avec une prédilection toute particulière dans les *phrases subordonnées* : la conjonction et surtout le relatif rejettent volontiers le verbe à la fin de la phrase.

383. Voici des exemples de cette construction dans des incidentes relatives :

Et li chevaliers ancïens
qui engigneus *ert* de toz sens
et *qui* le siecle usé *avoit*... *V. P.*, 141-3.

A grant besoing m'a ci tramis
li ancïens *qui* voz amis
est de pieça, bien le savez. *V. P.*, 775-7.

Si con dix le vaut, *qui* les amans *ainme*... *Auc.*, 26, 12.

384. Les conjonctions ou locutions conjonctives qui se font le plus souvent suivre de cette construction sont : *quant*, *se*, *si*... *que*, *que* :

Quant *je* vostre fille *avraï prise*,
je ne me quier de vous partir. *V. P.*, 516-7.

Quar molt en fusse baus et cointes
se *je* a li parlé *eüsse*. *V. P.*, 290-1.

Ne sui pas si yvres
que *je* ma fille doner *doie*
a chevalier qui vit de proie. *V. P.*, 318-20.

385. Il peut arriver que dans les propositions conjonctives de ce genre le sujet ne soit pas exprimé :

Il n'atent a avoir tel joie
que Amors aus fins amanz done
quant sa paine reguerredone. *Ch.*, 438-40.

Se deniers avoie,
moi et vous en aaisseroie. *Av.*, 108-9.

Bien en couvenant li mis
que a cele eure me perdroit
que nostre amor descouvreroit. *Ch.*, 812-4.

386. On pourrait être tenté de rapprocher ces phrases de celles qu'on obtient quand, dans les constructions du type VI (complément-verbe-sujet), le sujet rejeté après le verbe est sous-entendu. Au lieu de compléter ainsi « que *il* nostre amor descouvreroit », on lirait « que nostre amor descouvreroit *il* ». Les exemples suivants, dont on augmenterait facilement le nombre, montrent que cette interprétation serait erronée :

Par foi n'eüsse point de garde
que *vous* a moi n'*avenissiez*,
et qu'a son acort ne *fussiez*. *V. P.*, 380-2.

Se voz oncles bonement
voloit tant por vostre amor fere
qu'a ce le peüssiez atrere
que tant du suen vous *promeïst*,
et qu'*il* a mon pere *deïst*... *V. P.*, 428-32.

On voit que, dans ces deux exemples, parallèlement à la subordonnée du type complément-verbe se trouve une autre subordonnée où le sujet est exprimé et placé en tête de la phrase. Nous avons donc la formule *sujet*-complément-verbe (II) et non pas complément-verbe-*sujet* (VI).

387. Ceci ne veut pas dire qu'on ne touve pas dans les propositions subordonnées d'authentiques cas où la présence d'un régime en tête amène le rejet du sujet après le verbe[1]. Des exemples comme le suivant ne sont pas rares :

Sire, s'*a la vostre bonté*
vousist *mon pere* prendre garde... *V. P.*, 378-9.

On notera toutefois que le régime ainsi placé en tête est généralement un complément circonstanciel : en d'autres termes, c'est plutôt la construction IV qui se rencontre dans ces conditions que la construction VI.

CONSTRUCTION I

388. C'est la construction normale du français moderne, et l'on peut même dire la seule qui soit pleinement acceptée aujourd'hui (§ 47). Dès le moyen âge c'est une construction favorite de la langue. On la trouve dans les phrases principales, où elle est sur le même pied que les constructions IV et VI, et on la trouve dans les phrases subordonnées où elle voisine avec la construction II : moins fréquente peut-être dans les relatives, elle est certainement plus employée dans les conjonctives.

389. Ici encore nous pouvons noter que le sujet n'est pas toujours exprimé. Assez rare dans les propositions princi-

1. Voici une phrase qui unit les deux constructions : Jure Dieu qui ne menti, — se *par la* vient *Aucasins*, — et *il* por l'amor de li — ne s'i *repose* un petit, — ja ne sera ses amis. *Auc.*, 19, 17-21.

pales, cette omission, qui n'est jamais fréquente, se rencontre plus souvent dans les subordonnées. Nous examinerons successivement ces deux cas.

390. Il arrive qu'une proposition principale débute brusquement par le verbe : le sujet est sous-entendu et c'est le contexte qui nous donne le sens :

Li lonc penser, li grief sospir,
les grans dolours, li fort complaint,
li durs tourmens el cuer lor maint.
Dementent soi et nuit et jour ;
toute lor vie est en dolour ;
plorent, *giement* chascuns en soi. *Pyr.*, 128-33.

Il y a là probablement un souvenir de la construction très normale qui juxtapose plusieurs principales et ayant exprimé le sujet dans la première le sous-entend facilement dans les autres :

Li lions vint a grant effroi,
a la fontaine esteint sa soi,
et, quant il est bien assasez,
vait s'en deduire par les prez,
trueve la guimple en une sente,
defoule la et ensanglente. *Pyr.*, 674-9.

Nous avons une autre forme de la même construction normale quand la première des principales débute par un adverbe qui entraîne inversion (et omission possible) du sujet :

Endementres que ele doute,
si a tenue droite route, (= si a *elle*)
garde devant soi en la sente,
vit environ l'erbe sanglente. *Pyr.*, 811-4.

L'inversion, et l'omission éventuelle du sujet, peuvent être amenées, comme nous le savons déjà (§ 377), par la

présence en tête de la proposition d'une phrase subordonnée qui joue le rôle d'une locution adverbiale :

> Ja estoit dusqu'au mur venue,
> quant une gaite l'a veüe;
> mais *quant a cele ore la voit*
> *cuide* qu'une deesse soit, (= cuide *il*)
> *trait* soi arriere, ne l'apele. *Pyr.*, 642-6.

On voit avec quelle facilité des exemples de ce genre, parfaitement justifiés par les règles que nous avons posées jusqu'ici, pouvaient conduire à des phrases comme celles que nous donnons au début de ce paragraphe.

391. Il faut pourtant noter que ces phrases deviennent de plus en plus rares à mesure qu'on s'éloigne du XIIe siècle. En voici deux exemples empruntés aux laisses d'*Aucassin et Nicolete* :

> Ele avoit blonde la crigne
> et bien faite la sorcille,
> la face clere et traitice.
> Ainc plus bele ne veïstes !
> *Esgarda* par le gaudine
> et vit la rose espanie. 5, 7-12.

Et encore ici on pourrait facilement mettre le vers 10 entre parenthèses et regarder *esgarda...* comme une simple continuation de la phrase *Ele avoit...* L'autre exemple est plus net :

> « Moi ne caut u nous aillons,
> en forest ou en destor,
> mais que je soie aveuc vous. »
> *Passent* les vaus et les mons
> et les viles et les bors. 27, 12-6.

392. Si cet emploi est plutôt rare au XIIIe siècle, on rencontre au contraire assez souvent la même omission du pronom sujet dans des phrases *négatives* :

N'ai mestier de plus de meshaing. *F.*, 179.
Li chevaliers...
se fet maintenant espouser
et par bon mariage ajoindre :
ne sont pas legier a desjoindre. *V. P.*, 1247-50.

Sire, *ne puis* avoir nul rien. *Av.*, 71.

Ne vous *doie mie* forconter
le termine du mariage. *V. P.*, 684-5.

Ne lairoie por riens nee
qu'encor n'aille en sa contree. *C. M.*, III, 51-2

Ne sai, sire, que je vous mente,
ne cuit en cest païs pucele
qui tant soit avenant ne bele. *V. P.*, 1178-80.

Orendroit une tele paie
me donna ore *ne sai* cui. *Av.*, 153-4.

No cantefable prent fin,
n'en sai plus dire. *Auc.*, 41, 24-5.

On remarquera que cette tournure se rencontre de préférence avec un petit nombre de verbes d'un emploi fréquent : *avoir*, *estre*, *pooir*, *voloir*, *devoir*, *laissier*, *estovoir*, *cuidier* et surtout *savoir*.

393. Le verbe négatif ainsi privé de son sujet peut suivre immédiatement une conjonction :

Aillors me convient aairier,
mais ne sai u. *C.*, 538-9.

Mais molt estoit granz li defois,
*quar n'*i *pooit* parler de pres. *V. P.*, 126-7.

Or veul chanter et soulacier
et faire joie et renvoisier,
ke ne sai si loial mestier. *C. M.*, V, 1-3.

Ce serait se tromper, comme on voit, que de soupçonner dans ces phrases une inversion due à l'influence de la conjonction.

394. Il ne faudrait pas croire non plus que, dans les phrases énumérées au § 392, le *ne* a entraîné inversion et par suite omission du sujet. Il est vrai qu'on trouve des constructions comme les suivantes, qui au premier abord laisseraient entendre le contraire :

Ne deüst pas *mi oncles chiers*
de moi croire ses losengiers. *B.*, 143-4.

Ne pout son nain trover *li rois*. *B.*, 385.

Ne fust ja *si pleniers yvers*
que il n'eüst robe envoisie. *V. P.*, 68-9.

Mais on remarquera qu'il s'agit ici exclusivement d'une 3e personne et d'un sujet nominal. Le tour doit s'expliquer par des considérations de rythme. Chaque fois que le sujet, s'il était exprimé, serait un pronom personnel, qu'on soit à la 1re, à la 2e ou à la 3e personne, il est presque certain que ce sujet se placerait devant le verbe et non après. « *Ne sai*, sire, que je vous mente » deviendrait « *Je* ne sai, sire... » Le tour est particulièrement fréquent dans le *Vair Palefroi*. Or les deux vers suivants empruntés à ce poème montrent à la fois l'origine la plus fréquente du tour en question et le point de vue de l'auteur :

Il ne veut pas ce que je vueil,
ne se deut pas ou je me dueil. (387-8)

Ne ne peut donc être comparé à *non* qui a pleine valeur adverbiale et par conséquent entraîne l'inversion et éventuellement l'omission du sujet : Non fach je. *F.*, 948. Non ſach. *F.*, 505. Mais *ne* n'en a pas moins une certaine influence sur la construction : il permet, comme nous savons,

de maintenir devant l'impératif les formes faibles du pronom personnel (§ 153) : c'est un privilège du régime, et en particulier de l'adverbe, en position initiale (§ 154). *Ne* est donc au fond un demi-adverbe et c'est pourquoi joint à la forme verbale il constitue une sorte de composé qui offre plus de prise à la voix : on adoucit notablement de la sorte la brusquerie qu'il y a toujours à commencer une phrase par un verbe privé de son sujet. Les formules du type *Ot le li rois*, qu'a conservées assez longtemps la langue des chansons de geste, ont une allure franchement archaïque.

395. Si des principales nous passons aux subordonnées, nous remarquons bien vite aussi des omissions de sujets en tête de la phrase. Et ce n'est plus ici un phénomène limité en pratique à quelques verbes très courants : il peut se présenter avec n'importe quel verbe :

S'il n'eüst le cuer aillors,
bien se peüst apercevoir
par samblant que *l'amast* por voir. *Ch.*, 50-52,

S'il n'eüst, *bien se peüst* sont parfaitement réguliers, mais on aurait attendu *qu'ele l'amast*. De même :

Si avriiez bien deservi
d'avoir amie en si haut leu
qu'en *eüssiez* honor et preu. *Ch.*, 62-4.

Ne fis ne poi ne grant mesfet
par qoi me *deüssiez* haïr. *Ch.*, 766-7.

Mes cuers riens ne vist ne ne sot
que ne *seüssiez* ausi tost. *Ch.*, 601-2.

Liez sui quant le m'*avez requise*. *V. P.*, 577.

Et, se je de vous le los ai
que m'en *daingniez* fere le don...
baus et joianz forment en iere. *V. P.*, 302-5.

Bien sai de coi *estes* malades F., 200.

Car tu n'atens point de socors
par quoi *puisses* estre recos. C., 70-1.

Si l'on examine de près les exemples de ce genre, on en vient vite à soupçonner que la syntaxe est ici sous l'influence directe des nécessités métriques. En d'autres termes l'omission du sujet dans la phrase subordonnée du type sujet-verbe-complément semble résulter surtout du désir de se débarrasser d'une syllabe gênante pour la mesure.

396. On remarquera que, dans quelques-uns des exemples cités au paragraphe précédent, une forme faible du pronom personnel précède le verbe de la subordonnée. Quand cette subordonnée débute par un relatif ou un interrogatif, il n'y a rien là que de très normal (§ 132); mais si c'est une conjonction qui ouvre la phrase, la chose est plus surprenante (§ 375). Il semble que la conjonction ait pris ainsi une certaine *valeur adverbiale* : cf. le cas de *quar* devant un impératif, § 376, et celui de la particule négative *ne*, § 394. Du reste toutes les conjonctions ne se prêtent pas avec la même facilité à cet emploi. *Que* et ses composés (*si... que*, *tel... que*, *si que*, *con que*, *ainz que*, etc.) fournissent les exemples les plus nombreux : il y a sans doute là une influence du *que* relatif, si fréquent (pour une influence inverse, voir § 142, fin). On trouve plus rarement *quant* suivi d'une forme faible de pronom. *Com* hésite, mais c'est que c'est un mot douteux, dont il n'est pas toujours aisé de dire s'il est adverbe ou conjonction. Nous avons cité, au § 142, des phrases où il est suivi de la forme forte du pronom personnel, et nous croyons que c'est là l'attitude la plus ordinaire de la langue, mais Colin Muset n'en a pas moins écrit :

Au siecle a bien fait sa voie,
que nus hom ne li deffant
tant con lo savront vivant. VII, 63-5.



Se au contraire semble avoir échappé complètement à toute tendance de ce genre : c'est peut-être que, mis devant une forme faible, il aurait risqué par trop de se confondre avec *se* adverbe (§ 363) dont c'est la place favorite. N'oublions pas du reste que, dans tous les emplois en question de *que*, *quant* et *con*, l'omission du sujet est la cause unique de ce rapprochement entre la conjonction et la forme faible du pronom et que cette omission elle-même est particulière à la langue poétique (§ 395). Il est significatif que le *Jeu de la Feuillée* n'offre aucun de ces emplois.

397. D'autre part l'assimilation des conjonctions aux adverbes, quand elle se produit, n'a pas été poussée assez loin pour que les conjonctions puissent, comme de vrais adverbes, déterminer l'inversion du sujet (§ 375). Il est vrai qu'on rencontre parfois en pareil cas, à la 3e personne, la postposition du sujet nominal :

> *Quant l'ot li chapelain* escrit,
> a la Croiz Roge le pendit. *Bér.*, 2649-50.

> S'il veut prendre vostre escondit,
> *si qel verront grant et petit*,
> vos li offrez a sa cort faire. *Bér.*, 2397-9 (cf. 2193, 4160).

> Encor aim jou mix assés
> *que me mengucent li le*
> li lion et li sengler. *Auc.*, 17, 16-18,

Mais l'inversion du sujet est due ici à des considérations de rythme (cf. le cas de *ne*, § 394). Il faut reconnaître toutefois que la présence de la conjonction, si elle n'est pas la cause de l'inversion, la rend du moins possible : ni Béroul, ni l'auteur d'*Aucassin et Nicolete* n'admettraient une phrase débutant par « L'ot li chapelain « ou « Me mengucent li le ».

398. Si l'omission du sujet dans une phrase subordonnée se présente surtout dans la langue poétique, après l'inversion cette omission répond au contraire à une tendance essentielle du vieux français. Mais il n'est pas dit que cette tendance soit aussi marquée dans la *langue parlée* que dans la langue écrite : les poètes ont pu trouver commode de multiplier une tournure dont la conversation n'usait que sobrement. De fait sur ces deux points de l'omission du pronom sujet après inversion ou sans inversion la pratique des auteurs varie singulièrement. Et nos textes présentent à cet égard des différences intéressantes que les deux tableaux suivants mettent en lumière [1] :

Sujets exprimés après inversion (sur 100 inversions).		Sujets supprimés sans inversion (sur 100 vers).	
Colin Muset,	5,34	*Male Honte II*,	6,32
Vair Palefroi,	10,05	*Chastelaine*,	4,69
Chastelaine,	10,74	*Vair Palefroi*	3,80
Male Honte I,	13,33	Colin Muset,	2,75
Garçon et Aveugle,	14,10	*Male Honte I*,	1,85
Courtois,	20,00	*Courtois*,	1,65
Male Honte II,	28,07	*Garçon et Aveugle*,	1,50
Feuillée,	32,24	*Feuillée*,	1,18

On voit que le *Jeu de la Feuillée* occupe la dernière place dans les deux listes, que le *Vair Palefroi*, la *Chastetaine* et Colin Muset sont au premier rang, ou peu s'en faut, des deux côtés, que *Courtois* et le *Garçon et l'Aveugle* se tiennent de près à la *Feuillée*. On peut en conclure, semble-t-il, que les ouvrages dramatiques sont ceux qui emploient le plus de

1. Nous ne prétendons pas à l'exactitude rigoureuse de ces chiffres : il y a plus d'un cas douteux où les interprétations pourraient varier. Mais nous croyons que l'indication générale qu'ils donnent est valable.

pronoms personnels sujets, et comme il est probable qu'ils se rapprochent plus que les autres de la langue de la conversation, il résulte qu'*en parlant on employait plus de pronoms personnels qu'en écrivant*. Résultat qui n'est pas pour nous surprendre, car il annonce déjà le triomphe futur de cet emploi dans la langue moderne.

399. Un examen de la prose d'*Aucassin et Nicolete* et de Philippe de Novare confirme tout à fait ces conclusions. En ce qui concerne le maintien du sujet après l'inversion, Philippe avec 14,80 °/₀ se place entre le *Garçon et l'Aveugle* et *Courtois*, *Aucassin* avec 26,98 °/₀ entre la *Male Honte II* et la *Feuillée*. Quand il n'y a pas inversion, *Aucassin* s'interdit presque complètement d'omettre le sujet : il n'y a que 6 exemples de cette omission sur un total de 730 lignes; si l'on admet qu'une ligne équivaut à deux octosyllabes, on obtient un pourcentage de 0,41, ce qui met *Aucassin* tout à fait au bas de notre seconde liste. Philippe de Novare se comporte à peu près de même façon.

400. Il est intéressant de voir poindre ainsi, sous les additions ou les exagérations de la langue littéraire, les véritables tendances de la langue parlée. C'est ici le lieu de se demander si les quatre constructions fondamentales que nous avons distinguées en ancien français appartiennent également au langage courant, ou si dès le XIIIᵉ siècle on peut prévoir la singulière fortune de la construction I (sujet-verbe-complément). On peut répondre que toutes quatre semblaient parfaitement naturelles aux gens de cette époque, mais que quelques-unes étaient plus fréquentes que d'autres. La construction II (sujet-complément-verbe) dans une phrase principale (§§ 48, 382) a une allure nettement *poétique* ; dans les phrases subordonnées la littérature l'emploie moins dans les conjonctives que dans les relatives, et il est probable que le parler ordinaire l'employait moins encore. Elle est plus fer-

mement enracinée dans les relatives, et là il y a probablement un écho du langage parlé. Pourtant dans la conversation courante les relatives, pas plus que les subordonnées en général, ne sont jamais très abondantes. On peut dire que de nos quatre constructions la construction II devait être la moins fréquente dans l'usage ordinaire de la langue. Les trois autres forment un groupe où toutes du reste ne sont pas sur le même pied. La construction VI qui commence une phrase par le régime direct est très usitée en *poésie* ; elle perd visiblement du terrain quand on passe à la prose. Dans la langue de la conversation elle se classe certainement troisième, bien en arrière de I et de IV. Son existence fut menacée le jour même où le sentiment de la distinction des cas commença à s'affaiblir. La construction IV, qui ouvre la phrase par un régime circonstanciel (le plus souvent adverbe ou locution adverbiale), très employée en poésie, l'est également en *prose* : elle ne le cède en rien, au moins dans les phrases principales, à la construction I. Il est probable que nous avons là *les deux constructions favorites du langage parlé* : sans être des étrangères en aucune façon, les deux autres ont dû se contenter d'un rôle plus secondaire. On sait que ce dualisme ne s'est pas maintenu. L'ordre sujet-verbe-complément est, bien peu s'en faut, le seul que nous admettions aujourd'hui. Nous avons même de la peine à concevoir qu'il n'en ait pas toujours été ainsi. De la construction IV, autrefois si florissante, il reste à peine quelques traces (§ 381). Le principe même sur lequel elle était fondée, celui de l'inversion, nous est devenu presque étranger.

401. ACCENTUATION DES PRONOMS PERSONNELS ET DES PRONOMS DÉMONSTRATIFS SUJETS. — Nous avons indiqué d'un mot les causes qui ont amené la disparition des constructions IV et VI. Il nous reste à montrer que la construction II, qui nous paraît aujourd'hui si gauche et si contraire au génie de la

langue, trouvait au XIII[e] siècle dans la syntaxe du pronom personnel une justification qu'elle a depuis longtemps perdue. Quand cette construction se présente dans une subordonnée (§§ 382 ss.), le sujet est très fréquemment un pronom personnel : Se *tu* fenme *vix* avoir, je te donrai le file a un roi u a un conte. *Auc.*, 2, 32-3. Or il y a dans cet arrangement des mots quelque chose qui surprend désagréablement l'oreille moderne. Pour nous le *tu* est à une place insolite, et nous n'aimons pas à le détacher de cette façon. Il est clair pourtant que le vieux français ne partage aucunement notre malaise. C'est que nous touchons ici à une des plus profondes différences qu'il y ait entre la vieille langue et la langue moderne.

402. En français moderne *je*, *tu, il*, *ils* sont atones et doivent s'appuyer sur le verbe : il est impossible de les en détacher. *Elle*, *elles*, *nous*, *vous*, qui servent pour le régime aussi bien que pour le sujet, sont en apparence plus indépendants, mais on ne peut les séparer du verbe qu'avec les plus grandes précautions. On pourra intercaler soit des locutions adverbiales, comme *de son côté*, *d'autre part*, soit de courtes phrases relatives ou subordonnées : elle, *qui s'ennuyait*, s'en alla. L'important, c'est que la locution ou la phrase insérée ne soit pas une partie essentielle de la phrase, qu'elle s'en détache sans effort dès qu'on le souhaite, qu'on puisse l'enclore entre deux virgules, la prononcer sur un ton plus bas ou autre : par-dessus ce corps étranger entré dans la phrase à la façon d'un coin, le sujet et le verbe se donnent la main, reconstituent l'unité de la phrase. Au fond, et sauf la réserve indiquée, *elle*, *elles*, *nous*, *vous* ne se distinguent pas de *je*, *tu*, *il*, *ils*.

403. En vieux français *tous les pronoms personnels sujets sont accentués*. Aussi peuvent-ils tous se séparer du verbe avec la plus grande facilité. Il est loisible d'insérer entre le sujet ainsi éloigné et son verbe tel régime qu'on voudra : adverbe,

complément circonstanciel, complément indirect, complément direct. De là des constructions qui répugneraient profondément à la langue moderne (nous n'admettons plus que *je soussigné*...) :

Issiez errant hors de ma terre !...
Si n'i entrez ne tant ne quant,
que, se *je des ore en avant*
vous i pooie fere prendre,
sachiez, je vous feroie pendre. *Ch.*, 170-6.

Cil. . . . .
respont qu'*il tout sanz contredit*
fera ce que li dus a dit. *Ch.*, 225-32.

Celi
que je vous ai dit qui porchace
qu'*il a moi honte et despit face.* *Ch.*, 534-6.

Li chevaliers samblant n'en fist
que poi ne grant s'aperceüst
qu'*ele vers li amor eüst.* *Ch.*, 54-6.

Hé ! las, com par puis estre dolans et engramis
quant *vous a moi aidier estes* si endormis ! *C.*, 431-2.

404. Les pronoms adjectifs démonstratifs, employés comme sujets à la troisième personne, sont également accentués, et comme tels peuvent aussi se séparer de leur verbe :

Cil maintenant l'acole et baise. *Ch.*, 864.

405. On conçoit que pronoms personnels et pronoms démonstratifs, se détachant avec une telle netteté, puissent servir d'antécédents à des relatifs même éloignés :

Dites moi se vous savez ore
se *je* vous ai m'amor donee,
qui sui haute dame honoree. *Ch.*, 84-6.

Et qui penssast
que *cist* feïst vers moi desroi
qui disoit, quant il ert o moi... *Ch.*, 784-6.

Nous avons conservé cette faculté, à l'endroit du démonstratif surtout, dans des phrases d'un tour sentencieux et que la langue ordinaire évite : *celui-là* se trompe *qui* pense que...

406. Mais ce qui est tout à fait contraire aux habitudes modernes, c'est d'accentuer le pronom *ce* ; (nous disons pourtant *sur ce*). Il est si fortement tonique en vieux français que placé en tête d'une phrase, comme il l'est souvent, pour annoncer une proposition subordonnée qui viendra plus tard, il amène l'inversion :

Sire, *ce* croi je bien
qu'ele soit morte, qu'autre rien
ne demanda puis que vint ci. *Ch.*, 875-7.

Ce set on bien tout a estrous
que tout ert vostre aprés sa fin. *V. P.*, 410-1.

407. C'est aussi ce qui explique son emploi dans les phrases *ce sui je*, *ce sommes nous*, que la langue moderne a remplacées par *c'est moi*, *c'est nous* :

Ki vous mande, Gillot ?
On ne se puet mais aaisier.
— *Che* ne fustes vous point, Rikier. *F.*, 919-21.

« Ce ne fut pas vous, ce n'est pas vous ».

408. Enfin, grâce à cette valeur tonique du mot, *ce* peut servir à joindre deux propositions dont l'une — celle qui est précédée par le démonstratif — deviendra le sujet de l'autre :

Traveilliez les ot et lassez
ce qu'il orent petit dormi. *V. P.*, 988-9.

Sachiez par fine verité
que *ce* que je vous ai amé
ça en arriere de fin cuer
ne me lesse croire a nul fuer
de vous tel mesfet ne tel honte
comme la duchoise me conte. *Ch.*, 241-6.

Pour conserver cette construction, il nous faudrait remplacer *ce* par *le fait que.*

LIAISON DES PHRASES

409. Nous en sommes venu dans quelques-uns des derniers paragraphes à examiner les rapports des phrases entre elles. Ici le vieux français s'éloigne moins de la langue moderne que quand il s'agit de la phrase en elle-même et de l'ordre des éléments qui la composent. Cependant il importe de signaler certaines différences significatives.

Les phrases sont reliées entre elles par des conjonctions ou des pronoms relatifs. Nous avons eu déjà l'occasion d'indiquer comment une même conjonction, *quant*, *se* — ou une locution conjonctive formée de plusieurs éléments dont le dernier est *que* — pouvaient gouverner deux phrases sans qu'on eût à insérer un *que* devant la seconde (§§ 356-58). Il nous reste à dire quelques mots de la particule *que* elle-même et du pronom relatif.

410. Le rôle de *que* pour relier deux ou plusieurs phrases est aussi étendu dans la vieille langue qu'il l'est de nos jours. Mais alors que nous sommes toujours tenus de l'exprimer, le vieux français le *sous-entend* assez fréquemment :

1° Après les verbes signifiant « promettre », « jurer » et surtout « savoir », « penser », « vouloir », on trouve souvent comme complément une phrase que ne précède aucun

que et dont le verbe est à l'indicatif, au subjonctif ou au conditionnel [1] :

Ele set bien ce est la voie
de son mari metre au desouz. *Ch.*, 571-2.

Mes, sachiez, je ne puis pas dire
ce que volez que je vous die. *Ch.*, 616-7.

Et si penssa,
s'ele puet, bien s'en vengera. *Ch.*, 105-6.

Fine amors me fait cuidier
boens servises ne puet périr. *C.M.*, VI, 49-50.

Bien jure diu et son non,
ja ne prendera baron,
s'ele n'a son ameor
que tant desire. *Auc.*, 30, 33-6.

Bien sai, tost m'ara reprové
que j'arai le chier tans trové. *C.*, 575-6.

Je cuit plus sot de ti n'i a. *F.*, 341.

Mais tote voie
tres bien revoudroie
vostre amors fust moie. *C.M.*, VIII, 21-3.

Cuidiés j'en aie si grant fain ? *C.*, 323.

Ge li oi couvent a sa mort
la male Honte vos donroie. *M. H.* [2], 36-7.

Et se je l'ai, je vous creant
nul mal ne m'en porroit venir. *C. M.*, X, 35-6.

Damoisele, fet il, sanz faille,
sachiez ne l'oseroie fere. *V. P.*, 1142-3.

1. La ponctuation des éditeurs masque souvent ce fait de syntaxe.

Si nos dona tant del sien, que nos li eümes en covent, se vos veniés ci, nos vos desissiens que vos alissiés cacier en ceste forest. *Auc.*, 22, 33-5 [1].

411. 2° Les exemples suivants, où le *que* est également sous-entendu, se distinguent des précédents en ce que le second verbe (toujours au subjonctif) est précédé d'un *ne* qui semble superflu : la véritable négation est en effet dans le premier membre de phrase ou bien encore est dans l'idée plutôt que dans la forme de la proposition. Dans quelques-uns de ces exemples nous conserverions le *ne*, mais il nous faudrait partout rétablir le *que* ou tourner par l'infinitif :

Gardez *ne vos i fiez* ja. *P.*, 3622.

« Gardez *que* vous ne vous y fiiez, gardez-vous de vous y fier. »

Il ne voit *rien ne lui enuit*. *P.*, 8050.

« Il ne voit rien *qu*'il ne s'en fâche, litt. *qu*'il ne *lui* en fâche. »

Gardés, dist li rois, *ne s'en aille*. *M. H.* [1], 137.

« Gardez *qu*'il s'en aille, qu'il ne s'en aille. »

Ele ne puet muer *ne die*. *P.*, 4992.

« Elle ne peut s'empêcher *qu*'elle ne dise, elle ne peut s'empêcher de dire. »

Or ne leirai, fet cil, *nel die*, *P.*, 7000.

« On ne m'empêchera pas de le dire. »

412. 3° Avec les adverbes de quantité *si*, *tant*, on supprime parfois le *que* qui les accompagne : dans ce cas il y a fréquemment inversion des deux phrases et la subordonnée passe en tête :

1. Notons une suppression analogue de *que* avec la locution « mieus valoir » : C'est li cuens Phelipes de Flandres — qui mialz valt *ne fist Alixandres*, *P.*, 13-4 « qui vaut mieux *que* ne valut Alexandre, qui vaut mieux *qu*'Alexandre. »

Le bras brisié en avra,
ja si garder ne s'an savra. *P.*, 2831-2.

Cascuns puet revenir, ja tant n'iert en cantés. F., 7.

« On n'est jamais *si* ravi en enchantement *qu*'on ne puisse revenir à la réalité. »

On voit que, pour conserver le sens de l'ancien français, il faut en français moderne introduire une négation dans la première phrase. Inversement, si cette première phrase renferme une négation dans la vieille langue, il faut la supprimer aujourd'hui :

Jamais ne vos oblierai,
ja si loing de vos ne serai. *P.*, 5613-4.

« Je ne serai jamais si loin de vous que je vous oublie à un moment quelconque. »

413. 4° Il peut arriver qu'entre deux phrases la logique exige qu'on insère deux *que* de suite, l'un dépendant du verbe de la proposition principale, l'autre d'un comparatif contenu dans cette phrase. Dans ce cas le vieux français exprime parfois les deux *que*, mais le plus souvent il les fond sans scrupule en une forme unique, ce qui équivaut à en supprimer un :

Mes aniax est en la querele,
qu'il lo me tolu si l'anporte :
je volsisse mialz estre morte
qu'il l'an eust ensi porté. *P.*, 778-81.

J'aim mieus assez en mon corage
que vous la male Honte aiiés
que mors en fuisse ne plaiiés. *M. H.* [1], 126-8.

N'oublioit pas a li la voie;
ne demande mes *qu*'il la voie. *V. P.*, 153-4.

Encore ainme je mix que je muire ci, *que* tos li pules me regardast demain a merveilles [1]. *Auc.*, 16, 14-6

Il répugne également au français moderne d'exprimer les deux *que* ou d'en supprimer un. On a recours à des procédés variés pour se tirer d'affaire : « J'aimerais mieux être morte que *de* lui *avoir vu* ainsi emporter mon anneau. » « J'aime mieux que vous ayez la male Honte que *si j'en devais* mourir. » « Il ne demande *pas autre chose que de* la voir, il ne demande qu'à la voir. » Notez pourtant que dans la conversation familière on n'hésite pas à dire : « Je ne demande pas mieux *qu*'il y aille », où *que* a le double rôle que lui assignait souvent l'ancienne langue. « J'aime mieux mourir ici que *de consentir à ce que* tout le peuple... ».

414. Si *que* se supprime ainsi volontiers là où nous ne saurions nous en passer, en revanche, on le répète dans des cas où nous n'en voyons pas la nécessité. Il s'agit de phrases reliées par *que* à un verbe *déclaratif* (affirmer, dire, savoir, etc.) ou à un verbe de *promesse* ou de *commandement* :

Je vous creanterai sanz guerre
et fiancerai maintenant,
ma main en la vostre tenant,
que, lues que j'avrai espousee
cele c'on m'a or refusee,
que vous ravrez vo terre quite
por guerredon et por merite. *V. P.*, 468-74.

A toz ses serjanz a dit
que, s'il i a nul si hardit
qui s'esmueve de joie fere,
qu'il le fera pendre ou desfere. *V. P.*, 895-8.

1. Tournure analogue, *Auc.*, 24, 53-4 : « De tot l'avoir du monde n'ai je plus vaillant *que* vos veés sor le cors de mi. » Entendez : que *ce que* vous voyez...

Car bien sai, s'onques le connui,
ke s'ele vous i savoit hui,
ke demain iroit sans respit. *F.*, 39-41.

[Ele] otroia et promist
au duc a si celer ceste oevre
que, se c'est qu'ele le descuevre,
que il la pende a une hart. *Ch.*, 664-7.

Seignor, fait il, ge vos quemant
que vos cel vilain maintenant,
qui ne me velt laisier en pés,
que il orendroit soit desfés. *M.H.*[2], 117-20

On voit ce qui se passe : le *que* de liaison une fois exprimé, la proposition complétive est brusquement interrompue pour y insérer une incidente ; puis, l'incidente achevée, on revient à la proposition laissée en suspens pour la reprendre et la terminer ; seulement on ne se donne pas la peine d'aller voir si le *que* avait déjà été énoncé ou on estime que la clarté ne perdra rien à ce qu'on le répète. Cet emploi est très fréquent.

415. Comme la particule conjonctive *que*, le pronom relatif peut se supprimer dans des cas où la langue moderne doit nécessairement l'exprimer. Cela se produit surtout après le pronom indéfini *tel* ou après le pronom démonstratif *celui*, *cele* ou un mot analogue dans des phrases négatives :

Cist soissante sols feront plus
que *teus cent mars en a repus*
ens el tresor Gerart Lenoir. *C.*, 79-81.

«... que teus cent mars [qu'] il en a repus... Ces soixante sous eront plus que les cent marcs qu'il y a de cachés, qui sont cachés dans le trésor de Gérard Lenoir. »

Si enuia *a tex i ot.* *P.*, 4235.

« Cela fit de l'ennui a tel *qu*'il i ot, il y en a qui en eurent de l'ennui. »

Plus sui liés, par saint Marcel !
ke *tels a chastels* ou tour. *C. M.*, IX, 23-4.

« Je suis plus content que tel *qui* a château ou tour. »

N'i ot *celui ne tenist rente*
de l'ancïen et garison. *V. P.*, 706-7.

« Il n'y en avait pas un *qui* n'eût à ferme des biens du vieux chevalier. » Cf. Lors n'i a celui *qui* n'en plort. *Ch.*, 930.

Ainc dix ne fist ce regné,
ne par terre ne par mer,
se t'i quidoie trover,
ne t'i quesisce. *Auc.*, 35, 12-5.

N'an i a *nul semblant ne face*
que il l'en poist. *P.*, 2120-1.

« Il n'y en a aucun *qui* ne montre pas son visage qu'il en a du chagrin. » Ou peut-être : « Il n'y en a aucun *qu*'il ne montre... Aucun n'est sans montrer... » ; cf. § 411.

LE PRINCIPE DU MOINDRE EFFORT

416. Au cours de ce chapitre, comme dans le reste du livre, nous nous sommes naturellement arrêté aux constructions qui étaient les plus caractéristiques du vieux français, à celles que nous n'avons pas conservées. On peut se demander pourquoi elles sont ainsi tombées dans l'oubli, alors que d'autres survivaient jusqu'à nos jours. En bien des cas, nous ne pouvons que constater le fait sans en entrevoir les raisons. Mais on peut indiquer au moins une cause profonde qui rend

compte de bien des changements : c'est ce *besoin de logique* qui depuis plus de trois siècles travaille la langue française. Le moyen âge n'a pas connu, en linguistique et en grammaire, cette passion raisonnante et raisonneuse qui nous possède. Il n'a pas eu l'amour des bâtiments bien carrés et des beaux alignements. Si la grand' route fait un angle par trop marqué, il coupe à travers champs. Nous ne sommes jamais trop pressés pour revenir sur nos pas et analyser le cas : le moyen âge pousse droit devant lui. Il applique volontiers le principe du moindre effort. Si la langue lui tend un piège, il trouve plus commode de tomber dedans, quitte à s'en dépêtrer, que de faire un détour pour l'éviter.

417. Une dernière série d'exemples va mettre en vive lumière, nous l'espérons, cette attitude si différente de la nôtre. Nous l'avons déjà signalée plus d'une fois, chemin faisant, mais si nous y insistons pour terminer, c'est que nulle part ailleurs peut-être n'apparaît aussi clairement le génie propre des deux langues.

Quand deux verbes ont un même régime et que ce régime ne vient pas après le second verbe, il faut en français moderne exprimer le régime deux fois ; si ce régime est un substantif on le remplace la seconde fois par un pronom : « j'aime et j'apprécie cet homme » mais « j'aime cet homme et je *l'*apprécie. » Le vieux français n'a cure d'une semblable distinction [1] :

Il me clamoit
sa chiere amie *e conduisoit*
comme frans chevaliers leax. *P.*, 3571-3.

Molt par fu sainte cele morz
qui sauva les vis e les morz
e suscita de mort a vie. *P.*, 6251-3.

1. Il va de soi que, dans tous les cas qui vont suivre, on n'évite pas la tournure moderne quand elle se présente naturellement.

Si s'esbaïst toz *e mervoille.* *P.*, 1948.

Tant le deboutent *et desvoient*
que tart li est, ce m'est avis,
que il se soit de cort partis. *M. H.*[2], 48-50.

On n'aura pas plus de scrupule s'il y a un double régime, direct et indirect :

Ele abandone
le frain au palefroi *et done.* *V. P.*, 1053-4.

Entendez : et *le li* done.

418. Il peut arriver qu'un des deux verbes requière un régime direct, l'autre un régime indirect. La difficulté n'arrête pas le vieux français, il ne s'en aperçoit pas :

De ce qu'il li est avenu
me mervoilt molt *e poise* fort. *P.*, 6036-7.

Ici, il est vrai, régime direct et régime indirect s'expriment par le même mot *me.* Mais prenons un cas où cette confusion commode n'ait pas lieu : nous verrons que le vieux français ne s'attarde pas davantage à chercher un second régime qui satisfasse aux lois de la logique :

Qui *l'*eüst lavé e paingnié
e fet lit d'aveinne et de faim,
n'eüst il mialz le vantre plain
ne plus bel le col e le vis. *P.*, 4438-41.

Entendez : et *li* [eüst] fet lit d'aveinne.

Li chevaliers le feri
de sa lance *e fist grant anui.* *P.*, 1210-1.

De même : et *li* fist grant anui.

419. Si une phrase relative se prolonge au moyen d'un *et* et d'un second verbe, il n'y a pas de difficulté si le sujet ne

change pas. Mais si le sujet change il faudra, en français moderne, répéter le relatif, et sous une forme différente de celle qu'il avait dans le premier membre de phrase : c'est lui *que* j'ai vu *et qui* m'a dit cela. Le vieux français trouve plus simple de ne pas répéter le relatif :

Celui
cui j'amoie *et trahie m'a.* *Ch.*, 738-9.

Il est vrai qu'ici *cui* (écrit *qui* dans le manuscrit), forme de régime, a la même prononciation que *qui,* forme du sujet. A la faveur de cette équivoque on se tirera d'affaire. Mais ailleurs on n'aura pas cette aide, et on procédera avec le même sans-gêne :

Cele. . . . .
a cui il samble por la nuit
que failli ait a son deduit
ne du jor ne se loe point. *Ch.*, 484-7.

S'il y a danger qu'on s'y trompe, on en est quitte pour introduire un pronom personnel dans le second membre de phrase, et qu'importe si la proposition commencée en incidente s'achève en principale :

Ce que vos ne feïstes onques
ne autrui nel veïstes faire,
comant au savroiz a chief traire ? *P.*, 498-500.

Cette insertion du pronom personnel semble si naturelle qu'on y recourt même sans aucune nécessité :

A vos de ma seror me clain
cui ge n'ai chiere ne ne *l*'ain. *P.*, 5307-8.

420. Toutes ces constructions répugnent profondément à la langue moderne. Et il faut bien dire que ce qui nous en

déplaît, ce n'est pas leur obscurité : elles sont parfaitement claires, c'est leur *caractère illogique*. Le français moderne n'est pas logique parce qu'il veut être clair, il est clair parce qu'il veut être logique : c'est pourquoi il est si souvent logique sans raison apparente, sans besoin pressant, pour le plaisir. L'ancien français, avec quelques réserves que nous avons faites en temps et lieu, est en général très clair. Mais c'est une langue qui a poussé en toute indépendance ; les grammairiens et les raisonneurs n'y ont pas encore passé ; elle dit bien ce qu'elle veut dire, mais elle n'y met pas toujours « les formes ». Primesautière et bon enfant, elle est en général satisfaite dès qu'elle se fait comprendre. Le reste relève d'une rhétorique qui ne l'intéresse guère. Nous avons au contraire appris à estimer la symétrie un peu plus qu'à sa juste valeur ; nous en voulons partout : le manque nous en fait souffrir. Et on peut dire, avec quelque exagération, que tout ce qui dans le français moderne est illogique, capricieux, déconcertant, savoureux souvent, nous vient du moyen âge, et que tout ce qui est correct, logique, ordonné (il s'agit de la langue et non pas du style) date de Malherbe, de Vaugelas ou de leurs nombreux successeurs. Cela n'empêche pas le français moderne d'être dans l'ensemble un instrument d'expression très supérieur à l'ancienne langue, cela y a sans doute même contribué. Mais cette langue d'autrefois avait bien ses mérites, et il faut rendre à chacun son dû.

REMARQUES

A. — *Préface.*

En réponse à une courte note de M. Clovis Brunel, où il rendait compte de notre petite syntaxe (*Moyen Age*, 1921, p. 94), nous avons, dans un article de la *Romania* (XLVIII, p. 128), repris et développé les vues exposées dans cette Préface. En particulier, nous avons établi, croyons-nous, qu'il est légitime de fonder la syntaxe d'une langue à un moment déterminé de son histoire sur l'étude d'un petit nombre de textes, quand ces textes répondent à certaines conditions et fournissent des indications concordantes. D'autre part on s'est demandé si une syntaxe qui repose en première ligne sur l'examen de textes *en vers* du XIIe et du XIIIe siècle pouvait prétendre à nous redonner la langue usuelle de l'époque. Ne doit-elle pas aboutir plutôt à une sorte de codification de l'usage *poétique* des auteurs contemporains ? C'est possible. Mais si l'usage des poètes était aussi celui des prosateurs ? Or il semble bien que tel ait été le cas. Ce n'est sans doute pas coïncidence fortuite si la prose d'*Aucassin et Nicolete*, les *Mémoires* de Philippe de Novare ont rendu un témoignage très analogue à celui des textes en vers. Si on le supposait un instant, qu'on lise en outre la *Chronique* de Villehardouin : on entendra le même son de cloche, on y trouvera jusqu'à la confirmation de ce que nous avons avancé (§§ 252-255) sur la distinction de sens qu'on observait alors dans la langue cultivée entre le prétérit et le parfait (voir *Romania*, XLVI, p. 276). Qu'on lise encore le *Lancelot* en prose, l'œuvre littéraire la plus considérable et la plus significative de la première moitié du XIIIe siècle : on verra que l'auteur écrit la même langue, ou peut s'en faut, que celui de la *Chastelaine de Vergi*. La seule différence, c'est que, dans le *Lancelot*, *lui* et *li* se confondent, mais il n'est pas sûr que cette confusion soit du fait de l'auteur : de plus il s'agit ici d'une modification de la langue tout entière, et non pas d'un phénomène propre à telle ou telle division

de cette langue, et enfin cette modification nous l'avons signalée à son heure (§§ 142, 152). Si nous ne nous trompons, la différence la plus importante — la seule essentielle — qui subsiste entre la langue de la poésie et la langue de la prose porte sur l'ordre des mots, qui est plus libre et plus capricieux dans les textes en vers que dans les textes en prose. Quand Chrétien de Troyes écrit : « Fenice qui l'esgarde et voit, Ne set pas que *ce Cligès soit* » (*Cligès*, éd. Foerster, v. 3787-8) il est clair que pour obtenir une rime il bouleverse l'ordre *que ce soit Cligès*, qui est l'ordre normal dans les phrases de ce type. On pourrait citer un assez grand nombre de ces déviations individuelles : nous les avons à l'ordinaire systématiquement écartées. Parfois on se trouve en présence de types de phrase où on soupçonne une influence des nécessités métriques sans pouvoir l'affirmer avec la même certitude. Il convient sans doute de signaler les cas de ce genre, et nous l'avons fait à l'occasion (§§ 133, 395). Qu'il y en ait peut-être d'autres encore à découvrir, nous ne le nions pas. Cette réserve faite, on voit qu'il n'y a pas lieu, au XIIe et au XIIIe siècle, d'établir une séparation tranchée entre la langue de la poésie et celle de la prose.

Par contre, il est bien vrai que l'usage dont nous avons cherché à donner les règles ici est un usage *littéraire*, ou tout au moins un usage de la *langue écrite*. Mais comment en serait-il autrement ? Nous n'avons, et ne pouvons avoir, à notre disposition que des textes écrits, et il faut bien accepter les renseignements qu'ils nous donnent, sous la forme où il nous les donnent. Cependant, en interrogeant ces textes avec prudence, on peut parfois sous la correction de leurs formes traditionnelles retrouver les habitudes plus libres et les néologismes de la *langue parlée*. Nous l'avons tenté plus d'une fois (§§ 99, 252-255, 398, 400), mais ici on est sur un terrain peu assuré et où il ne faut pas vouloir avancer trop vite. Rien de plus embarrassant que le problème posé par la coexistence de deux langues qui s'influencent réciproquement, quand on ne connaît (à peu près) qu'une de ces deux langues, et précisément celle qui subit l'influence plutôt qu'elle ne l'impose. Il en est résulté pour nous des difficultés qu'on remarquera aisément, et que nous ne nous flattons pas d'avoir toujours surmontées.

B. — §§ 41-42 (p. 31).

Sans nier que la prépondérance numérique des formes du cas-régime sur les formes du cas-sujet ait pu avoir de l'influence sur la chute de la déclinaison, M. Armstrong est porté à attribuer plus d'importance à d'autres considérations : accord par syllepse ou par attraction, post-position du sujet, incertitude amenée par l'emploi du sujet logique comme complément d'une préposition (*entre... et*, *fors*, etc.). Peut-être ne faudrait-il pas mentionner ici la « post-position du sujet », car ceci résulte du jeu naturel et logique de la déclinaison et ne saurait par conséquent en avoir hâté la fin. Mais il est bien vrai que la question est singulièrement complexe. Ce qui en fait surtout la difficulté, c'est que pour juger d'une évolution qui est née dans la langue parlée et s'y est sans doute pendant longtemps confinée, nous n'avons à notre disposition que des textes littéraires où pendant bien des années on s'est efforcé de maintenir une tradition différente. Il y a lieu de supposer que dès le XII[e] siècle la déclinaison est très menacée, pour ne pas dire plus, dans l'usage courant de la langue de la conversation, et la cause dernière de ce grand bouleversement semble bien être un fait de pure phonétique : l'assourdissement graduel, puis la disparition de l'*s* finale. Les lettrés ont cherché à maintenir à la fois cette *s* et le système de la déclinaison, tout au moins quand ils composaient leurs œuvres ou les lisaient : c'est dans leur cas surtout que les considérations exposées au § 41 et celles que suggère M. Armstrong ont dû jouer, quoique elles aient pu hâter aussi le cours de l'évolution même dans les couches profondes du peuple.

C. — § 60 (p. 46).

Selon M. Armstrong, il est exagéré d'affirmer que le picard *le* = *la*, article féminin, ne se contracte pas avec une préposition précédente, et il renvoie à des exemples de contraction cités par Tobler (*Versbau* [3], p. 34, n. 2). Mais les exemples de Tobler (nous nous servons de l'édition française, p. 37, n. 1, cf. *Verm. Beitr.*, V, p. 359-

60) sont peu nombreux et appartiennent à des textes tardifs. L'analogie a dû, ici comme ailleurs, exercer un jour ou l'autre son œuvre. L'usage courant n'est pas douteux, comme Tobler le reconnaît lui-même implicitement (*Verm. Beitr.*, V, p. 359). Et il nous semble que dans une syntaxe descriptive de caractère élémentaire, il importe beaucoup moins de faire des dénombrements complets que de déterminer les types dominants.

D. — § 64 1° (p. 48).

« Dans les tournures *en maison*, *a court*, dit M. Sneyders de Vogel, le non-emploi de l'article s'explique non pas par la fréquence des mots *maison* et *court*, mais par leur position après les prépositions *en* et *à* ». En dehors des cas nombreux où, après une préposition, le non-emploi de l'article s'explique par le sens général ou indéterminé du substantif, il y a certainement des circonstances, encore mal définies, où c'est la présence même de la préposition qui a cette influence. Mais nous ne croyons pas qu'il y ait lieu d'expliquer ainsi le cas des mots examinés au § 64 1°. Il est certain qu'avec *maison* et *court*, précédés des prépositions *en* et *a*, l'article est tantôt exprimé, tantôt omis, et c'est de cette différence que nous avons cherché à rendre compte : d'anciene chevalerie Avoit grant masse *en la meson* *V. P.*, 910-11 (*in the house*), en *la* vostre meson *V. P.*, 258 (*in your house*), au contraire : aimi ! sire, il a peril, Je vaurroie ore estre *en maison* *F.*, 584-5 (*at home*). Voir encore : cels qui erent *a l'ostel* *V. P.*, 817, quant *a l'ostel* furent venu *V. P.*, 1311, pour nous porter *au moustier* *V. P.*, 725, cf. 784, 827, un vallet qui en *la cort* [de la maison] entre *V. P.*, 771, la nuit se herberge *en la vile* *M. H.*[1], 67-68, a deus serjans le fait aerdre Qui le traient *fors de la court* *M. H.*[1], 88-89, cf. tart li est... Que il soit *de cort* partis *M. H.*[2], 50.

E. — § 65 (p. 50).

Dans les emplois du type *la Perceval* (= la lance de Perceval), M. L. Clédat (*Revue de philologie française*, 1920, p. 93) tient que *la* est non pas, comme nous l'avons dit, un « article défini à valeur

de pronom démonstratif », mais bien un pronom démonstratif venant comme tel directement du latin. Historiquement M. Clédat a raison. Mais il est douteux que les gens du XIIIe siècle se soient rendu compte de cette dérivation. *La Perceval*, comme *la mere Perceval*, forme un tout indécomposable où c'est surtout la position des mots l'un par rapport à l'autre qui donne le sens, plus que la valeur de génitif du substantif *Perceval*. C'est pourquoi dans le second type d'emploi on finira par voir au XVIe siècle des substantifs juxtaposés dont le deuxième est un qualificatif du premier : « le père Simon » est dès lors « le père appelé Simon » et non plus « le père de Simon ». Un même développement a abouti à vider de tout sens les locutions du premier type, car *Perceval* devenant une sorte d'apposition à *la*, *la* était forcément un article pris dans le sens le plus usuel : il ne se justifiait plus, d'où la disparition complète de cet emploi. Or un changement de cette importance a demandé du temps pour s'accomplir. La rareté du tour en question au XIIIe siècle montre que cette évolution a dès lors commencé. C'est pourquoi, du point de vue de la syntaxe descriptive, il est, non pas nécessaire, mais légitime de parler d'article ici.

F. — §§ 85-94 (p. 61).

M. Sneyders de Vogel cite un exemple de l'article partitif emprunté à l'*Alexis*, et il est certain qu'il y en a d'autres dans le *Roland*. Mais cela n'infirme pas nos conclusions, pour lesquelles nous avons tenu compte non pas seulement de *Perceval*, où nous avons pris nos exemples, mais bien de « la langue du XIIe siècle », et *Alexis* ne nous reporte pas notablement plus haut. D'autre part M. Sneyders de Vogel et M. Bloch chercheraient volontiers l'origine de l'article partitif dans les tournures latines du type *Et sument de sanguine ejus*. L'explication a longtemps paru tentante. Mais il faut supposer alors qu'on a eu l'évolution *manger pain* > *manger de pain* > *manger du pain* ; or les textes, comme l'a signalé M. Sneyders de Vogel, qui adopte cette hypothèse dans sa *Syntaxe historique du français*, ne semblent guère confirmer cet ordre de succession, et si on n'établit pas l'existence ancienne de l'étape *manger de pain*, on ne voit pas

comment la tournure latine peut expliquer le sens si particulier de l'article partitif au XIIe siècle. L'hypothèse que nous défendons n'est pas incontestable, mais nous croyons toujours qu'elle est plus vraisemblable que l'autre.

G. — § 110 (p. 82).

De plusieurs côtés on nous a reproché de n'avoir rien dit du gérondif. Mais qu'est-ce que le « gérondif » en français ? Dans la langue moderne le participe présent est parfois variable — c'est alors un *adjectif verbal* — parfois invariable, c'est alors, nous dit-on, et suivant les cas, un *participe présent* proprement dit ou un *gérondif*. Mais cette distinction que rien ne marque, ni dans la forme grammaticale, ni dans l'intention des sujets parlants, n'a de sens qu'au regard de l'histoire de la langue. Il n'y a aujourd'hui aucune différence de signification entre « *En passant* par la ville les soldats chantaient » et « *Passant* par la ville les soldats chantaient », sauf que le premier emploi appartient au parler de tous les jours et que le second est très littéraire. Que *o* ouvert soit l'aboutissant de trois ou quatre sons distincts antérieurs ou le prolongement dans le temps d'un seul et même phonème, la phonétique descriptive du français moderne n'en a cure. Que *aimant* vienne de *amantem* ou de *amandum*, c'est aujourd'hui une forme unique, et qui se comporte comme si elle l'avait toujours été. On peut l'appeler dans tous les cas « participe présent », ou dans tous les cas « gérondif », ou encore on peut distinguer arbitrairement — en ayant recours à des notions étrangères au système présent de la langue — entre des cas où on l'appellera « participe présent » et d'autres où on l'appellera « gérondif ». Toutes ces conventions sont acceptables. Mais il est plus simple et plus conforme aux faits de s'en tenir, en dehors du cas très distinct de l'adjectif verbal, à une seule désignation, et dans ce cas pourquoi ne pas préférer un terme reçu depuis longtemps dans la langue à un vocable « écorché du latin » ? Or ce qui est vrai du XXe siècle l'est déjà du XIIe et du XIIIe : dès cette époque lointaine on observe les deux cas du français moderne : tantôt nous avons affaire à une forme variable « d'adjectif verbal », tantôt à une forme



invariable, qui est un « mode du verbe ». L'unique différence entre autrefois et aujourd'hui, c'est que l'ancien français emploie bien plus souvent la forme variable que le français moderne. Nous avons relevé le fait, comme nous le devions. De la forme invariable fonctionnant comme mode de verbe nous avons cité un seul exemple, et il se trouve que — historiquement — c'est un « gérondif » : nous l'avons tout de même appelée « participe présent », et nous venons de dire pourquoi. Dès qu'on se borne à décrire un état de la langue, il n'y a aucun avantage à regarder le français avec des lunettes latines.

H. — § 126 (p. 91).

Dans la forme populaire moderne « je *li* ai dit », M. Bloch croit que nous avons affaire à une réduction phonétique de *lui*. Mais la langue populaire dit : va vers *lui*, et non : va vers *li*. Si l'on répond que cette réduction s'opère seulement en position atone, comment s'expliquer qu'au XIIIe siècle *li* en position atone soit justement passé à *lui* ? Au lieu de supposer un développement compliqué (quoique non impossible) *li* > *lui* > *li*, pourquoi ne pas admettre que *li* s'est conservé dans la langue populaire, qui a gardé tant d'autres survivances ? D'autre part, il semble que quand il y a réduction de *lui* en position atone, il passe à *lu* et non à *li* : je *lu* ai dit, je *lẅai* dit.

I. — § 140 (p. 104).

« Le recul de *soi*, dit M. Bloch, aussi bien que la substitution fréquente autrefois des formes non réfléchies à *se* devant le verbe proviennent plutôt d'un besoin de distinguer les genres et les nombres. » Il n'est pas douteux que la raison donnée par M. Bloch n'explique le recul du réfléchi dans la langue moderne. Mais justement, dans le cas examiné au § 140, la langue après avoir hésité entre les deux constructions, a définitivement adopté *se* qui n'exprime pas mieux le genre et le nombre que *soi*. La contradiction serait assez singulière. Il vaut mieux voir ici un fait différent. Le pronom, penché sur la préposition et faisant figure de régime prépositionnel, laisse voir moins clairement le rapport du sujet au complément du verbe, et ce

rapport une fois obscurci, le réfléchi ne se justifie plus. C'est ce que confirme l'anglais, qui distingue entre « he dragged *himself* into the room » et « he dragged the trunk after *him* », bien que le réfléchi anglais indique le genre et le nombre tout aussi nettemement que le pronom personnel.

J. — § 192 (p. 134).

M. Bloch ne croit pas qu'on puisse admettre l'élision de *qoi*. Il voit dans (*par*) *c'* devant voyelle une élision de la forme (*par*) *que* qu'on trouve en effet quelquefois (et où *que* est une forme faible de *qoi* et parallèle à *qoi*). Nous sommes porté à donner raison à M. Bloch. Pourtant des élisions du genre de celle que nous avons admise ici ne sont pas inconnues à l'ancien français : *moi*, *toi*, *soi* devant *en* deviennent *m'en*, *t'en*, *s'en* : les deux premières subsistent encore dans la langue cultivée moderne.

K. — § 214 (p. 144).

En ce qui concerne le mélange de *tu* et de *vous*, nous croyons que M. Armstrong a raison de voir dans cette coutume l'écho d'un usage réel, et même avant d'avoir lu son compte rendu, nous avions modifié notre opinion sur ce point (voir *Romania*, XLV, p. 501). Mais nous hésiterions à y retrouver avec lui un vulgarisme, au moins pendant la période dont s'occupe notre Syntaxe. La question est très complexe, et elle reste en suspens. M. Bloch fait observer que « cette coutume n'est pas complètement inconnue à notre époque ; car j'ai remarqué qu'on passe facilement de *vous* à *tu* ou inversement, au moins en parlant aux petits enfants ; sans doute est-ce un jeu, mais il est répandu. » C'est vrai, mais on peut retrouver la loi du jeu : il consiste à supposer pour un instant que le bébé est une personne raisonnable qu'il y a tout lieu de traiter avec les plus grands égards : c'est une manifestation un peu puérile de tendresse surtout maternelle, et qui s'accompagne toujours d'un ton de voix spécial. On remarque quelque chose d'analogue à l'égard de certains animaux domestiques, le chien, le chat, ou même un oiseau. Dès que l'en-

fant comprend nettement la langue de ses parents, ce jeu cesse : il suppose toujours qu'il n'y aura pas de protestation du côté de l'être à qui on s'adresse. Dire *vous* à un enfant pour le punir est un autre cas, et très clair. « Et il y a bien d'autres circonstances, continue M. Bloch, où cette alternance est pratiquée : personnellement il m'arrive de tutoyer des élèves quand je leur parle en tête-à-tête ou en dehors de la classe, tandis que, dans la classe même, je n'emploie que *vous.* » Sans doute, mais ici encore on voit bien la raison. M. Bloch ne tutoierait pas chacun de ses élèves pris à part : dès lors, impossible de maintenir une distinction de ce genre dans la salle de classe. S'il tutoyait chacun de ses élèves pris à part, sans exception, nous sommes convaincu qu'il les tutoierait également dans la salle de classe, ou, s'il s'en abstenait, ce serait pour des considérations de discipline ou de dignité faciles à retrouver. Tous ces exemples rentrent dans le cas indiqué par nous au § 214 : il s'agit toujours « d'une convention qui pourrait se laisser formuler ». Dans les exemples du moyen âge que nous visons — et qui abondent, quoique en des proportions variées, dans les textes les plus divers — on n'entrevoit pas la formule qui expliquerait. Elle existe sans doute, mais nous croyons qu'elle n'a pas encore été trouvée.

L. — § 362 (p. 241).

« Ains c'on *le par* essiave. » M. E. S. Sheldon (*Romanic Review*, 1921, p. 302) fait remarquer avec raison que la forme faible *le* du pronom personnel ne peut être séparée d'un verbe suivant à un mode personnel que par une autre forme faible de pronom ou d'adverbe, comme *me*, *en*, *i*. Il faut donc lire *paressiave* (les composés de ce genre abondent) et supprimer au § 362 l'exemple en question.

INDEX [1]

1. Sauf indication contraire les chiffres renvoient aux paragraphes.

ERRATUM

Page 5, ligne 15, au lieu de *peres* (*C.*, 23), lire *pere* — 46, — 9 du du bas, — *cliergiet* (F., 2), — *clergiet*.

TABLE DES MATIÈRES

PETITE SYNTAXE DE L'ANCIEN FRANÇAIS

I. Les Mots Déclinables

II. Le Verbe

III. Les Mots Invariables

IV. L'Ordre des mots

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

4

LES CLASSIQUES
DE L'HISTOIRE DE FRANCE
AU MOYEN AGE

PUBLIÉS SOUS LA DIRECTION DE

LOUIS HALPHEN

Professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux

La collection des *Classiques de l'histoire de France au moyen âge*, qui paraîtra à la librairie Édouard Champion, 5, quai Malaquais, Paris (VIe), à raison de quatre à cinq volumes par an, donnera le texte et presque toujours la traduction des documents les plus significatifs de l'histoire de notre pays depuis les grandes invasions jusqu'à la fin du XVe siècle. Ces documents seront choisis de façon à permettre au lecteur quel qu'il soit — historien de profession, étudiant, simple curieux — de se faire du passé de la France une idée aussi complète que possible.

Voici la liste de quelques-uns des ouvrages dont la publication est dès maintenant prévue :

1° *Pour paraître très prochainement :*

Nithard, *Histoire des fils de Louis le Pieux*, avec le texte des *Serments de Strasbourg*, publiée et traduite par Ph. LAUER, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.

Loup de Ferrières, *Correspondance*, publiée et traduite par L. LEVILLAIN, professeur au lycée Janson de Sailly.

Histoire anonyme de la première croisade, publiée et traduite par Louis BRÉHIER, professeur à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand.

Le dossier de l'affaire des Templiers, publié et traduit par G. LIZERAND, professeur au lycée Michelet *(sous presse)*.

Commynes, *Mémoires*, publiés par J. CALMETTE, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, avec la collaboration de l'abbé DURVILLE; tome Ier.

Chastellain, *Chronique*, publiée par H. STEIN, conservateur aux Archives nationales; tome Ier.

2° *Paraîtront ensuite :*

(Les volumes marqués d'un * paraîtront parmi les premiers)

Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, publiée et traduite par L. Levillain, professeur au lycée Janson de Sailly.

* **Frédégaire**, *Chronique*, publiée et traduite par L. Levillain.

Fortunat, *Poésies*, publiées et traduites par E. Galletier, professeur à la Faculté des lettres de Rennes.

Vies de saints de l'époque mérovingienne (sainte Geneviève, saint Remi, sainte Radegonde, saint Ouen, saint Eloi, saint Léger, etc.), publiées et traduites par R. Fawtier, lecteur à l'Université de Manchester.

* *Les Annales royales (741-829)*, publiées et traduites par L. Halphen.

Le « Codex Carolinus », publié et traduit par L. Halphen.

Le Moine de Saint-Gall, *Histoire de Charlemagne*, publiée et traduite par L. Halphen.

Éginhard, *Correspondance*, publiée et traduite par Mlle M. Bondois, professeur au lycée Molière.

Éginhard, *Histoire de la translation des reliques de saint Marcellin et de saint Pierre*, publiée et traduite par Mlle M. Bondois.

Poésies carolingiennes, publiées et traduites par E. Faral, directeur d'études à l'École des hautes études.

Capitulaires carolingiens, publiés et traduits par Mgr Lesne, recteur des Facultés catholiques de Lille, et H. Lévy-Bruhl, professeur à la Faculté de droit de Lille.

L'Astronome, *Vie de Louis le Pieux*, publiée et traduite par L. Barrau-Dihigo, bibliothécaire de l'Université de Paris.

Ermold le Noir, *Poème sur Louis le Pieux*, publié et traduit par E. Faral, directeur d'études à l'École des hautes études.

Paschase Radbert, *L'épitaphe d'Arsenius*, publiée et traduite par J. Calmette, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse.

Flodoard, *Histoire de l'Église de Reims*, publiée et traduite par Ph. Lauer.

Gerbert, *Correspondance*, publiée et traduite par F. Lot, professeur à la Faculté des lettres de Paris.

* **Richer**, *Histoire*, publiée et traduite par R. Latouche, archiviste du département des Alpes-Maritimes.

Helgaud, *Vie de Robert le Pieux*, publiée et traduite par E. Martin-Chabot, archiviste aux Archives nationales.

Fulbert de Chartres, *Correspondance*, publiée et traduite par R. Merlet, archiviste honoraire du département d'Eure-et-Loir.

Adémar de Chabannes, *Chronique*, publiée et traduite par J. de Font-Réaulx, archiviste du département de la Drôme.

Dudon de Saint-Quentin, *Histoire des premiers ducs de Normandie*, publiée et traduite par H. Prentout, professeur à la Faculté des lettres de Caen.

Guillaume de Poitiers, *Histoire de Guillaume le Conquérant*, publiée et traduite par H. Prentout.

Les Miracles de saint Benoît, publiés et traduits par R. Fawtier.

Les historiens de la première croisade, publiés et traduits par L. Bréhier, professeur à la Faculté des lettres de Clermont (*suite*).

* **Baudri de Bourgueil,** *Œuvres choisies*, publiées et traduites par l'abbé F. Duine, aumônier du lycée de Rennes.

* **Orderic Vital**, *Histoire de Normandie*, publiée et traduite par H. Omont, membre de l'Institut, conservateur du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale.

Suger, *Vies de Louis VI et de Louis VII*, publiées et traduites par H. Waquet, archiviste du département du Finistère.

Guibert de Nogent, *Mémoires*, publiés et traduits par L. Halphen.

Ive de Chartres, *Correspondance*, publiée et traduite par A. Fliche, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.

Les recueils épistolaires de Saint-Victor de Paris, publiés et traduits par J. Porcher, membre de l'École française de Rome.

Geoffroi de Vigeois, *Chronique*, publiée et traduite par E. Martin-Chabot.

* **Villehardouin,** *La conquête de Constantinople*, publiée et traduite par H. Lemaître, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale.

Pierre des Vaux-de-Cernay, *Histoire de la croisade des Albigeois*, publiée et traduite par J. Calmette, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse.

Guillaume de Puylaurens, *Histoire de la croisade des Albigeois*, publiée et traduite par J. Calmette.

* *Chanson de la croisade albigeoise*, publiée et traduite par E. Martin-Chabot.

* **Joinville,** *Vie de saint Louis*, publiée et traduite par Mario Roques et Louis Halphen.

Geoffroi de Beaulieu, *Vie de saint Louis*, publiée et traduite par M. Bloch, professeur à la Faculté des lettres de Strasbourg.

* *Poésies historiques des trouvères français des XIIe et XIIIe siècles*, publiées et traduites par A. Jeanroy, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris, et A. Langfors.

* *Poésies historiques des troubadours*, publiées et traduites par A. Jeanroy, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris, et F. Benoît.

Sermonnaires français des XIIe-XIIIe siècles, publiés et traduits par M. Bloch, professeur à la Faculté des lettres de Strasbourg.

Enquêtes et documents sur la société française au XIIIe siècle, publiés et traduits par A. de Boüard, archiviste aux Archives nationales.

Textes relatifs à la politique religieuse de Philippe le Bel, publiés et traduits par G. Lizerand, professeur au lycée Michelet.

* **Bernard Gui**, *Guide de l'inquisiteur*, publié et traduit par l'abbé G. Mollat, professeur à la Faculté de théologie catholique de Strasbourg.

Froissart, *Chroniques*, publiées par H. Lemaître.

Jean de Venette, *Chronique*, publiée et traduite par F. Funck-Brentano, secrétaire général de la Bibliothèque de l'Arsenal.

Jouvenel des Ursins, *Chronique*, publiée et traduite par L. Mirot, archiviste aux Archives nationales.

Monstrelet, *Chronique*, publiée par L. Celier, archiviste aux Archives nationales.

* **Chastellain**, *Chronique*, publiée par H. Stein, conservateur aux Archives nationales; tomes II et suivants.

* **Commynes**, *Mémoires*, publiés par J. Calmette; tomes II et suivants.

Pamphlets et libelles de la guerre de Cent ans, publiés par L. Mirot.

* *Recueil de traités et documents diplomatiques des XIIIe, XIVe et XVe siècles;* 1re série (1259-1380), par J. Viard, conservateur-adjoint aux Archives nationales; — 2e série (1380-1422), par L. Mirot.

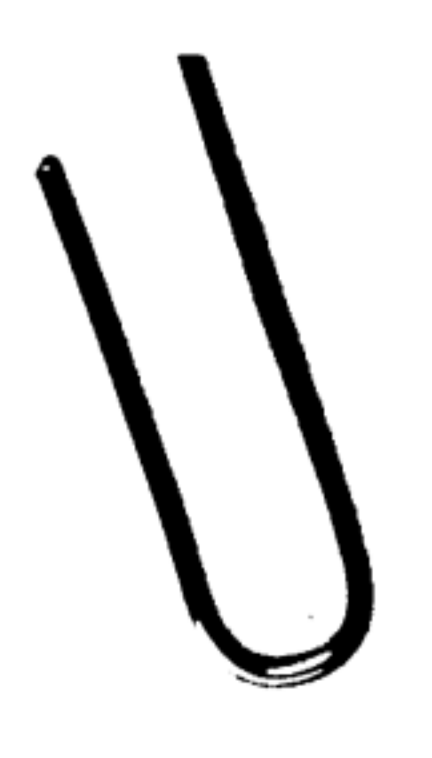
Paru :

1. **Éginhard**, *Vie de Charlemagne*, publiée et traduite par L. Halphen. Un vol. petit in-8o, de XXIII-128 pages.

	Broché	Relié
Édition complète (texte et traduction) . .	7 fr. 50	10 fr. »»
Prix pour les souscripteurs à la collection.	6 fr. »»	8 fr. 50
Texte latin seul	3 fr. 50	6 fr. »»
Traduction seule	5 fr. 50	8 fr. »»

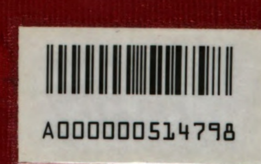
N. B. — Les souscripteurs à la collection bénéficient d'une réduction de 20 °/o sur le prix des volumes brochés de l'édition complète. On souscrit à la librairie Champion, 5, quai Malaquais, Paris (VIe).

NOGENT-LE-ROTROU, IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR.






[redacted]
[redacted]
121989


A000000514798